

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°26

avril-juin 2022

Social, divers



Humour de Siné mensuel

Table des matières

Reconnaissance faciale : une enquête cinglante sur l'usage du logiciel Clearview par la police.....	4
La révolte des blouses blanches par Anne Löwenthal	6
Dans l'enseignement supérieur, ce sexisme toujours ordinaire.....	7
Télétravail : les coûts cachés de la numérisation.....	10
Un tremplin pour les femmes (l'ilot partie 2)	14
Humour de Siné mensuel.....	16
Vers le contrôle de l'humanité entière?.....	17
Humour de Siné mensuel.....	18
Appel à l'aide urgent de Leonard Peltier	19
L'ancien procureur prend la défense de Leonard Peltier	20
De la muette de Portici aux larmes de Marius : aux arts mes citoyens !	21
On deconnatre a plein tubes.....	25
De la sidérurgie à la culture et au CODECO	26
Humour de Siné mensuel.....	26
Crédit social en Chine : cassons les mythes orwelliens	27
Comment Deliveroo travestit l'économie de partage	29
À Toulouse, les éleveurs plein air manifestent pour leur survie	32
Humour de Siné mensuel.....	35
Dans l'économie sociale, ce n'est pas l'argent qui décide, et ça change tout !	36
La chasse tue, encore et encore... ..	38
Chasse : la morte de trop	38
Féminicides, suicides... les ravages des fusils de chasse	39
« Silence, des ouvriers meurent » : sur les chantiers du Grand Paris, des accidents de travail à répétition..	43
« On n'est pas dans une start-up branchouille ici » : La « magie » du travail.....	49
Sous Macron, des jardins ouvriers piétinés.....	52
« C'est un saccage » : à Aubervilliers, le baroud d'honneur des jardins ouvriers.....	57
Nouvelle victoire juridique pour les Jardins d'Aubervilliers	61
Ne lâchons pas le travail !	63
Recrutement alternatif et incitations économiques pour lutter contre la « grande démission ».....	64
Action : « Lâchez-nous la Grapa ! ».....	65
Humour de Siné mensuel.....	66
Harcèlement sexuel dans la police : une cécité volontaire	67
Amnesty International rend hommage à l'archevêque Desmond Mpilo Tutu.....	70
Accord historique en Australie : la plus ancienne forêt tropicale humide au monde confiée à ses premiers occupants aborigènes.....	71
Le kaléidoscope antillais	72
L'exécution de Julian Assange	75
Au Chili, les apiculteurs en colère manifestent avec leurs abeilles	78
Biarritz. Les restaurateurs « désobéissants » sont relaxés	79
Colère (autoproclamée) !	80
Appel à la mobilisation des philosophes et sociologues	81
Ehpad : Paradis pour actionnaires	83
Recherche maison de repos responsable.....	84
Salaud de coco qui veut faire manger de la bidoche aux pros !.....	85
Pendant que l'Ukraine flambe, le puçage des populations continue.....	92
Maltraitance institutionnelle.....	94
Être pauvre n'est pas un jeu	95
Retirez-vous les doigts du cube.....	96
« Plus vous êtes dominant, moins vous êtes responsable »	97
Inquiétant précédent en Belgique : la police arrête un journaliste dans l'exercice de ses fonctions.....	100
Combien d'étudiants étrangers croupissent dans les centres fermés belges ?.....	101
Procès BDS en France	103
Pour le droit au boycott citoyen des produits TEVA	104

Libération sous caution des activistes de Mother Nature au Cambodge.....	106
L'exploitant forestier Sibawood suspend ses travaux à Cross River	108
J'ai survécu à la prison au Burundi	109
Humour de Siné mensuel.....	111
Le biais de confirmation, ou comment le Pentagone justifie la mort de milliers de civils	112
Osman Kavala, faire de l'injustice une affaire personnelle.....	114
La Libye, garde-chiourme de l'Europe face aux migrants	116
Humour de Siné mensuel.....	123
Dans les Alpes, la folie du ski se poursuit tout schuss.....	124
Explosion de l'addiction aux jeux d'argent, exploitation des plus vulnérables.....	128
Hoplr, le réseau social de quartiers s'installe en Wallonie	130
Pologne, la régression en matière d'accès à l'avortement porte préjudice aux femmes	132
Léonora Miano : « Les sociétés de femmes étaient et restent nombreuses en Afrique subsaharienne ».....	134
Les Japonaises ne veulent plus se taire	136
Ramy Shaath est libre !	139
Pourquoi la gauche perd.....	140
Humour de Siné mensuel.....	153

Reconnaissance faciale : une enquête cinglante sur l'usage du logiciel Clearview par la police

Un nouveau rapport d'enquête de l'Organe de contrôle de l'information policière, que « Le Soir » a pu consulter, précise que 78 recherches illégales ont été menées dans cette base de données privée. « Une ingérence très grave dans le respect de la vie privée », dit le contrôleur fédéral, qui ordonne à la police de demander à la société américaine Clearview d'effacer les données qu'elle lui a fournies.



Le software américain Clearview permet de croiser, par algorithme, la photo d'une personne recherchée au sein d'une banque de données de 10 milliards de visages. - BelgaImage.

En octobre dernier, la ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden (CD&V), concédait au parlement, sur base d'informations lui ayant été communiquées par le COC (l'Organe de contrôle fédéral chargé de surveiller l'usage de l'information policière en Belgique), que des représentants des forces de l'ordre belge avaient bien eu recours, de manière « expérimentale », au logiciel de reconnaissance faciale Clearview. Une confession remarquable, ce software américain – permettant de croiser, par algorithme, la photo d'une personne recherchée au sein d'une banque de données de 10 milliards de visages – étant plus en plus décrié.

Suite à des informations reçues en septembre dernier sur le sujet, le COC a décidé de lancer une enquête approfondie sur la question, clôturée début février. *Le Soir* a pu se procurer le rapport d'enquête qui sera présenté sur le sujet en commission Intérieur ce mercredi. Le COC y retrace plus précisément l'usage fait de Clearview par deux membres de la police judiciaire fédérale, attachés à la DJSOC (Direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée). Il ressort ainsi de ses conclusions que le software leur avait été présenté pour la première fois durant une taskforce d'Europol qui s'est tenue à La Haye du 14 au 25 octobre 2019, à l'initiative du « National Center of Missing and Exploited Children » – une organisation fondée par le congrès US, avec laquelle collabore le FBI. Sur place, les deux enquêteurs ont pu le tester. Mais ils ont aussi continué à l'utiliser à leur retour en Belgique, en lui soumettant plusieurs photos de victimes et de suspects. Au total, la base de données Clearview a été sollicitée à 78 reprises entre octobre 2019 et le 10 février 2020.

Outre le fait que ces expérimentations se sont avérées infructueuses en termes de résultats, ces recherches, par ailleurs menées hors de tout contexte d'instruction ou d'information judiciaire, sont contraires à la loi sur la fonction de police, relève le rapport. Illégales, pour le dire platement.

Défaut de communication

Outre ce sérieux défaut, l'Organe de contrôle regrette également que, « de cette manière, des photos non seulement d'auteurs, mais aussi de victimes se retrouvent aux mains d'une entreprise qui génère et optimise ses bénéfices au moyen d'informations et de données à caractère personnel très sensibles, dont celles de personnes particulièrement vulnérables. »

Sont enfin reprochés d'importants manquements en termes de transparence dans le chef des plus hautes autorités policières. Il faut à ce titre préciser, et le rapport ne manque pas de le rappeler, qu'à la suite de soupçons, des questions avaient déjà été adressées au sommet de l'institution au sujet du logiciel. Premières réponses, à l'époque (en mai 2020) : « Nous n'avons pas connaissance d'une utilisation de logiciels de reconnaissance faciale au sein des services de police. » Ce n'est qu'après avoir insisté durant l'été 2021 que le COC obtiendra des informations contradictoires de la part du commissaire général (CG) Marc de Mesmaeker. Renseignement pris, celui-ci confirme pour la première fois un usage expérimental du logiciel.

L'enquête approfondie menée par le COC depuis lors aura révélé que cet usage était connu de la Direction générale de la Police judiciaire (DGJ). Mais visiblement, le numéro un de la fédérale n'en avait pas été informé, et c'est avec des mots assez durs que le rapport le déplore. « En dépit de l'utilisation illicite, d'un point de vue légal, de la technologie de reconnaissance faciale de Clearview, par un ou plusieurs enquêteurs individuels de la DJSOC – par ailleurs très zélés –, l'Organe de contrôle reproche surtout à (la hiérarchie de) la Direction générale de la police judiciaire de ne pas avoir fait part de l'utilisation de l'application Clearview, ni au COC ni manifestement au commissaire général », écrit l'Organe de contrôle, avant de préciser : « Dans le cadre de son droit de réponse, le commissaire général indique ne pas percevoir de la part de la DGJ une véritable volonté de dissimulation, mais plutôt un concours de circonstances qui a fait que l'échange d'informations ne s'est pas déroulé comme souhaité ». Le couac n'en reste pas moins gênant.

Questionné par Le Soir au sujet du rapport, le cabinet du CG reconnaît bien l'erreur. « Une série de circonstances, en ce compris l'importante charge de travail des services concernés, ont en effet eu un impact sur la transmission d'information, » précise-t-il, avant d'ajouter que « sans attendre la publication du rapport, une instruction a été adressée par le DGJ à ses directeurs et par le Commissaire général à l'ensemble des unités de la Police Fédérale pour rappeler qu'un traitement de données à caractère personnel ne peut avoir lieu que dans le respect strict du cadre légal. » Un cadre légal que la fédérale aimerait toutefois voir adapté à l'avenir, notamment pour pouvoir « effectuer des traitements de données avec des technologies innovantes, comme la reconnaissance faciale. »

Suppression ordonnée

Notons que le rapport s'achève en ordonnant qu'une demande expresse soit formulée auprès de Clearview, afin que les images soumises à son logiciel ainsi que les données biométriques qui en ont été extraites soient totalement effacées de sa base de données. Alors que le COC exige une preuve endéans les deux mois, le cabinet de Marc de Mesmaeker assure qu'une demande a déjà été transmise à l'entreprise à cette fin.

Arthur SENTE, journaliste au service Société

lesoir.be, 9 mars 022



La révolte des blouses blanches par Anne Löwenthal

Avant la pandémie, il y a quelques années, les blouses blanches ont tiré la sonnette d'alarme : l'hôpital était devenu un truc dirigé par des gestionnaires qui pensaient « rendement », qui déshumanisaient, qui réduisaient les moyens humains et matériels.

Les gens mouraient à cause de cette gestion. Pas que des patient.es. Des infirmières aussi se donnaient la mort. Les « burn out » étaient légion, les stagiaires fuyaient, le personnel était épuisé. Si un drame arrivait, avertissaient-elles, on irait droit dans le mur. Et puis il y a eu le drame. Un virus. Et il y a eu le mur.

Pendant la pandémie, les blouses blanches ont été tellement maltraitées, épuisées, privées de moyens que pendant des mois, que tous les soirs à heure fixe, des milliers de citoyen.nes les applaudissaient. Et puis un jour, lors d'une accalmie, une manif de blouses blanches et autres services de première ligne a rassemblé des milliers de citoyen.nes. Et à la fin, quand tout s'était bien passé, dans le respect des règles et sans anicroches, la police a maltraité ceux et celles qui étaient encore là.

Et puis il y a eu des promesses. On allait renforcer les hôpitaux, améliorer les conditions de travail, rendre les soins de santé dignes d'une civilisation du 21^e siècle. C'était il y a bientôt deux ans.

Aujourd'hui, alors qu'au moindre contact avec une personne testée positive, vous et moi, que nous soyons ou non vaccinées, sommes en quarantaine le temps d'aller nous faire tester, d'attendre le résultat et, si nous sommes positives, de ne plus être contagieuses. Pour de nombreuses blouses blanches, ce n'est pas le cas : elles doivent aller travailler en attendant le résultat du test. Et certaines, quand elles sont positives, doivent aller travailler si elles sont asymptomatiques. (Mais on va les obliger à se faire vacciner, uh uh)

Elles doivent donc aller travailler alors qu'elles sont potentiellement contagieuses, dans les lieux où se concentrent toutes les fragilités humaines. Les hôpitaux, les résidences.

Il faut dire que les promesses n'ont pas été tenues et que pour couronner le tout, les blouses blanches ont le culot d'être des gens comme tout le monde, qui doivent récupérer des heures quand ils en ont trop fait et qui sont épuisés après des mois d'enfer au travail. Donc les effectifs se réduisent, encore et encore.

Aujourd'hui, alors que certaines d'entre elles ont décidé de rappeler les pouvoirs publics à leurs promesses (et à leurs devoirs), on leur envoie la police et on les réquisitionne. Et on les traite d'irresponsables sur les réseaux sociaux. Et on fustige la poignée d'entre elles qui ne veulent pas être les seules obligées à se faire vacciner, alors qu'on les envoie au front qu'elles soient porteuses ou non d'un virus qu'elles combattent depuis bientôt deux ans avec des bouts de ficelle.

Les blouses blanches n'ont plus confiance. On se demande bien pourquoi, franchement.

Anne LÖWENTHAL (sur Facebook, et pour l'Asympto, avec son aimable autorisation), 12 décembre 2021
NB : L'image qui illustre cet article est extraite d'un reportage vidéo sur la manif tourné par Bernard Crutzen.

<https://www.asymptomatique.be/la-revolte-des-blouses-blanches-par-anne-lowenthal/>

Dans l'enseignement supérieur, ce sexisme toujours ordinaire...

Un collectif de signataires, professeur·es, scientifiques, membres du personnel administratif et technique et étudiant·es, demande que les établissements d'enseignement supérieurs fassent, dans les faits et non plus seulement dans les discours, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une priorité.

Carte blanche

Par Un collectif de signataires (*)

Nous écrivons cet appel parce que nous sommes alerté·es par des personnes qui vivent des situations intolérables. Qui imaginerait qu'à l'université circulent des vidéos pornographiques truquées, qui mettent en scène une autorité via un montage grossier ? Que dans ce monde en apparence si policé, un professeur émette publiquement le souhait qu'une étudiante, manifestement à son goût, participe au souper de cours à venir ? Qu'une membre du personnel de l'université soit poussée à démissionner de ses fonctions afin de ne plus être confrontée au harcèlement de son supérieur hiérarchique, à défaut que l'institution ait pu donner une réponse satisfaisante à ses plaintes ? Peut-être ces exemples, réellement vécus, vous étonnent-ils. À moins que, cinq ans après #MeToo et bientôt un an après #Balancetonfolklore, vous ayez pris la mesure du problème.

Le sexisme au quotidien

Si tout le monde ou presque aujourd'hui s'accorde à dénoncer les violences sexistes et sexuelles, il reste difficile de s'attaquer à ses fondements : le sexisme ordinaire. On s'insurge aujourd'hui face à une main aux fesses, mais les commentaires déplacés sur une tenue ou sur le physique continuent d'être banalisés. Et qui dit banalisation, dit déni. « Il demande si vous avez vos règles ? Mais c'est pour rigoler ! » « Il vous dit que vous êtes jolie dans votre robe et que ça met vos formes en valeur ? Mais ce sont des compliments, vous devriez être contente ! » « Il vous demande si vous êtes célibataire ? C'est plutôt flatteur, non ? » Sauf que ces remarques en apparence anodines constituent bel et bien du harcèlement sexiste et sexuel, et ont un impact considérable sur la santé mentale des personnes concernées, en grande majorité des femmes (avec des effets tels que l'anxiété, la dépression, l'abandon des études, etc.). À l'université comme sur d'autres lieux d'étude et de travail, le problème se pose à de nombreux niveaux : parce que les victimes elles-mêmes ou témoins ont parfois intériorisé cette banalisation ou ont peur des représailles si elles parlent ; parce que les personnes « de confiance » censées recueillir les plaintes ne bénéficient pas suffisamment de ressources ; parce que la portée de ces propos pourtant destructeurs est encore trop souvent minimisée, par ceux qui disent y voir chez les femmes concernées une fragilité excessive, voire un manque de sens de l'humour. Cinq ans après #MeToo, le harcèlement sexuel reste la faute de la victime.

Renforcer le cadre légal

L'ambivalence du cadre légal n'aide pas : la principale législation qui protège contre le harcèlement moral et sexuel au travail, la loi « bien-être » du 4 août 1996, n'est pas parfaitement alignée sur la directive européenne 2006/54 du 5 juillet 2006 (relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail), et la loi « genre » du 10 mai 2007 recoupe en partie la loi de 1996, en assimilant le harcèlement sexuel à une forme de discrimination. Ce cadre présente encore certaines lacunes : pour mieux protéger les victimes de harcèlement, le Code des droits des femmes élaboré par l'ASBL Fem&L.A.W. recommande notamment que la protection des employé·es harcelé·es ne soit plus conditionnée à l'introduction préalable d'une demande formelle d'intervention psychosociale en interne. D'autant plus que les conseiller·es en prévention sont, comme les personnes de confiance, peu formé·es sur ces questions.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur plus spécifiquement, des recommandations ont également vu le jour. Ainsi, en mai 2021, l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) adoptait un avis sur les « Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement dans l'enseignement supérieur », proposant notamment que le décret « Paysage » de 2013 fasse figurer la lutte contre le harcèlement et les violences parmi les buts de l'enseignement supérieur, que cet objectif figure dans le règlement des études et des examens, et que certaines garanties entourent le suivi des signalements et des plaintes. En septembre 2021,

la Fédération Wallonie-Bruxelles publiait une circulaire relative à la « Prévention et lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale » pour rappeler aux établissements et pouvoirs organisateurs leurs missions et le cadre légal dans ce contexte, ainsi que les services d'aide à disposition des victimes et des auteurs dans la Communauté française. Plus récemment encore, le 13 octobre dernier, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une résolution visant à prévenir et lutter contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De la parole aux actes

Il faut aller plus loin. Le harcèlement sexuel est une grave atteinte à la dignité des personnes qui le subissent et à leurs droits fondamentaux. Nous, professeur·es, scientifiques, membres du personnel administratif et technique et étudiant·es, demandons que les établissements d'enseignement supérieur fassent, dans les faits et non plus seulement dans les discours, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une priorité. L'ensemble de la communauté universitaire (et non seulement les personnes « de confiance » désignées au sein des institutions et les autorités) devrait suivre une formation sur le continuum des violences et la place qu'y occupe le sexisme ordinaire. L'accompagnement des victimes devrait inclure une protection de celles-ci, ainsi que des témoins, contre toute forme de représailles ou d'intimidation. Enfin, les établissements d'enseignement supérieur devraient interagir dans ce cadre avec les instances indépendantes en charge de la lutte contre les discriminations que sont UNIA et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, notamment dans le cadre d'éventuelles procédures disciplinaires qui pourraient être prises à l'égard de membres du personnel concerné·es.

Il est temps de sortir du déni : pour que les violences sexistes et sexuelles cessent d'être un autre « Don't Look Up ».

9 février 2022

(*) Françoise Tulkens, professeure émérite UCLouvain et ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme Vanessa De Greef, professeure ULB et vice-présidente de la Ligue des droits humains Olivier De Schutter, professeur UCLouvain Bruno Humbeek, chargé de recherche UMONS Petra Meier, professeure Universiteit Antwerpen Laurence Rosier, professeure ULB et conseillère à la politique de genre

Liste des signataires

Aguirre Sara, chercheuse (ULB) ; Bajomée Danielle, professeure honoraire (ULiège) ; Baum-Botbol Mylène, professeure (UCLouvain) ; Beernaert Marie-Aude, professeure ordinaire (UCLouvain) ; Bernard Diane, professeure (USL-B) ; Bert Catherine, chargée de cours (HE Vinci) et collaboratrice scientifique (UNamur) ; Bocquier Philippe, professeur ordinaire et président de l'école PSAD (UCLouvain) ; Bomans Sébastien, doctorant (ULiège) ; Bourgeois Catherine, anthropologue, GRAP-StrigeS-Americas (ULB) ; Bragard Véronique, professeure (UCLouvain) ; Bribosia Emmanuelle, professeure ordinaire (ULB) ; Burnet Régis, professeur (UCLouvain) ; Caeymaex Florence, Chercheuse F.R.S.-FNRS (ULiège) ; Carels Marie-Louise, chercheuse en sciences de l'éducation (ULiège) ; Caroline Closon, professeure (ULB) ; Casini Annalisa, chargée de cours (UCLouvain) et Co-Présidente de Sophia asbl, réseau belge des études de genre ; Charlier Sophie, collaboratrice scientifique à DVLP (UCLouvain) ; Claes Tinne, chercheuse post-doctorante (KULeuven) ; Cormann Grégory, chargé de cours (ULiège) ; Corps scientifique de l'UCLouvain ; Damay Ludivine, chargée de cours (ULB) ; De Cock Barbara, professeure (UCLouvain) ; de Stexhe Yannicke, doctorante et assistante (UCLouvain) ; Degavre Florence, professeure (UCLouvain) ; Delguste Catherine, Agrégée de faculté (ULiège) ; Deligne Chloé, Chercheuse F.R.S.-FNRS (ULB) ; Derave Charly, assistant-doctorant (ULB) ; Derinoz Sabrina, doctorant (ULB) ; Detandt Sandrine, professeure (ULB) ; Devresse Marie-Sophie, professeure de criminologie (UCLouvain) ; Dufour Valérie, maître de recherche F.R.S.-FNRS (ULB) ; Dumortier Els, professeure Faculté Droit et Criminologie (Vrije Universiteit Brussel) ; Durand Véronique, collaboratrice scientifique (ULB) ; Engel Vincent, professeur (UCLouvain) ; Englebert Vincent, professeur (UNamur) ; Ester Lucia Rizzi, professeure (UCLouvain) ; Evrard Noémie, doctorante ISPOLE (UCLouvain) ; Ferreras Isabelle, Maître de recherches F.R.S.-FNRS et professeure (UCLouvain) ; Fierens Jacques, professeur émérite (UNamur) ; Flas Jérôme, doctorant (ULiège) ; Frogneux Nathalie, professeure, Institut supérieur de Philosophie (UCLouvain) ; Gavray Claire, professeure émérite (ULiège) ; Gevers Michel, professeur émérite (UCLouvain) ; Glorie Caroline, collaboratrice scientifique (ULiège) ; Goyens Michèle, professeure (KULeuven) ; Grandjean Nathalie, chargée de Recherches F.R.S. FNRS (USL-B) ; Gravet Catherine, professeure ; Gutwirth Serge, professeur (Vrije Universiteit Brussel) ; Hagelstein Maud, maître de recherches F.R.S.-FNRS (ULiège) ; Hambye Philippe, professeur (UCLouvain) ; Harmel Chloé, assistante (UCLouvain) et membre de l'association Fem&Law ; Henneaux David, co-responsable Groupe de travail Genre+ du CORSCI (UCLouvain) ; Husson Jean-François, maître de conférences invité (UCLouvain) ; Jacquot Sophie, professeure de science politique (USL-B) ; Kill Marie, aspirante F.R.S.-FNRS (ULiège) ; Klein Olivier, professeur ordinaire (ULB) ; Lagerwall Anne, professeure (ULB) ; Laura Bertora, personne de contact genre (USL-B) ; Laurent Pierre-Joseph, professeur (UCLouvain) ; Lebec Valérie, vice-présidente du Corps technique et administratif (UCLouvain) ; Leloup Jean-Christophe, professeur (ULB) et président du Comité Femmes & Sciences ; Léonard Angélique, professeure ordinaire (ULiège) et ancienne présidente du Comité Femmes &

Sciences ; Lobet Claire, professeure ordinaire émérite et vice-rectrice honoraire (UNamur) ; Maeder Costantino, professeur ordinaire (UCLouvain) ; Marques-Pereira Bérengère, professeure invitée (ULB) ; Marquet Jacques, professeur ordinaire (UCLouvain) ; Martinus Claire, chargée de cours (UMONS) ; Mélan Emmanuelle, chargée de projets (UCLouvain) ; Meunier Deborah, chargée de cours (ULiège) ; Michiels Gloria, PhD Candidate LAAP (UCLouvain) ; Mikolajczak Moïra, professeure en sciences psychologiques (UCLouvain) ; Modera Astrid, assistante et doctorante (UNamur) ; Moreno Maria, référente à l'ARES ; Newman Anneke, postdoctorante (ULB) ; Ouali Nouria, professeure (ULB) ; Pagnouille Christine, chargée de cours honoraire (ULiège) ; Paternotte David, chargé de cours en sociologie (ULB) ; Paulis Chris, docteur et agrégée (ULiège) ; Pezeril Charlotte, chercheuse (ULB) ; Piette Valérie, professeure (ULB) ; Pigeon Eva, co-présidente de l'Assemblée Générale des étudiant·es (UCLouvain) ; Rassel Laurence, professeure et Directrice (ERG) ; Rees Alice, assistante (UCLouvain) ; Renaud Fara, Maître de conférences invitée à l'IRMP (UCLouvain) ; Rigaux Natalie, professeure (UNamur) ; Ringelheim Julie, chercheuse qualifiée F.R.S.-FNRS et professeure (UCLouvain) ; Roberti-Lintermans Margaux, co-responsable Groupe de travail Genre+ du CORSCL (UCLouvain) ; Roland Hubert, directeur de recherches F.R.S.-FNRS et professeur extraordinaire (UCLouvain) ; Romainville Céline, professeure (UCLouvain) ; Roskam Isabelle, professeure spécialisée en psychologie du développement et en psychologie du genre (UCLouvain) ; Roukens Anne, professeure (UNamur) ; Sábado Novau Marta, professeure (UCLouvain) ; Schaut Christine, chargée de cours (ULB) ; Schwartz Cédric, membre du corps scientifique (ULiège) ; Sepulchre Sarah, professeure (UCLouvain) ; Servais Olivier, professeur (UCLouvain) ; Smeesters Aline, Chercheuse qualifiée F.R.S.-FNRS (UCLouvain) ; Stinglhamber Florence, professeure ordinaire et conseillère du recteur pour la politique des ressources humaines (UCLouvain) ; Talavera Cecilia, doctorante en criminologie (ULB) et membre de STRIGES ; ThéOK ? Consent ASBL ; Thirion Benoit, président du Corps technique et administratif (UCLouvain) ; Tirmarche Anne-Sophie, chargée de mission genre et diversité (UCLouvain) ; Tubeuf Sandy, professeure en Economie de la Santé, présidente de la commission doctorale de proximité Santé Publique, Santé Société (UCLouvain) ; Van der Linden Tim, Maître de recherches F.R.S.-FNRS et professeur (UCLouvain) ; Van Haeperen Françoise, professeure ordinaire (UCLouvain) ; Van Hemelryck Tania, professeure extraordinaire et conseillère pour la politique de genre (UCLouvain) ; Van Raemdonck Dan, professeur à l'ULB et à la VUB ; Van Ypersele Jean-Pascal, professeur ordinaire (UCLouvain) et académicien ; Vanden Berghe Chloé, doctorante (ULB) ; Vanparys Line, doctorante (UCLouvain) ; Vielle Pascale, professeure (UCLouvain) ; Vincent Laurence, référente à l'ARES ; Vyt Charlotte, doctorante (UNamur) ; Wagener Martin, professeur (UCLouvain) ; Walschot Maureen, assistante à l'enseignement et chercheuse (UCLouvain) ; Warland Geneviève, professeure invitée (UCLouvain) ; Wattier Stéphanie, professeure (UNamur) ; Welsch Marie, vice-présidente du Comité Femmes & Sciences ; Willems Geoffrey, professeur de droit de la personne et de la famille (UCLouvain) ; Yépez Del Castillo Isabelle, professeure ordinaire émérite (UCLouvain) ; Yzerbyt Vincent, professeur de psychologie sociale (UCLouvain) ; Zitouni Benedikte, professeure (USL-B)

Lesoir.be, 10 février 2022

Télétravail : les coûts cachés de la numérisation

Le télétravail a explosé à la faveur de la crise du coronavirus. À tel point que sa pratique devrait durablement s'installer. Ce qui n'est pas sans poser question. Notamment au moment d'envisager les conséquences de la numérisation du travail qui l'accompagne.



Parmi les conséquences les plus massives et durables de la pandémie de coronavirus sur le monde du travail, la généralisation du télétravail figure en bonne place. Comme le souligne notamment Statbel, si ce dernier avait déjà tendance à augmenter depuis une vingtaine d'années, « avec une moyenne de 29 % de travailleurs à domicile en 2020, les effets de la crise du coronavirus sont clairement visibles » [1]. L'essor est même encore plus impressionnant lorsque l'on se penche sur certains types de profession (+144% pour les employés de type administratif, +92% pour les professions intermédiaires, notamment).

Or, si cette hausse est évidemment liée à la pandémie et aux mesures décidées pour y faire face, le recours plus fréquent au télétravail devrait néanmoins rester comme une tendance à long terme, ce qui pose évidemment la question de ses avantages et inconvénients, mais aussi de ses proportions et modalités « idéales » (lesquelles varient selon que l'on se trouve du côté des employeurs ou du côté des employés) [2]. Pour contribuer à ce débat, nous souhaitons explorer ici les risques liés à un des corollaires du télétravail, à savoir le recours accru à des outils numériques pour réaliser certaines tâches, pour communiquer, pour surveiller ou rendre des comptes, etc.

Nous en avons identifié quatre : a) les risques environnementaux ; b) les risques de dépendance croissante face aux grands monopoles numériques ; c) les risques de surveillance accrue et/ou inédite du travail ; et c) les risques en matière de cybersécurité.

Risques environnementaux

La question du coût environnemental du numérique commence à être de mieux en mieux documentée [3], même si le secteur continue de profiter de son image trompeuse « d'économie immatérielle ». Les principaux impacts environnementaux interviennent d'abord au moment de la production des appareils et des infrastructures numériques [4]. La fabrication d'un ordinateur de 2 kg, par exemple, nécessite 800 kg de matières premières et émet 124 kg de CO² [5]. Or, le recours accru au télétravail entraîne souvent l'achat de nouvelles machines pour les travailleurs concernés.

Les seconds impacts sont liés au fonctionnement de ces appareils et infrastructures. Il s'agit ici essentiellement de consommation d'électricité, mais pas uniquement. En Wallonie, le bureau de consultance CLIMACT estime « que la consommation d'électricité pour l'utilisation des solutions numériques est d'environ 1,4 TWh. Cette consommation comprend la consommation des terminaux des ménages et des entreprises (écrans, ordinateurs, smartphones, etc.), des réseaux (fixes et mobiles) et les centres de données » [6]. À titre de

comparaison, les auteurs expliquent que « cela représente environ 8% de la consommation électrique wallonne, soit l'équivalent de plus de 90% de la production éolienne wallonne, et plus que la consommation annuelle des trains belges ». En outre, toujours selon CLIMACT, « cette consommation pourrait tripler d'ici 2030 ».

Parmi les usages particulièrement gourmands en électricité, on retrouve évidemment le recours à la vidéo [7] – notamment durant les vidéoconférences [8] –, mais aussi le recours croissant au *cloud* (nuage). Particulièrement utile pour le télétravail, ce dernier repose en effet sur des centres de données qui doivent garantir un service accessible et fiable 24h/24, 7j/7. Pour ce faire, les centres sont délibérément surdimensionnés (de façon à pouvoir faire face à des hausses subites de trafic), ils sont dotés d'énormes générateurs et de batteries pour pallier d'éventuelles pannes électriques, et les données sont généralement hébergées simultanément dans plusieurs centres différents (pour éviter les pertes ou les pannes). Tout ceci sans parler des quantités d'eau colossales qu'ils nécessitent pour éviter de surchauffer... [9]

Enfin, les derniers impacts environnementaux sont liés à la mise au déchet de tous ces matériels informatiques. En 2019, nous avons déjà généré près de 54 millions de tonnes métriques de déchets électroniques à travers le monde, dont seule une infime minorité (17,4%) a été recyclée [10]. Le reste est enfoui ou incinéré, trop souvent après avoir été envoyé (légalement ou non) dans un pays en développement [11]. L'obsolescence programmée, ainsi que les nombreux autres incitants au suréquipement et au renouvellement inutile des appareils numériques sont évidemment à blâmer, mais le télétravail peut aussi contribuer à ce gaspillage, en particulier lorsqu'il implique de renouveler tout un parc informatique ou encore de le dédoubler pour que chaque travailleur ait accès à un ordinateur chez lui et au travail.

Risque de dépendance face aux GAFAM

Le deuxième risque concerne la dépendance accrue que le télétravail peut entraîner face aux géants du numérique. Ces derniers exercent en effet déjà une domination de plus en plus écrasante sur l'ensemble des couches qui constituent l'économie numérique (des câbles sous-marins jusqu'aux logiciels et plateformes en passant par les centres de données) [12], ce qui signifie que toute tendance à la hausse de la numérisation (du travail, mais aussi de l'école, de la santé, de la culture, etc. [13]) contribue mécaniquement à en renforcer le pouvoir.

En matière de suite bureautique, c'est l'éternel Microsoft suivi de Google qui contrôle l'essentiel du marché. À elles deux, ces entreprises représenteraient plus de 85% de parts de marché, selon un site spécialisé [14]. Comme le souligne l'auteur, « elles détiennent une part de marché dominante parce que les deux plateformes appartiennent à des géants technologiques de renom disposant d'infrastructures en nuage fiables et qu'elles couvrent les besoins de la plupart des entreprises en matière de courrier électronique, de communications et de productivité ». Pour le dire autrement, ces entreprises peuvent compter sur leur taille et sur leurs ressources pour proposer des écosystèmes intégrés capables de prendre en charge la quasi-totalité des besoins numériques des entreprises ou administrations, à des prix défiant toute concurrence. Et plus elles le font, plus elles attirent de nouveaux clients, ce qui leur permet de renforcer et de varier leur offre tout en diminuant les coûts de revient, et ainsi de suite.

Les conséquences de cette logique de concentration croissante sont bien connues : abus de position dominante, frein à l'innovation et à la concurrence, récoltes et exploitation massives de données personnelles ou encore enfermement des utilisateurs dans des écosystèmes clos dont il est de plus en plus difficile et coûteux de sortir [15].

Risque de surveillance accrue et/ou inédite du travail

Le troisième problème est étroitement lié à la problématique du contrôle. Par définition, en effet, le télétravail permet au travailleur de se soustraire au contrôle immédiat de son employeur. Pour y remédier, beaucoup de ces derniers ont dès lors été tentés de s'en remettre à des solutions de surveillance numérique dont *The Guardian* donne les exemples suivants : « Il y a Aware, une plateforme qui analyse le comportement des employés sur des plateformes de messagerie comme Slack (...). Microsoft a annoncé cette semaine (...) que sa plateforme Microsoft 365 [pourrait] utiliser l'apprentissage automatique pour suivre les actions des employés. Des fournisseurs émergents comme Activtrak, Kickidler, Workpuls et iMonitorSoft se positionnent comme des plateformes d'« analyse des effectifs », mais se contentent en réalité d'offrir à leurs entreprises clientes la possibilité de surveiller la façon dont leurs employés utilisent les applications, de prendre des captures d'écran aléatoires déclenchées par le comportement suspect d'un employé, et de voir les activités de leurs employés. Workpuls promet à ses clients que leurs employés peuvent être surveillés "sans le savoir" (...) » [16].

Selon une étude réalisée sur le sujet pour le compte du Parlement européen [17], ces outils peuvent avoir des « effets dévastateurs » sur le bien-être des employés et sur les relations de travail en général, en particulier lorsqu'il existe un flou sur leurs objectifs, leur fonctionnement, le type de données récoltées ou encore leur utilisation exacte. L'auteur de l'étude, Kirstie Ball, explique ainsi que « Le principal problème de la surveillance sur le lieu de travail est que les gens peuvent la ressentir comme envahissante, autoritaire ou excessive. (...) Lorsque les gens commencent à ressentir cela (...), ils ont le sentiment que les conditions de travail sont moins équitables et moins justes, ils sont moins satisfaits de leur travail, moins engagés, moins créatifs et moins autonomes, et ils ont l'impression qu'on ne leur fait pas confiance. Leur niveau de stress augmente, ce qui signifie qu'ils sont plus susceptibles de démissionner ».

Pour Ball, cette problématique s'inscrit toutefois dans le cadre plus large de la numérisation croissante du travail et de son corollaire, le « management algorithmique », à travers lequel le travail est non seulement surveillé, mais aussi évalué ou encore attribué par le biais d'outils numériques, ce qui naturalise et autonomise des processus décisionnels vis-à-vis desquels les travailleurs se retrouvent privés de contrôle et de marge de manœuvre [18].

Risques de cyberattaques

Enfin, dernier risque : qui dit numérisation dit augmentation de la probabilité des cyberattaques. D'après le rapport d'une entreprise de cybersécurité cité par Le Soir, le piratage informatique aurait augmenté de 78% en 2021, dans le monde, par rapport à 2020 [19]. Une tendance appelée à se maintenir en 2022 en raison de « l'intensification de la dépendance aux systèmes numériques combinée à l'utilisation de monnaies numériques ». Parmi les types d'attaques recensées, les ransomwares [20] occupaient le haut du classement avec plus de 38% du total.

L'essor du télétravail est intimement lié à cette tendance. Tout d'abord, en effet, de nombreuses entreprises ou administrations ont dû faire des concessions « comme autoriser des tâches ou actions alors que jusqu'à présent elles n'étaient possibles que depuis le réseau de l'entreprise » [21]. D'autres ont également pu, de gré ou de force, laisser leurs employés utiliser leur propre matériel et même lorsque ça n'est pas le cas, il est par définition plus difficile de sécuriser des usages à distance.

Résultat, comme le souligne notamment le bureau de consultance Deloitte dans une étude sur le sujet parue en Suisse : « le télétravail devient une porte ouverte à de nouvelles formes de vol de données », les travailleurs à domicile se retrouvant exposés à des menaces en ligne plus nombreuses et plus variées [22].

Conclusion

Le débat sur les avantages et inconvénients du télétravail dépasse évidemment de loin le cadre de cet article. L'enjeu ici était uniquement d'identifier les principaux risques liés à la numérisation du travail qui l'accompagne. Certains de ces risques sont surtout liés à des modalités particulières de télétravail (comme le recours à des logiciels de surveillance), tandis que d'autres sont inhérents à sa pratique même (à l'image des coûts environnementaux). Quoiqu'il en soit, il est utile de les avoir tous à l'esprit au moment de réfléchir aux conséquences de la généralisation du télétravail sur les travailleurs et sur la société.

Cet article fait suite à une intervention réalisée dans le cadre du Forum « Vivre avec le télétravail », organisé par le réseau Brise (Réseau intersyndical bruxellois de sensibilisation à l'environnement), le 21 février 2022.

Pour citer cet article : Cédric Leterme, « Télétravail : les coûts cachés de la numérisation », Gresea, février 2022, texte disponible à l'adresse : <https://gresea.be/Teletravail-les-couts-caches-de-la-numerisation>

Notes

[1] Statbel, « Le travail à domicile se fait une place dans de nouveaux types de professions », 1^{er} avril 2021 : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/le-travail-domicile-se-fait-une-place-dans-de-nouveaux-types-de-professions>.

[2] Bamps, N. « En 2022, syndicats et patrons n'échapperont pas au débat sur l'évolution du télétravail », *L'Écho*, 28 décembre 2021 : <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/en-2022-syndicats-et-patrons-n-echapperont-pas-au-debat-sur-l-evolution-du-teletravail/10356194.html>.

[3] Lire notamment l'ouvrage de Guillaume Pitron, *L'enfer numérique : voyage au bout d'un like*{}, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2021.

- [4] Lire notamment : The Shift Project, « Lean ICT : Pour une sobriété numérique », Octobre 2018 : <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/>.
- [5] ADEME, « La face cachée du numérique », Novembre 2019 : <https://librairie.ademe.fr/cadic/2351/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf?modal=false>.
- [6] CLIMACT, « Quel est l'impact du secteur Numérique sur la consommation d'électricité et les objectifs climatiques de la Wallonie ? », 22 janvier 2021 : <https://climact.com/fr/quel-est-limpact-du-secteur-numerique-sur-la-consommation-deelectricite-et-les-objectifs-climatiques-de-la-wallonie/>.
- [7] À ce propos, lire : The Shift Project, « Climat : l'insoutenable usage de la vidéo en ligne », Juillet 2019 : <https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2019/07/2019-01.pdf>.
- [8] D'après une étude citée par la RTBF, « une heure de visioconférence avec caméra allumée ou de streaming émet 150 à 1.000 grammes de dioxyde de carbone et nécessite 2 à 12 litres d'eau » (RTBF, « Pourquoi vous devriez éteindre votre caméra pendant une visioconférence ? », 18 janvier 2021 : <https://www.rtbef.be/article/pourquoi-vous-devriez-eteindre-votre-camera-pendant-une-visioconference-10674744>).
- [9] Sur ce point, lire notamment : Pitron, G. « L'enfer numérique... », *op.cit.* {} ; ou encore C. Leterme, « Google, Microsoft, Alibaba : « technoféodalisme » à la belge », *GRESEA*, 29 novembre 2021 : <https://gresea.be/Google-Microsoft-Alibaba-technofeodalisme-a-la-belge>.
- [10] Forti, V. Baldé, C. Kuehr, R. Bel, G. *The Global E-waste Monitor 2020 : Quantities, flows and the circular economy potential*{}, United Nations University (UNU)/United Nations Institute for Training and Research (UNITAR) – co-hosted SCYCLE Programme, International Telecommunication Union (ITU) & International Solid Waste Association (ISWA), Bonn/Geneva/Rotterdam.
- [11] Lire notamment : Leterme, C. « La numérisation de l'Afrique face au dilemme écologique », *CETRI*, 29 juin 2020 : <https://www.cetri.be/La-numerisation-de-l-Afrique-face>.
- [12] T. Mahindru, « Digging Deeper : Assessing Big Tech's Capture of the Internet's Infrastructure », *BotPopuli.net*, 22 novembre 2021 : <https://botpopuli.net/digging-deeper-assessing-big-techs-capture-of-the-internets-infrastructure/>.
- [13] Lire : Brygo, J. « Travail, famille, Wi-Fi », *Le Monde diplomatique*{}, Juin 2020 : <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/06/BRYGO/61870>.
- [14] Barney, A. « Office 365 or G Suite : Which is Better for Your Organization ? », *FrameworkIT* {} (blog), 3 février 2022 : <https://www.frameworkit.com/blog/office-365-or-gsuite-which-is-better-for-your-organization-2020>.
- [15] Sur ces questions, lire notamment le dossier « Domination digitales, combats numériques » de la revue *Permanences critiques* {} (n°1, juin 2021).
- [16] Marks, G. « Want to keep tabs on your working-from-home staff? Resist the urge », *The Guardian*{}, 14 novembre 2021 : <https://www.theguardian.com/business/2021/nov/14/monitoring-software-working-from-home-staff>.
- [17] Citée dans : Hughes, O. « Remote-working job surveillance is on the rise. For some, the impact could be devastating », *ZDNet*, 9 décembre 2021 : <https://www.zdnet.com/article/remote-working-job-surveillance-is-on-the-rise-for-some-the-impact-could-be-devastating/>.
- [18] Sans compter qu'indépendamment de la numérisation du travail, le travail à distance rend également plus difficiles les mobilisations collectives de travailleurs et en particulier l'exercice du droit de grève. Sur le management algorithmique, lire aussi : Forestier, F. Dufour, M. Campanini, E. et Ginjaux-Kats, J. « Le management algorithmique : nouveau paradigme d'organisation du travail ? », *AOC*, 28 avril 2021 : <https://aoc.media/opinion/2021/04/27/le-management-algorithmique-nouveau-paradigme-dorganisation-du-travail/>.
- [19] Lucina, A. « Le piratage a augmenté de 78% en 2021 », *Geeko (Le Soir)*{}, 26 janvier 2022 : <https://geeko.lesoir.be/2022/01/26/le-piratage-a-augmente-de-78-en-2021/>.
- [20] Ou « logiciel rançonneur ». D'après Wikipédia, il s'agit d'un « logiciel malveillant qui prend en otage des données personnelles. Pour ce faire, il chiffre des données personnelles puis demande à leur propriétaire d'envoyer de l'argent en échange de la clé qui permettra de les déchiffrer ».
- [21] Poitevin, V. « Travail à distance, une faille à colmater pour la sécurité des entreprises ? », *Stormshield* (blog), 12 avril 2021 : <https://www.stormshield.com/fr/actus/travail-a-distance-une-faille-pour-la-securite-des-entreprises/>.
- [22] Deloitte, « Cyber crime – the risks of working from home » (n. d.) : <https://www2.deloitte.com/ch/en/pages/risk/articles/covid-19-cyber-crime-working-from-home.html>.

<https://gresea.be/Teletravail-les-couts-caches-de-la-numerisation>



Un tremplin pour les femmes (l'ilot partie 2)

Au croisement de la lutte contre le sans abris et d'une approche féministe, l'ilot met en place un projet de centre de jour réservé aux femmes. Suite de notre entretien avec Ariane Dierickx, directrice de l'ilot, et Élodie Blogie, responsable du projet.

Irène : Pour commencer, mettons le cadre : quelle est la proportion de femmes parmi les sans abris ?

Élodie et Ariane : Au dernier dénombrement fin 2020, il y avait à Bruxelles un peu plus de 5 000 sans abris, dont 21% de femmes. Mais ces chiffres sont largement en dessous de la réalité, parce que tout un pan de sans abris caché n'est pas pris en compte, et qui concerne surtout des femmes. Le fait de trouver refuge chez des membres de la famille, des amis. Ça reste une situation d'errance, avec des risques d'abus, de violences. Ces femmes vont partir tôt le matin et rentrer tard le soir pour ne pas déranger la famille, changer souvent d'endroit, et ce pendant des mois. Quand des équipes font le décompte en parcourant les rues en soirée, les femmes représentent 7%. Mais selon un dénombrement fait en Flandre par la Fondation Roi Baudouin, avec une autre méthodologie, cette proportion monte à 30%. À quoi il faut ajouter d'autres formes encore, un logement inadéquat, insalubre, trop petit, trop cher par rapport aux revenus... ce qui peut représenter un gros risque de basculer dans le sans abris.

Dernière donnée qui nous persuade que ces chiffres sont sous-estimés : tous les indicateurs économiques montrent que les femmes sont plus pauvres que les hommes. Se retrouver sans toit est donc un risque bien réel.

Irène : Pourtant, l'image traditionnelle du sans abri reste au masculin.

Élodie et Ariane : En effet, c'est l'image d'un homme, plutôt barbu et alcoolisé, dormant sur un carton... Le sans abris au féminin ne prend pas les mêmes formes qu'au masculin, alors que notre secteur a été pensé sur le modèle masculin. Ce qui fait qu'il y a tout une partie de notre public qu'on n'arrive pas à accrocher.

Le risque c'est que les femmes ne viennent pas dans les centres de jour, ce qui les éloigne du secteur et peut aggraver leur situation. Elles disparaissent des radars de l'aide sociale, et le non recours aux droits est gigantesque. Et que dire de la santé mentale... Au point que désormais, dans nos équipes, il est impensable de ne pas avoir de spécialistes de la santé mentale.

Quand de rares femmes franchissent la porte des centres mixtes, nos équipes disent qu'on n'arrive pas à maintenir le lien, elles ne se sentent pas en sécurité, pas écoutées. Elles se retrouvent face à du sexisme ordinaire ou beaucoup plus lourd. Il arrive qu'elles soient agressées jusque dans le centre, ce qui laisse les équipes impuissantes. Même si on met en place des stratégies comme des créneaux horaires pour les femmes, il y a des hommes qui passent dans les couloirs. Aucune femme ne voudra être dans un espace sieste mixte, même si on va mettre son lit le plus proche du bureau de l'éducateur si jamais il se passe quelque chose. Cela reste des bricolages, sans jamais interroger le principe de mixité, considéré comme un grand principe démocratique important dans la société. On est pourtant dans un secteur où on sait ce que sont les rapports de domination, où on est capables de les lire, de les analyser ; on devrait avoir un background pour mieux accueillir les discriminations de genre, et en fait non.

Irène : D'où l'idée d'un projet spécifique pour les femmes.

Élodie et Ariane : On a constaté qu'actuellement, aucune structure n'est spécialisée pour répondre aux besoins de ces femmes. Il existe des structures « violences conjugales » (une cause majeure de sans abris chez les femmes), mais dont le seuil d'accès élevé, qui ne sont pas accessibles si on a des troubles de santé mentale ou des addictions trop importantes, ou qu'on est sans papiers. Les expertises en violences conjugales ne sont pas toujours doublées d'expertise sur un travail avec un public en grande précarité. À l'inverse, dans le secteur du sans abris, il n'y a pas assez d'expertise quant aux violences faites aux femmes, au risque de recréer des violences institutionnelles. Les centres de jour, première porte d'entrée dans le secteur de l'aide, sont fréquentés jusqu'à 90% par des hommes. Quand on a vécu un parcours de violences, on n'a pas envie d'aller dans ces services occupés en majorité écrasante par des hommes.

Irène : Dans la construction de votre projet, vous avez eu une démarche qui me paraît particulièrement intéressante : faire appel à des « expertes du vécu ».

Élodie et Ariane : Dès le départ, nous savions que nous voulions faire appel à diverses expertises : des académiques, des travailleuses de terrain, mais aussi des femmes qui ont expérimenté des situations de sans abris. Cette méthodologie des trois niveaux d'expertise nous vient du Québec, à partir de projets visant à accompagner des jeunes en errance.

Dans un premier temps, nous avons organisé des entretiens avec les secteurs du sans abris, du féminisme, de la migration, pour avoir la vision la plus large possible. Ensuite, nous avons identifié des femmes qui avaient vécu elles-mêmes la situation, mais qui étaient relogées, stabilisées, parce qu'on ne peut pas faire une réflexion à long terme, des réunions hebdomadaires, quand on est dans l'urgence absolue. Ça n'a pas été simple, on en a perdu en cours de route mais d'autres nous ont rejointes.

Quand ces femmes sont interrogées par les médias, c'est toujours sur le mode du témoignage. Ce n'est pas ce que nous voulions : on n'attend pas non plus des académiques de raconter leur vécu... Nous comptons sur leur expérience, sur leurs connaissances pour construire le projet.

Il a fallu du temps pour que ces femmes se reconnaissent comme expertes. Nous avons organisé des ateliers d'écriture pour leur permettre de mettre des mots sur le centre, tel qu'elles l'imaginaient.

Irène : Vous pouvez donner un exemple de ce que leur expérience a pu apporter ?

Élodie et Ariane : Étant donné les limites financières, il fallait choisir entre une ouverture quotidienne de deux heures, ou une plage horaire plus large, mais seulement cinq jours sur sept. Elles ont opté pour la première solution, en nous expliquant à quel point il était important d'avoir une routine, de pouvoir dire « à demain ».

Nous avons aussi besoin de leur expertise en termes de sécurité. Si on crée un espace femmes, il y aura toujours des mecs devant, pour leur proposer de les héberger, ou le risque de voir arriver des (ex)conjoints violents... Il y a aussi le risque d'être mal perçues dans le groupe, voire mises sous pression pour ne pas venir. Pour tout cela, leur expertise va compter.

Irène : La question a dû aussi se poser sur le public que vous allez accueillir : des couples ? Des femmes avec enfants ?

Élodie et Ariane : Bien sûr, ces questions se sont posées. Est-ce qu'on accepte des temps de couple ? Non : on travaille avec et pour les femmes. Pareil pour les enfants : les femmes doivent pouvoir s'occuper d'elles-mêmes. On sait que celles qui sont en rue n'ont le plus souvent plus la garde de leurs enfants, donc ce serait une violence de se retrouver avec des mères et leurs enfants. Mais il faut aussi que des femmes relogées qui voudraient venir à une activité n'aient pas de problème de garde. On prévoit donc de mettre en place des partenariats avec les acteurs du quartier, ou en interne du centre un accueil des enfants, surtout pour les plus jeunes pour qui la séparation serait trop difficile.

Irène : Qu'en est-il de publics spécifiques, comme les femmes trans, ou des femmes prostituées ? Deux sujets qui provoquent de gros débats entre féministes.

Élodie et Ariane : Nous sommes dans une démarche d'inclusivité : toute femme qui se déclare femme est la bienvenue. Nous savons à quel point les femmes trans peuvent vivre des violences, y compris institutionnelles. Après, dans le concret, il faudra peut-être prévoir des aménagements particuliers pour celles qui sont en transition, pour que toutes puissent se sentir à l'aise et en sécurité.

Il en est de même pour la prostitution : c'est à chacune de définir son propre parcours d'émancipation. Et puis, qu'est-ce qu'on entend par prostitution ? Quand on regarde la façon dont les femmes vivent le sans abris, il existe une sorte de « continuum prostitutionnel », depuis les réseaux jusqu'à ce qu'on appelle le sexe de survie, le fait d'accepter une douche, un lit pour une nuit en sachant qu'au moins on va pouvoir dormir au chaud.

C'était un sujet très tabou dans le groupe de femmes, beaucoup voulaient se distancier du stigmate de la prostituée, déjà le sans abris est un stigmate. Mais pour nous c'est important de pouvoir accueillir toutes les femmes, et qu'aucun public ne chasse les autres.

Irène : Et qu'en est-il des équipes : mixtes ou non ?

Élodie et Ariane : On sait que l'une des stratégies développées par des femmes dans la rue est de se mettre à l'abri auprès d'un homme. Nos expertes ramenaient parfois le besoin de protection, d'un regard masculin. L'argument qui a fini par peser en faveur de la non mixité, c'est que s'il y a une seule femme qui ne se sent pas à l'aise parce qu'il y a un homme dans l'équipe, on sera passées à côté de notre mission.

Irène : Une dernière question : quels services comptez-vous offrir dans ce centre, et quand espérez-vous pouvoir le mettre en place ?

Élodie et Ariane : Notre ambition c'est d'être à la fois dans la prévention et dans l'accompagnement de personnes qui sont déjà dans le sans abris.

Nous comptons développer deux grands axes : d'une part sortir de l'urgence avec des services qui répondent à des besoins primaires, manger, se laver, laver ses vêtements, prendre soin de son corps, de son esprit, faire une pause. Et d'autre part, un accompagnement psychosocial pour sortir de la rue, retrouver des droits, un logement, un parcours d'émancipation. Toutes les activités seront organisées dans ce sens, pour redonner des outils, de la confiance ; ça peut être par des cours de langue, de l'autodéfense féministe, de l'art-thérapie... Nous aimons bien l'image du tremplin, à partir duquel les femmes peuvent aller vers l'autonomie.

Nous sommes dans la phase de concrétisation, à la recherche d'un lieu, de financements. On voudrait ouvrir fin 2022.

Pour en savoir plus sur la situation des femmes sans domicile et sur le projet de centre, l'Ilot a publié un rapport en janvier 2022, qu'on peut lire ici : <https://ilot.belsans-abrisme-au-feminin-sortir-de-linvisibilite/>

Ilot est aussi à la recherche de dons privés qui peuvent compléter les financements publics. Toutes les informations sur le site : <https://ilot.be/>.

Merci à l'Ilot aussi pour l'illustration.

Irène KAUFER, 20 février 2022

<https://www.asymptotique.be/un-tremplin-pour-les-femmes-lilot-partie-2/>

Humour de Siné mensuel



Vers le contrôle de l'humanité entière?



Je ne suis pas médium, je ne suis pas devin.

Il faut d'ailleurs faire attention à ce que l'on dit, car cela peut influencer autrui dans un mauvais sens pour lui, ou même faire advenir ce que nous redoutions, cela s'appelle « prophétie auto-réalisatrice ».

Cette connaissance pourrait induire un genre de paralysie : ne plus oser rien dire, rien faire, autre facette du même mal.

Les gens disent qu'il faut des leaders parce qu'il y a des suiveurs. Je dis que s'il n'y avait pas de leaders, il n'y aurait plus de suiveurs.

Cette idée : « Les leaders sont nécessaires », est le mensonge injecté dans la tête des gens pour que les premiers gardent leur domination sur les seconds.

Je pense qu'il y a une intuition pure au plus profond de chacun d'entre nous, un peu comme un diamant indestructible.

Tout est fait, depuis que des personnes tentent de contrôler l'humanité entière, et cela fait longtemps, en particulier en ces temps de folie normalisée, pour que nous soyons déconnectés de cette intuition qui nous tient éveillé, raisonné et lié à la Vérité, sans besoin de personne d'autre pour savoir ce qu'il faut faire, quand et comment.

Pour cela, « Ils » (masculin et féminin) utilisent à un niveau jamais égalé, car mondialisé, la peur, la confusion, la colère, la culpabilité, la bêtise et tous les biais cognitifs possibles.

Et oui, la complexité du cerveau humain implique également sa fragilité, un peu à la manière du Titanic, réputé insubmersible et pourtant... C'est justement cette certitude qui l'a amené à sa perte, lui faisant baisser sa garde, perdre toute notion du Réel.

Le Réel est le Réel, qu'important tous les « factcheckers », tous les experts asservis au Pouvoir, toutes les émissions de debunking du monde, le Réel est le Réel et il est un fait que des milliers de « modifiés » meurent en ce moment, dans le monde, des suites de leur « modification ».

Tout le monde peut le nier comme une femme trompée peut longtemps nier que son mari la trompe, le Réel reste qu'elle est trompée.

Le Réel est que modifier des enfants qui n'ont rien à craindre de ce qui est utilisé pour justifier leur modification, dans le but de protéger des gens que la modification seule devrait protéger, est SACRIFIER la jeunesse sur l'autel d'un despotisme qui n'a rien d'éclairé.

Encore une fois, on peut longtemps nier la réalité (Titanic), elle se rappelle brutalement à nous, que nous le voulions ou non.

Mettre des lunettes de soleil ne fait pas disparaître le soleil.

Bref, je ne suis pas un médium, ni un devin.

Je tente juste de rester connecté à mon intuition pure et vraie, malgré le brouillard, la fumée et le bruit de plus en plus fort et cacophonique de ceux qui veulent nous entraîner dans la guerre (civile ou autre) et leur folie.

Et je vous dis :

Ne comptez sur personne d'autre que vous.

Les diamants s'uniront, se reconnaîtront et s'allieront sans besoin d'intermédiaire ni de leader.

Connectez-vous à votre intuition intérieure, encore pure si vous avez résisté à la « modification ».

Dans ce bocal placé sur plaque chauffante, soyez le poisson à l'écart, qui regarde toute cette agitation de ses yeux mi-clos, se concentre sur sa respiration et sur son calme intérieur.

Soyez comme l'archer qui bande doucement ses muscles et ne tire qu'au moment le plus parfait.
Ne vous laissez pas entraîner, par personne, surtout pas ces leaders qui séparent et vous chauffent, utilisent la colère et la frustration pour vous entraîner.
Tout en bouillonnant, restez calme.
Centré.
Connecté.
Les diamants se reconnaîtront.
Et quand ce sera le moment, d'une énergie accumulée de l'intérieur de vous et de vous seul, vous agirez.

Dr Pascal SACRÉ, 26 décembre 2021

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Dr Pascal Sacré, Mondialisation.ca, 2021

Humour de Siné mensuel



Appel à l'aide urgent de Leonard Peltier



« Le Covid a ramené la prison de Coleman à une époque ténébreuse. Je me souviens d'un temps à Marion USP où j'avais été mis à l'isolement pendant si longtemps, ce genre de moments où 72 heures peuvent suffire à vous faire oublier qui vous êtes. J'écrivais physiquement qui j'étais sur le sol afin que si j'oubliais, je pouvais le lire et m'en souvenir. J'avais échangé ma dernière cigarette contre un stylo. J'accourais à la porte au moindre passage d'un garde pour avoir un aperçu d'un être humain, même si c'était un qui me détestait, c'était un autre humain et c'était bon pour mon esprit le temps d'une minute.

Je suis en enfer, et il n'y a rien d'autre à faire que de prendre sur soi aussi longtemps que vous le pouvez. Je m'accroche à l'idée que les gens ici font ce qu'ils peuvent pour améliorer nos conditions. La peur et le stress touchent tout le monde, y compris le staff. Vous pouvez le voir sur leurs visages et l'entendre dans leurs voix. L'institution entière est confinée.

L'année dernière, entrer et sortir du verrouillage signifiait au moins une douche tous les trois jours, un repas au-delà du sandwich agrémenté d'une lchette de beurre de cacahuète mais maintenant, avec le Covid pour excuse, rien. Pas de téléphone, pas de fenêtre, pas d'air frais, pas d'humains pour se rassembler, pas de voix aimées. Rien qui puisse nous soulager. Pour les gens vieux et malades, être laissé seul sans attention équivaut à une chambre de torture.

Où sont nos militants des droits humains ? Par ma voix, et avec moi, vous entendez de nombreuses femmes et hommes désespérés. Là-bas ils sont en train de transformer un environnement déjà rude en asile, et pour beaucoup d'entre nous qui n'avons pas été condamnés à la peine de mort, nous sommes désormais en train d'en envisager une.

Aidez-moi, mes frères et sœurs, aidez-moi mes bons amis ! »

Leonard PELTIER

**CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS ET LA MAISON BLANCHE
INNONDEZ LEURS BOÎTES MAILS ! OU LEONARD RISQUE DE MOURIR LÀ-BAS**

<https://www.whitehouse.gov/contact/>

PS : Leonard Peltier a été testé positif au Covid-19. Il est urgent de demander à ce qu'il soit transféré à l'hôpital pour être soigné et de demander au Président des États-Unis Joe Biden de lui accorder une grâce présidentielle. Signer la pétition sur change.org :

<https://chnge.it/xChWLC5vT6>

Traduction Pascal Grégis, CSIA-Nitassinan

https://chrisp.lautre.net/wpblog/++cs_INTERRO++p=6929

URL de cet article 37728 : <https://www.legrandsoir.info/appel-a-l-aide-urgent-de-leonard-peltier.html>

L'ancien procureur prend la défense de Leonard Peltier

Président Joseph R. Bitten
La Maison Blanche
Washington, DC 20500
RE : Demande de clémence pour Leonard Peltier

Cher Président Biden,

J'étais le procureur des États-Unis dont le bureau s'est occupé de la poursuite et de l'appel de l'affaire de Leonard Peltier. J'ai également été nommé plus tard par le procureur général des États-Unis Benjamin Civiletti en tant que procureur des États-Unis pour le Dakota du Sud afin de traiter une affaire de meurtre sur la réserve de Rose Bud.

J'écris aujourd'hui d'une position rare pour un ancien procureur : je vous supplie de commuer la peine d'un homme que j'ai aidé à mettre derrière les barreaux.

La condamnation et l'incarcération de Leonard Peltier témoignent d'une époque et d'un système de justice qui n'a plus sa place dans notre société.

J'ai eu la chance de voir ce pays, et ses attitudes dominantes envers les Amérindiens, progresser de façon spectaculaire au cours des 46 dernières années.

Avec le temps, et le bénéfice du recul, j'ai réalisé que la poursuite et l'incarcération continue de M. Peltier étaient et sont injustes. Nous n'avons pas été en mesure de prouver que M. Peltier avait personnellement commis un quelconque délit sur la réserve de Pine Ridge. En conséquence, nous avons changé notre position sur les théories de culpabilité tout au long de l'accusation et de l'appel. D'abord, nous avons poursuivi une théorie d'« embuscade délibérée » contre les co-défenseurs de M. Peltier (qui ont été déclarés non coupables pour cause de légitime défense). Ensuite, dans le cadre de l'accusation de M. Peltier, nous avons appliqué la théorie de « l'exécution délibérée ». Enfin, en appel, nous avons poursuivi la théorie selon laquelle M. Peltier était un « complice » en vertu d'une théorie d'aide et d'encouragement, malgré le fait que ses co-accusés ont été reconnus comme ayant agi en état de légitime défense.

La dernière théorie sur laquelle repose maintenant la condamnation de M. Peltier est qu'il était coupable de meurtre simplement parce qu'il était présent avec une arme à la réserve ce jour-là. Cependant, Mr. Peltier a été étiqueté, et plus important encore a été condamné, comme un « meurtre de sang-froid » basé sur une théorie que nous avons été obligés d'abandonner en appel. Il a été incarcéré plus de 46 ans sur la base d'un minimum de preuve, un résultat dont je doute fortement qu'il soit confirmé dans n'importe quel tribunal. [...] Cependant, tout au long de la poursuite et de l'appel de M. Peltier, il y a eu peu ou pas de considération du rôle du FBI dans la création des conditions dangereuses présentes à Pine Ridge.

En raison de la manière dont l'affaire a été instruite et poursuivie, et de l'opinion dominante sur les Amérindiens à l'époque, le FBI n'a pas été pris en compte.

M. Peltier a dû payer seul le prix fort de cette tragédie. Il l'a payé avec plus de 46 ans de sa vie. Il est maintenant âgé de 76 ans et sa santé est fragile.

Je crois que l'octroi d'une clémence exécutive servirait les meilleurs intérêts de la justice et de notre pays, les meilleurs intérêts de notre pays. À mon avis, continuer à emprisonner M. Peltier plus longtemps, en sachant tout ce que nous savons maintenant, ne servirait qu'à poursuivre la relation brisée entre les Amérindiens et le gouvernement.

Je vous demande instamment de tracer un chemin différent dans l'histoire des relations entre le gouvernement et les autochtones en faisant preuve de clémence, plutôt qu'en continuant à faire preuve d'indifférence. Je vous demande instamment de faire un pas vers la guérison d'une blessure que j'ai contribué à créer. Je vous demande de commuer la peine de Leonard Peltier et de lui accorder la clémence du pouvoir exécutif.

Sincèrement,

James H. Reynolds, Procureur des États-Unis (1976-1982)

CC : Procureur général Merrick B. Garland

Avocat du pardon par intérim Rosalind Sargent-Burns

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

Mépris, discrimination et maltraitance touchent le milieu de la culture. Devant les dernières mesures prises, injustes et infondées, nous poursuivons notre combat pour que nos lieux restent ouverts et que nous y puissions accueillir tous les publics.

De la muette de Portici aux larmes de Marius : aux arts mes citoyens !

La crise sanitaire est en train de tourner en Belgique à la crise politique, pour ne pas dire à la crise de régime. Le CODOCO, qui rassemble en son sein des ministres de toutes les entités fédérées, semble aujourd'hui faire la preuve renouvelée de l'ingouvernabilité du pays. Ce qui ne devrait pas trop déplaire à la NVa, puisque l'indépendance de la Flandre, et donc « l'impossibilité » de la Belgique, sont au cœur de son programme politique.



Entre 5 000 et 10 000 personnes se sont rassemblées sous la pluie ce dimanche 26/12 à Bruxelles contre la fermeture des théâtres et des cinémas

Dans ce pays paradoxal, où un opéra au Théâtre de la Monnaie lança la révolution de 1830, la culture est, à la fois, cette femme muette qui se jette dans le Vésuve en éruption à la fin de l'Acte V, et cet hymne guerrier qui fit descendre les spectateurs dans la rue en chantant : « Amour sacré de la patrie / Rends-nous l'audace et la fierté / À mon pays je dois la vie / Il me devra la liberté ».

Une victime sacrifiée, et un symbolique détonateur.

En ordonnant une nouvelle fois la fermeture des théâtres et des cinémas, contre toute logique et contre toute raison, alors que l'ensemble des commerces pavoisent sous les guirlandes, le CODECO du 22 décembre n'a pas seulement provoqué une fronde sans précédent des principales institutions culturelles de Bruxelles et de Wallonie (« On reste ouvert ! »).

Pour la première fois en Belgique, des mesures dites « sanitaires » ont provoqué un appel groupé et massif à la désobéissance civile.

Elles ont aussi fait exploser en plein vol le fragile consensus « a minima » qui reliait encore le gouvernement aux « experts », aux médias et à la population.

Les larmes de l'épidémiologiste Marius Gilbert, qui les commentait le lendemain à l'émission « Matin Première », sur la RTBF, ne doivent pas nous distraire de la sévérité de son jugement. Cette incompréhensible décision actait pour lui, non seulement le divorce entre le gouvernement et la population, mais entre le gouvernement et ses propres experts.

majuscule	minuscule	nom	transcription
A	α	alpha	a
B	β	bêta	b
Γ	γ	gamma	g
Δ	δ	delta	d
E	ε	epsilon	é
Z	ζ	dzêta	z
H	η	êta	ê
Θ	θ	thêta	th
I	ι	iota	i
K	κ	kappa	k
Λ	λ	lambda	l
M	μ	mu	m
N	ν	nu	n
Ξ	ξ	ksi ou xi	x
O	ο	omicron	o
Π	π	pi	p
P	ρ	rhô	r
Σ	σ	sigma	s
T	τ	tau	t
Υ	υ	upsilon	y
Φ	φ	phi	ph
X	χ	khi	kh
Ψ	ψ	psi	ps
Ω	ω	omega	ô

Vous êtes ici

Par un curieux alignement des planètes, c'est toute la politique sanitaire des autorités face au SARS-COV-2 qui semble aujourd'hui être prise à contre-pied, et pas seulement en Belgique.

D'abord, parce que les actuels vaccins mis sur le marché semblent perdre de plus en plus rapidement de leur efficacité.

En France, la Haute Autorité de la Santé (HAS) préconise désormais une dose de rappel tous les trois mois !

Et ensuite, parce que si ces vaccins ont montré leur efficacité contre les formes graves de la maladie¹, ils n'ont jamais empêché sa contagion – et encore moins depuis l'émergence du variant Omicron.

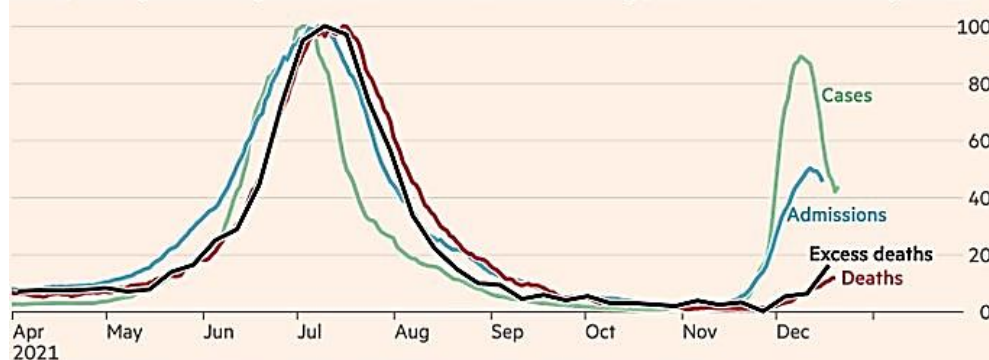
Ce qui amène chez nous un homme comme le professeur Nathan Clumeck, professeur émérite en maladies infectieuses à l'ULB et au CHU St-Pierre à Bruxelles, à préconiser désormais un changement de stratégie dans la politique vaccinale face au Sars-Cov-2.

À noter que le Pr Clumeck, qui vient de sortir un livre très pédagogique sur « La Menace Virale » (Genèse Éditions), ne fait a priori pas partie de ces scientifiques critiques qui ont systématiquement contesté depuis deux ans toute la politique sanitaire du gouvernement.

Invité le 13 décembre à l'émission « Déclat », animée à la RTBF par Arnaud Ruysen et Julie Morelle, il a proposé de recentrer la campagne de vaccination vers « les personnes à risques », c'est-à-dire les personnes âgées et celles qui souffrent de comorbidités, « parce que ce sont elles que nous retrouvons aux soins intensifs ». « Il faut adapter notre stratégie à la situation. Or notre problème, ce sont ces personnes à risques qui se retrouvent à l'hôpital, pas les enfants qui font un rhume dans les classes ».

The ratio of hospitalisation and deaths to cases has weakened in Gauteng's Omicron wave relative to its Delta wave

Cases, Covid-positive hospital admissions and deaths in Gauteng*, each as a share of Delta peak (%)



*Cases are by specimen date, deaths by date of occurrence, both adjusted for reporting lags in recent days

Source: FT analysis of data from South Africa's NICD, MRC and Louis Rossouw

FT graphic by John Burn-Murdoch / @jburnmurdoch

© FT

Mais la surprise du chef, et la première « vraie » bonne nouvelle en cette fin d'année, vient peut-être de la variante Omicron du virus lui-même. Et c'est Emmanuel André, un de nos virologues pourtant les plus « catastrophistes », qui s'en est paradoxalement fait le porte-parole.

Sur son compte Twitter, le 23 décembre, il a en effet mentionné une étude qui porte sur la Province de Gauteng, en Afrique du Sud, qui montre très clairement que la nouvelle vague du Covid-19, dans sa variante Omicron, a provoqué sensiblement moins d'hospitalisations, et encore moins de décès.

S'il se confirme, dans les semaines qui viennent, qu'Omicron est, à la fois, beaucoup plus contagieux que ses cousins et beaucoup moins dangereux, cela signifiera que le SARS-COV-2 est en train de résoudre par lui-même le gros problème sanitaire qu'il a posé à l'humanité.

Il continuerait sans doute à nous imposer sa présence de façon endémique, comme une grippe saisonnière, mais sans plus menacer l'équilibre général de nos systèmes de santé.

Nous aurons rapidement la réponse à cette hypothèse, puisqu'Omicron semble être déjà devenu dominant en Belgique.

Mais il nous laissera en héritage une autre maladie, bien humaine celle-là.

C'est cette société de surveillance et de contrôle généralisés, dont le « pass sanitaire » n'est que la plus visible excroissance numérique, et qui a déjà profondément déchiré tout le corps social. Et cette maladie-là ne disparaîtra jamais d'elle-même.

Claude SEMAL, le 25 décembre 2021 [...]

<https://www.asymptotique.be/de-la-muette-de-portici-aux-larmes-de-marius-aux-arts-mes-citoyens/>

¹ Malheureusement non, sauf pour une courte période ; sans compter les effets secondaires... (MN)

Yankel sur son bateau

Comme je le répète souvent, au point d'exaspérer mes ami·es : pour chaque situation dans la vie, il existe une histoire juive. La révolte actuelle du secteur culturel n'échappe pas à la règle.

Il y a des personnes plus qualifiées que moi pour dire des choses intelligentes sur le (non) sens des dernières décisions du CoDeCroo. Mais pour ce qui est de la résistance qui s'organise dans les théâtres et les cinémas, je peux peut-être apporter une petite pierre à l'édifice.

C'est donc l'histoire de Yankel, dans la Pologne d'avant-guerre. Yankel est un modeste commerçant, qui vend des plumes pour oreillers (comme mon grand-père), et ses affaires ne marchent pas très fort.

Et voilà qu'un client se dit intéressé par une grosse livraison, c'est la fête ! Mais voilà : il habite à l'autre bout du pays et il lui faut la marchandise pour le lendemain, qui est un samedi. Une seule solution : le train. Or un Juif pieux comme Yankel n'a pas le droit d'utiliser un moyen de transport le samedi. Que faire ?

[...]

Donc, Yankel réfléchit et réfléchit et réfléchit, retourne le problème en tous sens. Et il finit par aller voir le rabbin.

Le rabbin réfléchit et lisse sa barbe, lisse sa barbe et réfléchit, consulte ses Livres et les avis de tous les autres rabbins... puis enfin se tourne vers le pauvre Yankel.

« Il existe une exception à l'interdiction de se déplacer un samedi : le bateau. Les voyages en bateau prennent parfois plus d'une semaine, et il n'est pas possible de s'arrêter au milieu de l'océan. Voilà, débrouille-toi avec ça ! », dit le rabbin avec un clin d'oeil appuyé.

Yankel a beau n'être qu'un piètre homme d'affaires, il n'est pas idiot : il a compris le message. Ce samedi-là, il met ses plus beaux habits, et s'en va prendre le train. Outre la marchandise commandée, il emporte avec lui une bassine bien remplie, qu'il glisse sous son siège. Il espère ainsi que Dieu, qui se fait vieux, a la vue qui baisse et doit surveiller des ouailles répandues dans le monde entier, n'y verra que du feu, ou plutôt que de l'eau !

Quel rapport avec notre situation ? Eh bien, si on peut tromper Dieu, il est sûrement possible de tromper le CoDeCroo et sa police. D'ailleurs un théâtre bruxellois a déjà imaginé d'appliquer l'idée : comme il a aussi une librairie, il songe à déménager les livres dans sa salle de spectacle, les librairies pouvant rester ouvertes et rien ne leur interdisant d'y organiser des animations !

Sur ce, joyeux Noël et shabbat shalom.

Irene KAUFER, 24 décembre 2021

<https://www.asymptomatique.be/yankel-sur-son-bateau/>

On deconniâtre a plein tubes

C'est après une rencontre avec Auguste Forestier que le peintre Dubuffet invente l'expression « art brut ». Forestier interné en psychiatrie, n'avait pas attendu Dubuffet pour en poser les bases. L'exposition « La Déconniâtrie – Art, exil et psychiatrie », à Toulouse, retrace l'histoire de ce courant artistique.

Il y a plusieurs manières d'entrer dans la vie. Auguste Forestier fait d'abord des fugues, prend le train sans billet, est arrêté à chaque fois, puis interné à l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban-sur-Limagnole (Lozère) en 1914 après qu'il a fait dérailler un train en installant des cailloux sur la voie. Il trouvera la sienne au sein de l'institution.

Il dessine – des scènes de faits divers, des exécutions capitales, des événements historiques – puis assemble des figurines sans oublier de s'évader à de multiples reprises.

Au bout de quinze ans, il se consacre pleinement à son travail de sculpture. « Je n'ai rien à réclamer », confie-t-il à un infirmier. Le nomade s'est converti en artiste.

Son idéal de voyageur s'exprime dans des bateaux, des personnages imaginaires qu'il sculpte avec des outils qu'il a fabriqués. Il récupère toutes sortes de rebuts, os, dents d'animaux, billes de verre, chutes de bois qu'il taille, assemble, et décore de médailles militaires. Il expose ses œuvres dans la cour de l'hôpital, troque un monstre ou un chariot contre des oeufs, du tabac, du chocolat avec les villageois qui se rendent au marché, ou vend des pièces au personnel. Il ne bouge plus, mais ses sculptures se disséminent.

Légende locale

Parmi les soignants qui se sont succédé dans cet hôpital de Lozère, le psychiatre catalan François Tosquelles, qui a fui la guerre d'Espagne en traversant les Pyrénées à pied. Arrivé en 1940, il invente une nouvelle manière de pratiquer la médecine. Il transforme l'hôpital en lieu de soins et d'attention particuliers en même temps qu'il en fait une place forte de la Résistance et une cache pour les intellectuels et les poètes pendant la guerre. À la croisée de la psychiatrie, de l'art et de la guerre, l'hôpital de Saint-Alban fait figure de lieu unique.

Réfugié en 1943 à l'hôpital, Paul Eluard croise la route de Forestier. Il écrit en 1946 dans *Souvenirs de la maison des fous* : « Tout est là, devant nos yeux. Plongeant les bras dans les poubelles, il cherche du matériel, sortant de la masse des ordures quelques débris qu'il dispose à ses pieds. Du bois, de la ficelle, des os de boucherie. Il en résulte des jouets, des statues, des sculptures ; il réinvente un monde à partir de tout ce que rejette celui dans lequel nous vivons. »

Inspiré d'une légende locale, Forestier crée *La Bête de Gévaudan*, qui va fasciner les artistes de l'après-guerre. Des bonshommes à ailes d'oiseaux coiffés de képis et de crêtes, des personnages à cheval, des maisons, d'autres bateaux encore sortent des mains agiles de l'artiste.

Avisé de la créativité des patients, le peintre Dubuffet, à la recherche de formes d'expression, se rend en Lozère et rencontre Forestier. Il invente le terme d'« art brut » le 28 août 1945.

Dans ses mémoires de « déconniâtre », François Tosquelles relève ironiquement : « Forestier n'a pas attendu Dubuffet pour inventer l'art brut. »

Le fou des trains est aujourd'hui considéré comme un des plus grands créateurs de l'histoire. Dans le petit journal imprimé de l'hôpital, il écrit : « Pour l'instant ça va très bien, on casse la croûte, les fialques et la ratatouille ça va très bien, je demande que ça continue. »

Philippe LESPINASSE (Siné Mensuel, janvier 2022)

« La Déconniâtrie. Art, exil et psychiatrie autour de François Tosquelles ». Les Abattoirs, Musée-Frac Occitanie. 76, allée Charles-de-Fitte. Toulouse (31). Jusqu'au 6 mars 2022.

On peut aussi lire le beau petit bouquin de Daeninckx sur Saint-Alban, *Caché dans la maison des fous*, Folio.

De la sidérurgie à la culture et au CODECO

Ce sont les commentaires sur le CODECO sur le sacrifice de la culture qui m'a remis en mémoire mon vécu sur l'évolution des changements dans l'usine sidérurgique dans laquelle j'ai travaillé.

J'ai commencé à travailler à 18 ans, en 1978. J'ai donc travaillé plus de 40 années en sidérurgie dont une vingtaine sur des lignes de production en régime continu en pause (7 jours de 22 h à 6 h ; 1 jour de repos ; 7 jours 14 h à 22 h ; 1 jour de repos et 7 jours 6 h à 14 h, ensuite cinq jours de congé et ainsi de suite, dimanche et jours fériés compris) jusqu'à l'enlèvement de ma fille Melissa et de sa copine Julie le 24 juin 1995. À l'époque, je me souviens, quand il y avait un problème sérieux dans l'entreprise, c'était tout le personnel (ouvrier) qui s'arrêtait de travailler tous services confondus sans aucune distinction. C'était le statut qui primait sur l'ensemble et pas le secteur ou la spécification de la fonction. L'arrêt de travail durait jusqu'à ce que les représentants des organisations syndicales trouvent une solution avec la direction.

Dans l'entreprise au fil du temps, la direction a réussi à convaincre non sans la passivité des syndicats, l'isolement des conflits dans les services, par exemple le service dépannage mécanique, ne pouvait pas être lié au service dépannage électrique ou aux ouvriers de production ou tous autres services dans l'usine. Et c'est ainsi que la séparation des services a pris le dessus sur la force des statuts d'ouvrier et d'employé et qu'on a obtenu l'affaiblissement du rapport de force dans les conflits de mon entreprise. Résultat du morcèlement en petites entités à l'intérieur de l'entreprise : l'union était cassée ; le rapport de force affaibli et la conséquence, une position bien trop facile pour la direction afin d'imposer sa vision de l'exploitation de l'entreprise.

Aujourd'hui, je ne vois pas de différence entre le personnel de mon entreprise et l'attitude du citoyen face à certains agissements de l'État, les mécanismes sont identiques.

Bon réveillon et un Joyeux Noël

Gino RUSSO (le 22/12 sur Facebook)

<https://www.asymptotique.be/de-la-siderurgie-a-la-culture-et-au-codeco-par-gino-russo-sur-facebook/>

Humour de Siné mensuel



À peine sortie du lit, Lulu vérifie son « score » et le nombre 752 s'affiche sur l'écran.

Crédit social en Chine : cassons les mythes orwelliens



Le système de crédit social déchaîne les passions et les fantasmes. Alors que tout le monde a en tête l'image d'un système de notation orwellien, la réalité est tout autre... et bien moins sensationnaliste.

Dans les débats portant sur les technologies numériques et les dangers qu'elles représentent, la République populaire de Chine est souvent perçue comme « l'opposé négatif » du « nous ». Perception influencée par l'avancée de la Chine dans ce domaine : il est vrai que le régime de Pékin est pionnier dans la mise en place de la censure et de la surveillance à grande échelle, disposant de capacités de pointe autour de la reconnaissance faciale et de la surveillance des réseaux sociaux.

Plombée par cette image désastreuse, la Chine incarne en Europe l'exemple-type de la dystopie contemporaine. Si cette représentation peut faire les choux gras d'hommes politiques et de journalistes peu soucieux du détail, la réalité ne se résume pas à un « État orwellien » et son panoptique numérique contrôlant chacun des faits et gestes des individus. Ces raccourcis brouillent la compréhension des implications des technologies numériques sur le fonctionnement de l'État et proposent une vision biaisée de la vie en Chine contemporaine. Le dernier exemple en date est le nouveau documentaire, diffusé mardi 8 février sur la chaîne parlementaire LCP-AN, titré « Ma femme a du crédit ».

Ce documentaire déroule le récit d'une Chine devenue « totalitaire » où la « 5G, les Big data, les doubles digitaux forment une immense toile de la surveillance totale » – toile grâce à laquelle « le Parti communiste peut lire sur le visage de ses citoyens chacun de leurs faits et gestes ». Mieux encore, le Parti aurait mis en place un système de notation, d'évaluation des citoyens en fonction de leur comportement : le fameux « système de crédit social » (SCS). Effet garanti lorsque le réalisateur demande à son épouse, Lulu, à peine sortie du lit, de « vérifier son score » et que le nombre 752 s'affiche sur l'écran.

Ce que signifie ce résultat, le documentaire ne l'explique pas vraiment. On nous informe qu'il s'agit d'un « score qui conditionne l'accès aux services publics » ou « qui permet à des commandes internet d'aboutir ». Nous n'aurons pas plus de détails, sinon que le projet « est inspiré des techniques financières américaines », qu'il est « inscrit dans le plan quinquennal » et recourt à des « contraintes contre les personnes non dignes de confiance ». Le procédé vise à impressionner le spectateur, et peu importe que le réalisateur prenne des libertés avec la réalité, peu importe que les traductions soient approximatives, voire trompeuses. « Ma femme a du crédit » est le dernier exemple en date de documentaire à charge, qui n'hésite pas à déformer les faits pour coller à une vision dystopique de la Chine.

Ce n'est pas la première fois que le crédit social est ainsi décrit dans des formats grand public. Il est vrai que cet objet d'étude est particulièrement complexe. Malgré les efforts des chercheurs comme Jeremy Daum ou Séverine Arsène, ce système reste associé à l'idée d'un « score universel attribué à l'ensemble des citoyens chinois » qui permet « d'évaluer leur comportement ». La réalité est tout autre, et surtout plus ennuyeuse : le système de crédit social est un outil bureaucratique, reposant avant tout sur des tableurs Excel, qui concerne plus les entreprises que les individus – ceux-ci ne représentent que 0,2 % des entités sanctionnées. Il n'y a pas de score donné aux citoyens, et personne ne se voit interdire l'accès aux hôpitaux pour avoir traversé au feu rouge.

Si on cherche à arrêter une définition rigoureuse, le « système de crédit social » est une « interface bureaucratique entre les systèmes juridique et réglementaire » (Jee, 2021). En tant que tel, le SCS sert deux

fonctions principales : faciliter le partage l'information entre les administrations, et mettre en place un mécanisme de récompenses et de sanctions. Afin de faciliter le partage d'informations, l'État construit laborieusement des bases de données à disposition des administrations. Ces données sont issues tant de l'administration fiscale, du régulateur financier, que des départements en charge de la protection de l'environnement, etc. Elles concernent majoritairement les entreprises : licence, historique juridique, déclarations fiscales – 73 % des documents liés au crédit social concernent les entreprises. Pour ce qui est de la mise en place d'un mécanisme de récompenses et sanctions, le SCS permet de pénaliser une entreprise si elle est reconnue coupable par une administration compétente d'avoir enfreint les lois en vigueur. Elle est alors ajoutée sur liste noire et se voit appliquer des sanctions correspondantes. Ces sanctions incluent le plus souvent des restrictions pour l'accès aux financements ou aux marchés publics.

Loin de former un système monolithique notant les individus en fonction de leur comportement quotidien, le SCS punit principalement les enregistrements frauduleux d'entreprises, les chauffeurs Uber dont la licence est expirée, les ventes de médicaments non autorisés, etc. Pour les individus, les sanctions les plus sévères sont réservées aux personnes qui refusent de rembourser leurs dettes tout en ayant la capacité de le faire. Cela reste encore à nuancer : l'inscription sur cette liste ne s'effectue qu'après trois rappels à la loi.

Quid du score de Lulu dans le documentaire ? Ce score affiché est celui du crédit Sésame, qui n'est pas un mécanisme gouvernemental, mais un service d'Ant Group, lié au groupe Alibaba. Il fonctionne comme un système de fidélité, octroyant des avantages aux utilisateurs fréquents des produits de Ant. Pour cette raison, le crédit Sésame a été exclu du SCS par le gouvernement. Surtout, aucune sanction n'existe pour un utilisateur dont la note sera trop « basse ». On comprend mieux la réaction de Lulu, qui ne comprend pas trop pourquoi son mari s'intéresse à ce score, qui finalement n'a que peu d'utilité et que personne ne regarde tous les jours. Personne ne nie les dangers posés par les technologies numériques. Mais faire croire que chaque citoyen chinois perd des points s'il achète du soda est tout bonnement faux. Or, nous sommes justement dans un moment où la juste compréhension d'un système complexe est cruciale pour guider nos réflexions sur les technologies numériques. À travers le SCS, c'est la question de l'informatisation de la bureaucratie chinoise qui est posée. Plus largement, la question du traitement des données, et de leur usage dans la société chinoise contemporaine qui, comme sujet sérieux de libertés publiques et individuelles, ne peut se construire sur une méconnaissance des faits.

Pierre SEL

Les Échos, le 17 février 2022

Pierre Sel est Doctorant de l'Université de Vienne spécialisé sur le système de crédit social et Co-fondateur du service d'étude et d'enquête sur la Chine, EastIsRed.

URL de l'article : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-credit-social-en-c...>

URL de cet article 37787 : <https://www.legrandsoir.info/credit-social-en-chine-cassons-les-mythes-orwelliens.html>

Comment Deliveroo travestit l'économie de partage



Le Tribunal du travail de Bruxelles n'a pas suivi l'avis de l'Auditorat du Travail qui voulait faire reconnaître les coursiers de Deliveroo comme des salariés et non des indépendants. Mais le tribunal estime aussi que ces livraisons de repas 2.0 ne tombent pas dans le giron de l'économie collaborative. Au niveau européen, le bras de fer continue avec les plateformes digitales. Quel est l'enjeu de ces nouveaux modes de travail ? Quel impact possible sur l'ensemble de la société ? Dans « Le Piège Deliveroo », le syndicaliste Martin Willems mène l'enquête, sur le terrain. Une analyse indispensable pour se prémunir d'une dangereuse régression sociale. (IGA)

Ceci est le récit d'une expérience revigorante, pour le syndicaliste que je suis, parce qu'elle répond affirmativement à une question lancinante : « Le syndicalisme a-t-il encore un avenir ? ».

Ici est racontée l'émergence d'une conscience collective entre travailleurs dans un environnement de travail nouveau et déroutant : une plateforme de livraison de repas.

Ladite « économie de plateforme » est un phénomène de société. La presse s'en fait régulièrement l'écho, les travaux de recherche et les pages d'opinion sur le sujet sont innombrables. Les termes sont d'ailleurs multiples, ne sont pas définis, se télescopent, tétanisent et sont prétexte à un traitement d'exception. « Plateforme » renvoie à un lieu de rencontre entre une offre et une demande, pas nécessairement sur Internet, alors que les plateformes les plus médiatisées ne sont pas, loin s'en faut, un simple intermédiaire neutre et transparent entre une offre de service et une demande. « L'économie collaborative » renvoie à l'entraide, au partage des savoirs, des talents, des équipements, à une économie locale et soutenable ; alors que les groupes capitalistes dont il sera question sont des multinationales, opèrent à distance et n'ont aucune intention de partager leurs profits. « Économie digitale » ou « de l'Internet » renvoie aux nouvelles technologies, alors que livrer des plats ou véhiculer des personnes n'a rien de virtuel ou de numérique, même si on reçoit ses ordres sur son smartphone.

La naissance d'un sentiment collectif dans cet environnement n'était pas simple : des travailleurs jeunes et/ou précaires, n'ayant pas vu mieux ou n'ayant pas d'autre choix ; des travailleurs inconstants et éparpillés, ayant peu de contacts entre eux ; des travailleurs séduits quand on leur dit qu'ils sont les pionniers d'un monde nouveau, et que ceux qui leur diront autre chose sont les affreux conservateurs d'un monde ancien voué à la disparition.

Mais un jour, ces travailleurs se rendent compte qu'ils ne sont finalement pas tout à fait les copains, les partenaires, les associés des patrons des start-up qui les font pédaler. Ils ont embarqué, enthousiastes, pour un nouveau monde. Mais quand viennent les premières difficultés, les différences de position, de classe et d'intérêt apparaissent très vite. Ceux qui triment ne sont pas récompensés ; pire, ils sont jetés à la mer sans remords après un temps. Il y en a d'autres pour les remplacer, alors ils ne comptent pas.

Ici, je parlerai des conditions de travail de ceux qui prestent pour les plateformes (1) industrielles, et pour l'une d'elles en particulier, Deliveroo. D'autres ont écrit ou écriront sur l'économie de plateforme en tant que phénomène de société. Ils ont décrit ou décriront ce nouvel élan dans la transformation en société de services, la mutation en serviteurs d'une partie de la population mise au service des autres pour se charger

de la moindre corvée, la dualisation en deux mondes du travail, la consommation « en un clic de souris », le ballet des colis et des livreurs, la monstrueuse logistique que cela implique, l'inflation d'emballages, etc. S'agissant des plateformes de livraison de repas, je suis intrigué que des personnes – jeunes souvent, mais pas toujours – consacrent une part de leur temps à aller livrer leur repas à d'autres, trop pressés ou fatigués pour sortir de chez eux, parfois pour ne parcourir que quelques centaines de mètres du restaurant au lieu de livraison. Mais je constate que le service existe et rencontre le succès auprès des consommateurs. Il y a donc d'une part une demande et d'autre part des travailleurs prêts à faire le travail de livraison, et qui souvent aiment ce travail. Ce qui me fâche, ce sont les conditions de travail proposées à ces livreurs. Car ce n'est pas parce qu'on apporte à quelqu'un d'autre son repas que le service ne mériterait pas d'être reconnu comme un travail et rémunéré comme tel.

Ce propos rejoint d'ailleurs une question sociale vieille de plusieurs siècles : la reconnaissance du travail « domestique » comme un vrai travail, et des « domestiques » comme de vrais travailleurs, ayant les mêmes droits que les autres. Le vernis « digital/Internet » mis à part, les enjeux sont similaires.

Ce livre ne prétend pas embrasser l'ensemble de l'économie de « plateforme », car une plateforme n'est pas l'autre. Certaines plateformes sont des lieux de mise en contact de prestataires et de personnes ayant besoin d'un service, et leur laissent le soin de définir entre eux leurs conditions de travail, sans que cette plateforme n'intervienne dans leur détermination.

D'autres plateformes organisent à large échelle un service organisé qu'elles proposent à leurs clients en leur nom propre. Tous les cas de figure existent donc avec une zone grise. Mais on comprend assez aisément la différence entre les plateformes qui organisent un service et celles qui proposent une simple mise en relation. Les premières, comme Uber ou Deliveroo, organisent et vendent un service avec une marque, un style, un certain niveau de qualité et donc transposent ces exigences de service sur les prestataires qui agissent comme les agents de la plateforme. Les deuxièmes se limitent à une mise en relation entre des individus proposant un service et d'autres à la recherche d'un prestataire, charge à ceux-ci de négocier au cas par cas leurs conditions d'intervention, un peu comme les « pages d'or » (2) d'antan, mais en plus interactif.

Un service de plateforme peut aussi évoluer avec le temps, pas nécessairement du fait de la plateforme elle-même, mais du fait de prestataires qui peuvent parfois monter de véritables industries, la plateforme leur servant comme référencement pour attirer leur clientèle. Tous ceux qui voyagent un peu connaissent le développement d'AirBnb, qui de « logement chez l'habitant » à l'origine peut, en certains lieux, se transformer en une véritable entreprise hôtelière, avec des prestataires achetant des biens immobiliers pour les transformer en logements de vacances et qui animent une armada de petites mains pour en assurer la logistique (visite, remise des clés, nettoyage, entretien, rénovation, ameublement, etc.). Si dans la version originelle du service on pouvait accepter le caractère informel des prestations (quel sens serait-ce d'appliquer le droit du travail à celui qui dresse le lit de sa chambre d'ami pour un invité de passage ?), il devient injustifiable, dans la version « industrielle » du service, de ne pas faire bénéficier ces « petites mains » de la protection du droit social ou, pour les clients, des droits du consommateur.

Comment et sur base de quels critères distinguer la véritable économie « collaborative » ou « de partage » (consistant à faire occasionnellement pour d'autres ce qu'on fait déjà pour soi, ou bien à prêter un bien qu'on n'utilise pas dans son entièreté ou continuellement) de l'économie de plateforme « industrielle » ? C'est une question pour les experts et le décideur politique. Toujours est-il qu'on peut facilement observer – pour celui qui veut bien ouvrir les yeux – un abus de ce concept d'économie collaborative par de grands groupes qui n'ont pas vocation à partager quoi que ce soit, mais à vendre un service, ce qui n'aurait rien de honteux pourvu qu'on respecte les règles qui encadrent toute activité économique.

C'est ce travestissement qui pose problème, en l'occurrence une concurrence déloyale entre prestataires qui respectent les règles et ceux qui prétendent en être dispensés sous prétexte d'économie du futur ou de « partage », que ce soient les règles de licence et de sécurité pour le transport de personnes (pour Uber), et/ou les règles du droit du travail ; mais cela peut concerner bien d'autres règles professionnelles (protection des consommateurs, règles sanitaires, etc.), comme celles qui encadrent tous les métiers réglementés.

C'est aussi une récupération. Le concept d'économie collaborative a créé de nombreux espoirs. Celui par exemple qu'au lieu d'une société de consommation et de gaspillage outranciers, on utiliserait mieux les équipements en les partageant et en les réparant. Ou que les services entre voisins pourraient remplir les trous laissés par l'économie capitaliste, là où celle-ci juge que son investissement ne serait pas suffisamment rentable ; voire que cette mise en commun du temps et des compétences pourrait remplacer – au moins pour partie – la marchandisation rampante, et ramener de la convivialité là où il n'y a plus que l'appât du gain. Avec un Deliveroo, on voit que c'est l'inverse qui se joue, et que l'économie capitaliste, comme un coucou, prend toute la place dans le nid de l'économie de partage.

Investig'Action

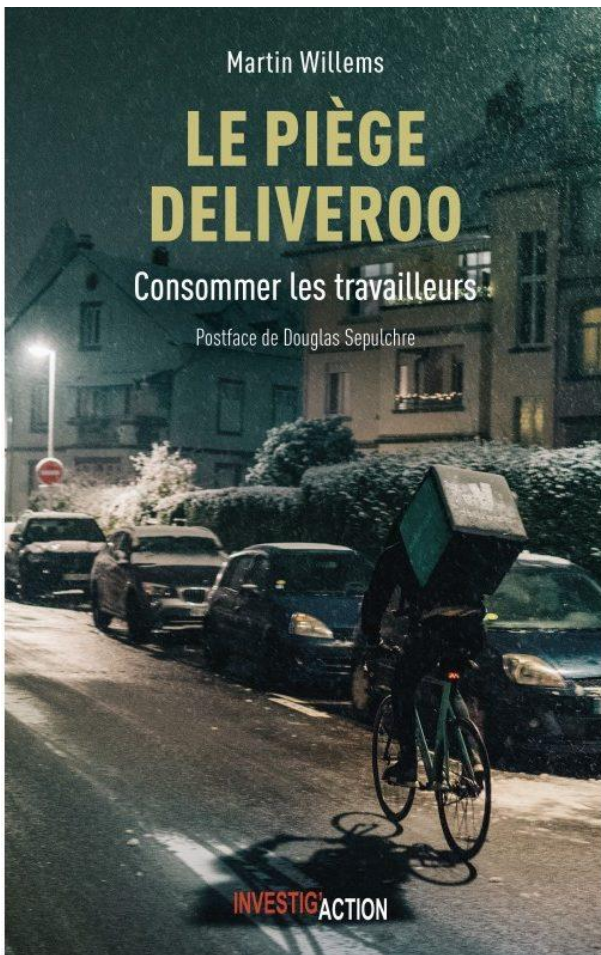
Source : Préambule du livre *Le Piège Deliveroo*

Photo : Flickr

Notes :

1. Le mot « plateforme » signifie ici un outil informatique (le plus souvent un site Internet et des applications pour smartphone) qui permet d'offrir aux clients un service immédiat, de livraison, de transport ou autre, en mobilisant de manière rapide les travailleurs pour le délivrer. Par métonymie, « plateforme » désigne aussi l'entreprise qui développe le service autour de cet outil, les plus connues étant Uber, Deliveroo, Heetch, Foodora, Glovo, Listminut, etc. J'utilise le terme « plateforme industrielle » pour cibler les plateformes qui organisent et dirigent un service à grande échelle (la plus large possible). Combiner les termes « plateforme » et « industrie », sorte de paradoxe entre le « nouveau » et l'« ancien », est une manière de souligner que ce que font ces plateformes n'a rien de nouveau, si ce n'est certaines technologies utilisées, puisqu'il s'agit, encore et toujours, de créer un marché, grossir, faire du profit et, si possible, devenir un monopole.

2. Les Pages d'Or est le nom de l'annuaire professionnel. Il reprend la liste des commerces, professions libérales et artisans. Il était largement distribué en impression papier (sur des pages jaunes, ce qui le distinguait de l'annuaire des personnes physiques, sur pages blanches), mais il est maintenant beaucoup moins imprimé et se reconvertit sous forme de site web www.pagesdor.be et de service marketing, ce qui en fait aussi *de facto* une « plateforme ».



À Toulouse, les éleveurs plein air manifestent pour leur survie



Forcés d'enfermer leurs volailles, une cinquantaine d'éleveurs plein air et d'écologistes ont manifesté jeudi 9 décembre à Toulouse. Ils estiment que l'État devrait plutôt lutter contre l'élevage industriel et sa responsabilité dans la propagation de la grippe aviaire.

Toulouse (Haute-Garonne), reportage

Battue par le vent d'autan, une nuée de drapeaux jaunes flotte dans le ciel nuageux de la ville rose. Emmitoufflés dans leur manteau, devant les étals du marché Cristal, les passants lèvent la tête, interpellés par ce manège inhabituel. Jeudi 9 décembre, en fin de matinée, une cinquantaine de manifestants ont déambulé sur les grands boulevards de Toulouse. La Confédération paysanne et l'association France Nature Environnement entendaient ainsi interpellier les pouvoirs publics sur les conséquences de l'élevage industriel dans la propagation du virus de la grippe aviaire. « *Ce système intensif est un château de cartes en train de se casser la gueule* », alerte Sylvie Colas, éleveuse, banderole en main.

La veille du rassemblement, cinq foyers d'influenza aviaire hautement pathogène étaient détectés dans le département du Nord. Ils ont tous été localisés dans de grands élevages industriels, portant le nombre de spécimens concernés à plus de 280 000. Pour diminuer les risques de vague épidémique, trois arrêtés ministériels ont été publiés entre septembre et novembre. Ils obligent tous les éleveurs à enfermer l'ensemble de leurs animaux lorsque l'Hexagone se trouve en « *risque élevé* » de contamination. Tous, y compris les modestes producteurs de plein air.



La Confédération paysanne et France Nature Environnement ont organisé leur manifestation près du marché. © Emmanuel Clévenot/Reporterre

Une injustice, aux yeux de Sylvie Colas, qui considère que l'État se trompe de cible : « Avec ces nouvelles restrictions, mes poules doivent vivre chacune dans 50 cm² en intérieur, alors qu'elles disposaient toutes de 8 m², au soleil, sur un terrain arboré. Comment rester une honnête productrice de plein air ? » Une pétition a été lancée.

« Je risque deux ans d'emprisonnement »

Entouré par quelques policiers, le cortège poursuit sa route jusqu'à la cité administrative de Toulouse. Les manifestants y dressent alors un chapiteau, sous lequel deux amis de longue date tentent d'installer une table : « Puisque je te dis qu'elle n'est pas droite, s'agace le plus âgé. Plus t'es vieux, plus t'es con ! » Ils arrêtent de se chamailler quand une femme apporte des dizaines de boîtes d'œufs. Une omelette géante se prépare.



Les deux hommes se chamaillent en installant la table où sera préparée l'omelette géante. © Emmanuel Clévenot/Reporterre

S'ils refusent de se plier aux nouvelles réglementations, les paysans s'exposent à des sanctions administratives et pénales : « On me considère comme une hors-la-loi, parce que je souhaite le bien-être de mes animaux. C'est scandaleux ! » Cécile élève une centaine de poules pondeuses en Ariège. Une pancarte « Céréales Killer » accrochée

autour du cou, elle affirme être prête à enfreindre la loi pour laisser vadrouiller ses gallinacées. « Je risque deux ans d'emprisonnement pour diffusion volontaire d'épizootie, s'amuse-t-elle, désabusée. Ces mesures ne prennent même pas en compte les cahiers des charges des différents labels et ne cherchent pas à résoudre le problème. » Un problème qui prend sa source dans l'industrialisation de la filière, où uniformisation génétique, densité excessive et multiplication des transports favorisent les contagions.



Cécile élève une centaine de poules pondeuses en Ariège et a décidé d'enfreindre la loi pour leur bien-être. © Emmanuel Clévenot / Reporterre

Aux alentours de 13 heures, la directrice adjointe de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) apparaît. Après quelques présentations cordiales, une petite délégation de paysans pénètre dans l'édifice imposant. Objectif : demander un moratoire sur l'application de l'arrêté du 29 septembre 2021 imposant la claustration obligatoire des volailles sans différenciation des types d'élevage.

« Leurs cheveux sentent la fiente tous les soirs »

Outre l'actualité de la grippe aviaire, les manifestants étaient également venus soutenir les habitants de Lescout, village du Tarn aux 700 âmes. « Le maire et les habitants ont entamé une bataille judiciaire pour mettre fin à un projet d'extension d'une ferme usine, déjà immense », précise Manuel Bompard, député européen La France Insoumise. Cette ferme-usine compte quelque 195 000 poules. Avec le nouveau permis de construire que vient d'obtenir le propriétaire, elle pourra en accueillir 30 000 de plus.



Un immense élevage industriel côtoie la ferme traditionnelle de Jérémy Vialelle. © Emmanuel Clévenot/Reporterre

Juste avant que ne débute la manifestation, Jérémy Vialelle était au tribunal administratif de Toulouse, où se jouait en urgence un procès en référé. Âgé de 30 ans, l'homme au sourire généreux élève quelques volailles et cultive des légumes de saison tout près de la ferme industrielle. « Vous n'imaginez pas les odeurs irritantes qu'elle dégage. Cela n'a rien à voir avec celles des petites fermes, comme la mienne. »

L'agriculteur n'est d'ailleurs pas le seul concerné par ces nuisances olfactives. « Les enfants de l'école d'à côté s'en plaignent également, leurs cheveux sentent la fiente tous les soirs et ils développent des pathologies gastriques et des maux de tête », poursuit l'agriculteur. Le médecin d'une administrée avait même attribué son cancer des yeux à la pollution de l'air, comme le raconte une enquête de Reporterre. Le tribunal rendra sa décision la semaine prochaine.

Emmanuel CLÉVENOT (Reporterre)
10 décembre 2021

Humour de Siné mensuel



Dans l'économie sociale, ce n'est pas l'argent qui décide, et ça change tout !

La raison d'être de l'entreprise d'économie sociale est d'être au service de l'humain et pas le contraire, ce qui fait toute sa noblesse. Son essor est malheureusement entravé par de nombreux obstacles politiques et économiques.



Pierre-Yves Thienpont.

Carte blanche

Par ConcertES (Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale) et ses membres: ACFI-FIAS, AID, ALEAP, CAIPS, Collectif 5C, CoopAC, Crédal, Fecoopem, Febecoop, Financité, InitiativES, Propage-s, RES, Ressources, SAW-B, Syneco, USCOP*

À l'heure de tirer un bilan de la COP 26, les larmes et la désolation du président de la conférence en disaient long sur les conséquences qui pèseront demain sur nos quotidiens, résultant de notre incapacité collective chronique à faire face à l'urgence climatique dont on ne peut plus nier l'évidence.

Une urgence mise en lumière dès 1972 par le biais du rapport Meadows, publié par le Club de Rome, et intitulé « The Limits of Growth ». Il y a près de 50 ans donc, le monde de la recherche anticipait déjà l'incompatibilité entre une course à la croissance effrénée et des ressources naturelles limitées. Aujourd'hui, si cette évidence s'incarne dans d'innombrables dérèglements tangibles, de la Wallonie au Canada en passant par la Grèce et la Chine, l'incapacité de la politique, entre autres internationale, à réagir en dit long sur la mainmise du capital dans la gouvernance de ce monde. Et c'est bien là le problème.

À Glasgow, la plus grosse « délégation » n'était autre que le lobby des énergies fossiles, avec pas moins de 503 participants, comme l'a révélé l'ONG britannique Global Witness. Le pire, c'est qu'on ne semble même plus s'en étonner, comme si ce sentiment d'amertume qui nous traverse était relégué à la normalité. Comme une fatalité dont on ne saurait se défaire, et avec laquelle il faudrait composer.

Une alternative face à l'individualisme

Ces dérives sont le résultat d'une économie néolibérale qui, au cours du dernier siècle, a dicté nos échanges en les régulant de telle manière à ce qu'ils servent l'enrichissement d'une minorité, aux dépens de la majorité, et sans égard pour toute considération sociétale, environnementale. Une posture individualiste qui n'a fait qu'empirer les inégalités sociales, et qui nous réserve une bombe à retardement pour les décennies à venir. Face à cette écrasante domination, tellement ancrée dans nos automatismes, une alternative économique concrète existe. Cette alternative, c'est l'économie sociale. Créée dès le 19^e siècle en réaction aux dérives du capitalisme, avec la constitution des premières associations sans but lucratif et coopératives, l'économie sociale a mis en place un principe fondamental et deux mécanismes simples pour empêcher le capital de dicter les orientations de l'entreprise. Le premier est relatif aux processus de décision, avec le principe d'une personne, une voix. Le pouvoir de décision n'est pas proportionnel au montant détenu dans le capital. La

gouvernance est volontairement plus horizontale et participative. Ici, c'est la voix du collectif qui décide. Pas l'argent des actionnaires. Pas question donc qu'un actionnaire majoritaire prenne toutes les décisions.

Pas de gestion à court terme

Le deuxième principe est tout aussi simple et limite la rétribution du capital dans la redistribution des bénéfices. Il donne la priorité d'une part au bien-être des travailleurs, en améliorant leurs conditions de travail, et d'autre part au développement de l'entreprise, pour consolider son impact social. C'est aussi un moyen de constituer des réserves pour être plus résilient en cas de périodes difficiles. Pas question ici de maximiser des profits à court terme pour enrichir des actionnaires aux dépens des travailleurs, de la pérennité de l'entreprise ou de l'environnement.

Il résulte de ces deux mécanismes que la raison d'être de l'entreprise d'économie sociale est avant toute chose d'être utile à l'intérêt général. Ce principe fondamental de finalité sociale est au cœur de son projet. Une entreprise au service de l'humain donc, et pas le contraire. Et ça, ça change tout.

Une structure indispensable pour les défis à relever

Ces principes sont repris dans ses statuts, avec un effet contraignant, s'assurant ainsi que ce ne sont pas que des belles paroles, sous forme de charte autoproclamée.

Si nous voulons que l'humanité relève le défi climatique et social, nous devons changer fondamentalement notre manière de penser, de diriger, d'entreprendre. Ce n'est pas en constituant des bulles d'alternatives que nous y parviendrons. Or, force est de constater que malgré son ancrage dans notre tissu socio-économique, l'économie sociale peine aujourd'hui à changer d'échelle, en raison de multiples verrous économiques et politiques qui se dressent sur son chemin.

Nous devons changer le système économique de l'intérieur, collectivement. Ne nous contentons pas des discours qui nous font miroiter, à coup de mesures homéopathiques et de fausses promesses, que la croissance verte est la solution dorée.

Arrêtons donc de donner autant d'importance au capital. Réencastrons ce formidable outil qu'est l'économie dans la société, au service de l'intérêt général. Et pour ce faire, inspirons-nous des acteurs de l'économie sociale, qui ont le mérite d'essayer une autre manière d'entreprendre, qui place l'humain au centre.

*Avec le soutien d'Alain Coheur, Barbara Sak, Catherine Dal Fior, David Gabriel, Jérôme Saddier, Juan Antonio Pedreño, Kevin Maréchal, Olivier De Schutter, Patrizia Bussi, Paul Maréchal, COCITER (Comptoir des Ressources Créatives), Confédération des Syndicats Chrétiens, Energie Commune, Fédération des maisons médicales, Mouvement Ouvrier Chrétien, REScoop, Social Economy Europe, Solidaris, Unessa ; Agricover, Atelier Groot Eiland, Batigroupe, BEES Coop, Carodec, Casablanca, Casa Legal, Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, Ciaco, Cobeia Coop, Coopcity, Coopéco, Coopeos, Cortigroupe, Cyclo, Cyréo, Damnet, DiES, Dynamo Coop, EkoServices Région du Centre, Ethiquable, Fobagra, Groupe Terre, Home Net Service, Incredible Company, L'Essor, L'Ouvroir, La Ferme Nos Pilifs, La Locomobile, La Poudrière, La Tricoterie, Le Grand Bois Commun, Les Petits Producteurs, Les Petits Riens, MaxiNet-Centre, Mon Lit dans l'Arbre, Natise, Neibo, NewB, OpenFlow, Oxfam Magasins du Monde, Paysans-Artisans, PermaFungi, Pwiic, Senior Montessori, Smart, Step Group, Trusquin Titres-Services, Urbike, Vervicoop.

lesoir.be, 5 janvier 2022

La chasse tue, encore et encore...

Il y a un accident de chasse tous les trois jours en France, selon l'*Office français de la biodiversité*. Entre 2019 et 2020, 11 personnes sont mortes à cause d'« accidents de chasse », alors qu'elles cueillaient des champignons, étaient dans leur jardin, circulaient sur une route, etc.

Du côté de la faune, il n'est pas évident de savoir combien d'animaux sont tués chaque année par la chasse car les chiffres ne sont souvent pas communiqués, les estimations oscillent entre 22 millions et 40 millions. Alors, interdire la chasse pendant les week-ends et les vacances scolaires ? C'est insuffisant, et les morts cesseront lorsque la chasse sera interdite. Le collectif *Un jour un chasseur*, créé sur les réseaux sociaux à la suite de la mort de Morgan Keane en 2020, collecte et relaie des témoignages de violences et d'abus liés à la chasse et exige la modification en profondeur de la loi.

(Silence, janvier 2022)

Chasse : la morte de trop

En vingt ans, la chasse a tué plus de 400 personnes.

Et maintenant Mélodie. Tuée samedi 19 février par une balle perdue lors d'une battue au sanglier. Elle se promenait sur un sentier de randonnée avec son compagnon, dans le Cantal. Il y avait eu Morgan, 25 ans lui aussi « confondu avec un sanglier ». Il coupait du bois dans son jardin. Joël, qui conduisait sur une quatre-voies. Et Gaël, et Annie, et Mark, Samuel, Frank, Marcel, et tant d'autres, rappelle la pétition « Morts, violences et abus liés à la chasse : plus jamais ça ! ». Elle a été déposée en novembre 2021 avec plus de 100 000 signatures au Sénat, qui a désormais l'obligation de créer une mission pour examiner ses demandes. C'est la première fois que ce mécanisme entre en vigueur.

Coïncidence : la veille de l'accident, la mission annonçait une visite de terrain pour contrôler la sécurisation de la chasse en zone périurbaine. Dans le Cantal, c'est une jeune fille de 17 ans qui a tiré. Disposant d'un permis parfaitement légal.

En vingt ans, la chasse a tué plus de 400 personnes. Et en blesse en moyenne près de 160 par an. Au moins, car nombre d'accidents ne sont pas déclarés, fustigent les associations anti-chasse. Sur la question, le silence gouvernemental est assourdissant. Pas de Jean Castex, Premier ministre, ni de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, ni de préfet local pour tonitruer sur l'insupportable atteinte à la tranquillité publique. Comme à chaque élection, les politiques en place se gardent de s'exprimer sur la chasse. Le lobby pèse près d'un million de voix. Mais cette fois-ci, le débat sur l'interdiction de la chasse certains jours, comme la réclament les programmes de Jadot et de Mélenchon principalement, devient incontournable.

Samedi une seule petite voix officielle, celle de Bérangère Abba, l'inconnue secrétaire d'État chargée de la biodiversité, a tenté de résonner. Car la chasse est administrativement considérée comme une activité de régulation des espèces vivantes. Surtout pour tuer du sanglier et du chevreuil, bestioles proliférantes en raison des déséquilibres entretenus par le réchauffement climatique et l'agriculture intensive, qui se plaint de ce qu'elles se servent dans ses champs. Le lobby de la chasse, au fil de ses communiqués, défend avant tout son droit à un loisir ancestral. Que ces passions ne coïncident pas avec sa mission ne gêne pas Bérangère Abba. Pour la sécurité des non-chasseurs, « s'il s'avère qu'on a encore des choses à renforcer, on le fera ». Et, tout aussi courageuse, d'annoncer « une appli de géolocalisation pour savoir autour de soi où ont lieu les battues ». Outre que ces outils, déjà testés par ailleurs, sont peu fiables et souvent trompeurs, c'est donc à celles et ceux qui se promènent de prendre leurs précautions. On pourrait aussi leur imposer un permis de sortir, renchérit l'humoriste Rémi Gaillard.

Patrick PIRO (Politis), publié le 23 février 2022

Féminicides, suicides... les ravages des fusils de chasse



Une fois la sortie en forêt terminée, les armes des chasseurs ne perdent pas leur dangerosité. Ces hommes, en majorité, peuvent les utiliser pour tuer leur femme ou se suicider. Reporterre a épluché la presse pour dresser le bilan 2020 et 2021 de ces morts.

Alors que les blessés et les morts se multiplient, de plus en plus de voix s'élèvent dans la société civile pour restreindre la chasse. Celle-ci s'invite même dans les débats de la présidentielle [1]. Mais qu'en est-il des ravages causés par les armes des chasseurs une fois le gibier ramené à la maison ? « À Martigues, près de Marseille, un homme a tué sa femme avec un fusil avant de se suicider. » « Landes : trois corps découverts dans une habitation, les victimes tuées par une arme de chasse » « Il n'y a eu ni cri ni pleurs, juste la détonation : il tue sa femme à la carabine à Suresnes. » La presse quotidienne régionale est remplie de ces faits dits « divers », sans que l'on en saisisse l'ampleur.

Difficile d'y voir clair en effet, tant les données sont éparpillées. Reporterre a donc épluché méthodiquement la presse et créé une base de données inédite recensant toutes les morts impliquant des armes de catégorie B et C pour les années 2020 et 2021.

Le constat est net : les meurtriers sont quasi exclusivement des hommes, ces derniers tuent leur (ex-)compagne, et, souvent, se suicident ensuite.

Dans le détail, Reporterre a identifié au moins 94 morts provoquées par des armes de chasse en 2020, et 95 en 2021. En 2020, nous avons comptabilisé 38 hommes tués, 27 femmes tuées, 26 suicides, deux accidents auto-infligés et un décès provoqué par l'intervention en riposte du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN). En 2021 : 41 hommes tués, 24 femmes tuées, 27 suicides, et trois morts provoqués par une intervention du GIGN.

Voici nos conclusions :

I- Une violence masculine : ce sont des hommes qui tuent

Le premier constat tient de l'évidence : les décès liés à des armes de chasse sont quasi exclusivement le fait d'hommes. Les femmes relèvent de l'exception. En 2020, seules deux femmes ont fait usage d'une arme à feu : la première dans un acte qui pourrait relever de l'autodéfense, la seconde dans un accident tragique. En 2021, un seul homicide provoqué par une femme a été relevé, dans le cadre d'une dispute violente et alcoolisée sur fond de séparation.



Le fusil de chasse est « l'arme classique la plus répandue en France ». *Pixabay / CC / klimkin*

Pour ce qui est des homicides commis par des hommes sur des hommes, les motifs sont trop variés pour déceler des tendances fortes : accidents de chasse, meurtre d'une connaissance, règlement de compte dans le crime organisé ou épisode de décompensation psychique...

2- Un féminicide sur quatre provoqué par une arme de chasse

Notre base de données met au jour un grand nombre de féminicides, suivis d'une tentative de suicide de la part du conjoint ou ex-conjoint. Dans la majorité des cas, l'acte est concomitant de la rupture conjugale. D'après le décompte du collectif *Féminicides par conjoint ou ex-conjoint*, un fusil de chasse a été utilisé dans au moins 27,54 % des 102 féminicides de 2020, et 25,44 % des 106 meurtres de 2021. Soit 1 féminicide sur 4 provoqué à l'aide d'une arme de chasse.

La Délégation aux victimes (DAV) a recensé 41 décès par armes à feu en 2020 sur 125 homicides sur conjoint, dont 23 par des armes détenues légalement – sans que ne soit précisé s'il s'agit d'armes de chasse ou non.

Globalement, environ 32 % des féminicides sont perpétrés à l'aide d'une arme à feu (dont des fusils de chasse donc). [2] Dans une étude, la médecin légiste Alexia Delbreil et le médecin et enseignant de criminologie clinique Jean-Louis Senon parlent d'« armes d'opportunités, que l'on retrouve fréquemment dans les foyers ». « Parmi les armes blanches, quasiment les trois quarts sont des couteaux de cuisine. De même, parmi les armes à feu, les fusils de chasse représentent 71 % des cas », écrivent-ils.

« Le risque de meurtre d'une femme est cinq fois plus élevé dans un foyer pourvu d'une arme à feu », assurait le professeur Jean-Louis Terra, chef de service au centre hospitalier psychiatrique du Vinatier à Lyon, dans un article scientifique daté de 2003, et toujours d'actualité confirme son auteur à Reporterre.

Il tue sa compagne de deux coups de fusil en pleine tête dans le quartier de Crouin à Cognac

Vendée : un homme tue sa femme au fusil de chasse avant de se donner la mort

114e féminicide : il tue sa compagne d'une cartouche de fusil de chasse en plein coeur

Un homme de 37 ans est suspecté d'avoir tiré sur sa compagne avec un fusil de chasse avant de retourner l'arme contre lui. Il a été

Savoie : un homme aurait tué sa femme avec un fusil de chasse, avant de mettre fin à ses jours

«Elle s'appelait Aurélie, elle avait 34 ans, il lui a tiré dessus au fusil de chasse»

SEMALENS

Faits divers | Un retraité tire sur sa femme et retourne l'arme contre lui

Luynes : il prévoyait de tuer son ex-avec un fusil de chasse

Haute-Garonne : un homme recherché après avoir tiré sur sa compagne avec un fusil de chasse à Villemur-sur-Tarn

Un homme tue sa femme avec un fusil de chasse avant de se suicider près de Marseille

Échantillon de titres d'articles de presse parus ces trois dernières années. *Montage Reporterre*

L'une des urgences donc est de réduire le nombre d'armes en circulation, et d'empêcher les hommes les plus violents à y avoir accès. En mai dernier, après le féminicide de Mérignac, en Gironde – le mari de Chahinez Daoud lui a tiré dessus au fusil de chasse avant de l'immoler par le feu – les associations féministes ont rappelé l'inaction gouvernementale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. « *Gérald Darmanin pourrait dès demain demander la confiscation immédiate de toutes les armes à feu de tous les hommes contre qui des femmes ont porté plainte pour violences conjugales. Ce serait quand même la base. Ce n'est pas systématiquement fait* », a ainsi regretté Anne-Cécile Mailfert, la présidente de la Fondation des femmes, sur France Info.

Précisons que les morts liées aux armes à feu ne concernent bien sûr pas uniquement les armes de chasse : celles maniées par les gendarmes ou les policiers en dehors de leurs heures de travail tuent, aussi. C'est pourquoi l'article 53 [3] de la loi Sécurité globale est une régression pour les droits des femmes. Celui-ci autorise les forces de l'ordre à porter leur arme hors service dans les établissements recevant du public – et donc, à les rapporter chez eux.

3- Des suicides facilités par la possession d'une arme à feu

Selon l'article du professeur Jean-Louis Terra, « *les résultats des recherches épidémiologiques (cas/témoin) indiquent qu'il y a 4,7 fois plus de risques de suicide et 2,7 fois plus de risques d'homicide dans un foyer où il y a une arme à feu que dans celui où il n'y en a pas* ». Selon ses calculs, « *la présence d'une arme dans un domicile "tue" vingt-deux fois plus souvent quelqu'un du foyer qu'un agresseur extérieur* ».

Le chercheur remarque que « *l'excès de risque de suicide est attribuable à la létalité considérable des armes à feu, qui est évaluée à 92 %* ». Un taux de mortalité, auquel s'ajoute « *la rapidité de la mise en œuvre [qui] ne donne pas de temps de réflexion pour stopper le processus suicidaire* ».

Il semblerait que les suicides par armes à feu soient beaucoup plus fréquents que ne le laissent penser les brèves de la presse quotidienne régionale. En 2014, le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc de l'Inserm) comptabilisait 1 594 décès provoqués par des armes à feu sur un an, dont 1 102 suicides. Ce mode de suicide toucherait particulièrement les personnes âgées : entre 2013 et 2015, 1 710 personnes âgées de plus de 65 ans se sont donné la mort par arme à feu selon le service statistique public du ministère des Solidarités et de la Santé.

Une nouvelle comptabilisation a été demandée auprès du CépiDc, sans réponse à la publication de cet article.

Comment avons-nous procédé ?

• En France, les armes de chasse relèvent des catégories B (soumises à autorisation) et C (soumises à déclaration). Pour obtenir une vision précise des décès commis à l'aide d'armes dédiées à la chasse, *Reporterre* a élaboré sa propre base de données des faits divers impliquant ces armes pour les années 2021 et 2020. Seuls ont été pris en compte les cas où la présence d'un fusil a été constatée. Les armes non identifiées n'ont pas été retenues. Il s'agit d'une estimation minimale : de nombreux drames, en particulier les suicides, ne précisent pas le calibre utilisé.

Nous avons également écarté les tentatives de meurtre à l'aide d'une arme de chasse et les (nombreux) accidents sous l'emprise de l'alcool pour nous concentrer sur les homicides. Nous n'avons également pas décompté les animaux, chats, chiens et chevaux, tués par des fusils de chasse – des faits toutefois si courants qu'ils méritent d'être mentionnés.

Cette base de données est perfectible. Si vous souhaitez y apporter une contribution, vous pouvez écrire à deces.armes.de.chasse@gmail.com.

- Combien y a-t-il d'armes de chasse en circulation ? Le 24 novembre, le fichier informatisé des propriétaires et possesseurs d'armes (Agrippa) recensait 1,4 million d'armes de catégorie B et 4,03 millions de catégories C. Des armes détenues respectivement par 1,03 million de chasseurs et 228 221 licenciés de tir sportif. Mais le nombre réel de fusils en circulation serait beaucoup plus élevé que les chiffres officiels.

5,43 millions d'armes de catégorie B et C minimum en circulation

Selon le témoignage du président du syndicat des armuriers, recueilli par France Info, le fusil de chasse dit « à un coup par canon lisse » est « l'arme classique la plus répandue en France ». Or, les exemplaires de ce fusil acquis avant 2011 ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une déclaration obligatoire. Près de deux millions de personnes pourraient posséder un de ces fusils non recensés selon le ministère de l'Intérieur.

- Sollicitée pour savoir combien d'homicides en France sont provoqués au moyen d'une arme à feu de catégorie B ou C, la Place Beauvau botte en touche. « Nos services ne recensent pas le nombre d'homicides commis par des armes à feu », explique-t-on à Reporterre. Étonnant, lorsque l'on sait que la Délégation aux victimes (DAV), sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, comptabilise, en tout cas, le nombre de femmes tuées par une arme à feu.



Chasse. Il y a un an, Morgan Keane était tué par un chasseur

Notes

[1] Parmi les candidats déclarés, l'écologiste Yannick Jadot, l'insoumis Jean-Luc Mélenchon, Philippe Poutou (Nouveau parti anticapitaliste) ont pris clairement position en faveur d'une interdiction de la chasse le dimanche. Hélène Thouy (Parti animaliste), elle, souhaite son abolition.

[2] Entre 2011 et 2018, sur 984 femmes tuées par leur partenaire ou conjoint, 316 l'ont été par armes à feu, comme l'ont calculé les étudiants de l'école de journalisme de Tours.

[3] Auparavant, article 25.

Moran KERINEC (Reporterre), 9 décembre 2021

« Silence, des ouvriers meurent » : sur les chantiers du Grand Paris, des accidents de travail à répétition

Basta ! a recensé au moins quatorze accidents du travail graves, dont quatre ayant entraîné la mort d'ouvriers, sur les chantiers liés au Grand Paris et aux Jeux olympiques. Le recours à l'intérim et à la sous-traitance en cascade pose question.



« "Mourir au travail" : sérieusement ? On en est encore là de la vision du monde du travail ?! » Ces mots sont ceux d'Aurore Bergé, députée LREM des Yvelines et conseillère régionale d'Île-de-France, en réponse à un tweet de Fabien Gay, sénateur communiste de Seine-Saint-Denis, en 2019. Notre enquête sur les chantiers liés au Grand Paris – qui consiste en une grande transformation du paysage urbain avec un renouvellement des réseaux de transports – montrent que dans la région où Aurore Bergé est conseillère régionale, mourir au travail n'est pas une « vision ». C'est une réalité.

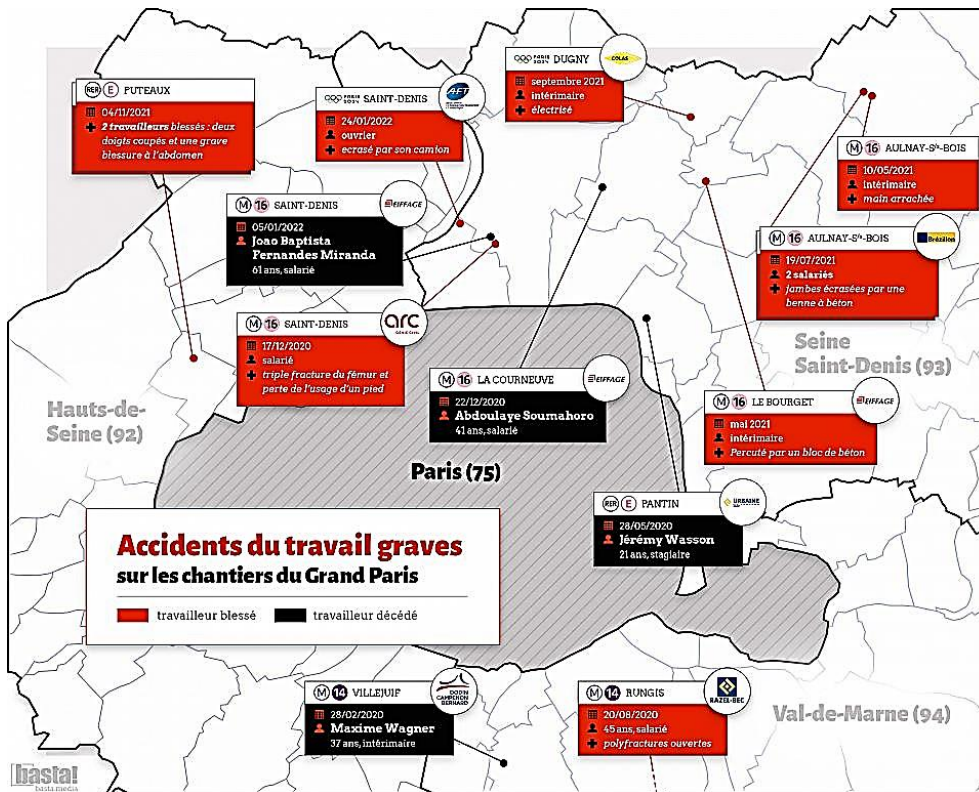
Le 28 février 2020. Maxime Wagner, 37 ans, intérimaire pour Dodin Campenon-Bernard, filiale de Vinci, travaille sur le chantier de prolongement de la ligne 14 vers le sud, à Villejuif. Au sein du tunnelier – cette énorme machine qui permet de creuser des tunnels – il s'affaire à déboucher une conduite en métal dont la partie finale est souple. Quand il arrive à ses fins, la pression de l'air qui sort de la conduite est telle que celle-ci fait un large mouvement de coup de fouet et vient violemment heurter la tête du salarié. Hospitalisé en urgence absolue, il souffre de multiples lésions cérébrales et au visage. Trois semaines plus tard, dans la nuit du 18 au 19 mars et alors que la France rentre dans son premier confinement, Maxime Wagner meurt de la suite de ses blessures, dans un anonymat total.

Cet accident du travail, dont *Basta !* n'a trouvé aucune trace publique avant la parution, il y a quelques jours, d'un article de *Libération*, est un des rares pour lequel l'enquête de l'inspection du travail est déjà terminée. La conclusion est claire : la responsabilité de l'entreprise est engagée. L'institution relève en effet trois infractions potentielles : un défaut d'information du salarié sur l'utilisation de l'équipement de travail, la modification de l'équipement de travail – en l'occurrence la conduite – qui n'était pas maintenu de manière à préserver la sécurité. Enfin, le « plan particulier de sécurité et de protection de la santé » (PPSPS), ce document qui établit les risques et les règles de sécurité sur un chantier, était incomplet. Ce procès-verbal a été transmis au parquet de Créteil en septembre 2020. À ce jour, aucune procédure n'a été ouverte. Contacté par *Basta !*, l'instance judiciaire n'a pas répondu.

140 000 euros requis pour homicide involontaire

La mort de Maxime Wagner n'est que le premier d'une liste d'accidents particulièrement graves qui, depuis deux ans, ne fait que s'allonger. Quelque mois plus tard, en mai 2020, c'est sur le chantier du prolongement du RER E, qui traverse le Nord de Paris d'est en ouest, que Jérémy Wasson meurt. Ce jeune homme de 21 ans est ingénieur stagiaire pour la Société Urbaine de Travaux (groupe Fayat) en charge du chantier. Alors qu'il est sur le toit du futur centre de commande de la ligne du RER, le jeune stagiaire a soulevé un plancher provisoire ignorant qu'il y avait un vide en dessous. Il a fait une chute de cinq mètres et succombé à ses

blessures deux jours plus tard à l'hôpital. La Société Urbaine de Travaux est aujourd'hui poursuivie, notamment pour homicide involontaire. La procureure de la République du parquet de Bobigny a requis 140 000 euros d'amende contre l'entreprise. L'avocat de cette dernière a quant à lui plaidé la relaxe. Pourtant, le rapport de l'inspection du travail était accablant, relevant par exemple que le jeune homme était seul dans sa zone de travaux au moment des faits, ce qui ne doit en aucun cas arriver pour un stagiaire. Le verdict sera connu ce 9 mars.



Accidents du travail sur les chantiers du Grand Paris

Carte des accidents graves et mortels sur les chantiers liés au Grand Paris (Grand Paris Express, prolongements de ligne et Jeux olympiques) recensés depuis janvier 2020. *Christophe Andrieu*

Le 22 décembre 2020, Abdoulaye Soumahoro, salarié de l'entreprise Eiffage, œuvre sur le chantier de la future gare Pleyel de Saint-Denis, dans le nord de Paris. Cet ouvrage est un des plus importants du Grand Paris Express. On le surnomme déjà le « Châtelet du Grand Paris », en référence à cette immense gare souterraine du centre de la capitale où se croisent de nombreuses lignes de métros et trains de banlieues. La gare Pleyel accueillera les correspondances entre quatre lignes de métro (14, 15, 16 et 17) et le RER D. Ce jour-là, à la nuit tombante, Abdoulaye Soumahoro descend dans le tunnelier, à trente mètres de profondeur. Au moment où il marche sur la grille qui ferme un immense malaxeur à béton, celle-ci cède sous son poids. Il meurt coincé dans l'engin. L'enquête est toujours en cours. « Elle est extrêmement complexe », souligne Alix Bukulin, la substitut du procureur de la République de Bobigny en charge des accidents de travail. Plusieurs questions sont pour le moment en suspens : Abdoulaye Soumahoro était-il le premier à marcher sur cette grille ? Pourquoi l'a-t-il fait alors que c'est censé être interdit ? Si d'autres l'ont fait avant lui, est-ce à cause d'eux que la grille était fragilisée ? Les employeurs n'auraient-ils pas dû cerner cette zone de barrières pour qu'elle ne soit pas accessible ? « Dans le tunnelier il y a beaucoup de personnes impliquées, c'est toute une équipe. Sur cette affaire, il y a des difficultés à établir des responsabilités. Ce dossier demande beaucoup de finesse d'analyse. »

« Il faut réfléchir à la question des causes et de l'organisation du travail »

Onze autres personnes, au moins, ont également été grièvement blessées sur les chantiers liés au Grand Paris et aux JO entraînant, pour la plupart d'entre eux, des incapacités à vie. Le dernier ne date que d'il y a quelques semaines. Le 24 janvier 2022, sur le chantier du futur village olympique à la frontière entre les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen (93), un ouvrier de la construction est écrasé par les roues arrière de son camion

malaxeur. Arrivé sur le chantier, il est sorti de son véhicule camion sans mettre le frein à main et s'est dirigé vers l'arrière. Garé en pente, celui-ci a commencé à reculer. C'est en essayant de l'arrêter que l'ouvrier a été écrasé. Amputé de la jambe droite et souffrant de multiples fractures, au corps et au visage, le travailleur de la société AFT Transports serait, à l'heure où on écrit ces lignes, toujours dans le coma, entre la vie et la mort.

Les accidents du travail ne sont que rarement vus comme un véritable fait social. Les médias les traitent la plupart du temps comme de simples faits divers.

Pourtant, en témoigne le cas de Maxime Wagner, dont la mort est restée plus de deux ans sous silence, les accidents du travail ne sont que rarement vus comme un véritable fait social. Les médias les traitent la plupart du temps comme de simples faits divers, les procédures sont longues et les responsabilités souvent difficiles à établir. Faute individuelle de la victime ou d'une tierce personne ? Problème structurel sur le chantier ? Inconséquence de l'employeur ? Forcément, chaque cas diffère et c'est à l'inspection du travail, aux forces de l'ordre puis à la justice d'essayer d'établir les responsabilités de chaque partie. Face à la répétition de ces drames sur les chantiers du Grand Paris, la question de leur caractère structurel se pose légitimement. « *L'accident est un fait divers. Quand il se reproduit, ce n'est peut-être plus un simple fait divers. Il faut réfléchir à la question des causes et de l'organisation du travail* », souligne Mathieu Lépine, professeur d'histoire derrière le compte Twitter « *Accident du travail* » qui recense tous les accidents de travail dans le but de rendre visible le phénomène.

La sécurité n'a pas été éludée

« *Le chantier du Grand Paris est un projet urbain sans précédent et une formidable vitrine du savoir-faire français dont le caractère novateur doit induire l'innovation en matière de santé et de sécurité des intervenants.* » Cette phrase figure en préambule d'une note réalisée en 2016 par la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) en collaboration avec la plupart des acteurs de ces chantiers titanesques. 200 kilomètres de nouvelles lignes de métro, 68 nouvelles gares, plus de 40 milliards d'euros investis, et plusieurs milliers d'ouvriers... Les chiffres sont plus vertigineux les uns que les autres. Par leur ampleur, leur importance et leur médiatisation, ces travaux se devaient d'être exemplaires comme le rappelle la Cramif.



Chantier du Grand Paris

Un chantier du Grand Paris, à Saint-Denis. *Pierre Jequier-Zalc*

Sur les chantiers du Grand Paris et des Jeux olympiques, la question de la sécurité n'a donc pas été éludée, loin de là. « *Ce sont des chantiers plutôt bien tenus, les moyens ont été mis par les maîtres d'ouvrage, les gros groupes, pour assurer la sécurité* », assure Florian* un inspecteur du travail qui tient à rester anonyme. Même son de cloche du côté des syndicats : « *Les procédures de sécurité sur ces gros chantiers sont extrêmement pointues* », affirme Samir Bairi, secrétaire national de la CFDT construction et bois qui a travaillé plus de dix ans au sein d'Eiffage, un des groupes en charge de nombreux ouvrages du Grand Paris.

Interrogé ce mardi 22 février dans l'hémicycle par un député de gauche sur ces accidents graves, le secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail Laurent Pietraszewski répond : « Solideo (la société de livraison des ouvrages olympiques) a engagé des moyens très conséquents, pour assurer la sécurité au travail, bien au-delà du Code du travail ». « Le sujet de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs, et singulièrement des compagnons œuvrant sur les chantiers olympiques, est ainsi au cœur de nos préoccupations », confirme la Solideo à Basta ! Elle a mis en place, depuis l'été 2021, une charte Hygiène Sécurité Environnement (HSE) pour renforcer encore la sécurité sur le chantier du Village des Athlètes. Du côté de la Société du Grand Paris (SGP), même réponse : « Depuis l'origine, la SGP fait de la sécurité la première priorité de toutes les actions en lien avec le Grand Paris Express, qu'il s'agisse de la sécurité des travailleurs sur les chantiers mais aussi des personnes à leurs abords ». Des faits confirmés par Alix Bukulin : « Quand on voit comment certains chantiers de Seine-Saint-Denis tournent et quand on voit l'exigence à laquelle s'astreignent les chantiers du Grand Paris, il y a plus qu'un fossé, il y a un monde ».

Des cadences infernales ?

Au niveau des pouvoirs publics aussi, la tâche n'a pas été prise à la légère. Une unité régionale de contrôle de ces grands chantiers a été créée spécifiquement au sein de l'Inspection du travail. « Cette unité permet d'avoir une analyse fine sur les chantiers du Grand Paris où il y a des corps de métier qui ne sont pas forcément très courants, notamment au sein des tunneliers. Avoir des inspecteurs focalisés sur ces métiers apporte un gain de spécialisation et permet d'avoir des interlocuteurs avisés, pour le parquet, pour les travailleurs, et pour les entreprises », souligne Alix Bukulin. La substitut du procureur de la République de Bobigny rappelle que ces mesures ont, d'une certaine manière, porté leur fruit. En Seine-Saint-Denis, où se situent la plupart des chantiers liés au Grand Paris, sur les 103 accidents de travail très graves ou mortels qui ont été transmis au Parquet depuis 2020, « seuls » 12 concernent ces chantiers.

Malgré les efforts réalisés sur la sécurité, plusieurs facteurs structurels de risques persistent : en premier lieu, celui de la cadence.

Face à ces différents constats, comment, alors, expliquer la persistance d'accidents, tout de même nombreux ? Malgré les efforts réalisés sur la sécurité, plusieurs facteurs structurels de risques persistent. En premier lieu, celui de la cadence. « Ça bossent 24 h sur 24, 7 jours sur 7, sur ces chantiers. Des dérogations pour autoriser le travail le dimanche ont été accordées. Des chantiers qui tournent la nuit, le dimanche, ce n'est pas habituel dans le secteur », confie Simon Picou, inspecteur du travail en Seine-Saint-Denis et délégué syndical de la CGT. « Certains chantiers tournent la nuit et le dimanche, effectivement, ça arrive régulièrement », nuance une source au sein de l'inspection du travail. « Il est important de différencier les chantiers du Grand Paris de ceux des Jeux olympiques », note la Solideo qui assure que sur les chantiers olympiques (piscines, stades, etc.) les délais ne sont pas serrés et que les ouvriers ont des horaires classiques du secteur de la construction, du lundi au vendredi, de 6 h à 17 h.

Pour les échéances du Grand Paris, en revanche, c'est une autre histoire. La pression pour finir les chantiers au plus tôt est grande. « Les rythmes imposés sont dingues », souffle une source bien informée. Et les JO augmentent la pression. Car les nouvelles lignes de métro seront un vrai « plus » pour vendre une organisation impeccable de cet événement. « En aucun cas, la sécurité, première priorité, n'est une variable d'ajustement pour la tenue des objectifs de calendrier », rassure la Société du Grand Paris. Pourtant, à l'entrée du chantier de la gare Pleyel à Saint-Denis, qui devrait être livrée pour les Jeux olympiques, se trouve un panneau lumineux qui maintient la pression en précisant le nombre de jours restants avant la fin du chantier. Ce dimanche 20 février, nous étions à J-679.



À l'entrée d'un chantier du Grand Paris

Sur le chantier de la future gare Pleyel, un compte à rebours est affiché. *Pierre Jequier-Zalc*

Les cadences ne se répercutent pas forcément directement sur les ouvriers, assurent divers spécialistes. « J'ai regardé les plannings, les compteurs d'heures supplémentaires n'explorent pas », souligne Samir Bairi. Un constat confirmé par une source au cœur des chantiers : « Les gars sur les chantiers font leurs 35 heures, ils prennent leurs pauses. Le problème n'est pas là, il est plus insidieux ». « Les collectivités publiques, qui ont commandé ces projets, veulent des résultats rapides. Ils mettent fortement la pression sur les cadres, que ce soit les conducteurs de travaux, les contremaîtres, les ingénieurs. Pour eux, c'est "hard" », glisse cette même source.

Pour tenir les échéances, dans un secteur en pénurie de travailleurs, les entreprises emploient de nombreux intérimaires. Ils ne font pas forcément d'heures supplémentaires mais ils débarquent, parfois sans formation, sur des chantiers qu'ils ne connaissent pas et dont ils ignorent les dangers. « Le recours à l'intérim est accidentogène. On fait appel à une main d'œuvre précaire, souvent mal formée, pas préparée à de tels chantiers qui viennent pour quelques jours, dans des équipes qu'ils ne connaissent pas... Ce sont surtout eux qui sont victimes », explique Florian.

Maxime Wagner était intérimaire. En mai 2021, sur le chantier de la future ligne 16 au Bourget, un intérimaire d'Eiffage est gravement blessé, percuté par un bloc de béton. Quelques mois plus tard, le 13 septembre 2021, c'est sur le chantier du futur Cluster des médias pour les Jeux olympiques, à Dugny, qu'un intérimaire de Colas, filiale de Bouygues, est victime d'une grave électrisation. « Il a failli mourir », glisse Alix Bukulin. « Il a pris une boule de feu, mais il récupère bien », rassure une source proche de l'enquête. Interrogé sur la part d'intérimaire embauché sur leur chantier, ni la Société du Grand Paris, ni la Solideo n'a pu nous communiquer de chiffres. Mais sur le terrain, plusieurs personnes assurent que cette part est très élevée.

Sous-traitance en cascade, coactivité...

Autre facteur de risque d'accidents du travail que l'on retrouve sur les chantiers du Grand Paris : la sous-traitance en cascade. Le principe, légal, est assez simple. « Les grosses boîtes sous-traitent intégralement une partie du chantier en prenant une marge. Une fois, deux fois et à la fin, l'entreprise qui hérite du chantier est étranglée et ramasse les miettes. Ce modèle économique est intrinsèquement générateur de risques et d'infractions », explique Simon Picou, le délégué syndical de la CGT.

Autre problématique accidentogène : celle de la coactivité qui regroupe à la fois le problème de la cadence et celui de la sous-traitance en cascade.

Le 17 décembre 2020, sur le site de la future gare Pleyel à Saint-Denis, un ouvrier fait une grave chute lui causant une triple fracture du fémur ainsi que la perte de l'usage de son pied gauche. Il travaillait pour un sous-traitant qui, au lieu de lui fournir une plateforme individuelle roulante (PIRL), lui a donné une échelle. « Une échelle ce n'est pas un moyen de travail, c'est un outil d'accès », souligne le PV de l'inspection du travail que nous avons pu consulter, lequel relève plusieurs infractions potentielles. Mais une échelle coûte,

pour un sous-traitant en fin de chaîne, beaucoup moins cher qu'une plateforme, et tant pis pour la sécurité des ouvriers.

Enfin, une dernière problématique accidentogène est relevée. Celle de la coactivité qui regroupe à la fois le problème de la cadence et celui de la sous-traitance en cascade. L'exemple le plus évident est celui de l'accident mortel de Joao Baptista Fernandes Miranda, 61 ans, toujours sur le chantier de la future gare Pleyel à Saint-Denis, le 5 janvier 2022. L'ouvrier, employé par Eiffage, a reçu une plaque de 250 kilos sur la tête. Selon les premiers éléments de l'enquête, il travaillait sur le gros œuvre, au fond d'une trémie habituellement recouverte d'importantes plaques métalliques pour éviter, justement, une chute de matériel. Sauf que le 5 janvier, un autre ouvrier d'une entreprise sous-traitante planchait au-dessus, sur le second œuvre, en ayant oublié de fixer les plaques à l'aide des boulons prévus à cet effet. Du fait des vibrations causées par son activité, la plaque est tombée sur Joao Fernandes Miranda, sept mètres plus bas. « *Sur un chantier, il y a un ordre à respecter sur les choses à faire. Il faut éviter au maximum la coactivité qui est une source d'accident* », note Florian. Comment cette coactivité a-t-elle pu avoir lieu ? Était-ce pour accélérer le rythme en vue des échéances ? À cause d'une sous-traitance trop importante et donc d'une désorganisation sur le chantier ? L'enquête devra l'expliquer.

Après ce décès, le chantier s'est interrompu pendant deux semaines. « *C'était quelqu'un de très charismatique, il était très aimé de ses collègues* », souffle Jean-Pascal François, en charge de la communication au sein de la CGT Construction. Il regrette que les syndicats soient si peu présents sur le Grand Paris. Normalement, sur ce type de chantiers exceptionnel, des permanents syndicaux sont à disposition des travailleurs. Ils tiennent des permanences dans des lieux identifiés, à proximité des lieux de vie quotidienne des ouvriers ; et peuvent facilement aller à leur rencontre. C'est d'ailleurs le cas sur les chantiers liés aux JO. Sur le Grand Paris, « *on nous interdit l'accès sous prétexte que ce sont des chantiers sensibles alors que c'est notre spécialité. Qu'ont-ils à cacher ?* » questionne le syndicaliste qui déplore que « *la démocratie s'arrête au tourniquet du chantier* ». « *On a une réunion avec la Société du Grand Paris pour avoir le même suivi que sur les chantiers des Jeux olympiques* », informe de son côté Samir Bairi.

Au lendemain du décès de Joao Baptista Fernandes Miranda, la CGT 93 a publié un communiqué intitulé « *Plus jamais ça* » qui se termine ainsi : « *Nous refusons que les grues de chantiers qui essaient la Seine-Saint-Denis deviennent le symbole de stèles d'ouvriers morts au labeur* ». Car c'est la question qui se pose, l'accident du 24 janvier sera-t-il, enfin, le dernier ? Selon nos informations, la Solideo a demandé à l'inspection du travail de redoubler leurs visites déjà très régulières sur les chantiers. La cause ? L'observation d'une forme de « *laisser-aller* » en termes de sécurité. « *Nous ne constatons pas de « laisser-aller » sur les chantiers* », infirme de son côté la communication de la Solideo.

Les accidents répertoriés dans cet article ne sont que les plus graves, ceux ayant entraîné une incapacité à de très longues échéances. Selon Nicolas Ferrand, directeur général de la Solideo, cité par nos confrères du Parisien, sept accidents ayant provoqué une incapacité de travail d'au moins une semaine ont été recensés sur les chantiers des JO depuis le début des travaux. Pas plus tard que le 10 février dernier, un ouvrier du Grand Paris se faisait rouler sur les pieds par un engin de chantier, entraînant un mois d'incapacité temporaire de travail. Une source au sein de l'inspection du travail conclut : « *Ce genre d'accidents, personne n'en parle, mais ça arrive presque tous les jours* ».

Pierre JEQUIER-ZALC, 7 mars 2022 (Basta !)

« On n'est pas dans une start-up branchouille ici » : La « magie » du travail à l'usine racontée de l'intérieur

35 ans à l'usine

Il a usiné des cadenas, de la lessive, de la peinture, des radiateurs, et a même trimé dans la grande distribution. Éric Louis compile ses trente-cinq années de labeur dans un ouvrage incisif dont nous publions des extraits.

1986, mes tout premiers pas dans le monde sacré du travail. C'est une usine où on fabrique des serrures et des cadenas. Elle compte environ 150 employés, en grande majorité des ouvriers. C'est une agglomération d'ateliers disparates, bâtis au gré du développement de l'activité. Partout cette odeur caractéristique, faite du mélange des fumets d'huiles de coupe, des graisses de polissage, des bains de traitement des métaux, du plastique chauffé des machines de conditionnement... C'est ici que mon père travaille [à Fressenneville, Hauts de France]. Alors c'est ici que dès mes 16 ans, j'irai passer mes vacances d'été.

Chaque employé est pesé à son entrée, puis à sa sortie

Ces périodes estivales, c'est aussi l'apprentissage de la vie. La vraie. Celle des prolos. Mal aux pieds, à rester debout devant une machine huit heures de temps. Mal au cul, si j'ai la chance d'être assis. Mal aux reins à porter des caisses. Et mon coude qui se bloque à force de pousser des journées entières sur ce levier relié à un gros ressort, pour enlever la pièce usinée et en mettre une nouvelle à la place. Mes premiers TMS (troubles musculo-squelettiques). En 1986, ce terme n'existe pas. On me dit simplement : - T'inquiète, c'est le métier qui rentre.

1996. Un soir, j'arrive devant la grande usine illuminée. Je badge, j'entre dans le petit sas individuel puis attends quelques secondes qu'il s'ouvre de l'autre côté. Au petit matin, pour sortir, même manœuvre mais dans l'autre sens. Je me demandais pourquoi ces quelques secondes de battement, dans le sas. On m'a expliqué. Chaque employé est pesé à son entrée, puis à sa sortie. Sont forts ces Américains, si tu voles, ton écart de poids te trahit sur le champ. Faut dire qu'ici a lieu dans le plus grand secret l'élaboration d'un produit des plus nobles, à la valeur inestimable : de la lessive. L'écorecharge s'arrête devant moi. Je la prends et la place dans un carton. Et ça toute la nuit. Mais bon, cette quintessence de taylorisme n'est pas trop mal payée, et me laisse mes après-midis. En plus, c'est pas fatigant pour ma tête.

En face de mes yeux ébahis, la dame qui met les cadeaux dans les paquets de Bonux !

En l'une de ces nuits sans fond, j'ai vécu un intense et bouleversant moment d'émotion. Changeant de ligne de production, j'avise une dame un peu forte, assise en surplomb d'un tapis roulant. Sur ce tapis passent des barils de lessive en poudre, gueules grandes ouvertes. Je crois que ça ne se fait plus guère, de nos jours, la lessive en poudre. Dans chaque carton la dame laisse tomber un petit sachet transparent et son contenu. Sur les barils en procession, inscrit en un rouge flamboyant : Bonux. En face de mes yeux ébahis, la dame qui met les cadeaux dans les paquets de Bonux ! Je ne suis jamais allé jusqu'à imaginer qu'il pouvait exister au fin fond d'une zone industrielle une personne affectée à cette noble tâche. Ma mère ouvrait le baril, le cadeau était là, c'est tout. À peine recouvert d'un peu de poudre. Plus qu'à tendre la main, à déchirer le sachet avec les dents, et à moi le cadeau tout moche en plastique, avec en prime un goût de lessive dans la bouche pour la journée. C'est comme si je voyais la Mère Noël, là, sur son trône, impériale en son geste mille fois répété.

1997. C'est monsieur B. qui m'accueille, le directeur de fabrication. Il est ingénieur. Lorsque nous sortons de son bureau, qui donne directement dans l'usine, une atmosphère malsaine me saute aux poumons. Imaginez un endroit confiné où un mauvais plaisantin aurait déversé des centaines de litres d'extrait concentré de white-spirit. Là, c'est pire. Il s'agit du mélange des vapeurs de solvants, de résines, d'adjuvants, de siccatifs nécessaires à la fabrication de peintures. Va falloir s'y faire. Chemin faisant, monsieur B. tient à me montrer l'étendue de sa sympathie, de sa convivialité, bien cachées sous la façade austère qui lui sert de carapace. Sans s'arrêter, il me toise de la tête aux pieds d'un air presque dégoûté :

- J'avais demandé quelqu'un de costaud. Mais bon...

Une immédiate complicité s'installe entre nous.

Les conditions de travail sont, comment dire... spartiates

Le PDG de cette boîte est à l'époque un représentant influant du Medef local. En un an, j'ai dû l'apercevoir deux fois dans les ateliers. Vu l'état de délabrement de l'usine, on le comprend. Les conditions de travail sont, comment dire... spartiates. L'atelier en lui-même respire une douce nostalgie des manufactures du début du siècle. Début du 20^e, bien entendu. Mais qui n'auraient pas été entretenues depuis. Le sol en pavés défoncés, véritables montagnes russes, est du meilleur effet rustique. L'isolation brille par son absence. Le chauffage est une notion purement optionnelle que personne n'a jamais évoquée. Alors l'hiver, on ferme bien les portes en bois branlant aux vitres cassées. L'été, c'est le sauna. Sauf qu'au lieu d'essence d'eucalyptus, ce sont les vapeurs surchauffées des solvants chimiques qui nous débouchent les sinus.

La peinture, c'est pas compliqué à fabriquer. Je prends la formule imprimée sur une feuille A4, et je commence par aller chercher les ingrédients. Il faut les peser soigneusement, bien respecter les doses. La résine constitue l'étape la plus drôle de cette tambouille : le fût de 300 litres est couché sur un rack. Le robinet ? Y'en a pas. Je place la tine (seau métallique) sous le bouchon qui clôt le fût. Je dévisse doucement jusqu'à ce qu'un jet épais et visqueux gicle. Il faut le réguler avec le bouchon que j'ai pris grand soin de ne pas lâcher. En fonction du niveau de résine dans le fût, que je ne peux pas deviner évidemment, il peut arriver quelques dommages collatéraux. Contrairement aux autres produits, la résine ne disparaît jamais. Au fil du temps les couches se superposent, blindage protecteur. Ici, dépassant l'expression consacrée, nos pantalons de travail tiennent vraiment debout tout seuls.

Pas de revenus pérennes, pas de pognon. Le Graal, c'est le CDI

Les pigments offrent des réjouissances amusantes, à leur manière. Ils se présentent sous forme de poudre très volatile, qu'il faut aller piocher dans de grands seaux. Le bleu est la couleur la plus marrante, car c'est celle qui présente la granulométrie la plus fine. Que je sois le plus délicat du monde, le soir j'aurai quand même les yeux cernés d'un large trait de rimmel. Dans la perspective d'une soirée drag-queen, je suis prêt. Inutile de frotter à m'en arracher les paupières, ça résiste. Je donne le secret au cas où quelqu'un aurait l'idée saugrenue d'aller travailler dans une usine de peinture moyenâgeuse : un peu d'huile d'amande douce au bout d'un coton-tige.

1998. Marre de payer un loyer. Seulement, pour obtenir un prêt, même pour acheter une ruine au milieu de nulle part, il faut montrer patte blanche. Pas de revenus pérennes, pas de pognon. Le Graal, c'est le CDI. Un début d'été, j'entre chez Leclerc comme d'autres saisonniers, afin de pallier les absences dues aux congés. Je m'y montre ouvrier vertueux. Ponctuel, sérieux, impliqué. N'hésitant pas à effectuer des heures supplémentaires sans savoir si elles seront payées, ou *a minima*, récupérées. Bouleversée, émue aux larmes devant une telle exemplarité, la direction rédige à mon attention un CDI en bonne et due forme. Je n'en discute pas le moindre article.

Mon boulot n'est pas des pires. Il consiste en un rush permanent afin de descendre la marchandise des racks pour la dizaine de nanas du rayon épicerie, elles-mêmes sous la pression du mot d'ordre laconique et quotidien : rayons pleins à 9 heures ! Il ne doit rien manquer au premier client de la première minute. Je demeurerai l'employé modèle tant que mes démarches auprès des organismes prêteurs n'auront pas abouti. Et elles n'aboutissent pas vite. Prétendre à l'accession à la propriété avec un SMIC, avec un apport égal à zéro et en l'absence de garant est un peu présomptueux. Des mines condescendantes, des refus amusés me le font comprendre.

Malgré tout, j'y parviens. Dès le précieux sésame en poche, mon exemplarité se relâche quelque peu. Les horaires changeants, l'autorité des petits chefs, les heures supplémentaires gracieuses, les ordres contradictoires me semblent soudain moins supportables. Imperceptiblement je dérive, au gré de mes agacements de plus en plus difficiles à contenir. Pour finir réfractaire, entêté, ingérable. C'est-à-dire enfin moi-même, forme aboutie du salarié plongé dans un marigot de mesquinerie, d'autoritarisme, d'exploitation, d'incompétence.

On n'est pas dans une start-up branchouille ici

Aujourd'hui, à l'heure où j'écris ces pages, je bosse de nouveau à l'usine. À la production. En intérim, bien sûr. Après une assez longue période de chômage, la transition a été saisissante, c'est le coup de feu dans la boîte : les semaines s'étirent jusqu'à 48 heures de travail. C'est une bonne vieille usine industrielle, comme à mes débuts, en 1986. D'un côté entrent des rouleaux de tôle brute. De l'autre sortent des radiateurs électriques flambant neufs. Emballés, prêts à être exposés à la convoitise des chalands des magasins de bricolage. Entre les deux, des presses, des plieuses, des cambreuses, le dégraissage, la peinture, les lignes de montage, l'emballage, le magasin, l'expédition.

Mes contrats d'intérim sont hebdomadaires. Je suis informé le vendredi après-midi de la poursuite de ma mission.

On n'est pas dans une start-up branchouille ici. Les ouvriers portent des blouses bleues. Sur celles des embauchés, le logo de l'entreprise. Sur celle des intérimaires, que dalle. Les chefs portent des blouses vertes, c'est pratique, on les voit arriver de loin. Les femmes cheffes arborent quant à elles des blouses d'un orange pimpant. Le directeur est le seul à porter une cravate. Un directeur à l'ancienne. Je pourrais me croire transporté 35 ans en arrière, à ce léger détail près : tout le monde, sans exception, du matin au soir, porte un masque. Et puis les cadres et les personnels administratifs se contorsionnent en une gymnastique étrange autant que ridicule : actionner les poignées de portes avec les avant-bras. Aucun doute, on est en 2021.

Combien de temps va durer ce nouvel épisode ? Je ne sais pas. Mes contrats d'intérim sont hebdomadaires. Je suis informé le vendredi après-midi de la poursuite de ma mission. Inutile de faire la fine bouche, je repars de zéro. Mes droits Assedic sont épuisés depuis longtemps, les acquérir de nouveau va prendre un peu de temps. Il me faut obtenir la confiance de l'entreprise de travail temporaire pour avoir une chance d'être replacé ailleurs en cas de fin de mission. Alors pas de vagues.

Éric LOUIS, 8 décembre 2021



Mes trente (peu) glorieuses, Éric Louis. Éditions Les imposteurs. 10 euros.

Le titre de l'article fait référence aux propos tenus le 7 octobre dernier par la ministre de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher : « J'aime l'industrie parce que c'est l'un des rares endroits au XXI^e siècle où l'on trouve encore de la magie. La magie de l'atelier où l'on ne distingue pas le cadre de l'ouvrier, on ne distingue pas l'apprenti de celui qui a trente ans d'expérience, où l'on ne distingue pas celui qui est né en France il y a quarante ans et celui qui est arrivé par l'accident d'une vie il y a quelques jours. »

(...) « La fierté de travailler dans l'entreprise, la fierté de travailler dans l'usine, pour qu'on dise que lorsque tu vas sur une ligne de production, c'est pas une punition, c'est pour ton pays, c'est pour la magie et c'est ça que vous pouvez rendre possible. »

<https://basta.media/magie-du-travail-a-l-usine-industrie-Eric-Louis-Mes-trente-glorieuses>

Sous Macron, des jardins ouvriers piétinés



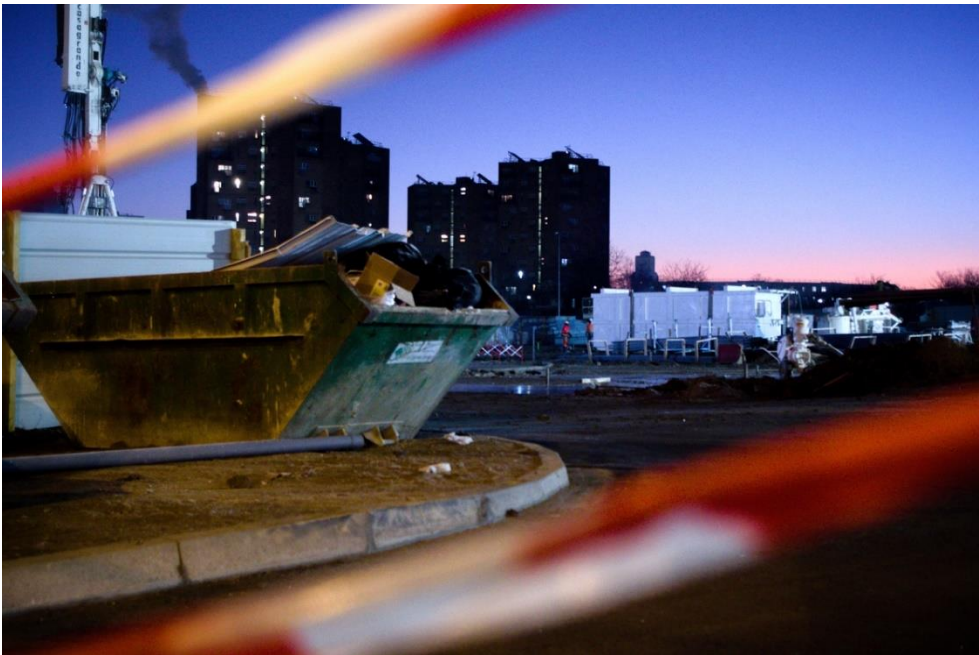
Malgré le début des travaux et la destruction des parcelles, les défenseurs des jardins ouvriers d'Aubervilliers ne désarment pas. Lors d'un bref blocage du chantier, ils confient leur défiance envers les politiques et la présidentielle, ne voyant de salut possible que dans la mobilisation collective.

Notre « tour des luttes » – Sous la présidence d'Emmanuel Macron, de nombreuses résistances ont émergé contre des mesures et des projets antiécologistes. À la fin de son mandat, où en sont ces combats emblématiques contre le bétonnage, le nucléaire, le consumérisme ou les inégalités ? Quel bilan du quinquennat dressent les activistes ? Qu'attendent-ils des échéances électorales à venir ? À l'approche de l'élection présidentielle, Reporterre est allé rencontrer celles et ceux qui résistent.

Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), reportage

Le téléphone vibre. « Rendez-vous devant le *****, vendredi à 5 h 30 du matin. » Le jour J, les métros parisiens dorment encore. Au terminus du Noctilien N42, un homme reste immobile, affalé entre deux sièges. L'agent de la RATP décide de tambouriner sur la vitre pour sortir l'inconnu des bras de Morphée. Éclairée par un lampadaire, une jeune femme patiente devant les grilles d'un laboratoire d'analyse médicale. « Test PCR sans rendez-vous, à partir de 7 heures », indique une feuille A4 scotchée sur la devanture. Plus loin, tapies dans l'ombre, trois personnes attendent déjà au point de rassemblement. Toutes de noir vêtues, elles passeraient presque inaperçues.

Une demi-heure s'écoule, dans le silence de la nuit. Les militants arrivent au compte-goutte, formant bientôt une belle cohorte. Il est 5 h 55, l'heure du dernier briefing : « On se sépare en petits groupes pour ne pas attirer l'attention et on se rejoint vite à l'endroit prévu », chuchote le meneur au cercle d'oreilles attentives. En une poignée de secondes, la vingtaine d'individus se déploie. Attrapés en chemin, les panneaux de signalisation, conteneurs poubelles, barrières métalliques et autres objets imposants obstruent désormais le passage. Une ribambelle de ruban rouge et blanc apporte une touche finale à cette barricade de fortune. Il est 6 heures : le blocage du chantier de la piscine olympique d'Aubervilliers peut commencer. Un de plus...



Avec un taux de pauvreté évalué à 44 % en 2020, Aubervilliers se place en sixième position du classement des villes les plus pauvres de France. En France, le taux de pauvreté était de 14,6 % en 2019. © Emmanuel Clévenot / Reporterre

L'histoire a commencé le 30 juin 2020. Au lendemain de sa défaite aux élections municipales, l'ancienne maire communiste de cette ville de banlieue parisienne, Mériem Derkaoui signe dans une totale opacité un marché avec le groupe de BTP, Spie Batignolles. Objectif : construire une piscine d'entraînement pour les nageurs des Jeux olympiques de Paris 2024, à proximité immédiate des jardins ouvriers des Vertus. Alors, les locaux s'interrogent : sont-ils concernés par cet aménagement ? Architecte à l'esprit militant, Ivan Fouquet va leur apporter des réponses en étudiant de près les plans du chantier : *« J'ai découvert que ce n'était pas la piscine qui allait grignoter les parcelles de potagers, mais une extension du bâtiment... censée accueillir un centre fitness et un solarium ! »*

« Tant qu'ils n'auront pas bétonné, on se battra et on viendra les emmerder ! »

Dès lors, ces quelque 4 000 mètres carrés de terres nourricières, menacées de destruction, sont rebaptisées *« Jardins à défendre »* (Jad). La lutte s'organise et les recours en justice se multiplient... En vain : le 2 septembre 2021, escortée par la police, une pelleteuse pénètre dans les jardins et détruit les dix-neuf parcelles de potager, créées en 1935. Quatre mois plus tard, foreuses et palissades métalliques ont remplacé potirons et navets. Les travaux avancent inexorablement, mais le petit collectif de défense des jardins refuse d'abandonner : *« Tant qu'ils n'auront pas bétonné, on se battra et on viendra les emmerder ! »*



Une barricade de bric et de broc empêche les camions d'accéder au chantier. © Emmanuel Clévenot / Reporterre

Il est 6 h 03 lorsqu'au loin, les phares du premier camion percent l'obscurité. Surpris, son conducteur entame une manœuvre et se gare, en warning, sur la piste cyclable. Militante de la première heure, Bulle part à sa rencontre deux tasses de café en main : « Vous savez, à Aubervilliers, il n'y a que 1,42 m² d'espace vert par habitant. C'est quinze fois moins que la plupart des grandes villes de France ! » tente-t-elle de lui expliquer. Les normes fixées par l'Organisation mondiale de la santé et la Région Île-de-France recommandent pourtant une surface minimale de 10 m² par riverain.

« Arrêter la bétonisation, c'est un projet pour rendre notre pays plus humain, au fond plus beau. » Cette déclaration, Emmanuel Macron l'a faite aux membres de la Convention citoyenne pour le climat, en juin 2020. À l'occasion de la loi Climat et résilience, l'intégration de l'objectif « Zéro artificialisation nette » (ZAN), au Code de l'urbanisme, devait permettre de concrétiser les promesses du chef de l'État. Pourtant, force est de constater que les discours politiques ne semblent d'aucun secours dès lors que les promoteurs immobiliers jouent la carte du porte-monnaie. Chaque année, en France, l'équivalent de la surface de la ville de Marseille disparaît ainsi sous le béton. Ne bénéficiant d'aucune protection réelle, les jardins ouvriers et familiaux sont en sursis permanent. Et pendant son quinquennat, Emmanuel Macron n'a rien fait pour les préserver. Ainsi, à Grenoble, Dijon, Marseille, Besançon, Fleury-Mérogis ou encore Tourcoing, ils ont succombé à l'extension urbaine.

« D'un point de vue environnemental, on est au summum de l'absurdité »

Propriétaire d'une parcelle qui échappe pour l'heure à la destruction, Dolorès Mijatovic connaît bien la législation qui encadre les jardins ouvriers. Portée par le député Jean Royer, la loi du 10 novembre 1976 impose, en cas d'expropriation, une réinstallation des jardins... ailleurs. « Certes, c'est une compensation pour les jardiniers, mais qu'en est-il pour la terre ? Ici, ils nous ont proposé de raser une petite forêt de l'autre côté du Fort d'Aubervilliers, pour réimplanter nos jardins, se révolte la cinquantenaire. D'un point de vue environnemental, on est au summum de l'absurdité ! Au résultat, il y aura quand même plus de terres bétonnées. »

Des idées pour protéger les jardins ouvriers et familiaux, les militants en ont à revendre. Sans exception, tous s'entendent à dire que l'artificialisation des terres nourricières en zone urbaine doit être purement et simplement interdite dans le Code de l'urbanisme : « Il y a en plein des interdictions dans notre société, s'écrit Bulle, camouflée sous une épaisse écharpe en laine. On n'a pas le droit de griller un feu rouge, alors pourquoi on n'aurait pas l'interdiction de raser des potagers ? » Son regard est soudainement happé par la lumière vive d'un gyrophare. Il est 7 h 07 et une première patrouille de police débarque sur les lieux du blocage.



La police, rapidement sur place, finira par démonter la barricade. © Emmanuel Clévenot / Reporterre

Une fois le dialogue entamé avec les forces de police, la jeune femme poursuit ses « propositions de campagne » : « Mieux encore ! Nous pourrions collectiviser les jardins. Les écoliers, comme les habitants des cités environnantes, y auraient un accès libre et en profiteraient pour réapprendre les savoirs essentiels qui se sont perdus. » Bulle plaide enfin en faveur de l'instauration d'une loi proactive, qui ne permettrait pas uniquement de protéger les jardins mais d'en créer davantage : « Chaque commune serait par exemple obligée d'allouer une petite partie de son territoire à la création de nouvelles parcelles. »

Le compte à rebours est lancé. Dans 92 jours se jouera le premier tour de l'élection présidentielle. Pourtant, les cœurs semblent vides d'espoir. Trentenaire, Tom [] a déjà connu la déroute de la Zad du Triangle de Gonesse : « Les responsabilités ne reviennent pas uniquement à la droite. Les socialistes et les communistes participent aussi à la disparition de l'agriculture urbaine dans les quartiers populaires. » Un nuage de buée s'échappe de sa bouche. Les mains engourdis par le froid, il poursuit : « Typiquement, lorsque ça a commencé à puer à Aubervilliers, Anne Hidalgo a bizarrement disparu des radars. Plus un mot ! Ça me désole de voir à quel point ils chient sur les gens des cités. »

« Reposer ses espoirs sur les politiques, c'est s'assurer de finir déçu »

Ce pessimisme à l'égard de la présidentielle, Dolorès Mijatovic le partage : « Reposer ses espoirs sur les politiques, c'est s'assurer de finir déçu. » Si les jardins d'Aubervilliers profitaient du statut protecteur de zone naturelle jusqu'en 2020, un simple vote au conseil de territoire de Plaine Commune aura suffi à les transformer en zone constructible. « Vous voyez : une loi protectrice, c'est chouette ! Mais ils trouveront toujours le moyen d'y déroger. Quand c'est classé, ils déclassifient. L'argent l'emporte sur tout », conclut la jardinière.



« Le Grand Paris Express, les Jeux Olympiques... C'est une opposition globale qui doit s'inscrire sur le temps long. » © Emmanuel Clévenot / Reporterre

Si le changement ne peut venir verticalement, sous la seule impulsion des élus, alors quelles solutions reste-t-il ? « La mobilisation citoyenne, pardi ! Les gens doivent prendre en main leur quartier, changer de mentalité et ne plus être soumis au bon vouloir des grandes entreprises ». Albertivillarien, Fabien n'a jamais eu de jardin. S'il a rejoint cette lutte, c'est pour prôner une transformation globale du système, où l'écologie populaire serait le maître mot. « Pour Aubervilliers, c'est mal embarqué, reconnaît-il avec un brin d'amertume. Mais même si l'on échoue ici, ce sera des jalons posés pour les batailles à venir. Le Grand Paris Express, les Jeux Olympiques... C'est une opposition globale qui doit s'inscrire sur le temps long. »

La lueur brillante et orangée de l'aurore se dévoile à l'horizon, découpant les silhouettes des tours grisâtres de la ville. Stationnés en file indienne sur le bas-côté, une vingtaine de camions attendent que l'accès au chantier se libère. Deux nouvelles patrouilles sont venues renforcer les rangs des policiers. Telle une meute à l'affût d'une proie, ils se rapprochent d'un geste commun et démantèlent la barricade. Il est 8 h 15. Le blocage prend fin et les militants s'éloignent, sans protester. Ils reviendront.

REPORTERRE

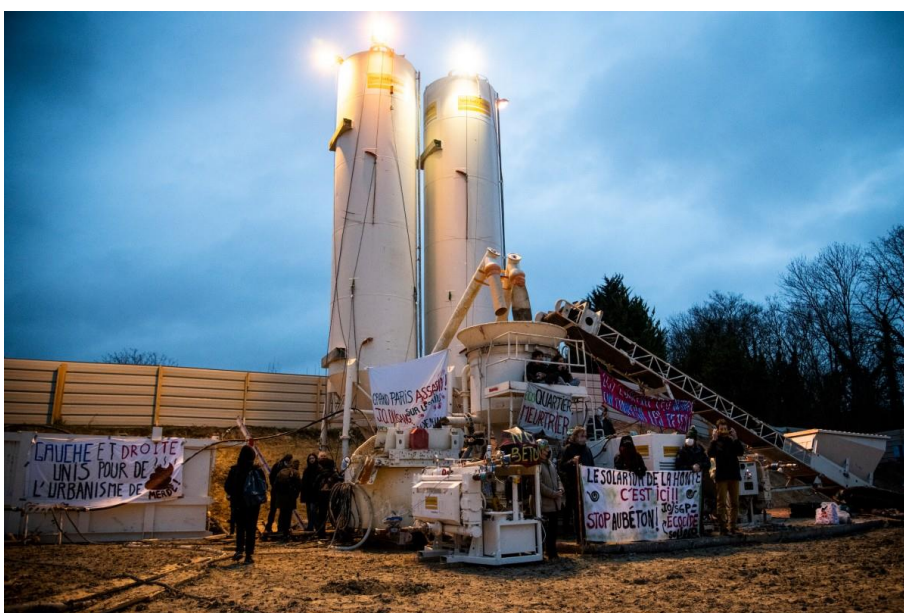
« C'est un saccage » : à Aubervilliers, le baroud d'honneur des jardins ouvriers



Des activistes ont bloqué le chantier de la piscine olympique d'Aubervilliers, prévue pour les JO de 2024. Ils dénonçaient l'artificialisation de jardins ouvriers. Fortement réprimés, huit militants ont été placés en garde à vue.

Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), reportage

Ils avaient prévu qu'ils reviendraient. Cette fois-ci, pas de barricade ni de vêtements noirs, mais des câbles en acier et des cadenas de vélos. Mercredi 2 février, vers 6 heures du matin, une vingtaine d'activistes se sont faufilés entre les machines à l'arrêt du chantier de la piscine olympique d'Aubervilliers, prévue pour les Jeux de Paris 2024. Dans la nuit noire et silencieuse, sept d'entre eux se sont enchaînés à la centrale à béton installée quelques jours plus tôt au milieu des ruines des jardins ouvriers des Vertus. Une ultime tentative pour empêcher l'artificialisation d'un des derniers carrés de terre agricole d'Île-de-France. « Une fois que le béton coule, ce n'est plus possible de récupérer la terre », explique Aimée [M], l'une des militantes.



Installation des banderoles, plusieurs activistes s'attachent avec des antivols. La police se met en place, à l'autre bout du chantier. © NnoMan Cadoret/Reporterre

Difficile d'imaginer que des plants de salades et de tomates s'épanouissent il y a encore quelques mois sur cette étendue boueuse entourée de palissades métalliques. Un cratère béant troue le paysage. Deux foreuses géantes s'y dressent, faisant presque passer les pelleteuses pour des jouets pour enfants. Emmitoufflés dans leurs manteaux, les activistes tentent de se remémorer ce à quoi ressemblait l'endroit qu'ils aimaient.

Aline faisait partie des « *jadistes* » qui avaient occupé le jardin cet été, avant d'être brutalement expulsés en septembre. Attachée par le cou à la centrale à béton, elle se souvient : « *Là, il y avait un figuier où l'on dormait à la belle étoile. Il avait trente ans. Maintenant, c'est un océan de boue, qui deviendra un océan de béton.* »



Les activistes sont arrivés à 6 h 15 sur le chantier. © NnoMan Cadoret/Reporterre

« Un sentiment de désespoir, d'horreur »

Pour cette Parisienne de 51 ans, s'enchaîner est une manière de rendre visible son « *attachement viscéral à un monde en train de disparaître* ». Les potentielles retombées judiciaires ne l'effraient guère : « *Ce qui se profile est bien plus terrifiant que la garde à vue. On crée des endroits où l'on ne peut plus vivre.* » Juste à côté d'elle siège Dolorès, la jambe piégée dans un gros cadenas noir. La quinquagénaire avait commencé à cultiver une parcelle des jardins des Vertus après le premier confinement. « *Quand je pense à toute la vie qu'il y avait...* » Elle marque une pause. Sa voix se perd dans les graves. « *Je ressens un sentiment de désespoir, d'horreur. C'est un saccage.* »



Séparation entre les jardins actuels et les travaux. © NnoMan Cadoret/Reporterre

Les activistes dénoncent le grignotage des derniers îlots de verdure d'Île-de-France, du triangle de Gonesse (Val-d'Oise) au plateau de Saclay (Essonne). La ville d'Aubervilliers ne compte que 1,42 mètre d'espaces verts par habitant, rappellent-ils. C'est bien moins que les 10 m² recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Détruire des potagers pour y construire une piscine et un solarium ? « Aberrant », répondent-ils. S'y opposer ? Une urgence vitale.



Jeff a choisi de s'attacher à la bétonnière par la cuisse. © NnoMan Cadoret/Reporterre

« On a déjà épuisé tous les autres recours », raconte Jeff, 62 ans. Un recours en justice contre le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été lancé en décembre, mais les défenseurs du lieu ont peu d'espoir qu'il aboutisse. « Notre seul moyen de lutter est de venir occuper le terrain. » Les activistes espèrent ainsi freiner au maximum les travaux, voire faire annuler le projet. Casque de chantier floqué d'un « No béton » sur la tête, Jeff a choisi de s'attacher à la bétonnière par la cuisse ; de quoi le déloger plus difficilement. « Je suis un peu en surpoids, plaisante-t-il. Ça a ses avantages. »



La jambe d'un activiste bloquée par un antivol. © NnoMan Cadoret/Reporterre

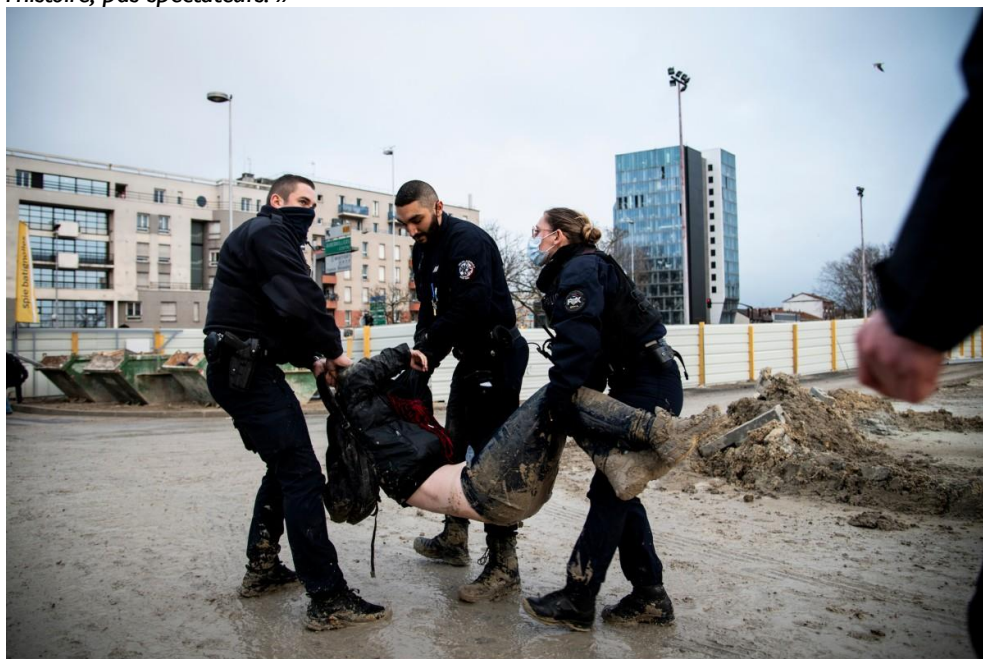
« Le foncier gagne au détriment de la vie »

Deux heures plus tard, les militants sont toujours là, lisant entre les cuves pour tromper l'ennui ; *Fragments du rêve* de Jean-Pierre Vernay, *Histoire d'un escargot qui découvre l'importance de la lenteur* du Chilien Luis Sepúlveda... Des couvertures de survie sont déployées pour réchauffer les pieds glacés après tant d'immobilité. On s'enlace, on s'échange des blagues autour de gobelets de café brûlants. La main coincée dans une menotte, Lune [✱] fume calmement une cigarette. Habitante aux alentours, elle a vécu pendant trois mois dans le jardin au temps où les hérissons, mésanges, perruches et linottes bavardes y vivaient encore. Ses yeux se voilent à l'évocation des plantes aromatiques et des cabanes aujourd'hui détruites. « C'est le foncier qui gagne au détriment de la vie. »



© NnoMan Cadoret/Reporterre

Continuer de se battre pour préserver le peu de terre qu'il reste était pour elle une « suite logique ». L'industrie du béton est l'une des plus polluantes au monde, rappelle-t-elle. La végétation est également essentielle pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. « À un moment, il faut y aller. On a une responsabilité historique. On est acteurs de l'histoire, pas spectateurs. »



Après une forte répression des forces de l'ordre, huit activistes ont été placés en garde à vue. © NnoMan Cadoret/Reporterre

Vers 8 heures, le ciel tourne au bleu. Les premiers policiers arrivent. En une demi-heure, une vingtaine d'entre eux encerclent les militants. « Vous n'avez rien à faire là, c'est un chantier privé », leur lancent-ils. « Pensez à vos enfants », répond un militant. Après les avoir sommés de se disperser, les forces de l'ordre poussent avec force vers la sortie ceux qui ne portent pas de cadenas. Plusieurs sont traînés à bout de bras dans la boue, le ventre à l'air, les vêtements maculés de terre. À l'heure où nous publions ces lignes, huit militants sont encore en garde à vue. Ceux restés à l'entrée du chantier sont priés de se mettre sur le côté afin de laisser passer les camions. Un oiseau s'élance vers les quelques arbres épargnés par les tractopelles. « On ne lâchera pas », jure un opposant.



REPORTERRE, 6 février 2022

Nouvelle victoire juridique pour les Jardins d'Aubervilliers



La justice leur donne à nouveau raison. Jeudi 10 février, la Cour administrative d'appel de Paris a invalidé le plan local d'urbanisme (PLU) qui a permis la destruction des Jardins d'Aubervilliers pour construire une piscine olympique. La cour estime que l'urbanisation des jardins « portera également atteinte à la préservation d'un noyau de biodiversité primaire et accroîtra les discontinuités écologiques existantes ».

C'est donc une nouvelle victoire pour les opposants. Le 20 septembre dernier, la même juridiction avait suspendu le permis de construire du projet, pointant plusieurs vices de légalité, notamment envers le Code de l'urbanisme. Mais les travaux avaient rapidement repris.

Ce qui n'avait pas entamé le moral des militants qui avaient poursuivi leur mobilisation. Le 2 février, ils sont retournés occuper le chantier pour tenter à nouveau de stopper les travaux. Sept personnes avaient été placées en garde à vue. Ce vendredi 11 février, ils sont encore sur place pour remettre la décision du tribunal au chef de chantier et demander l'arrêt immédiat des travaux qu'ils estiment « illégaux ». Une personne est déjà en garde à vue.



JAD - Jardins à défendre d'Aubervilliers
@JardinsAuber

Nous avons remis ce matin la décision du tribunal condamnant les travaux au chef de chantier. Les travaux doivent s'arrêter ! @aubervilliers93 Nous sommes actuellement devant le commissariat où une militante est détenue, rejoignez-nous @2024Saccage @MathieuHanotin @LachaudB



7:30 AM · 11 févr. 2022

L'intercommunalité, dirigée par le maire de Saint-Denis, le socialiste Mathieu Hanotin, a quatre mois pour proposer une nouvelle mouture de son plan local d'urbanisme qui préserverait les jardins, pourtant déjà détruits. « Il n'y a pas de conséquence immédiate sur la question des travaux, le permis de construire reste valable. Ça ne remet pas en cause le projet », a déclaré Mathieu Hanotin.

En attendant, les opposants ne baissent pas les bras. « À un moment, il faut y aller. On a une responsabilité historique. On est acteurs de l'histoire, pas spectateurs », déclarait l'un d'entre eux, le 2 février dernier, dans Reporterre.

REPORTERRE

Ne lâchons pas le travail !

Autant que des augmentations, ce qu'exigent les salariés, c'est cesser de souffrir au travail.

La grande démission ! À l'hôpital, dans les Ehpad et le secteur médico-social, dans l'hôtellerie-restauration, dans l'industrie et le bâtiment, c'est la fuite devant un travail insoutenable. Les maigres hausses de salaire consenties par le Ségur de la santé n'ont en rien enrayer l'exode, qui risque d'aboutir à l'effondrement de notre système hospitalier : outre ceux supprimés par les restrictions budgétaires, des milliers de lits supplémentaires sont fermés parce que les soignants démissionnent en masse.

Aux États-Unis, la presse fait ses gros titres sur le « Big Quit » : le taux de démission a explosé depuis septembre 2021. Notre patronat se lamente de « difficultés de recrutement » inédites, ce pourquoi Macron veut obliger les salariés à accepter n'importe quel emploi en réduisant les allocations-chômage.

Bien sûr, avec l'inflation qui redémarre et les profits qui flambent, les salaires et le pouvoir d'achat préoccupent et mobilisent. Mais ne nous y trompons pas : autant que des augmentations, ce qu'exigent les salariés, c'est cesser de souffrir au travail, pouvoir se reconnaître dans ce qu'ils et elles font, pouvoir faire un travail utile et de qualité. Bref, reprendre la main sur leur travail.

Dans cette campagne présidentielle, la droite célèbre une prétendue « valeur travail » visant en fait surtout à stigmatiser les sans-emploi, tandis que la gauche et les écologistes parlent surtout de RTT et de transition écologique, sans vraiment faire le lien avec le maltravail et les manières d'en sortir. La dernière réforme pour soigner le travail date... de 40 ans ! C'étaient les lois Auroux de 1982.

Il faut sortir de ce déni politique et donner au travail la place qu'il mérite dans le débat public. Comment la pandémie a-t-elle changé notre rapport au travail ? Que signifie la recherche de sens qui motive aujourd'hui nombre de bifurcations professionnelles ? De quelle manière faire reculer la « gouvernance par les nombres » au bénéfice du travail attentionné ?

Dans l'activité concrète de travail, comment la contradiction capital/nature se manifeste-t-elle aux yeux de celles et ceux qui travaillent ? Comment instituer la défense du vivant dans l'organisation du travail ? Comment faire de la RTT un instrument de la sortie du productivisme et de la reprise en main du travail par les premiers concernés ?

Coopératives, communs, circuits courts... Comment s'appuyer sur les initiatives solidaires pour instituer des avancées démocratiques dans l'organisation du travail et commencer à penser une sortie de la subordination salariale ?

C'est à ces enjeux que tentera de répondre l'assemblée citoyenne pour la démocratie au travail, organisée par les ateliers Travail et démocratie, le samedi 15 janvier à la Bourse du travail de Paris (1). Avec les témoignages et les propositions de travailleuses et de travailleurs de la santé, de l'éducation, du monde industriel et agricole...

(1) Les inscriptions sont ouvertes ici <https://www.billetweb.fr/ateliers-travail-et-democratie1>

Thomas COUTROT (Politis), publié le 15 décembre 2021

Recrutement alternatif et incitations économiques pour lutter contre la « grande démission »

Au télétravail s'ajoute aussi un mouvement de syndicalisation, et la fin des solidarités salariales traditionnelles, ce qui renforce le sentiment d'individualisation du travail. Barbara Gindl / APA / AFP

L'année 2021 a été marquée par une transformation globale du marché de l'emploi et une tendance à la démission des employés. La France a suivi cette tendance mondiale de départs volontaires, reconversions, « burn out » et nouvelles exigences en matière de conditions de travail. De nombreux postes ne sont pas pourvus dans des secteurs traditionnels comme le bâtiment, la restauration et le tourisme. Selon un article de The Conversation, la « grande démission » toucherait maintenant tous les secteurs confondus, ce qui s'explique par une société de plus en plus consumériste et individualiste, qui empêche de trouver un sens au travail.

Le chômage est stable et les postes à pourvoir augmentent : qu'est-ce qui ne va pas ?

Une étude du ministère du Travail publiée en octobre dernier montre en France une contradiction frappante entre taux de chômage élevé et difficultés de recrutement. La Direction statistique du ministère (Dares) estime que cela n'est pas forcément lié à un manque de formation, mais à un problème d'attractivité dans une trentaine de métiers. Des emplois pour lesquels peu de formation est nécessaire, comme les aides à domicile, les conducteurs routiers, les ouvriers non qualifiés ou les serveurs, recrutent, mais ne sont pas attractifs pour les personnes au chômage. Pour mettre fin à cette pénurie de recrutement, il serait donc indispensable d'améliorer les conditions de travail et/ou de revaloriser les salaires dans certains métiers.

Les ressources humaines s'adaptent au manque d'attractivité de certains métiers

Les organismes de formation commencent à s'adapter à ce contexte en recrutant sans CV, technique aussi expérimentée par Pôle emploi. La méthode de recrutement par simulation permettrait d'embaucher des demandeurs d'emploi ne disposant pas encore de diplômes ou de cursus propres, car leur sélection est fondée sur le savoir-être et non sur les diplômes. Certains métiers, qui demandent de l'écoute, de la précision, de l'observation, se servent de ce système pour trouver les candidats idéaux. Suite au recrutement, le candidat peut être formé dans la pratique à ces postes qui manquent d'attractivité aujourd'hui. La méthode de recrutement sans CV est ainsi une manière de briser les idées reçues sur certains métiers et de trouver des candidats qui possèdent des qualités qui correspondent mieux aux métiers en question. Pour The Conversation, le DRH d'un grand groupe du secteur de l'énergie a révélé que cette méthode avait aussi été nécessaire pour recruter des opérateurs. En instaurant des méthodes d'évaluation sans CV, on a pu recruter des boulangers ou des esthéticiennes qui n'avaient en principe pas les compétences techniques : « On les a choisis, sans tenir compte de leur CV, parce qu'ils ont les socles de compétences indispensables comme la rigueur et le respect de consignes. Ensuite, nous les formons et les développons à nos métiers ».

Des métiers du numérique et du management aussi touchés par la « grande démission »

Mais, les métiers les moins valorisés ne sont pas les seuls touchés par les départs volontaires. La crise sanitaire a aussi remis en cause le sens de la mission de professionnels de métiers très attractifs et valorisés sur le marché de l'emploi. Confrontés à des paradigmes éthiques et environnementaux, des « data scientists », spécialistes des données, experts des algorithmes et de l'intelligence artificielle abandonnent aussi leurs emplois. Lors du nouveau Festival international du film écologique et social de Cannes, un film a voulu illustrer ce phénomène en France. « Ruptures », d'Arthur Gosset, raconte le parcours de six jeunes diplômés d'écoles de management qui remettent en cause le modèle économique contemporain et aspirent à trouver du sens à leur travail. Le documentaire montre comment ces jeunes salariés finissent par rejeter le modèle consumériste et peu durable qui s'impose aujourd'hui. Au télétravail s'ajoute aussi un mouvement de syndicalisation, et la fin des solidarités salariales traditionnelles, ce qui renforce le sentiment d'individualisation du travail.

Méthodes de recrutement alternatives, incitations économiques, stratégie efficace pour réduire le chômage ?

Outre les recrutements sans CV, les entreprises font appel à des spécialistes du marketing pour renforcer leur marque et attirer les meilleurs candidats. Pour le directeur de la rédaction The Conversation Fabrice Rousselot, ces stratégies, ainsi que les bonus distribués pour éviter les départs, ne sont que des stratégies à court terme qui renforcent la politique consumériste qui génèrent le rejet des employés. Selon une étude qui analyse le départ volontaire des chercheurs, pour une vraie satisfaction au travail, la question du sens dans l'activité professionnelle, de l'importance de la mission, est déterminante pour sortir d'une tendance qui nous amène à une vague de démissions massives sans précédent.

FRANCSOIR, publié le 29/12/2021

Action : « Lâchez-nous la Grapa ! »

Le collectif GRAPA regroupe une cinquantaine d'organisations, francophones et néerlandophones, qui entendent défendre les droits des personnes bénéficiaires de la GRAPA (Garantie de Revenu aux Personnes Âgées). Parmi elles, des associations de défense des aînés, des organisations de défense des indépendants, des associations de défense des droits des femmes, les syndicats, mutualités, les réseaux de lutte contre la pauvreté. Le collectif dénoncera les contrôles intrusifs et discriminants des bénéficiaires de la Grapa ce lundi 22 novembre à 13 heures au pied de la Tour des Pensions (Esplanade de l'Europe).

La GRAPA consiste en un complément aux pensions les plus basses, accordé aux personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Les montants sont faibles – 1 232,07 € par mois pour une personne isolée, 821,38 € pour les cohabitants – et permettent à peine de vivre au seuil de pauvreté. La GRAPA ne compense ainsi que partiellement les insuffisances du système légal de pensions. En effet, 65,5% des plus de 100 000 bénéficiaires de la GRAPA sont des femmes ; et 35% sont d'anciens indépendants. Les personnes bénéficiant de la GRAPA sont soumises à des règles et contrôles intrusifs leur interdisant notamment de se rendre à l'étranger plus de 29 jours par an, sous peine de voir leur allocation suspendue. Leur résidence en Belgique est vérifiée par des visites aléatoires réalisées par des facteurs à leur domicile, ce qui constitue une atteinte à leur vie privée et représente une tension permanente. En cas d'absence répétée constatée, le facteur dépose un document de contrôle dans la boîte aux lettres : la personne âgée contrôlée n'a alors que 5 jours ouvrables pour réagir en se présentant à son administration communale. À défaut, le paiement de sa GRAPA est suspendu. Ces règles empêchent donc les bénéficiaires de quitter leur domicile plus de quelques jours consécutifs, durant toute l'année. Les ayants droits à la GRAPA sont ainsi de facto condamnés à un quasi-confinement, à vie.

En raison du danger de contamination par le virus SARS-Cov2, ces contrôles avaient été suspendus, mais le gouvernement n'a pas prolongé cette suspension au-delà du 1er octobre. L'inquiétude des ayants-droit à la GRAPA est donc forte de revivre à court terme des assignations à résidence, et d'être à nouveau durement freinés dans leurs possibilités de rendre visite à leur famille lorsque celle-ci réside à l'étranger.

Alors que le fédéral planche actuellement sur une réforme, les organisations participantes appellent symboliquement à un rassemblement au pied de la Tour des Pensions, à Bruxelles, le 22 novembre à partir de 13h00.

Elles appellent la coalition Vivaldi et la Ministre Karine Lalieux, en charge des Pensions et de la Lutte contre la pauvreté, à une modification du mode de vérification de la condition de résidence et à une augmentation des possibilités de séjour à l'étranger, en vue de préserver la liberté et la dignité des personnes âgées bénéficiant de la GRAPA.

Le rassemblement sera de nature joyeuse et colorée, avec discours, chansons et slogans. Il sera marqué par des événements spectaculaires symbolisant la légitime aspiration à la liberté des personnes âgées, et dénonçant les entraves qui leur sont imposées.

(**) Le collectif GRAPA est formé par les 47 associations suivantes, qui ont adressé en avril dernier à la Ministre Karine Lalieux une note de balises demandant instamment de renforcer les droits et libertés de circulation des personnes âgées en pauvreté qui dépendent de la GRAPA :

Ligue des droits humains
 Liga van mensenrechten
 Gang des vieux en colère / Bende van de Razende Ouderen
 Belgian Anti Poverty Network
 Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
 Netwerk tegen armoede
 ACV-CSC
 ABVV-FGTB
 CGSLB-ACLVB
 CSC Seniors
 Pensionnés FGTB
 ABVV Senioren
 Commission pension CGSP ACOD Bruxelles
 Commission Pension CGSP/ACOD ALR-LRB-Bru
 Commission pension intersectorielle CGSP ACOD Bruxelles
 Coordination des Associations de Seniors
 ACV-CSC Transcom – Poste
 ACOD Post / CGSP Poste
 SLFP Poste / VSOA Post
 Collège intermutualité national
 Fédération des maisons médicales
 Ligue des Usagers des Services de Santé
 Mutualités chrétiennes / Christelijke Mutualiteiten
 Solidaris
 Liberale mutualiteiten / Mutualités libérales

Enéo, mouvement social des aînés
 Espace Seniors
 Âgo (ex-Ligue libérale des pensionnés)
 OKRA
 Humanistisch Verbond
 Federatie Onafhankelijke Senioren
 Vrouwenraad
 Conseil des femmes francophones de Belgique
 Vie féminine
 Femmes prévoyantes socialistes
 Synergie Wallonie pour l'égalité
 CD&V Senioren
 Neos vzw, Netwerk van ondernemende senioren
 Fédération des services sociaux
 Gezinsbond
 Union des classes moyennes
 Federale Adviesraad voor Ouderen / Conseil consultative
 fédéral des aînés
 Le Forum – Bruxelles contre les inégalités
 Neutraal syndicaat voor zelfstandigen / Syndicat neutre pour
 indépendants
 Brussels Platform Armoede
 CGSP/ACOD ALR-LRB-Bru
 ATD Quart Monde / ATD Vierde Wereld

<https://www.liguedh.be/action-lachez-nous-la-grapa/>

Humour de Siné mensuel



Harcèlement sexuel dans la police : une cécité volontaire

Cinq policières accusent un brigadier de harcèlement sexuel et moral. Alors qu'une enquête judiciaire est en cours, le mis en cause est toujours au contact de ses victimes.

Le piège n'aura mis qu'un mois à se refermer sur la nouvelle recrue. Affectée au difficile commissariat de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) en mars 2021, la policière adjointe, âgée d'une vingtaine d'années, est la proie idéale : jolie, candide et isolée. Comme beaucoup d'effectifs en Île-de-France, elle n'est pas originaire de la région parisienne. À peine a-t-elle intégré la brigade police secours J1 que la mécanique s'enclenche. Sous couvert de plaisanteries, sa vie personnelle est d'emblée un sujet collectif. Le groupe, qui compte moins d'une dizaine de policiers, lui enjoint de se « libérer » de son petit ami resté dans le Sud afin de pouvoir « profiter avec toute la brigade », peut-on lire dans le rapport que la jeune femme a transmis aux autorités administratives et que *Politis* s'est procuré. Les blagues à connotation sexuelle sont légion dans cette brigade. Une atmosphère graveleuse largement entretenue par son chef. Ici, on suggère et on moque la taille du sexe d'un amant, au mépris du malaise de la policière visée. Là, on évoque les pratiques sexuelles des uns et des autres.

« Tu es prête à quoi pour aller dehors ? »

Pour s'intégrer, la nouvelle recrue participe, tout en s'efforçant de poser quelques limites. Mais le chef de brigade par intérim, Jonathan L., 33 ans, a jeté son dévolu sur elle. Cinq jours après son arrivée, celui qui est alors son supérieur hiérarchique lui envoie des messages tendancieux. Il veut venir chez elle après le service. Elle élude, mais sans aplomb. Il insiste. « Tu es prête à quoi pour aller dehors ? », lui écrit-il, sous-entendant qu'une faveur sexuelle lui sera demandée en échange d'une possibilité d'accéder à la voie publique. Un refus pourrait la condamner aux tâches de l'accueil. Elle répond par des émoticônes humoristiques. Et le malaise s'installe. Comment sortir de ce piège sans que le retour de bâton soit trop violent ?

Le chef de brigade confie à la nouvelle son « cœur brisé » par le désintérêt qu'elle lui oppose. Une indifférence qu'il supporte mal. Petit à petit, il empile les reproches : elle est inutile, incapable et ignorante. Le harcèlement sexuel devient moral et la brigade complice de son humiliation quotidienne.

Un mois seulement après son affectation, la jeune policière adjointe sombre. Perte d'appétit, insomnies et crises de larmes incontrôlées la persuadent de consulter un médecin, qui la place sous antidépresseurs et lui prescrit un arrêt de travail de quinze jours pour des symptômes dépressifs. À son retour, son supérieur l'accuse de désertion : avec son absence, elle a mis la brigade « dans la merde ». Il exige qu'elle s'explique et s'excuse devant le reste du groupe. Elle s'exécute.

Pas de vagues

Au détour d'une pause-café, la jeune femme désemparée se confie à des effectifs féminins extérieurs à la J1. La similitude de leurs expériences apparaît alors au grand jour : elles aussi ont subi les assauts de Jonathan L. entre 2017 et 2019. En tout, elles sont quatre victimes présumées au sein du même commissariat. L'une a même gardé des traces. Trente-six messages échangés avant qu'elle ne le bloque devant son insistance. Deux ont été ses subordonnées, affectées à la même brigade et poussées à en partir. Aucune n'avait officiellement saisi la hiérarchie, mais l'ambiance dans la brigade n'est un secret pour personne.

Les faits étaient-ils connus des supérieurs depuis tout ce temps ? Contactés, les commissaires qui se sont succédé prétendent n'en avoir jamais eu vent. « Si j'avais été informé de tels agissements, j'aurais immédiatement réagi », clame Benoît Jean, commissaire de Champigny-sur-Marne entre 2017 et 2019. Il refuse cependant de s'exprimer sur ces mouvements d'effectifs féminins ou d'évoquer l'humour à connotation sexuelle derrière lequel se cache le mis en cause.

Personne n'a cru bon de dénoncer les faits au procureur, malgré l'obligation légale.

Frédéric Segura, actuel commissaire de Champigny, en poste depuis début 2020, a refusé de répondre à nos questions, se drapant dans le bien commode devoir de réserve. D'après nos informations, et bien que les faits décrits soient susceptibles de qualifications pénales, le commissaire a voulu organiser des confrontations pour permettre au mis en cause de présenter des excuses. Une tentative de désamorçage après que les policières ont saisi l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), fin mai 2021, via la plateforme Internet.

Aucune statistique concernant les infractions sexuelles

Les procès-verbaux d'audition que *Politis* s'est procurés démontrent une classification interne étonnante du dossier judiciaire de Jonathan L. par l'IGPN. En effet, si dans la description des faits, l'inspection admet qu'il s'agit bien d'une « *procédure diligentée concernant des faits pouvant revêtir la qualification pénale de harcèlement moral et sexuel* », l'affaire est classifiée comme relevant uniquement du harcèlement moral. Ainsi, dans le rapport annuel de l'IGPN, la liste des infractions pénales alléguées – soit le nombre d'enquêtes judiciaires ouvertes par an – n'indique aucune affaire de harcèlement sexuel. En revanche, il y a eu 37 affaires de harcèlement moral recensées en 2020, 49 en 2019. Dans ses statistiques judiciaires, l'IGPN ne semble pas les différencier alors que l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) fait bien le distinguo. Dans une réponse tortueuse, l'IGPN se justifie par l'acception administrative du harcèlement moral qui implique une présomption : une fois quelques éléments rapportés, c'est à l'employeur de s'en défendre. C'est ce qui la pousserait à retenir le harcèlement moral là où la qualification judiciaire peut être différente. L'inspection n'a pas communiqué de chiffre. Dans son rapport, le nombre de dossiers concernant des infractions à caractère sexuel commis par des policiers n'apparaît nulle part.

Étonnamment, cette saisine est d'ailleurs exclusivement traitée en administratif. Or, les possibilités d'investigation y sont nettement moins étendues que dans une procédure judiciaire. Le dossier est récupéré par le service de déontologie, de synthèse et d'évaluation (SDSE), rattaché directement à la puissante direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP). En d'autres termes, la hiérarchie choisit de traiter l'affaire en interne. Elle succombe aussi à une pression corporatiste : le puissant syndicat Alliance défend le brigadier-chef.

Indéfectible soutien

Dans leur rapport au SDSE, les policiers de la J1, solidaires, remettent en cause le comportement des fonctionnaires féminines : l'une manquerait d'intérêt pour ses missions professionnelles, une autre aurait eu des relations adultères en interne et la petite dernière se serait confiée sur ses pratiques sexuelles et passerait beaucoup de temps sur son téléphone portable. Des arguments utilisés pour discréditer le témoignage des femmes et justifier les reproches formulés à leur encontre par le brigadier-chef. Certains de ces policiers reconnaissent cependant des propos tendancieux : « *Des blagues faites sur le ton de l'humour qui apportaient un certain climat de convivialité dans le contexte d'une CSP [circonscription de sécurité publique, commissariat – NDLR] difficile* », lit-on dans le compte rendu de l'enquête.

Devant le SDSE, Jonathan L. réfute l'ensemble des accusations. Confronté à ses propres messages, s'il dit regretter les échanges avec la nouvelle, il justifie son comportement par son sens de l'humour « *bizarre* » mais « *partagé par tous* ». L'enquête administrative conclut tout de même que le brigadier s'est rendu coupable de comportement « *indigne* » et « *harcelant dans le cadre du service* ». Le SDSE dénonce même le mensonge du policier sur la signification d'insinuations faites à une subordonnée, alors qu'« *il était évident qu'il s'agissait d'une proposition à caractère sexuel* ».

Mais le mis en cause peut compter sur l'indéfectible soutien de ses supérieurs, qui le couvrent d'éloges. « *Satisfaite de son investissement sans faille, la hiérarchie lui accorde toute sa confiance* », peut-on lire dans la partie du rapport qui lui est réservée. Selon elle, le policier démontre même qu'« *il est capable de piloter une brigade* » : « *Les plus jeunes suivent son exemplarité* » (*sic*). Les agissements du fonctionnaire n'ont aucune incidence sur sa notation.

Jonathan L. est finalement puni d'un blâme, l'une des sanctions administratives les plus légères, le 13 septembre 2021, par le commandant divisionnaire Philippe Odera, chef du SDSE. La sentence est validée par Isabelle Tomatis, à la tête de la DSPAP. Le tout pour des faits pouvant être punis de deux ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Des faits que personne, à aucun niveau hiérarchique, n'a cru bon de dénoncer au procureur malgré l'obligation légale. Pour qu'enfin une enquête judiciaire soit déclenchée et que les victimes qui côtoient encore quotidiennement Jonathan L. sur leur lieu de travail soient protégées, certaines de ces jeunes femmes ont dû saisir une seconde fois l'IGPN cet automne, en se rendant dans ses bureaux à Paris.

« J'avais peur qu'il me viole »

Pendant ce temps-là, une cinquième victime présumée est sortie du bois. Elle ne connaît pas les quatre autres et ne travaille pas à Champigny. Les faits qu'elle dénonce s'échelonnent de 2011 à 2013, au commissariat de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne). À l'époque, Jonathan L. a 23 ans, il est adjoint de sécurité et affecté là depuis un an. Sa victime présumée est la dernière recrue, la seule femme et la moins gradée. Elle a 18 ans. Là encore, le mode opératoire décrit aux enquêteurs est analogue à celui brossé par les policières de Champigny : sur fond d'humour graveleux, dont il est coutumier, il apparaît serviable au début, puis son

soutien se transforme en flirt. Après quelques baisers, la jeune femme le repousse finalement et déclenche sa colère : insultes, mises à l'écart et humiliations deviennent quotidiennes. Il lui aurait même imposé un baiser forcé à la sortie des toilettes avant de la traiter de « *sale pute* » devant son rejet.

La commissaire en poste à l'époque, Aurélia Dragone, dit n'avoir rien su de cette situation. La policière, terrorisée par d'éventuelles représailles, ne s'est effectivement pas plainte à sa hiérarchie, préférant mettre en place tout un procédé pour se protéger : se faire accompagner au travail par son petit ami, organiser ses horaires pour éviter de se retrouver seule avec son collègue dans les vestiaires adjacents. « *J'avais peur qu'il me viole* », dira-t-elle en pleurs, dix ans plus tard, aux enquêteurs de l'IGPN qui reprennent l'enquête en judiciaire.

Dans le procès-verbal de son audition, que *Politis* s'est procuré, celle qui a travaillé chaque jour avec le mis en cause pendant deux ans décrit les étranges habitudes du policier : se poster devant un centre commercial hors de sa zone d'affectation pour regarder les femmes sur le parking. S'en prendre aux femmes lors d'interventions sur des conflits conjugaux : « *Vous ne nous appelez pas quand vous baisez, donc ne nous appelez pas quand vous vous engageulez* », aurait-il l'habitude de leur dire.

D'éventuels manquements jusque-là ignorés par l'administration. Et pour cause : le SDSE n'avait pas cru bon d'auditionner cette jeune femme désormais agente de police judiciaire, en dépit du rapport qu'elle lui avait transmis pendant l'été. Cette enquête administrative ne répond d'ailleurs pas à une question fondamentale : comment un fonctionnaire de police peut-il agir de la sorte pendant plusieurs années sans jamais être inquiété ?

Déplacer la victime

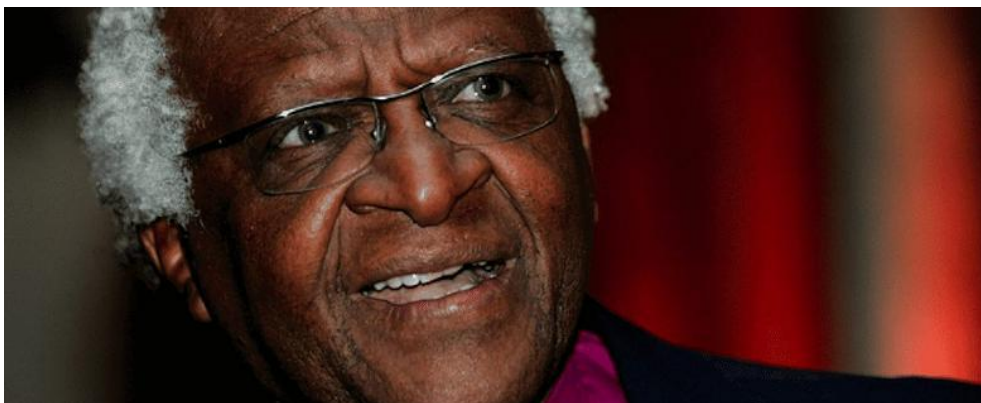
Contactée, la préfecture de police de Paris, dans une réponse écrite extrêmement succincte, se limite à déclarer que « *toutes les mesures conservatoires utiles ont été prises dès que la hiérarchie de l'intéressé a eu connaissance des faits* ». Le mis en cause a effectivement été déplacé à l'accueil du commissariat pendant les trois mois qu'a duré l'enquête administrative.

Mais, depuis, Jonathan L. a repris son poste à la JI. Alors qu'une enquête judiciaire est en cours, il continue de diriger sa brigade, de travailler avec les témoins éventuels et de croiser ses victimes. C'est parfois lui qui fournit à certaines d'entre elles leurs armes au moment de leur prise de service. Comme il a déjà été sanctionné d'un simple blâme, un changement d'affectation pourrait apparaître comme une double sanction, interdite au regard de la loi. Une vision que réfute la Défenseure des droits dans une décision-cadre rendue en avril 2021.

À Champigny, trois victimes présumées ont changé de brigade. La nouvelle aussi. D'après nos informations, la JI, où règne toujours Jonathan L., est désormais l'une des seules brigades de ce commissariat d'environ 160 agents à être dépourvue d'effectif féminin de petit grade – policier adjoint ou gardien de la paix.

Nadia SWEENY (*Politis*), publié le 12 janvier 2022

Amnesty International rend hommage à l'archevêque Desmond Mpilo Tutu



Amnesty International a rendu hommage le 29 décembre à l'un des plus ardents défenseurs des droits humains au monde, l'archevêque Desmond Mpilo Tutu. Il s'est éteint le 26 décembre 2021 à l'âge de 90 ans.

La mort de l'archevêque Desmond Mpilo Tutu laisse un grand vide dans le combat pour les droits humains et la liberté dans le monde. Il a consacré sa vie entière à lutter pour un monde où tous seraient libres de faire valoir et exercer leurs libertés, sans subir de préjugés ni de persécutions en raison de leur identité.

« Le monde perd un défenseur des droits humains zélé. L'archevêque Desmond Tutu a refusé de rester inactif et de regarder l'injustice s'abattre sur le peuple sud-africain sous la coupe du gouvernement de l'apartheid, à une époque où il était risqué de se dresser contre le régime. Il a également défendu les peuples opprimés ailleurs dans le monde, s'exprimant toujours en faveur de leur liberté », a déclaré Deprose Muchena, directeur du programme Afrique de l'Est et Afrique australe à Amnesty International.

On se souviendra de sa mobilisation pour le peuple opprimé d'Afrique du Sud pendant la ségrégation et l'oppression des Noirs sous le régime de l'apartheid, qui leur refuse des droits fondamentaux tels que la liberté d'association, de mouvement et de réunion.

L'archevêque Desmond Tutu fut un fervent partisan du travail d'Amnesty International en faveur des droits humains. Il a soutenu la campagne sur le Traité sur le commerce des armes, un traité international qui fixe des règles mondiales solides en vue de stopper le flux d'armes, de munitions et d'articles connexes à destination de pays lorsque l'on sait qu'ils seront utilisés pour commettre ou faciliter un génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des violations graves des droits humains.

Desmond Tutu a également fait campagne avec Amnesty International en août 2012 en faveur de la libération des prisonniers politiques en Birmanie, dont Aung San Suu Kyi.

« L'archevêque Desmond Tutu a consacré sa vie à garantir la justice pour tous. Il appelait de ses vœux un monde où tous coexisteraient dans la paix et l'harmonie, sans aucun préjugé. Il est l'archétype du combattant altruiste des droits humains. »

Il a également collaboré avec Amnesty International pour défendre les droits des personnes LGBTI et soutenu la campagne de l'organisation contre la peine de mort, faisant pression sur les pays qui maintenaient ce châtiment afin qu'ils renoncent à cette pratique cruelle et inhumaine.

« L'archevêque Desmond Mpilo Tutu lègue un héritage remarquable en termes de droits humains. C'est à nous de continuer là où il s'est arrêté, d'exiger davantage de nos gouvernements et de créer des sociétés respectueuses des droits humains. »

Complément d'information

- L'archevêque Desmond Mpilo Tutu est né à Klerksdorp le 7 octobre 1931 ; il déménage par la suite à Johannesburg à l'âge de 12 ans avec ses parents.
- Il étudie la théologie au King's College, au Royaume-Uni, dans les années 1960 et devient par la suite archevêque.

- En 1978, il est nommé secrétaire général du Conseil des Églises d'Afrique du Sud.
- Il devient évêque de Johannesburg en 1985, puis archevêque du Cap en 1986, la plus haute fonction au sein de la hiérarchie de l'Église anglicane en Afrique du Sud.
- Il reçoit le prix Nobel de la paix en 1984.
- Il est nommé parrain de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud en 1994.
- En 1995, le président Nelson Mandela le nomme à la tête de la Commission vérité et réconciliation, mise en place pour enquêter sur les violations flagrantes des droits humains perpétrées sous le régime de l'apartheid.
- Lors de la guerre de Gaza de 2008-2009, il qualifie l'offensive israélienne de « crimes de guerre ».
- Il se retire de la vie publique en octobre 2010, mais continue de prendre position en faveur de la justice sociale, de la liberté et des droits fondamentaux.
- En septembre 2012, il demande que l'ancien président des États-Unis George W. Bush et l'ancien Premier ministre du Royaume-Uni Tony Blair répondent devant la Cour pénale internationale de leur rôle dans la guerre en Irak.
- Depuis qu'il s'était retiré, Desmond Tutu poursuivait ses activités de militant mondial sur des questions touchant à la démocratie, la liberté et les droits humains.

AMNESTY INTERNATIONAL

Accord historique en Australie : la plus ancienne forêt tropicale humide au monde confiée à ses premiers occupants aborigènes

C'est un accord historique ce mercredi en Australie : la propriété et la gestion d'une forêt tropicale reviennent à ses plus anciens occupants, les aborigènes du Kuku Yalanji oriental, annonce la BBC. Il s'agit de la forêt de Daintree dans l'État du Queensland, la plus ancienne forêt tropicale humide au monde, un site du patrimoine mondial de l'Unesco qui date de plus de 180 millions d'années et a abrité des générations d'autochtones.

Un site unique

La forêt de Daintree est inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 1988, pour la protéger contre l'exploitation forestière et le défrichement agricole.

L'Unesco la considère comme un site « extrêmement important » pour sa biodiversité avec plus de 3 000 espèces végétales, 107 mammifères, 368 espèces d'oiseaux et 113 espèces de reptiles.

C'est la plus grande étendue de territoire australien à persister en tant que forêt tropicale, vestige d'une immense forêt qui recouvrait Australie et Antarctique il y a de 50 à 100 millions d'années.

Jean-François HERBECQ (publié le 29/09/2021)

(Sites rtbf et bonnesnouvelles)

Le kaléidoscope antillais

Fin décembre, les manifestations contre l'obligation vaccinale imposée aux personnels soignants se poursuivaient en Guadeloupe dans le cadre du mouvement social qui balaie les Antilles françaises depuis le mois de novembre 2021. La diversité des revendications et la détermination des protestataires illustrent la profondeur de la crise que traversent ces territoires ultramarins.

Explosion

Manifestations, grèves, barrages routiers, blocages... Depuis le mois de novembre 2021, les Antilles françaises sont secouées par un puissant mouvement social. L'État est en ligne de mire : des gendarmes et des gendarmeries sont pris à partie, visés par des tirs à balles réelles, parfois au moyen d'armes de guerre. La douane et une armurerie sont pillées, un supermarché et des commerces brûlés. Des carcasses de voiture calcinées jonchent les ronds-points. Paris répond par l'envoi du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN). Cette nouvelle crise, faisant écho à la longue grève de 2009, repose sur trois piliers.

L'élément déclencheur est le refus de la vaccination obligatoire pour les personnels de santé et la lutte contre le passe sanitaire qui « nous pourrit la vie ». L'idée a vite été associée au sentiment qu'« on veut nous empoisonner », dans une région marquée par le scandale du chlordécone. Utilisé pour la culture de la banane de 1972 à 1993, ce pesticide provoque des cancers de la prostate, et causerait aussi des cancers du sein et des ovaires ainsi que des phénomènes de prématurité et de troubles du développement chez les nourrissons. Paris ayant longtemps ignoré les alertes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), émises dès 1979, plus de 90% des Guadeloupéens et des Martiniquais sont désormais contaminés (1).

La hausse récente des prix du carburant et du bidon de gaz, que tout un chacun utilise ici pour la cuisine, a également alimenté le débat sur la « vie chère », donnant au mouvement des allures de soulèvement des « gilets jaunes ».

Troisième facteur, et toile de fond de toute contestation antillaise, le récit transcendant qui structure la société locale : « Nous sommes colonisés ! » Une idée, non dénuée de paradoxes, qui englobe d'un côté la difficulté à accepter la relation post-départementalisation avec la France, et, de l'autre, la rancœur viscérale à l'égard du Béké – le Blanc créole. Et ce d'autant plus que les profits réalisés par la grande distribution locale – largement tenue par un groupe fondé par une famille békée – sont vécus comme une manifestation de la « exploitation » (*pwofitasyon*, en créole) : l'exploitation d'une situation héritée. La situation oligopolistique de la grande distribution – contre laquelle le législateur refuse d'intervenir – tire le prix des denrées alimentaires vers le haut : les mêmes produits coûtent jusqu'à 38% plus cher aux Antilles qu'en métropole selon les chiffres officiels (2) ; parfois plus de 100% dans la réalité (3), ce que les seuls coûts de transport ne peuvent justifier.

Revendications

Aux barrages syndicaux, qui ne suffisaient pas pour enclencher un mouvement d'ampleur, ont vite succédé les « barrages marron », tenus par la « rue », les gens des « quartiers », rapidement devenus des acteurs majeurs du conflit. En Guadeloupe, la « République autonome de La Boucan » a tenu jusqu'au bout le barrage de Sainte-Rose, paralysant tout le secteur de la construction sur l'île. De ce chaos, plus ou moins organisé par les syndicats, est née une liste de revendications communes : abolition de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire, baisse des taxes sur l'essence et le gaz, lutte contre la vie chère et emploi des jeunes. En périphérie, des jeunes encagoulés profitent de la situation pour piller des magasins ou même racketter des automobilistes sur des barrages sauvages. Pour M. Frédéric Dumesnil, alias Bwana, un « grand frère » de Baie-Mahault, médiateur impliqué dans le milieu associatif local, cette explosion de violence était inévitable : « Il y a un moment où les gens en ont marre de marcher sous le soleil pour manifester et faire des réunions sur tout ce qui ne va pas. On se croirait dans un pays du tiers-monde : les problèmes d'eau potable, un jeune sur deux au chômage... [Le président Emmanuel] Macron lui-même l'a dit en premier : "Nous sommes en guerre !" Les jeunes sur les barrages, ils disent : "Ils ne se sont jamais occupés de notre santé avec le chlordécone, et maintenant, tout d'un coup, ils s'en soucient tellement qu'on est obligés de se faire vacciner ?" Et puis, quand c'est les gros bonnets du BTP [bâtiment et travaux publics] qui bloquent le pays, en trois jours il y a négociation, dialogue, solution... Mais quand c'est nous, on nous envoie le RAID et le GIGN ? »

En bout de chaîne

M. Jean-Yves X., qui a requis l'anonymat, a la quarantaine, des dreadlocks qui lui tombent sur les reins. À la tête d'une entreprise employant neuf salariés, il s'en sort, même si tout n'a évidemment pas été sans peine : fier de ses racines, et soucieux de travailler avec des producteurs caribéens et africains, l'entrepreneur s'est d'abord heurté à la barrière administrative franco-européenne, qui coupe les Antilles françaises de leur environnement régional. Difficile, par ailleurs, d'obtenir un emprunt bancaire : les institutions locales sont notoirement frileuses, hors prêts à la consommation, et les petits entrepreneurs n'ont pas une grande confiance dans leur discrétion. Les soutiens de la part des collectivités locales sont perçus comme très contraignants et étroitement liés au réseau... M. Jean-Yves X. démarre petit, en rapportant des huiles essentielles de la Dominique voisine, en canot, sollicitant l'aide d'amis pêcheurs du Nord. Peu à peu, l'entreprise se développe en faisant débrouya (« en se débrouillant », en créole) : des voitures d'occasion retapées, un vieux Manitou... L'atelier se limite d'abord à un studio, puis à deux pièces, avant de migrer dans une ancienne crèche réaménagée en entrepôt. Il lui aura fallu dix ans pour pouvoir embaucher une chimiste et développer une véritable valeur ajoutée. Un cap que peu franchissent : « *Ce sentiment d'être en bout de chaîne, de ne pas créer véritablement de valeur, d'être limité à la consommation produit un sentiment d'avilissement et un manque flagrant de reconnaissance que l'on remarque ici* », note l'ingénieur Boris Dupoux, très actif dans le développement de l'entrepreneuriat local.

Gabegie

Les élus locaux ont, eux aussi, leur part de responsabilité, avec comme griefs les plus cités sur les barrages l'opacité dans la redistribution des fonds publics, le montant des aides nationales et européennes non engagées – et donc perdues –, ou encore la gestion catastrophique du réseau d'eau. « *Les problèmes de distribution d'eau s'expliquent par quarante années de gabegie de la part des élus locaux, en lien avec des multinationales du secteur, comme la Générale des eaux* », nous explique M. Harry Durimel, maire écologiste de Pointe-à-Pitre. Lors d'un dépôt de plainte, lorsqu'il était à la tête d'une association écologiste, il se rend compte que « *les élus avaient signé un protocole engageant les pouvoirs publics à ne pas porter plainte contre la compagnie lorsqu'elle partirait, à la fin de son contrat d'affermage. Et la société a laissé des tuyaux pourris derrière elle...* ». En Guadeloupe, plus encore qu'en Martinique, alors que les reliefs peuvent recevoir jusqu'à dix mètres de précipitation par an, les coupures d'eau peuvent durer plusieurs mois d'affilée en raison de l'état du réseau. Et les centaines de milliers d'euros que les abonnés ont payés pour l'entretien se sont évaporés...

« Quand les nègres auront faim... »

Ancien leader de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) et ancien porte-parole du Lyannaj Kont Pwofitasyon (LKP), M. Élie Domota estime que les événements actuels rappellent le Mai 67 guadeloupéen (gendarmes et manifestants s'affrontèrent lors de grèves faisant suite à une agression raciste), « *lorsque le patronat disait : "Quand les nègres auront faim, ils reprendront le travail"... Le ministre des outre-mer Sébastien Lecornu est venu nous dire que ceux qui ne veulent pas se faire vacciner pourront voir un psychologue pour qu'on leur explique pourquoi ils ont tort. Dans une interview, il a déclaré que notre refus du vaccin était "culturel", comme si les Guadeloupéens n'étaient pas capables de comprendre les débats scientifiques. Comme avec le chlordécone, le gouvernement nous ment. Tout ce que nous demandons, c'est que nos médecins puissent prescrire de l'ivermectine, et que nous puissions choisir entre traitement et vaccin, comme dans les pays voisins de la Caraïbe. On nous répond : "C'est la loi de la République!" Mais pourquoi ne pas appliquer les lois de la République sur le traitement et la distribution de l'eau dans ce cas ? sur le taux de chlordécone dans l'eau ? sur le transport urbain ? sur le respect des normes parasismiques dans les bâtiments publics ? Pourquoi la seule loi qui s'appliquerait en Guadeloupe serait l'obligation vaccinale ?* ».

Délabrement

Un sentiment que plus rien ne fonctionne s'est accentué ces dernières années. Outre la distribution d'eau, le système d'éducation public fonctionne en pointillé depuis longtemps, entre grèves à répétition, confinements et mouvement social actuel. L'université peut remercier le Covid-19 d'avoir freiné temporairement son implosion, tant le fonctionnement « en distanciel » semble étouffer les règlements de comptes publics devenus coutumiers dans les médias locaux. Le délabrement légendaire de l'hôpital de Pointe-à-Pitre a été largement documenté : fuites de plafond colmatées par des seaux, inondations et moisissures, infestation par les insectes, incendie en 2017, et surtout manque criant de personnel. Les grèves à répétition des agents ont fini par entraîner la construction d'un nouveau centre, en cours depuis deux ans maintenant. Le ramassage des déchets est régulièrement paralysé, car les centres de collecte connaissent des incendies à répétition, la

dernière grève du personnel a duré deux mois en juillet et août derniers, et la préfecture dénonce une gestion financière et technique calamiteuse – avec en filigrane une critique non feinte du choix par les élus locaux des responsables en fonctions. La Sécurité sociale vient tout juste de reprendre le travail après une grève de cinquante jours, en raison d'un conflit avec la direction, accusée de discrimination et de racisme. Les employés dénoncent depuis des années leur ras-le-bol face à la qualité du service rendu par leur institution, liée à la diminution constante du nombre de salariés.

Rouge vert noir

RVN : c'est le nom donné à un groupe de militants qui s'est fait connaître depuis 2020 en déboulonnant les statues de l'impératrice Joséphine et de Pierre Belain d'Esnambuc, symboles du colonialisme européen en Martinique, et en saccageant le magasin d'une distillerie accusée d'afficher des symboles esclavagistes. Ils ont également organisé une coupe précoce dans une plantation de bananes, pour dénoncer l'accaparement des terres agricoles par les Békés, et rebaptisé symboliquement la commune de Schœlcher, présenté dans le récit traditionnel franco-antillais comme l'artisan de l'abolition. En remplacement, ils lui ont préféré Women, une référence à l'esclave romain (*women* en créole), qui, en bravant l'interdit de l'utilisation du tambour sur sa plantation, déclencha le mouvement populaire menant à l'abolition le 23 mai 1848. Un DJ proche de la mouvance dénonce la suppression de tous les événements culturels populaires – ces soupapes qui permettent historiquement aux sociétés créoles de ne pas exploser, comme le carnaval – au nom de la crise sanitaire, quand seuls sont maintenus ceux pour les « exogènes » : Raid des alizés, Transat Jacques Vabre... D'où l'animosité contre cette énième manifestation du colonialisme tant dénoncé.

Cagoules

Si les causes profondes du mouvement actuel sont globalement soutenues – plus de 60% de la population refuse toujours de se faire « piquer » –, la forme qu'a prise celui-ci agace : le blocage systématique des axes routiers suscite l'incompréhension, ce nouveau confinement de facto exaspère, et, surtout, la violence des jeunes, encagoulés et parfois armés, inquiète. Le tissu économique se compose de dizaines de milliers de petites entreprises, qui pèsent pour près de cent mille emplois sur les deux îles réunies. Ces entrepreneurs sont très fortement touchés par la nature du mouvement, et les blocages à répétition, particulièrement celui du port, sont souvent vécus comme autant d'injustices.

Fuite

Un père de famille guadeloupéen, travaillant au centre hospitalier universitaire (CHU), constate qu'on empêche même ses enfants de faire du sport : il faut désormais réaliser un test PCR avant chaque séance de gymnastique. Tout ça pour aller se mélanger avec d'autres jeunes qui sont vaccinés, mais non testés, bien qu'ils puissent eux aussi porter et transmettre le virus... Depuis deux ans, l'accès des jeunes aux installations et aux clubs sportifs est devenu un vrai parcours du combattant, dans un contexte de développement préoccupant de l'obésité. Celle-ci renvoie symboliquement à l'inquiétante pyramide des âges dont l'embonpoint marqué s'observe dans la tranche des 50-65 ans, alors que la fuite des jeunes est particulièrement forte à partir de 20 ans : un jeune sur deux part pour ses études, et beaucoup de ceux qui n'avaient pas fait le pas partent ensuite pour trouver du travail, ou pour échapper à un environnement de travail bien peu épanouissant. Plus de 90% affirment ensuite vouloir « rentrer au pays », mais ne pas le faire au vu du contexte...

Suite

Difficile de dire comment va évoluer la situation sociale après les fêtes de Noël, très célébrées aux Antilles, qui accaparent l'attention de tous. En Martinique, les échanges autour des questions sanitaires ont été suspendus à quelques jours de l'ultimatum sur l'obligation vaccinale, car le préfet puis les membres de l'intersyndicale ont tous été diagnostiqués positifs au Covid-19...

Romain CRUSE (Monde diplomatique)

Géographe, photographe et enseignant à l'Institut catholique européen (ICEA) de Fort-de-France.

(1) «Chlordécone et autres pesticides : Santé publique France présente aux Antilles de nouveaux résultats», Santé publique France, Saint-Maurice, 17 octobre 2018.

(2) «Avis 19-A-12 concernant le fonctionnement de la concurrence en outre-mer», Autorité de la concurrence, Paris, 4 juillet 2019.

(3) «En Martinique, le débat sur la vie chère refait surface», Huffington Post, 29 novembre 2021.

L'exécution de Julian Assange

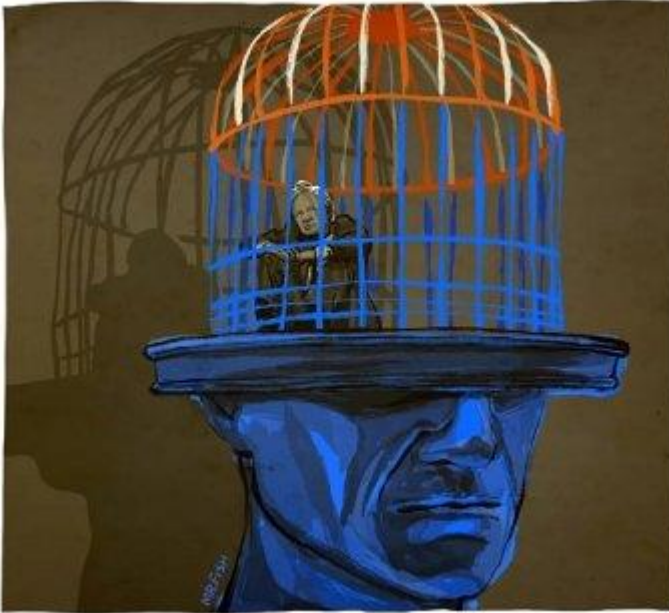


Illustration par Mr. Fish, « Mind Games ».

Il a commis le plus grand péché de l'empire. Il l'a exposé comme une entreprise criminelle. Et les empires tuent toujours ceux qui infligent des blessures profondes et sévères.

Nommons les bourreaux de Julian Assange. Joe Biden. Boris Johnson. Scott Morrison. Theresa May. Lenin Moreno. Donald Trump. Barack Obama. Mike Pompeo. Hillary Clinton. Le juge en chef Ian Burnett et le juge Timothy Victor Holroyde. Les procureurs de la Couronne James Lewis, Clair Dobbin et Joel Smith. Le juge de district Vanessa Baraitser. L'assistant du procureur des États-Unis dans le district Est de la Virginie, Gordon Kromberg. William Burns, le directeur de la CIA. Ken McCallum, le directeur général du service de sécurité britannique ou MI5.

Reconnaissons que l'objectif de ces bourreaux, qui ont discuté de l'enlèvement et de l'assassinat d'Assange, a toujours été son anéantissement. La condamnation à mort d'Assange, dont la santé physique et psychologique est précaire et qui a subi un accident vasculaire cérébral (AVC) lors d'une procédure vidéo judiciaire le 27 octobre, ne doit pas surprendre.

Les dix années qu'il a passées en détention, dont sept à l'ambassade d'Équateur à Londres et près de trois dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, se sont accompagnées d'un manque de soleil et d'exercice et de menaces, de pressions, d'anxiété et de stress incessants. « Ses yeux étaient désynchronisés, sa paupière droite ne se fermait pas, sa mémoire était floue », a déclaré sa fiancée Stella Morris à propos de l'attaque.

Sa détérioration physique et psychologique constante a entraîné des hallucinations et une dépression. Il prend des antidépresseurs et un antipsychotique, la quétiapine. On l'a vu faire les cent pas dans sa cellule jusqu'à ce qu'il s'effondre, se frapper au visage et se cogner la tête contre le mur. Il a passé des semaines dans l'aile médicale de Belmarsh. Les autorités pénitentiaires ont trouvé « la moitié d'une lame de rasoir » cachée sous ses chaussettes. Il a appelé à plusieurs reprises la ligne téléphonique d'aide au suicide gérée par les Samaritains parce qu'il pensait à se tuer « des centaines de fois par jour ».

Les bourreaux n'ont pas encore terminé leur sinistre besogne. Toussaint L'Ouverture, qui a dirigé le mouvement d'indépendance haïtien, la seule révolte d'esclaves réussie de l'histoire de l'humanité, a été détruit physiquement de la même manière, enfermé par les Français dans une cellule de prison non chauffée et exiguë et laissé mourir d'épuisement, de malnutrition, d'apoplexie, de pneumonie et probablement de tuberculose.

Assange a commis le plus grand péché de l'empire. Il l'a exposé comme une entreprise criminelle. Il a documenté ses mensonges, son mépris insensible pour la vie humaine, sa corruption endémique et ses innombrables crimes de guerre. Républicain ou démocrate. Conservateur ou travailliste. Trump ou Biden. Cela n'a pas d'importance.

Les brutes qui supervisent l'empire utilisent le même répertoire satanique. Les empires tuent toujours ceux qui infligent des blessures profondes et sévères. La longue persécution par Rome du général carthaginois Hannibal, le forçant à la fin à se suicider, et le rasage de Carthage se répète d'épopée en épopée. Crazy

Horse. Patrice Lumumba. Malcolm X. Ernesto « Che » Guevara. Sukarno. Ngo Dinh Diem. Fred Hampton. Salvador Allende.

Si on ne peut pas vous acheter, si on ne peut pas vous intimider pour vous faire taire, vous serez tué. Les tentatives obsessionnelles de la CIA d'assassiner Fidel Castro, qui, à force d'échecs, ont un côté flic incompetent dans un film muet, comprennent l'engagement de Momo Salvatore Giancana, le successeur d'Al Capone à Chicago, et du mafieux de Miami Santo Trafficante pour tuer le leader cubain, tenter d'empoisonner les cigares de Castro avec une toxine botulique, fournir à Castro une combinaison de plongée infectée par le bacille tuberculeux, piéger une conque au fond de la mer où il plongeait souvent, glisser des pilules de toxine botulique dans l'une de ses boissons et utiliser un stylo équipé d'une aiguille hypodermique pour l'empoisonner.

La cabale actuelle d'assassins se cache derrière un burlesque judiciaire supervisé à Londres par des juges corpulents en blouse et perruque de crin blanc qui débitent des absurdités juridiques dignes d'Alice au pays des merveilles. C'est une sombre reprise du Mikado de Gilbert et Sullivan avec le Lord High Executioner qui dresse des listes d'individus « que personne ne regrettera ».

Vendredi, j'ai regardé le dernier épisode du procès spectacle d'Assange par liaison vidéo. J'ai écouté la lecture du jugement acceptant l'appel des États-Unis pour l'extradition d'Assange. Les avocats d'Assange ont deux semaines pour faire appel devant la Cour suprême, ce qu'ils devraient faire. Je ne suis pas optimiste.

La décision de vendredi était dépourvue d'analyse juridique. Il a pleinement accepté les conclusions du juge du tribunal inférieur concernant le risque accru de suicide et les conditions de détention inhumaines aux États-Unis. Mais le jugement soutenait que la note diplomatique américaine no 74, remise au tribunal le 5 février, qui offrait des « assurances » qu'Assange serait bien traité, annulait les conclusions du tribunal inférieur. C'était un non sequitur juridique remarquable. La décision n'aurait même pas obtenu une note moyenne dans un cours de droit de premier semestre. Mais l'érudition juridique n'est pas la question. Le traitement judiciaire d'Assange, qui a éviscéré une norme juridique après l'autre, a transformé, comme l'a écrit Franz Kafka, « le mensonge en un principe universel ».

La décision d'accorder l'extradition était fondée sur quatre « assurances » données au tribunal par le gouvernement américain. Le comité d'appel composé de deux juges a statué que ces « assurances » « répondent entièrement aux préoccupations qui ont amené le juge [du tribunal de première instance] à libérer M. Assange ». Les « assurances » promettent que M. Assange ne sera pas soumis à des mesures administratives spéciales (MAS), qui maintiennent les prisonniers dans un isolement extrême et permettent au gouvernement de surveiller les conversations avec les avocats, éviscérant ainsi le secret professionnel ; qu'il pourra, si le gouvernement australien est d'accord, y purger sa peine ; qu'il recevra des soins cliniques et psychologiques adéquats ; et que, avant et après le procès, il ne sera pas détenu dans l'établissement administratif maximal (ADX) de Florence, au Colorado.

« Il n'y a aucune raison pour que cette cour n'accepte pas les assurances comme ayant la signification qu'elles ont », ont écrit les juges. « Il n'y a aucune base pour supposer que les États-Unis n'ont pas donné les assurances de bonne foi ».

Et avec ces feintes rhétoriques, les juges ont signé l'arrêt de mort d'Assange.

Aucune des « assurances » offertes par le ministère de la Justice de Biden ne vaut le papier sur lequel elles sont écrites. Elles sont toutes assorties de clauses de dérogation. Aucune n'est juridiquement contraignante. Si Assange fait « quelque chose après l'offre de ces assurances qui répond aux critères d'imposition de SAM ou de désignation à ADX », il sera soumis à ces mesures coercitives.

Et vous pouvez être assurés que tout incident, aussi insignifiant soit-il, sera utilisé, si Assange est extradé, comme une excuse pour le jeter dans la gueule du dragon. Si l'Australie, qui a marché au pas de course avec les États-Unis dans la persécution de leur citoyen, n'accepte pas son transfert, il restera pour le reste de sa vie dans une prison américaine.

Et alors ? Si l'Australie ne demande pas son transfert, cela « ne peut pas être un motif de critique à l'égard des États-Unis, ni une raison de considérer les assurances comme insuffisantes pour répondre aux préoccupations du juge », peut-on lire dans l'arrêt. Et même si ce n'était pas le cas, il faudrait à Assange 10 à 15 ans pour faire appel de sa condamnation jusqu'à la Cour suprême, soit plus qu'assez de temps pour que les assassins d'État l'achèvent.

Je ne sais pas trop comment répondre à l'assurance n° 4, selon laquelle Assange ne sera pas détenu avant le procès dans l'ADX de Florence. Personne n'est détenu avant le procès à l'ADX de Florence. Mais cela paraît rassurant, alors je suppose que ceux qui ont rédigé la note diplomatique au sein du Département de la Justice de Biden l'ont ajoutée. ADX Florence, bien sûr, n'est pas la seule prison supermax des États-Unis qui pourrait accueillir Assange. Assange peut être expédié dans une de nos autres installations semblables à Guantanamo.

Daniel Hale, l'ancien analyste du renseignement de l'armée de l'air américaine actuellement emprisonné pour avoir publié des documents top secrets qui ont révélé les nombreuses victimes civiles causées par les frappes de drones américaines, est détenu depuis octobre à l'USP Marion, un pénitencier fédéral situé à Marion, dans l'Illinois, dans une unité de gestion des communications (CMU). Les CMU sont des unités très restrictives qui reproduisent l'isolement quasi total imposé par les SAM.

L'arrêt de la Haute Cour est ironiquement intervenu alors que le secrétaire d'État Antony Blinken annonçait, lors du Sommet virtuel pour la démocratie, que l'administration Biden allait fournir de nouveaux fonds pour protéger les reporters pris pour cible en raison de leur travail et soutenir le journalisme international indépendant. L'« assurance » de Blinken que l'administration Biden défendra une presse libre, au moment même où l'administration demandait l'extradition d'Assange, est un exemple flagrant de l'hypocrisie et de la mauvaise foi qui font des démocrates, comme le disait Glen Ford, « non pas le moindre mal, mais le mal le plus efficace ».

Assange est accusé aux États-Unis de 17 chefs d'accusation en vertu de la loi sur l'espionnage et d'un chef d'accusation de piratage d'un ordinateur gouvernemental. Il pourrait être condamné à 175 ans de prison, bien qu'il ne soit pas citoyen américain et que WikiLeaks ne soit pas une publication basée aux États-Unis.

S'il est reconnu coupable, il criminalisera de fait le travail d'investigation de tous les journalistes et éditeurs, où que ce soit dans le monde et quelle que soit leur nationalité, qui possèdent des documents classifiés pour faire la lumière sur les rouages du pouvoir. Cet assaut mortel contre la presse aura été orchestré, il ne faut pas l'oublier, par une administration démocrate. Il créera un précédent juridique qui ravira d'autres régimes totalitaires et autocrates qui, enhardis par les États-Unis, s'empareront allègrement des journalistes et des éditeurs, où qu'ils se trouvent, qui publient des vérités qui dérangent.

Il n'y a aucune base légale pour maintenir Julian en prison. Il n'y a aucune base légale pour le juger, lui, un ressortissant étranger, en vertu du Espionage Act. La CIA a espionné Assange à l'ambassade d'Équateur par l'entremise d'une société espagnole, UC Global, engagée pour assurer la sécurité de l'ambassade. Cet espionnage comprenait l'enregistrement des conversations privilégiées entre Assange et ses avocats. Ce seul fait invalide tout futur procès.

Après avoir passé sept ans dans une pièce exiguë et sans lumière du jour à l'ambassade, Assange est détenu depuis près de trois ans dans une prison de haute sécurité à Londres, afin que l'État puisse, comme en a témoigné Nils Melzer, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, continuer à le maltraiter et à le torturer sans relâche, sachant que cela entraînera sa désintégration psychologique et physique. La persécution d'Assange est conçue pour envoyer un message à quiconque pourrait envisager d'exposer la corruption, la malhonnêteté et la dépravation qui caractérisent le cœur sombre de nos élites mondiales.

Dean Yates peut vous dire ce que valent les « assurances » des États-Unis. Il était le chef du bureau de Reuters à Bagdad le matin du 12 juillet 2007, lorsque ses collègues irakiens Namir Noor-Eldeen et Saeed Chmagh ont été tués, avec neuf autres hommes, par des hélicoptères de combat Apache de l'armée américaine. Deux enfants ont été gravement blessés. Le gouvernement américain a passé trois ans à mentir à Yates, à Reuters et au reste du monde au sujet de ces meurtres, bien que l'armée ait eu des preuves vidéo du massacre prises par les Apaches pendant l'attaque. Cette vidéo, connue sous le nom de « Collateral Murder », a été divulguée en 2010 par Chelsea Manning à Assange. Pour la première fois, elle a prouvé que les personnes tuées n'étaient pas engagées dans une fusillade, comme l'armée l'avait maintes fois répété. Elle a démolé les mensonges des États-Unis, qui affirmaient ne pas pouvoir localiser la séquence vidéo et n'avoir jamais tenté de dissimuler les meurtres.

[...]

Les tribunaux espagnols peuvent vous dire ce que valent les « assurances » américaines. L'Espagne a reçu l'assurance que David Mendoza Herrarte, s'il était extradé vers les États-Unis pour y être jugé pour trafic de drogue, pourrait purger sa peine de prison en Espagne. Mais pendant six ans, le ministère de la Justice a refusé à plusieurs reprises les demandes de transfert de l'Espagne, ne cédant que lorsque la Cour suprême espagnole est intervenue.

Les habitants de l'Afghanistan peuvent vous dire ce que valent les « assurances » américaines. Les responsables de l'armée, des services de renseignement et de la diplomatie américaine savaient depuis 18 ans que la guerre en Afghanistan était un borbier et ont pourtant déclaré publiquement, à maintes reprises, que l'intervention militaire progressait régulièrement.

Les habitants de l'Irak peuvent vous dire ce que valent les « assurances » américaines. Ils ont été envahis et soumis à une guerre brutale fondée sur des preuves fabriquées de toutes pièces concernant des armes de destruction massive.

Le peuple iranien peut vous dire ce que valent les « assurances » des États-Unis. Les États-Unis, dans les accords d'Alger de 1981, ont promis de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Iran, puis ont financé et soutenu l'Organisation des moudjahidines du peuple d'Iran (MEK), un groupe terroriste basé en Irak et voué à renverser le régime iranien.

Les milliers de personnes torturées dans les sites noirs mondiaux des États-Unis peuvent vous dire ce que valent les « assurances » américaines. Les officiers de la CIA, lorsqu'ils ont été interrogés sur l'utilisation généralisée de la torture par la commission sénatoriale du renseignement, ont secrètement détruit les enregistrements vidéo des interrogatoires sous la torture tout en insistant sur le fait qu'il n'y avait pas de « destruction de preuves ».

Le nombre de traités, d'accords, de transactions, de promesses et d'« assurances » conclus par les États-Unis dans le monde entier et violés est trop important pour être énuméré. Des centaines de traités signés avec des tribus amérindiennes, à eux seuls, ont été ignorés par le gouvernement américain.

Assange, à un coût personnel énorme, nous a avertis. Il nous a donné la vérité. La classe dirigeante le crucifie pour cette vérité. Avec sa crucifixion, les faibles lumières de notre démocratie s'éteignent.

Chris HEDGES

Chris Hedges est un journaliste lauréat du prix Pulitzer qui a été correspondant à l'étranger pendant 15 ans pour le New York Times, où il a occupé les postes de chef du bureau du Moyen-Orient et du bureau des Balkans. Il a auparavant travaillé à l'étranger pour le Dallas Morning News, le Christian Science Monitor et NPR. Il est l'hôte de l'émission « On Contact » de RT America, nominée aux Emmy Awards.

Traduction « Il ne faut croire en rien avant que ce ne soit officiellement démenti », par Viktor Dedaj avec probablement toutes les fautes et coquilles habituelles

<https://scheerpost.com/2021/12/13/hedges-the-execution-of-julian-assange/>

URL de cet article 37612 : <https://www.legrandsoir.info/l-execution-de-julian-assange.html>

Au Chili, les apiculteurs en colère manifestent avec leurs abeilles

Le 3 janvier dernier, des apiculteurs chiliens ont souhaité montrer leur colère au gouvernement, dénonçant les difficultés que rencontre leur secteur. Pour ce faire, ils sont venus manifester avec leurs ruches et leurs abeilles devant le siège du gouvernement !

La vague de chaleur qui sévit dans le pays est la cause de leur colère. La sécheresse est au rendez-vous, et elle fait des ravages au sein des colonies d'abeilles, affectant directement la nourriture de ces dernières, à savoir les fleurs et les cultures.

Le but était de montrer au gouvernement l'importance de ces petites bestioles et de le pousser à réagir. Ils réclamaient un soutien financier pour faire face à cette difficulté climatique. Selon un reportage local de *24 Horas*, « les abeilles sont des insectes pollinisateurs parmi les plus importants de notre écosystème ». « [Elles] sont importantes dans le monde entier. Il n'y aurait pas de vie si les abeilles mouraient. C'est ce que nous voulions souligner avec notre manifestation culturelle », a expliqué l'apiculteur-manifestant José Iturra à Reuters.

Ils ont déposé une soixantaine de ruches devant le palais de la Moneda, soit l'équivalent de 10 000 abeilles « en liberté » à Santiago. Sept policiers ont été piqués par les abeilles alors qu'ils essayaient de retirer les ruches. Tandis que quatre manifestants ont été placés en détention provisoire, selon le HuffingtonPost.

FRANCSOIR, publié le 06/01/2022

Biarritz. Les restaurateurs « désobéissants » sont relaxés

Les restaurateurs de la Compagnie des P'tits poulets, qui avait ouvert leur établissement en pleine pandémie, ont été relaxés par le tribunal correctionnel de Bayonne, le 14 décembre. Lors de leur procès, la procureure avait abandonné la qualification de « mise en danger d'autrui ».



En ouvrant le 1er février, les patrons avaient pris le risque de voir suspendu le versement du fonds de solidarité de l'État. © Guillaume Fauveau

Le tribunal correctionnel de Bayonne a relaxé, mardi 14 décembre, le couple de restaurateurs biarrots gérants de l'établissement La Compagnie des P'tits poulets. En pleine pandémie, le 1er février dernier, ils avaient servi à déjeuner à 25 personnes.

« Le tribunal estime qu'il n'y a pas de mise en danger de la vie d'autrui dans le cas où un restaurateur accueillerait des gens sans masque dans son établissement, s'est réjoui Jean-François Paulsen, l'avocat du couple. Un expert en toxicologie est venu affirmer que le virus n'était pas à même d'amener un risque immédiat de mort. Cela parle à toute la profession. Le tribunal de Bayonne est l'un des seuls à dire qu'on ne peut

pas utiliser cette infraction. »

Le 1er février 2021, jour de désobéissance civile à l'échelle de l'Hexagone, la police était intervenue dans l'établissement des restaurateurs situé dans le quartier d'Iraty à Biarritz. Les gérants, installés depuis mars 2019, étaient en train de servir à déjeuner.

Approximation

Lors de leur procès le 30 novembre dernier, à la surprise générale, le ministère public s'était désisté, requérant la relaxe pure et simple. La procureure avait alors reconnu que seule l'infraction de « mise en danger de la vie d'autrui » permettait de poursuivre les restaurateurs désobéissants durant l'état d'urgence sanitaire. « La qualification était très approximative, car elle est constituée par un risque direct ou immédiat de mort », avait expliqué la magistrate. Or, il est impossible dans ce cas de prouver que dans le restaurant, une personne contaminée par la Covid-19 ait croisé une personne qui présentait des comorbidités.

Le couple de restaurateurs n'avait subi ni sanction administrative, ni fermeture depuis cette date. Le procès, qui devait initialement avoir lieu début mars, avait été reporté, le tribunal estimant que l'enjeu de l'affaire imposait une décision en collégialité, à plusieurs magistrats.

(reinfocovid)

https://www.mediabask.eus/fr/info_mbsk/20211215/les-restaurateurs-biarrots-arretes-durant-le-confinement-relaxes

Colère (autoproclamée) !

On peut avoir des avis divers sur ce Convoi de la liberté, qui a semé la panique à Paris puis à Bruxelles pendant trois jours. Pour les un·es, c'était la révolution en marche, tandis que d'autres n'y voyaient qu'une bande d'abruti·es qui se laissaient manipuler par l'extrême-droite. On pouvait aussi y voir un mélange de vraies colères qui partent dans tous les sens, sans trouver de débouché politique. La faute étant plutôt du côté des politiques...

Après quelques incidents à Paris, Bruxelles a poussé un grand ouf de soulagement, Rachel Crivellaro terminant même son reportage dans le JT de 19h30 en soulignant le « *Maigre bilan : 15 arrestations administratives* ».

Ben oui, même nos chers « casseurs » ne s'étaient pas dérangés, quel flop !

Florence Aubenas, une de ces journalistes qui font l'honneur de la profession, a choisi (avec Lucie Soullier) d'aller écouter les manifestant·es, répercuter leurs voix et leurs préoccupations, sans (pré)juger. Cela a donné un reportage dans le Monde, où l'on entend notamment, si on veut bien tendre l'oreille, les dégâts du mépris et des moqueries dont fait l'objet ce mouvement, et plus généralement, les difficultés de la vie de larges catégories de la population.

Malheureusement, cette attitude d'écoute et de respect ne fut pas le choix de toutes ses collègues ni tous les médias. Et en particulier de la RTBF qui durant trois jours, n'a cessé de parler de l'« autoproclamé convoi de la liberté » (ou dans sa version adoucie, « autoproclamé » était remplacé par « dit », surtout dans les versions écrites). Pourquoi viser plus particulièrement la RTBF ? Parce que c'est un service public et que d'une certaine façon, il me représente. Si je ne crois pas à une quelconque « objectivité », je pense par contre qu'un minimum de séparation entre les faits et les opinions est indispensable. Et le « dédain » (pour reprendre une expression de Caroline Sägesser dans l'émission QR du 14 février) exprimé à chaque bulletin d'information, durant trois jours, était indigne d'un service public.

Voici donc la bafouille que j'ai envoyée au service Médiation de la RTBF, dont j'attends la réaction avec curiosité.

« Auditrice fidèle de la RTBF et lectrice de son site, je m'interroge depuis hier sur l'utilisation systématique du terme "auto-proclamé" dès qu'il est question du "convoi de la liberté" (ou dans une version adoucie, "dits convois de la liberté"). Ce côté systématique me laisse penser qu'il s'agit d'une consigne générale, dont le caractère péjoratif me paraît évident. Est-ce bien le rôle d'un média d'information de porter un jugement sur un mouvement, en dehors même des chroniques qui, elles, défendent clairement un point de vue ?

Certes, on me répondra qu'il s'agit ici d'une confiscation contestable du beau terme de "liberté". Mais alors, on peut se demander si au prochain rassemblement contre le droit à l'avortement, la RTBF parlera aussi systématiquement d'une manifestation "auto-proclamée pro-vie". Et même plus largement, ne devrait-on pas parler, dans le même esprit, du "parti auto-proclamé socialiste" (après tout, son socialisme est parfois contesté), du "mouvement auto-proclamé réformateur" (si l'on juge les réformes préconisées plutôt conservatrices voire réactionnaires), ou encore du "centre démocrate auto-proclamé humaniste" (l'humanisme étant ici confisqué par un seul parti) ? Le même exercice est possible avec Écolo ou le PTB, "autoproclamés" du côté de l'écologie ou du monde du travail...

Merci de m'éclairer si possible de ce choix ».

Irène KAUFER, 15 février 2022

<https://www.asymptotique.be/colere-autoproclamee/>

Appel à la mobilisation des philosophes et sociologues

Cette tribune est issue d'un courrier initialement destiné à la philosophe Barbara Stiegler et au sociologue Laurent Mucchielli. Qu'ils soient très sincèrement remerciés pour leur écoute et leur attention.

En cette période troublée où il s'agit plus que jamais de faire société, je n'ai pas de mots, seulement des maux, pour décrire la déception immense qu'engendre l'inertie d'une majorité du corps enseignant et/ou universitaire et plus particulièrement du sous-corps des mathématiciens, garants pourtant du bon sens, de la rigueur, de la pondération ; de la logique aussi.

En d'autres temps, plus sombres encore, nous avons pourtant connu et admiré des mathématiciens engagés, combattifs (Poincaré, Grothendieck, Audin, Cartier...) qui ont su faire preuve de courage et défendre leurs convictions en dehors d'un cercle strictement confraternel. On pense notamment à l'intervention d'Henri Poincaré dans l'affaire Dreyfus à titre d'exemple.

Lavoisier avait tort finalement : tout se perd, rien ne se crée vraiment, mais tout au plus se transforme. Ou plutôt, se pervertit.

Nous avons décidément fait trop souvent et trop longtemps le choix confortable, mais pleutre, lâche, de briller par notre absence. Un silence qu'il est trop facile d'associer à de la sagesse ou de la prudence. Car c'est bel et bien l'indifférence qui nous guette.

Où étiez-vous Monsieur Villani, député de l'Essonne, médaille Fields 2010, lorsqu'il s'agissait de défendre nos droits fondamentaux en vous positionnant contre ce projet inique de passe vaccinal ? Vos concitoyens ont-ils moins de valeur à vos yeux que le destin, certes tragique, des poules en batterie ou l'avenir de la chasse à courre contre laquelle vous vous êtes fermement engagé ?

En tant qu'intellectuels, en tant que scientifiques, spécialistes des sciences dures et pourtant si humaines, on se devait de jouer un rôle majeur en dénonçant les manipulations honteuses dont nous sommes victimes depuis deux ans.

Celles, grossières, voire grotesques, des chiffres bien entendu, mais pas seulement.

Celles aussi, « rhétoriques » ou « sémantiques », à visée d'abrutissement des masses pour cause de sidération. On pense notamment au mot « pédagogie » alors que le peuple français n'est pas un peuple d'enfants ; à la confusion entre « cas » et « malades » et à la notion de « vaccin » pour qualifier une injection non immunisante (on commence d'ailleurs à amorcer prudemment une conversion : le vaccin ne serait plus un vaccin, mais plutôt un traitement pour essayer de rendre légitime son efficacité si éphémère).

Presque plus grave selon moi, nous entendons chaque jour différents ministres se relayer comme un seul homme, dont Jean-Michel Blanquer pour ne citer que lui, pour se féliciter d'avoir incité les jeunes (ou les moins jeunes) à se faire vacciner au travers de phrases « choc » : « Les élèves non vaccinés seront évincés », ou encore « Si vous aimez la liberté, vous aimez le vaccin ».

Comment ne pas penser à cette citation de Chomsky : « La propagande est à la société démocratique ce que la matraque est à l'État totalitaire. »

Car il n'a jamais s'agit d'une quelconque incitation, mais bel et bien d'une extorsion de consentement dont il est indécent de se réjouir dans un État de droit.

Autant d'impropriétés qui sèment la confusion et font le lit de l'outrance. En 2022, on fait décidément l'éloge funèbre de la nuance et de la pondération.

Puisque l'indifférence des mathématiciens tout au long de cette crise hystérique, mais qui menace de devenir historique, m'accable, je me tourne bien volontiers vers vous, les philosophes, garants de la Cité, suite notamment à la dernière intervention d'Emmanuel Macron.

Parce que vous formez (je pense à Barbara Stiegler, Harold Bernat, René Chiche, Nathan Devers, François-Xavier Bellamy et certains sociologues comme Laurent Mucchielli), un noyau dur de vigilance, mettez, si vous le pouvez, si vous le souhaitez, votre talent d'écriture, votre notoriété aussi au service d'une population moins armée que vous, notamment pour atteindre les médias conventionnels, officiels.

Démasquez par les mots, une arme à la fois légitimé, légale et pourtant redoutable, au travers d'une tribune commune par exemple, ce président prétendu philosophe, adepte du « qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse » cher à Musset. Il est désormais urgent de mettre fin à cette imposture.

Nous, citoyens lambda, sommes soulés justement, ivres jusqu'à la nausée de ces sorties permanentes d'une violence inouïe, qu'il n'est plus possible de mettre sur le compte de la maladresse, ni même d'une arrogance mal contenue dont on finit par se demander si elle ne relève pas de la psychiatrie. Quant aux soi-disant références historiques (Pompidou), elles ne sauraient tout justifier. Avec cette phrase terrible : « Un

irresponsable n'est plus un citoyen », Emmanuel Macron a franchi une ligne devenue écarlate à force d'être rouge.

Il s'agit de le rappeler au sens de mots qu'il comprend décidément mal.

Pour que ce terrible quinquennat n'ait pas eu lieu en vain et pour donner du sens, de la texture à ce que nous avons dû endurer, ayez cette générosité dont il est incapable et donnez-lui s'il vous plaît, le premier cours de philosophie politique et morale de sa vie. Il en a grand besoin.

J'appelle de mes vœux que ce projet d'écriture commune fasse son chemin. Ce serait une réelle chance pour nous tous que nous soyons « quelque chose » ou « rien » ; citoyens responsables ou pas !

Il faut sauver les « gens » et pas seulement nos élèves et étudiants de cette addiction aux phrases brutales, aux slogans, aux raccourcis, aux interjections et leur donner à lire (et donc à penser) un texte construit et argumenté pour les convaincre que l'esprit critique, menacé d'extinction, est une chance. C'est un droit et un devoir.

Pourtant, cette réaction saine, consubstantielle à la démocratie, est désormais assimilée à du complotisme.

Il faut rappeler, défendre que la démarche de réflexion, fût-elle exigeante, est indispensable pour conserver une autonomie de pensée. Que l'on ne peut pas, que l'on ne doit pas se contenter d'un : « Macron, nous aussi on t'emmerde », car c'est ce qu'il attendait bien sûr. À savoir que les gueux prennent la parole dans le seul registre de langage qu'ils comprennent ou maîtrisent : la vulgarité, la trivialité.

À vous, et nous avec vous, de lui donner une vraie leçon de vie, qui soit tout sauf anonyme, car cet enfant capricieux a son talon d'Achille : un ego démesuré.

Je ne reviens pas sur les propos de Gabriel Attal qui ont suivi ceux du chef de l'État et dont l'ignominie m'a durablement choquée ; ce jeune homme de 33 ans est terrifiant d'indécence, d'arrogance. On dit que la valeur n'attend pas le nombre des années ; la brutalité, non plus.

Enfin, qu'Emmanuel Macron ait utilisé vendredi dernier les soignants comme bouclier, comme caution finalement pour justifier ses propos inqualifiables aurait dû créer une réaction forte dans ce corps de métier agonisant et depuis si longtemps malmené, maltraité « en même temps » que constamment instrumentalisé. Je l'appelle donc lui aussi à réagir d'une seule voix, celle du serment d'Hippocrate.

On retrouve là encore les stigmates un chef d'État immature, qui se cache à l'envi derrière les jupes des commerçants ou les blouses des infirmières. Il répète souvent aux Français : « Je ne peux rien contre vos complexes. »

Et bien, il se trompe. Il peut faire quelque chose : « partir », car c'est bien de lui et de son gouvernement dont nous avons légitimement honte.

« Sachons être suspect. C'est le signe aujourd'hui d'un esprit libre et indépendant, surtout en milieu intellectuel », disait Julien Freund.

Comme des millions de personnes, je compte donc sur vous et sur le poids des idées et des mots... Et si certains sénateurs ou députés devaient croiser la route de cette tribune, j'espère qu'elle les convaincra, au moins en partie, que nous sommes un peu plus qu'une frange capricieuse et illettrée de la population.

D'avance, merci.

Karen BRANDIN

Enseignante Docteur en théorie algébrique des nombres

« Le peuple a perdu la confiance du gouvernement. Ne serait-il pas plus simple alors de dissoudre le peuple et d'en élire un autre. » B. Brecht

PS : Je remercie chaleureusement Benoît Brandin, agrégé de philosophie, pour sa relecture attentive.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © Karen Brandin, Mondialisation.ca, 2022

10 janvier 2022

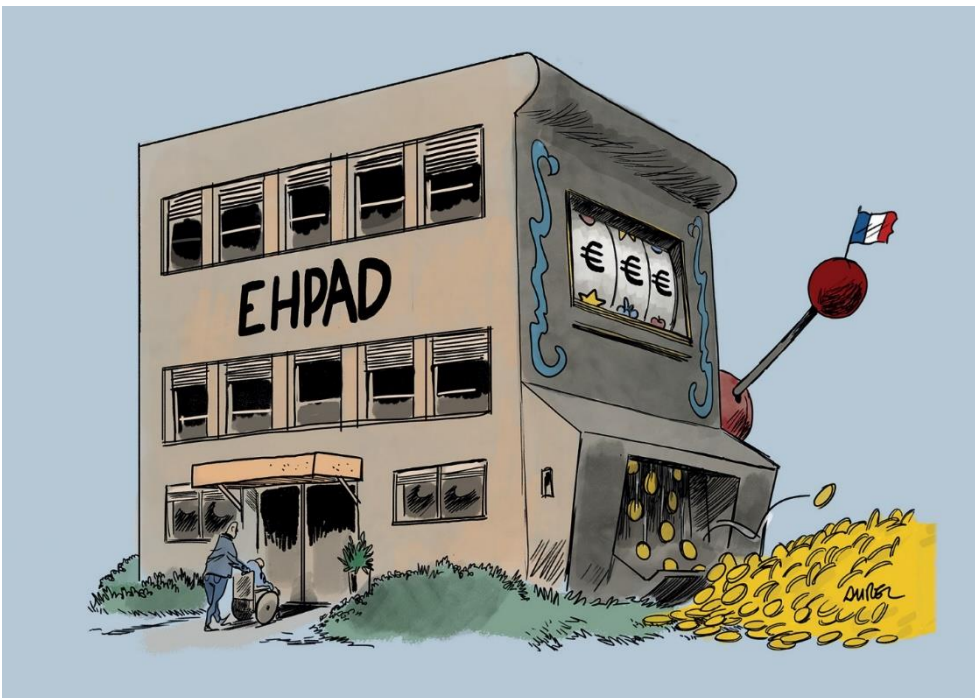
<https://www.mondialisation.ca/appe1-a-la-mobilisation-des-philosophes-...>

URL de cet article 37673 : <https://www.legrandsoir.info/appe1-a-la-mobilisation-des-philosophes-et-sociologues.html>

Ehpad : Paradis pour actionnaires

Comme l'illustre le livre de Victor Castanet, *Les Fossoyeurs*, le champ du grand âge est devenu un terrain capitalistique chimiquement pur.

Le système, décrit avec une rigueur chirurgicale par le journaliste Victor Castanet dans *Les Fossoyeurs*, ne devrait étonner personne. Car le champ du grand âge est un terrain capitalistique chimiquement pur pour les acteurs de marchés. Ils peuvent y espérer des taux de rentabilité mirobolants, oscillant de 4 à 6 % annuels. Un paradis pour actionnaires voraces. Face au manque de contrôle des pouvoirs publics et devant l'absence de solutions de substitution, certains acteurs sans scrupule peuvent ainsi maximiser leurs marges de profit. Comment ? En rognant sur tous les postes de dépense : les budgets nourriture, couches ou activités par exemple. Le groupe Orpea, numéro 1 mondial du secteur, est gravement mis en cause dans cette affaire. Nous aurions tort d'adhérer à la communication d'un groupe avançant un « problème d'organisation » comme excuse et qui vient de licencier Yves Le Masne, son directeur général. Face à un émoi légitime, le Synerpa, principal syndicat des Ehpad privés, tente d'éteindre l'incendie et avance que tous ses membres ne font pas preuve d'autant de cynisme. Il appelle à une multiplication des contrôles et à la mise en place de certifications plus contraignantes. Des propositions loin de répondre aux attentes des familles et des résidents, fréquemment victimes de maltraitance. En pleine campagne présidentielle, l'affaire Orpea aura au moins eu cette vertu : replacer au cœur du débat un enjeu sociétal majeur pour les 20 prochaines années. Deux choix s'offrent à nous : s'en remettre collectivement à un système privé proposant des tarifs en moyenne 40 % plus élevés que les établissements gérés par des associations et des collectivités, le tout avec 15 % de personnels en moins. Ou bâtir un service public de la dépendance.



(POLITIS)



Recherche maison de repos responsable

Jusqu'ici, le groupe de maison de retraite Orpéa bénéficiait d'une bonne réputation chez les agences de notation extra-financières.

On pourra toujours dire qu'on ne savait pas, que l'annonce fait l'effet d'une bombe, mais cela fait des années que le secteur des maisons de retraite fait l'objet de controverses. Cela fait aussi des années que les gestionnaires de fonds « socialement responsables » raffolent de ces sociétés qui rapportent.

Le livre *Les Fossoyeurs* dénonce les mauvais traitements infligés aux pensionnaires des maisons de retraite du groupe Orpéa, une entreprise cotée. Les révélations de l'enquête menée par Victor Castanet éclaboussent tout le secteur des maisons de repos (dirigeant limogé, chute du cours de Bourse), mais aussi celui des agences de notation extra-financière. Pourquoi ?

Parce que les agences notent la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), c'est-à-dire la prise en compte de ces entreprises des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance par exemple. C'est important (et ça se vend), car les gestionnaires de fonds dits éthiques, durables, socialement responsables etc. ont besoin de savoir dans quelles entreprises investir ou parfois juste de justifier leur investissement par la bonne note obtenue par l'entreprise. Et jusqu'ici Orpéa bénéficiait d'une bonne note dans son carnet de classe RSE, rappelle Novethic. Elle n'avait pas de controverse trop importante et puis, prendre soin de nos aînés qui sont de plus en plus nombreux, c'est super socialement responsable.

Risque de controverse

Sauf que les agences pourront dire qu'elles ne savaient pas, mais en 2020, l'Organisation syndicale internationale (UNI) dénonçait la tendance d'Orpéa à réduire à tout prix les coûts en maintenant des sous-effectifs, ce qui a bien entendu un effet direct sur la qualité du service apporté aux résidents.

Sauf qu'en 2021, en France, un rapport remis à la ministre déléguée à l'Autonomie pointait également les sous-effectifs chroniques du secteur, offrant un encadrement trop faible pour s'occuper correctement des personnes âgées.

Mais pendant ce temps-là, jusqu'en septembre 2021, Orpéa bénéficie toujours d'une note « risque de controverses » de 2 sur 5. Les gestionnaires de fonds autoproclamés socialement responsables n'excluent généralement pas les entreprises ayant une note « controverse » inférieure à 5.

En réalité, Orpéa aurait simplement opéré une stratégie de « RSE washing » histoire de bien cocher les cases des questionnaires envoyés par les agences de notation, tout en maintenant l'emploi, le service et le coût des repas à son minimum pour apporter un maximum de bénéfices aux actionnaires. Aider nos aînés, c'est socialement responsable, mais surtout ça rapporte. Parmi les fonds autoproclamés « socialement responsable » en Belgique, 45 avaient investi dans Orpéa.

Sauf que la chute d'Orpéa a permis de montrer que le groupe a non seulement oublié de respecter les droits des personnes âgées, mais aussi les droits syndicaux de son personnel. C'était où dans le questionnaire ?

(FINANCITÉ)

Salaud de coco qui veut faire manger de la bidoche aux prolos !

Le bon menu de Fabien Roussel



Fabien Roussel a provoqué une tempête dans les marmites de l'élection présidentielle, à moins que ce ne soit dans le bénitier des bien-pensants en matière de mœurs de table en osant déclarer qu'« Un bon vin, une bonne viande, un bon fromage : c'est la gastronomie française. Le meilleur moyen de la défendre, c'est de permettre aux Français d'y avoir accès ». Ce menu lui a valu de la part d'une certaine gauche « woke » d'être accusé de crypto-fascisme et autres noms d'oiseaux. Cette gauche « woke » a préféré ignorer les vrais débats pour s'offusquer qu'on puisse être de gauche et défendre la gastronomie française (parce qu'elle est française justement) et la consommation de viande et de fromage... La bonne question qu'il aurait fallu lui poser aurait été : de quelle viande, de quel fromage et de quel vin parles-tu camarade ?

Depuis Roussel a choisi de sur-jouer son côté Astérix, défenseur de la viande et de la culture française. Il fait semblant de ne pas comprendre ses détracteurs alors qu'il savait pertinemment que sa déclaration ferait polémique.

C'était une provocation, faisons-en une provocation à penser.

Mélenchon s'était essayé en 2007 à ce petit jeu avec sa fameuse salade quinoa-crevettes... double bévue car le quinoa ne peut plus séduire les écolos et les crevettes font bondir les végans.

Il y a urgence que les gauches reviennent à des politiques alimentaires capables d'être entendues par les milieux populaires.

Le Parlement de l'Union Populaire se penchera bientôt sur ces questions alimentaires... Essayons d'apporter du grain à moudre.

Un éco-socialisme (ou un écocommunisme) gourmand...

On aurait tort de penser que les insultes contre Roussel s'expliquent simplement par le climat électoral délétère, elles témoignent de ce qui ne va plus dans une partie des gauches. Je ne traiterai dans ce texte que de la question de l'alimentation. Celles de la nation et de la République mériteraient d'autres papiers. Les détracteurs de Fabien Roussel ignorent tout visiblement de l'histoire du communisme français, et plus largement de celles des gauches et des mouvements populaires.

Oui de Pierre Leroux (1794-1871), inventeur du terme de « socialisme » à Charles Fourier (1772-1837), un des pères du « socialisme utopique » en passant par Gracchus Babeuf (inventeur du mot « communisme ») et les frères-ennemis Marx, Proudhon, Bakounine la bonne bouffe a toujours fait partie des traditions révolutionnaires françaises et internationales !

Fourier proposait même de lier le socialisme et ce qu'il nommait la « gastrosophie » puisqu'il s'agissait d'apporter au peuple les « raffinements de bonne chère réservés aux oisifs ». Le but était d'organiser la voracité générale, de promouvoir la gourmandise source de sagesse, de transmettre la culture du plaisir. Il s'agissait d'élever l'appétit du peuple au degré suffisant pour consommer « l'immensité des denrées que fournit le nouvel ordre ». Ce qui caractérise la société d'harmonie c'est la surabondance des plaisirs. On comptait dans sa société parfaite cinq repas par jour, composé chacun de 40 plats, pris dans d'immenses réfectoires. La gastrophobie voulait réconcilier les plaisirs de la cuisine et la santé. Fourier proposait une hiérarchie des aliments qui excluait les « nourritures inqualifiables et indigestes », tels les courges, le pain mal

cuit, la « colle rance » que contiennent les vermicelles italiens, la nourriture anglaise et le thé (sic), car « c'est encore l'anglomanie qui a habitude à proscrire au déjeuner les bons mets de notre pays et à les remplacer par une vilénie ».

Dès sa naissance, le socialisme fait donc des affaires de table (du bien manger) des enjeux hautement politiques et populaires. La gauche a hérité du personnage de Bon-temps, qui court des XVe au XVIIIe siècle, ami de Bacchus et de la déesse Cérès, il fait baisser les prix du blé et du vin... Comment oublier au XIXe siècle la place centrale des banquets dans l'invention même de la gauche ? Jules Michelet (1798-1875) est non seulement l'un des plus grands historiens, mais l'auteur d'un manuscrit inachevé intitulé « Le banquet » qui croise les problématiques du Sacrifice et de la Révolution. Ce livre est une réflexion sur l'écrasement du « Printemps des peuples » de 1848 et un hymne à la belle vie, à la bonne chère. Il rêve d'une table immense où seraient conviés tous les peuples de l'Europe. Il veut une table qui dilate le cœur.

Faut-il rappeler que Paul Lafargue, gendre de Marx, bien connu pour son éloge du droit à la paresse, sera aussi l'auteur d'un traité contre les « falsifications » alimentaires qui fleurissent à la fin du XIXe siècle où les puissants entendent déjà faire « bouffer » au peuple de la fausse viande, du faux pain, du faux vin... anticipant ce que le capitalisme biotechnologique et les végétariens antispécistes souhaiteraient imposer avec l'agriculture cellulaire.

Le meilleur symbole de cette alliance de la table et de la révolution reste la « Fête de l'Huma » qui célèbre chaque année l'alliance de la politique, de la musique et de la bonne chère. Doit-on aussi citer les banquets républicains du 21 janvier qui célèbrent la décapitation de Louis XVI en partageant une tête de veau ?

Ne laissons pas la table à l'extrême-droite !

Pire encore que cette ignorance crasse des rapports des gauches à la table, les détracteurs de Fabien Roussel l'accusent de marcher sur les plates-bandes de l'extrême-droite ! Défendre « Un bon vin, une bonne viande, un bon fromage » ferait de vous un émule de la droite identitaire, de Zemmour à Le Pen et de leurs sbires médiatisés, comme Baptiste Marchais ou le sinistre Papacito (dont nous parlerons un peu plus loin).

Soyons clair, abandonnez la défense de la gastronomie à l'extrême-droite ce n'est pas lui laisser faire le travail de la gauche à sa place, c'est lui permettre de raconter n'importe quoi !

Notre combat pour la bonne bouffe n'a rien de commun avec celui de l'extrême-droite, notre combat contre les végétariens abolitionnistes (les végétariens welfaristes me sont sympathiques) est à l'opposé de celui des identitaires-viandards.

Les adversaires de nos adversaires ne sont nullement nos amis.

Les identitaires-viandards sont de faux-ennemis des végétariens car ils campent simplement sur l'autre face de la même problématique. Les uns diabolisent la viande, les autres la vénèrent, mais tous l'essentialisent, alors que le bon combat est de répéter que la vraie alternative n'est pas entre les protéines animales et végétales mais entre, d'un côté, la production industrielle de ces protéines animales ou végétales et, de l'autre côté, la défense et la promotion de l'agroécologie, agriculture et l'élevage paysans. Les disciples de Zemmour sont par définition des idiots-utiles de la malbouffe qu'ils disent pourfendre car ils prônent le libéralisme. C'est bien le libéralisme économique qui conduit à la casse des cultures alimentaires et aussi à la souffrance animale avec le choix de la concentration des animaux dans des abattoirs géants.

Ce que nous a appris le mouvement anti-McDo !

L'alimentation a été de tout temps un enjeu idéologique notamment politique, spécialement en France. Il est donc juste de parler de cultures, et pourquoi pas d'identités culinaires, mais en prenant garde de ne jamais sombrer dans la xénophobie. Cette vigilance ne vaut pas seulement pour aujourd'hui. Le combat contre la malbouffe a dû choisir entre les thèses identitaires (ce sont des militants d'extrême-droite qui ont fondé les premiers comités anti-McDo à la fin du XXe siècle) et des thèses émancipatrices, universalistes qui l'ont finalement emporté. Je me souviens combien j'avais dû batailler lors de la naissance du mouvement anti-McDonalds (avec *Les Fils de McDo*, 1997, l'Harmattan et *Le Petit manuel anti-McDo*, 1999, Golias) pour expliquer que McDonalds n'était pas américain, contrairement à ce que clame la firme mais aussi ses détracteurs identitaires, mais la bouffe unique de la pensée unique, une pseudo alimentation pour celles et ceux qui ne savent plus ce que manger veut dire, une alimentation qui vise le palais reptilien (comme on parle de cerveau reptilien), car s'adressant aux sensations organoleptiques de base (le sucré, le salé, le craquant, le mou, etc.) communes, quels que soient la culture, l'âge, le sexe, le milieu social.

J'écrivais dans *Le Petit Manuel anti-McDo* : « McDo voudrait faire croire qu'il est américain (...). Ronald est culturellement apatride, il n'est d'aucun pays, d'aucune histoire, d'aucune mémoire. McDo c'est l'inverse d'une vraie culture, c'est la bouffe unique de la pensée unique (...). Le hamburger en tant qu'aliment n'est pas plus

américain que chinois ou belge. Le Portugal eut été le pays le plus moderne, McDo serait portugais. McDo c'est américain parce que les Américains ont cessé justement de l'être. La vraie cuisine américaine était extrêmement diversifiée en raison de la présence de nombreuses communautés d'origine irlandaise, allemande, chinoise, latino-américaine, etc. (...), les Américains sont les premières victimes de la McDonaldisation du monde ». C'est sur ces bases que nous avons fondé le mouvement Slow-food mais aussi démonté le McDo de Millau, nul antiaméricanisme dans cela. J'étais déjà opposé (il y a quelques décennies) aux premiers théoriciens antispécistes qui ne comprenaient pas notre combat, qui se moquaient de notre refus de l'homogénéisation et de l'industrialisation de la table (David Olivier, un des pères de l'antispécisme français écrivait notamment « L'anticapitalisme aussi fait dans la diabolisation – contre McDonald's... ». Il ajoutait même que notre diabolisation concernait aussi Monsanto). Il est vrai que ces antispécistes étaient déjà pro-OGM et considéraient que la viande clonée n'était pas pire que l'autre. Ils clameront bientôt que le véganisme peut être soluble dans le capitalisme, comme le défendait l'antispéciste Henry Spira qui négocia avec les grandes firmes internationales le lancement des produits végans qui envahissent depuis la grande distribution. Ce que nous a appris le mouvement anti-McDo c'est que nos alliés ne sont pas forcément ceux auxquels on pense naturellement et que nos adversaires pas davantage ! Ce que nous a appris le mouvement contre la malbouffe c'est que la gauche doit construire son répertoire militant sans se faire piéger.

La gauche a oublié les politiques alimentaires !

L'extrême-droite peut aujourd'hui s'emparer des questions alimentaires car les gauches françaises les ont trop oubliées. Slow Food ne connaît pas en France le succès qu'il mérite. L'altermondialisme est pourtant largement né autour des questions agricoles et alimentaires avec le démontage du McDo à Millau, avec la naissance de l'association des Amis de la Confédération paysanne, avec le succès du bio et des AMAP.... Nous ne devons pas abandonner les questions de table ni aux tenants du productivisme agricole, ni aux identitaires-viandards, ni aux végans techno-scientistes, car ni les uns ni les autres ne posent les bonnes questions et ne donnent les bonnes réponses en termes de souveraineté alimentaire et de culture émancipatrice.

Les identitaires-viandards ont tout faux !

Prenons trois « identitaires viandards » particulièrement en vogue.

Papacito est bien connu pour être un adepte de Zemmour, pour faire l'éloge des armes, de la violence, (il met en scène dans une de ses vidéos le meurtre fictif d'un électeur de la France Insoumise), il se présente désormais comme le champion des viandards... Papacito est pourtant autant un idiot-utile du véganisme que les végans sont les idiots-utiles de l'agriculture cellulaire. Papacito et les végans campent sur les deux faces opposées de la même problématique, alors qu'il faudrait au contraire changer les termes du débat – comme nous l'avons fait avec McDonalds – Végans et identitaires-viandards s'accordent sur les termes du débat : la question serait celle de la viande en soi. Les végans diabolisent la viande, les identitaires-viandards la vénèrent. Ils font les uns comme les autres l'impasse sur la vraie question qui est celle du choix des modes d'élevage (industriel ou paysan). Végans et identitaires viandards s'accordent aussi pour faire comme si le débat concernait la seule viande, alors que l'enjeu concerne tous les produits et sous-produits animaux, y compris le miel (pas assez « macho » ?), sans oublier le fumier pourtant indispensable pour l'agriculture, sauf à utiliser toujours plus de chimie. La viande a pourtant été historiquement un sous-produit, soit du lait, soit de la traction animale, soit des fumures animales.

Végans et identitaires-viandards s'accordent également pour faire de la viande rouge saignante, le paragon des produits animaux. Végans et identitaires-viandards s'accordent enfin paradoxalement sur la figure du chasseur qui aurait au moins le « mérite » de tuer lui-même l'animal pour se procurer de la viande, alors que le consommateur lambda, voire même le végétarien amateur de produits laitiers, serait un salaud, car il choisirait d'ignorer que la consommation de lait suppose le sacrifice d'animaux. Végans et identitaires-viandards partagent la même misère intellectuelle débouchant sur les mêmes impasses. Ils se rejoignent pour laisser croire qu'il n'y aurait qu'un type d'élevage, qu'une sorte de pêche, qu'une façon de faire du foie gras. La polémique médiatique entre l'antispéciste de choc Solveig Halloin et l'influenceur/youtubeur facho Baptiste Marchais est grandement révélateur du danger du face à face identitaires-viandards versus végans dont raffolent les grands médias. Par le caractère scandaleux des thèses antispécistes, Solveig Halloin réussit le tour de force de rendre sympathique aux yeux de beaucoup (au regard des réactions du public) un Baptiste Marchais qui ne l'est pas du tout, mais alors vraiment pas ! Oser comparer les abattoirs aux camps de la mort (thèse classique des antispécistes) ne discrédite pas seulement les végans mais risque de profiter aux militants d'extrême-droite (ce qui serait un comble !). Si tuer une vache est aussi grave que gazer un juif, alors les camps de la mort ne seraient pas pires que les abattoirs. Contrairement à ce que semble dire Baptiste Marchais la vraie alternative n'est pas entre des abattoirs qui travailleraient « bien » (à l'ancienne ?) et d'autres

qui travailleraient « mal », mais entre des choix économiques, techniques, juridiques, donc politiques. Choix économique puisque la France a choisi d'avoir dix fois moins d'abattoirs que l'Allemagne en misant sur la concentration ; donc elle connaît dix fois plus de souffrance animale et de mal-être au travail chez les éleveurs et les ouvriers des abattoirs. Choix technique puisque la France avec l'industrialisation a choisi des abattoirs non spécialisés qui traitent tous les types d'animaux. La question n'est pas seulement d'étourdir les animaux avant de les abattre, comme le rappelle Marchais, obligation qui existe depuis 1964 – que semblent méconnaître aussi bien Marchais qu'Halloin au regard de leurs échanges (Marchais : « Vous avez encore des abattoirs labellisés qui endorment les animaux avant de les abattre ». Solveig Halloin : « Vous racontez n'importe quoi ! »). Il faut certes faire respecter la loi (au besoin la durcir) et sanctionner sévèrement les délinquants, mais il faut aussi développer des alternatives au modèle industriel/productiviste. Plutôt que de laisser croire que « c'était mieux avant » (vieille figure de l'extrême-droite). Innovons en misant sur de petits abattoirs de proximité (cogérés par les usagers), développons l'abattoir mobile (via l'expérimentation inscrite dans la loi EGalim). Le travail fait par le « Bœuf Éthique » est exemplaire, comme est exemplaire l'activité du réseau La Poisaille. Zemmour que soutient aussi Baptiste Marchais est plus connu pour combattre le « grand remplacement des boucheries » (des boucheries « françaises » par des boucheries halal), que pour s'opposer au libéralisme économique, responsable pourtant de la concentration/industrialisation des abattoirs donc de la cruauté !

Estelle Redpill Rodriguez qui se dit identitaire et soutient aussi Zemmour est une des nouvelles égéries de la fachosphère. Elle prétend se lancer en politique car le RN serait « trop gauchiste ». Elle bénéficie d'une réelle audience (plus de 100 000 abonnés) et du soutien de quelques grands noms de l'extrême-droite... Sous des allures de ménagère « moderne » et proche, elle instrumentalise la table au profit d'une cuisine politique indigeste. La force d'Estelle Redpill Rodriguez c'est de surfer sur ce qu'il y a de pire en matière de réflexion sur l'alimentation, c'est-à-dire le « chosisme » qui ne voit que le produit (bon ou mauvais), mais oublie que l'essentiel c'est ce qui se construit autour de lui (Comment mange-t-on ? Qu'est-ce que manger veut dire ?). Ces émissions sont donc faussement rebelles, y compris sur le plan strictement de la défense et de la promotion du bien-manger. Nous vivons en effet une double révolution de la table, celle du contenu de l'assiette, dont on parle beaucoup, et celle du rapport à l'alimentation (désymbolisation, déritualisation, déculturation).

Le piège végan se referme sur une partie de la gauche !

Fabien Roussel a commis un crime de lèse-véganisme en ne se soumettant pas aux diktats de Davos et des grands lobbies (ceux notamment de Bill Gates) et en revendiquant le droit pour les milieux populaires à manger non seulement de la viande et du fromage, mais des produits carnés (ou végétaux) de qualité. Salaud de coco qui veut faire manger de la bidoche aux prolos ! Le compte Twitter du PCF a choisi de répondre de façon moqueuse « Avant on reprochait aux communistes de manger des enfants, maintenant on leur reproche de manger de la viande. Y a du progrès ». Il faut aller plus loin : le scandale n'est pas en effet que Fabien Roussel ose (enfin !) parler de gastronomie, mais qu'il contribue à redistribuer les cartes en refusant d'abandonner la défense de l'élevage (paysan, je suppose) à l'extrême-droite ! Il a commis le même crime que nous avons commis en fédérant autour de l'appel pour la défense de l'élevage paysan et des animaux de ferme contre les hypocrites lundis sans-viande tout ce qu'on fait de mieux en matière d'écologie, d'altermondialisme, de syndicalisme paysan, de mouvements défendant le bien-manger.

Ce n'est pas un scoop, les communistes (mais ils ne sont pas les seuls) sont « naturellement » du côté du bien manger, du manger « bon, propre et juste » comme le dit le mouvement Slow-food, les parlementaires et dirigeants communistes ont largement signé l'Appel pour la défense de l'élevage paysan, le Modéf (dans lequel militent beaucoup de paysans communistes) l'a aussi signé aux côtés de la Confédération paysanne, de Biolait, de Nature et Progrès. Ceux qui s'en prennent aujourd'hui à Fabien Roussel sont non seulement les idiots utiles de l'extrême-droite puisqu'ils attendent des gauches, notamment écologistes, qu'elles délaissent ce terrain aux partisans de Le Pen ou Zemmour, mais ils sont aussi les idiots-utiles des biotechnologies alimentaires qui entendent imposer une alimentation fabriquée à base de cellules souches.

Fabien Roussel a donc raison de défendre le droit à la bonne bouffe pour tous/toutes. Espérons qu'ils se retrouvent bientôt en bonne compagnie, avec Mélenchon, Jadot notamment !

Ces combats que nous devons mener...

Je rêve donc que cette tempête dans le bénitier végan connaisse un prolongement durant cette campagne et que tous les candidats des gauches se prononcent contre l'agriculture cellulaire : le capitalisme imposera d'abord la fausse-viande, le faux-lait, le faux-fromage, les faux-œufs, le faux-miel avant d'imposer les faux-fruits

et faux-légumes, comme le revendiquent déjà les lobbies. Le faux-vin est dans les cartons de plusieurs grands groupes financiers. J'aimerais aussi que les candidats des gauches se souviennent des autres combats sur le front des politiques agricoles/alimentaires.

Contre les OGM

Je rêve aussi que les gauches renouent avec ses vrais combats contre les OGM, notamment les OGM cachés que sont la mutagénèse et la cisgénèse. Toute une partie de la gauche a déserté ce front car ce serait mécontenter les penseurs de l'antispécisme et du véganisme pas ou peu hostiles aux OGM ! La mutagénèse consiste à provoquer des mutations génétiques par des chocs imposés aux semences ou plantes, par des traitements chimiques radioactifs ou autres agressions, afin de fabriquer des souches résistantes aux herbicides. La FAO et l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) listent les variétés mutées par mutagénèse sur la base des simples déclarations volontaires et dénombrent déjà plus de 1 700 espèces et 3 000 variétés concernées. Les associations parlent donc d'OGM cachées et dénoncent le manque total de transparence. Les fruits cisgéniques à maturité retardée sont par exemple un des enjeux du commerce mondial, avec pour conséquence la casse des agricultures locales et davantage de pollution. La cisgénèse consiste à transférer des gènes entre organismes qui pourraient être croisés naturellement. On obtient ainsi des pommes cisgéniques modifiées pour ne pas brunir une fois épluchées, des melons à maturité retardée, etc. Ces aliments génétiquement modifiés bénéficient d'une grande tolérance de la part de l'Agence européenne de sécurité des aliments (ASEA) qui préconise un allègement des contrôles les concernant. Les associations spécialisées, comme InfoOGM, mettent cependant en garde les mangeurs...

Contre la « ionisation » des aliments

Je rêve également que les gauches renouent avec le combat contre la « ionisation » des aliments. L'irradiation des aliments (dénommée « ionisation » par ses partisans) est la condition même de leur globalisation. Cette technique est l'une des applications du principe « l'atome au service de la paix » voulu par le Président Eisenhower en 1953. Il s'agissait au départ d'une vitrine de l'industrie nucléaire visant à exposer des technologies nucléaires pouvant sauver des vies plutôt que d'en détruire. Ce programme d'irradiation des aliments a été lancé en 1961. Le changement de nom est opéré seulement en 1982 : tout mot ou déclaration contenant le mot « irradiation (ou « irradié ») peut inspirer la crainte et provoquer le rejet du produit. Le terme de « ionisation » sera ainsi finalement retenu. La France fait partie des pays européens où l'irradiation des aliments est la plus importante.

Contre les nanoaliments

Je rêve encore que les gauches renouent avec le combat contre les nanoaliments. Les nanoaliments concernent l'application au domaine alimentaire des nanotechnologies, l'une des quatre branches de la « révolution NBIC » (nanotechnologie, bactériologie, sciences de l'information et cognitives) lancée à grand renfort de financement par les États-Unis. Nos modes de vie et notre alimentation devraient en être profondément affectés dès les prochaines années. Les nanomatériaux sont des particules minuscules, de l'ordre du millionième de millimètre. Dans l'agriculture, les nanotechnologies seront la prochaine étape vers le plus « petit » (après les OGM et la mutagenèse), en passant de la manipulation des gènes à celle des atomes. Le domaine agroalimentaire est celui dans lequel ont été annoncés les plus importants développements. Le mensuel *Les Zindigné(s)* fut un lanceur d'alerte, grâce à l'*Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et des nanotechnologies* (AVICENN). Plusieurs estimations du marché mondial des nanos dans l'alimentation ont été réalisées, proposant des chiffres allant de plusieurs centaines de millions à plus de 20 milliards de dollars. En agriculture, la manipulation des atomes permet de remanier l'acide désoxyribonucléique des semences en vue d'obtenir des plantes ayant de nouvelles propriétés (odeur, période de croissance, rendement, etc.). Dans l'alimentaire, les applications concernent autant les emballages que les denrées.

Les nanoéléments au contact des aliments

La plupart des applications des nanotechnologies dans le domaine alimentaire concernent aujourd'hui les matériaux au contact des aliments : emballages, surfaces de coupes, instruments de cuisine, parois de réfrigérateurs, etc. – elles ont pour but : de renforcer la solidité, la rigidité et la résistance à la dégradation de ces matériaux (nano nitrure de titane pour prévenir les rayures sur les emballages plastiques) ; d'accroître leur transparence ; de permettre une meilleure conservation des aliments en protégeant nourritures ou boissons contre les UV (nanoparticules d'oxyde de titane (TiO₂) dans des emballages en plastique,

nanoparticules d'oxyde de zinc) ; de supprimer la perte des arômes (nanoparticules d'oxyde de titane dans des bouteilles en plastique pour des bières aux États-Unis, nanoparticules de nitrure de titane dans des emballages en PET (polyéthylène téréphtalate) autorisés en Europe) ; de réguler l'humidité et l'oxygène (nanocouches d'aluminium ou d'oxyde d'aluminium utilisées pour des emballages de barres de chocolat) ; de combattre les microbes, bactéries ou champignons (nano oxyde de zinc (ZnO), nano dioxyde de titane et nano argent que l'on retrouve sur les parois internes de certains réfrigérateurs, sur des planches à découper, sur des récipients pour la conservation des aliments : barquettes alimentaires, films transparents, etc.).

L'AVICENN précise que les craintes portent sur la possibilité que des nanomatériaux migrent des emballages (ou des revêtements de surface des instruments de cuisine) jusqu'aux denrées : « Les modalités de ce transfert et les risques qu'ils pourraient entraîner sont encore largement méconnus et très variables parce que entrent en ligne de compte de multiples facteurs (la température, la durée du conditionnement, la nature des denrées conditionnées : liquides ou solides, etc.) ».

Les nanoéléments intégrés dans les aliments

Des nanomatériaux peuvent être également directement intégrés dans les denrées. L'AVICENN rappelle que certaines applications sont présentées comme des solutions innovantes à des problèmes nutritionnels et/ou sanitaires (comme la diminution de la teneur en graisse, en sel, en calories ou en émulsifiants des aliments) ou permettant une meilleure assimilation des nutriments et compléments alimentaires. D'autres nanoéléments sont aussi utilisées pour modifier les arômes, saveurs, couleurs et textures de certains aliments (des nanoparticules de dioxyde de titane servent de pigment blanc pour rendre des aliments plus blancs ou pour décliner une palette de couleurs en étant associées à d'autres colorants alimentaires, sur le glaçage de pâtisseries, par exemple. L'AVICENN ajoute que des nanoparticules, notamment des nanosilices sont ajoutées dans certains produits alimentaires (plats surgelés, glaces, sauces pour lasagnes, nouilles instantanées, divers assaisonnements pour viande hachée et burrito, pancake, crème, légumes rôtis, etc.) afin de rendre leur texture plus homogène, plus onctueuse. L'AVICENN recense également les recherches faites pour diffuser des saveurs, par ouverture progressive de nanocapsules – des nanoagrégats de cacao permettraient d'accroître l'arôme de chocolat grâce à l'augmentation de la surface qui entre en contact avec les papilles gustatives. D'autres nanoéléments permettent un allongement de la durée de conservation des saveurs (ou ensemble des sensations perçues à partir de la bouche : goûts, odeurs...) au moyen de l'intégration de nanocapsules qui libèrent progressivement des substances conservatrices dans les aliments : limonades, jus de fruits, fromages, margarine, chewing-gums, bonbons, barres chocolatées, etc.). On utilise aussi des nanoparticules de platine pour décomposer l'éthylène et ralentir le mûrissement des fruits et légumes et on ajoute un revêtement de nanoargent sur des fruits coupés pour allonger leur durée de conservation... Le but à terme est aussi de créer des aliments « intelligents » agissant interactivement avec le consommateur pour « personnaliser » les aliments, changer la couleur, le goût ou les éléments nutritifs sur demande.

La France fait figure de leader dans ce domaine et ne souhaite pas perdre cet avantage. Ainsi, l'Agence nationale de la recherche a intégré dans son appel à projets « P2N » (c'est-à-dire nanotechnologies et nanosystèmes) une demande pour soutenir des recherches sur « la protection et vectorisation de micronutriments indispensables au travers d'aliments nanostructurés », ou encore sur « les nouveaux additifs ou compléments alimentaires sous forme nanométrique ». Les députés du Parlement européen ont débattu, lors de la session du 23 au 26 avril 2009, des dangers potentiels des nanoaliments et ont demandé une évaluation des risques, s'opposant ainsi aux positions de la Commission qui souhaitait faire adopter un seuil de 50 % de nanoparticules dans un produit pour qu'on puisse parler de nanoaliment. Le Parlement européen a donc rejeté toute idée d'assouplissement de l'étiquetage des aliments modifiés au moyen des nanotechnologies.

La demi- victoire contre la viande clonée

Les techniques de clonage existent depuis le début des années 1950, mais le clonage de la brebis Dolly en 1996 a permis d'ouvrir le débat sur la consommation de viande clonée. D'autres animaux ont d'ailleurs très vite suivi : vaches, cochons, boeufs, lapins, juments, etc. Une étape a été franchie à la fin du XXe siècle par le clonage dit de « seconde génération » qui consiste à cloner un clone, c'est-à-dire à obtenir des organismes clonés à partir d'autres organismes clonés. L'exploitation commerciale de la viande clonée est à ce jour sans intérêt : déjà parce que seuls 5 à 10 % des œufs fabriqués et réimplantés produisent des clones viables et en bonne santé, ensuite car le clonage des mâles est beaucoup plus aléatoire que celui des femelles, enfin parce que le coût d'un animal cloné reste prohibitif, sauf comme reproducteur. L'Europe ne croit donc pas en la faisabilité de cette technique, c'est pourquoi une législation a pu être adoptée, interdisant le clonage d'animaux

à des fins d'élevage et d'alimentation dans l'Union européenne, mais aussi l'importation sur le territoire européen de leurs descendants et de produits qui en seraient issus (viande, lait, matériel reproducteur, etc.). La Commission européenne, qui avait seulement proposé d'interdire le clonage animal en Europe, mais sans interdire la vente de viande ou de lait de leurs descendants, ni sans assurer la traçabilité de ces produits, a suivi. L'Europe semble donc avoir écouté les Européens puisque selon un sondage de 2008, 58 % d'entre eux se disent opposés au clonage pour la production alimentaire, pour des raisons liées au bien-être animal ou pour des questions relevant de l'éthique, et que 83 % souhaitent que la viande et le lait issus de descendants de clones, soient obligatoirement étiquetés comme tel. Ce refus de la viande clonée peut donc être compris comme une limite portée à l'artificialisation de la viande, sauf si, pour les mêmes raisons invoquées contre le clonage, le bien-être animal notamment, l'Union européenne continuait à soutenir les projets de viande totalement artificielle..

Les identitaires-viandards peuvent aller se rhabiller !

Les identitaires-viandards peuvent aller se rhabiller devant la richesse des propositions que les gauches portent en matière alimentaire, et plus seulement en matière agricole ! Il y a beaucoup d'autres grandes propositions que l'on trouve dans les programmes des candidats (notamment celui de Mélenchon) ou dans les textes de Via Campesina (Confédération paysanne et Modef), des AMAP, de la FNAB, de Slow Food International, etc. J'ai déjà publié sur le site Le Grand soir un appel en faveur de la gratuité des cantines. Mélenchon est pour. Qu'en pense Jadot ? Qu'en pense Roussel ?

La lutte des classes se joue aussi à table.

Elle est affaire de modes de vie, de style de vie.

Alors prenons nos couverts entre les dents !

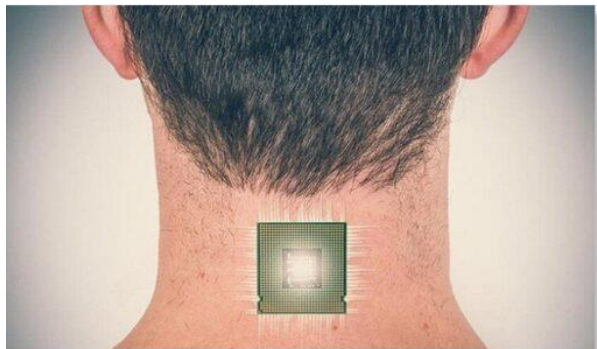
Paul ARIES, politologue spécialiste de l'alimentation.

Paul Ariès auteur de *Une histoire politique de l'alimentation du paléolithique à nos jours* (Max Milo). Il vient de publier deux romans dystopiques sur véganisme, transhumanisme, agriculture cellulaire. Un roman adulte, *Le meilleur des mondes végans* (Éditions À plus d'un titre) et un roman jeunesse *J'veux plus manger de viande* (Éditions Golias).

URL de cet article 37682 : <https://www.legrandsoir.info/salaud-de-coco-qui-veut-faire-manger-de-la-bidoche-aux-prolos-le-bon-menu-de-fabien-roussel.html>

Pendant que l'Ukraine flambe, le puçage des populations continue

Rien de tel qu'une bonne crise pour occuper les esprits. Et faire oublier une bonne crise. Et faire obstinément avancer un agenda mondial.



Pas de doute : il y a une méchante guerre en Ukraine dont rien n'indique pour le moment qu'elle sera gagnée facilement par les Russes ou les Ukrainiens. La propagande des deux côtés est maintenant sans répit, propagande des deux côtés qui s'ajoute aux biais des médias occidentaux pourris de déformations plus ou moins professionnelles et d'une absence d'autocritique que la « pandémie » (rappelez-vous, c'était la crise précédente) n'avait absolument pas remis en question.

Les esprits sont donc tous tournés vers l'Europe de l'Est et chacun y va de sa fine analyse sur le caractère imprédictible (ou prétendu tel) de Poutine, sur les forces en présence, sur les vraies raisons du conflit et, bien sûr, sur les objectifs réels des uns des autres, dont tout le monde sait qu'ils sont accessibles à quelques clics de souris, sur l'un ou l'autre réseau social pas du tout contrôlé de bout en bout.

Et après deux années à découvrir que nos médias racontaient à peu près n'importe quoi à peu près tout le temps, tout le monde a immédiatement oublié. On recommence donc à écouter avec ferveur les mêmes médias débiter les mêmes approximations, les mêmes mensonges, à cacher les mêmes vérités inconfortables au discours officiel, participant ainsi à l'espèce de communion d'esprit débilante dans laquelle une masse considérable d'individus barbote avec une certaine volupté.

C'est extraordinairement pratique parce que ça permet de faire passer complètement en dehors du champ de vision toute une avalanche de nouvelles qui ne sont bonnes que pour une infime proportion de l'Humanité et qui sont des cauchemars en devenir pour plus des 99,9% restants. À l'instar d'un gorille au milieu d'un jeu de balle qu'absolument aucun observateur ne semble voir tant on lui a focalisé l'attention sur la baballe, les médias et les politiciens actuels semblent décidés à nous faire compter les passes pour oublier le gorille au milieu du jeu :

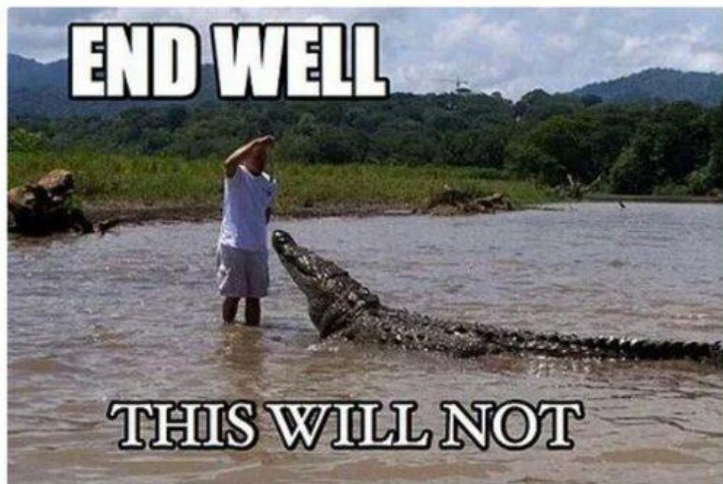
Car au moment même où Poutine tentait son aventure ukrainienne, propulsant l'Europe puis le monde dans une torpeur pré-thermonucléaire avec des petits bouts de combinaison NBC et des gros morceaux de guerre pas assez froide, la presse relayait avec une discrétion de violette plusieurs avancées majeures de différentes entités étatiques et paraétatiques dans le domaine de l'identité électronique.

C'est ainsi qu'avec vigueur et obstination, l'OMS continue de pousser l'idée d'imposer un passeport vaccinal mondial, bien évidemment électronique, présenté comme la clé de déplacements internationaux fluides et joyeux.

Eh oui : même si l'expérience passée des petits Pass Sanitaires puis vaccinaux aura permis de bien prendre conscience de la société à deux vitesses que les institutions promotrices tentaient de mettre en place, l'agenda se poursuit sans sembler vouloir dérailler. Et le fait que ces pass et autres numérotations citoyennes puissent être, très concrètement, employés pour mettre en place ségrégations, divisions et punitions sur chaque individu ne semble plus effaroucher qu'une petite bande d'irréductibles (d'ailleurs commodément appelés complotistes ou tout autre qualificatif discréditant du moment, depuis vaccino-sceptique ou antivax jusqu'à fasciste).

Mieux encore : en parallèle de l'OMS et de ses funestes projets d'étiquetage de la population, les États-Unis, bien qu'abandonnant État par État les différentes obligations plus ou moins ridicules qu'ils avaient mises en place, ne s'empêchent pourtant pas de réfléchir très fort à la mise en place d'un passeport vaccinal local : le

projet de « SMART Health card » permettra enfin de numériser les actuels petits cartons vaccinaux du CDC et de bien marquer le cheptel contribuable (électroniquement d'abord, le fer rouge sera pour plus tard). Le projet n'est pas simplement une idée en l'air qu'il conviendrait encore de fixer. En pratique, le fonctionnement précis de ce passeport est déjà suffisamment connu et détaillé pour permettre à pas mal d'autres pays de rejoindre les États-Unis (et l'OMS donc) dans leur envie folle de surveiller tout le monde, tout le temps : ainsi, toutes les provinces canadiennes ont déjà adopté la vérification de la SMART Health Card, tout comme Aruba, les îles Caïmans, Singapour et le Japon. En Afrique, la SMART Health Card est déployée au Kenya et au Rwanda, les premiers des 32 pays africains de l'alliance « Smart Africa » à adopter une approche numérique des dossiers médicaux.



Quant à l'Union européenne... eh bien sans surprise, elle a déjà tout dans ses cartons dont une bonne partie sont maintenant déjà ouverts et ont leurs emballages déjà défaits : de la même façon qu'il convient de façon impérative de traquer l'individu partout aux Amériques et en Afrique, il ne serait pas convenable ni propre d'oublier l'Europe qui a donc bondi sur l'occasion de construire son système d'identité électronique, eID, qui permettra – cela va sans dire mais disons-le quand même – d'apporter la sécurité, la prospérité, la paix partout dans le monde (comme, du reste, l'Union européenne était censée apporter sécurité, prospérité et paix dans le monde avec le succès qu'on peut mesurer).

Grâce aux efforts déployés (sous couvert de « sécurité »), tous les États occidentaux puis, bientôt, tous les États mondiaux auront un moyen de pister chacun d'entre nous et, de façon bien plus pratique, de lui interdire toute transaction commerciale, toute interaction sociale, toute vie, sans avoir même à tirer le moindre coup de feu, sans avoir à faire usage de la force, sans avoir à mobiliser une police ou une armée coûteuses.

On ne sait pas comment s'achèvera le triste cirque ukrainien, mais rien ne semble vouloir arrêter l'asservissement des peuples.

On détourne notre attention avec l'incohérence crasse maintenant habituelle (on veut la liberté des Ukrainiens, mais on est farouchement contre celle des Français, non vaccinés, pas assez pucés-passés-QRCodisé, par exemple), mais c'est malheureusement pour mieux laisser toutes les autorités occidentales fabriquer nos propres chaînes, placer nos propres barreaux à la prison que nous nous construisons avec application.

HASHTABLE
Réseau International
5 mardi 2022

<https://fr.sott.net/article/39508-Pendant-que-l-Ukraine-flambe-le-pucage-des-populations-continue>

Maltraitance institutionnelle »

Conduite à marche forcée, la numérisation de l'accès aux services publics s'applique désormais à des démarches aussi indispensables qu'une demande d'état civil, le règlement d'un impôt, l'obtention d'un permis de séjour. Pourtant, l'obligation de recourir à Internet dans ces domaines et dans beaucoup d'autres liés à la vie quotidienne (voyages, réservations, tenue de comptes) réclame un effort particulier de ceux qui sont les moins en mesure de le fournir, faute du matériel requis, des savoirs informatiques, d'une assistance des proches. Pour eux, la «*start-up nation*» de M. Emmanuel Macron s'apparente à une peine d'exil dans leur propre pays.

Dès les premiers mots du rapport qu'elle consacre au rôle croissant du numérique dans la relation entre l'administration et ses usagers, la défenseure des droits Claire Hédon donne le ton : «*Dans les permanences de nos délégués territoriaux arrivent des personnes épuisées, parfois désespérées, qui font part de leur soulagement à pouvoir, enfin, parler à quelqu'un en chair et en os (1).*» Les scènes poignantes de *Moi, Daniel Blake*, le film de Ken Loach dans lequel un chômeur britannique fait face à des procédures administratives d'autant plus inhumaines qu'elles sont informatisées, se rejouent quotidiennement en France. Treize millions de personnes, soit une sur cinq, y galèrent avec le numérique sans que les responsables politiques se soucient de leur existence (2).

Le profil des victimes coïncide avec les populations déjà brutalisées par l'ordre social : personnes âgées, ruraux, prolétaires, non-diplômés, détenus, étrangers. Inversement, les cadres, hauts revenus et diplômés du supérieur sont à la fois bien équipés en ordinateurs, tablettes, smartphones et recourent volontiers à l'administration numérique. En somme, plus une personne affronte une situation de précarité sociale, plus il lui est difficile d'accéder à ses droits, à ses prestations, aux services publics. L'urgence sanitaire, qui a généralisé le recours au télétravail, à l'école à distance, aux prises de rendez-vous médicaux par Internet (Doctolib), a accru cette relégation technologique des populations défavorisées. Et parfois, sans le mesurer, des formations politiques étendent au domaine de la vie démocratique la mise à l'écart des populations précaires. Ainsi, lorsque les écologistes ont organisé une consultation «*ouverte à toutes et à tous à partir de 16 ans*» pour choisir leur candidat à l'élection présidentielle, y participer exigeait de «*disposer d'un email personnel, pour recevoir les liens de vote, d'un numéro de téléphone portable pour recevoir les codes de validation de vote et d'une carte bancaire pour valider une participation de 2 euros*».

Observant que «*la situation tend à se dégrader*», Mme Hédon rappelle que nul ne peut être privé de ses droits et prestations au motif qu'il ne recourt pas au numérique lors de ses échanges avec l'administration. Car pour beaucoup, insiste-t-elle, la «*dématérialisation forcée*» n'a pas représenté une simplification, mais «*une forme de maltraitance institutionnelle*».

Serge HALIMI (Monde diplomatique)

(1) «*Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on?*», rapport du défenseur des droits, 16 février 2022.

(2) Lire Julien Brygo, «*Travail, famille, Wi-Fi*», *Le Monde diplomatique*, juin 2020.

Être pauvre n'est pas un jeu

l'enfant sur 4 vit dans la pauvreté, c'est un fait et c'est grave. Ça veut dire que les gens qui en ont la charge (que les mots sont littéraux, parfois) n'ont pas de quoi vivre décemment, ni les faire vivre décemment.

Ce qui est encore plus grave, c'est de diriger un pays, en tout ou partie, d'abandonner cette réalité à des oeuvres caritatives, a fortiori d'un service public financé par nous et d'y aller de son petit chèque financé par nous devant des caméras financées par nous dans des opérations caritatives organisées parce qu'on ne fait pas le job.

Ce qui est super indécent aussi, c'est la forme de cette opération caritative-là.

Qu'on ne se méprenne pas : moi aussi je fais dans le caritatif, ça fait d'ailleurs des jours que je vous ennuie avec mes récoltes. Il faut bien et il faudra de plus en plus, puisque nos pouvoirs publics ne font que produire des urgences. Il faut bouffer, s'habiller, se loger, des gens ne peuvent pas et rien n'est fait pour empêcher cette pauvreté (au contraire), ni pour les aider à en sortir.

Donner des colis alimentaires, des fringues et des abris, ça n'endigues pas la pauvreté, ça permet juste aux pauvres de survivre. Et ce n'est pas ça qu'on attend de l'État. Ça, c'est la conséquence de politiques qui poussent dans la pauvreté et qui enfoncent encore et encore, à coups de mesures punitives, d'ultra-capitalisme, de négligence et de discours imbéciles et stigmatisants (car les pauvres sont coupables de tout, n'est-ce pas).

Il y a trois choses que je ne supporte pas dans cette opération caritative-ci :

– Se relayer dans un cube 24h24 pendant 6 jours, soit, why not. Mais, je cite, « Pour renforcer leur effort et soutenir la cause, ils ne mangeront que des aliments liquides », c'est juste sale. C'est d'une indécence crasse. Être pauvre n'est pas un jeu. Manger des soupes de grands chefs devant les caméras, c'est un jeu. Un challenge super con qu'on fait bien au chaud, sous surveillance médicale, le temps d'une opération, avant de rentrer à s'baraquer et de fêter Noël en famille avec son salaire.

Être pauvre, c'est se demander comment on va payer de quoi se chauffer, ou bouffer, ou s'habiller. Quel poste on va sacrifier pour financer les deux autres, quels postes on va sacrifier pour financer l'un des trois. N'avoir aucun des trois. Être pauvre, c'est se demander si on va bouffer aujourd'hui, s'il y aura de la place à l'abri de nuit, si on pourra remplacer les chaussures du petit ce mois-ci (et si oui, on mettra ça sous le sapin, si on a un sapin, comme ça il n'y aura pas rien dessous). Être pauvre, c'est se priver de soins médicaux parce qu'on doit payer la cantine des enfants. Être pauvre, c'est avoir un noeud dans la gorge en permanence parce qu'on ne sait pas combien de temps on va encore tenir, parce qu'on ne sait pas si on va nous retirer nos enfants, parce qu'on ne sait pas ce qu'il y aura au courrier aujourd'hui, parce qu'on sait déjà que si le petit veut faire des études plus tard, on ne saura pas les financer. Être pauvre, ce n'est pas un putain de défi qu'on fait au chaud dans un studio le temps d'une opération caritative en faisant croire aux gens qu'être pauvre, c'est manger de la bonne soupe pendant 6 jours avant de rentrer chez soi et toucher son salaire.

– La RTBF fait une opération caritative ? Allez, d'accord. Admettons, après tout, ça soulage un peu les associations. Mais pitié, qu'on arrête d'accepter que des politicien.nes y apportent des chèques ! Si Viva for Life et toutes les autres opérations caritatives existent, c'est parce que l'associatif crève la gueule ouverte, faute de moyens. Et si l'associatif existe, c'est parce que les politicien.nes ne font pas leur job. Amener des chèques financés par nous dans une opération caritative financée par nous pour aider des associations financées par nous, c'est juste une grosse imposture bien dégueulasse et ça n'empêchera pas la pauvreté d'augmenter, ça permettra juste de la gérer et de nous faire croire que ces gens font le job. (Et pour info, gérer l'urgence coûte bien plus cher que la prévenir et en sortir les gens).

– Il paraît que Viva for life apporte l'espoir aux familles. Sans doute. L'espoir de manger, de se chauffer, de s'habiller, de s'abriter avec l'argent d'une opération caritative. Pas l'espoir d'avoir un jour suffisamment d'argent pour ne plus devoir recourir à celui de Viva for life.

Qu'on continue à donner aux opérations caritatives, c'est important si on veut aider les gens à survivre. Mais si on fait dans le caritatif, on doit le dénoncer. Répéter que ce n'est pas normal. Exiger que le politique fasse le job. Le huer quand il participe à des opérations caritatives. Mieux, refuser qu'il s'y présente, à moins que ce ne soit pour nous annoncer des mesures de fond qui vont mettre fin à l'hémorragie.

Et, pitié, arrêtez ce jeûne ridicule. Ne soyez pas insultant.es.

Anne LÖWENTHAL (sur Facebook, et avec son aimable autorisation, dans l'Asympto), 17 décembre 2021

<https://www.asymptomatique.be/etre-pauvre-nest-pas-un-jeu-par-anne-lowenthal/>

Retirez-vous les doigts du cube

Emplâtres et jambes de bois : En dix éditions de « Viva For Life », la pauvreté a-t-elle reculé d'un pouce ?

Encore une fois...

Des journalistes, des animateurs enfermés dans ce cube de verre, encore.

Pour sensibiliser à la question de la pauvreté qui touche les enfants, encore.

Pour encourager tout-un-chacun à faire preuve de solidarité, encore.

Sans jamais poser la question du comment.

Comment il se fait que dans nos pays ceci soit encore possible.

Sans interroger les mécanismes à l'œuvre et rappeler que derrière chaque enfant souffrant de la pauvreté, il y a une famille. Des familles, avec des histoires différentes. La pauvreté est multiforme. Les familles monoparentales, les emplois précaires, le chômage de plus ou moins longue durée, le temps partiel, le statut de cohabitant qui fait d'une personne une déclassée dépendante.

La crise sanitaire qui touche tant de secteurs et suspend une épée de Damoclès sur bien des têtes. La crise économique par celle-ci aggravée, l'augmentation du prix de l'énergie et des biens de première nécessité.

La crise du logement, qu'il s'agisse des prix dans le parc privé ou du manque de places dans le logement public.

La bonne volonté de chacun, individuellement, et tant honorable soit-elle, ne relève alors que d'un emplâtre sur une jambe de bois.

Mettre fin à la pauvreté relève d'un véritable projet de société, une société solidaire où chaque individu prend sa place au sein du groupe. Où le groupe porte l'individu. Dans un perpétuel mouvement de balancier de l'un à l'autre. Où les moyens sont dégagés pour répondre aux besoins de toutes et tous. Tant que nous n'avons pas fait cela, pour paraphraser Victor Hugo, nous n'avons rien fait. Et nous en sommes toutes et tous solidaires et responsables.

Les solutions ne peuvent être conjoncturelles. C'est toute la structure qui est à revoir. Chaque choix budgétaire est un choix politique.

Ainsi le statut de cohabitant doit être abrogé. Il ne peut y avoir de citoyen, de citoyenne de seconde zone. Il ne peut y avoir de sous-statut qui casse les solidarités.

Au-delà de cela, les moyens doivent être donnés à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales – les récents Pandora Papers ont fait un lamentable pschitt dans l'actualité – afin d'obtenir de réelles possibilités de refinancement de la sécurité sociale et des services publics, notre bien commun. D'autre part, et ceci concerne tant les enfants que les parents, l'enseignement doit être réellement gratuit, et des repas équilibrés et sains proposés gratuitement dans toutes les écoles.

Tout ceci serait néanmoins encore insuffisant. Il sera encore nécessaire de réorienter les politiques économiques vers la création d'emplois durables et non-délocalisables, qu'ils relèvent du secteur public ou privé.

Vouloir tout cela ne relève pas de la douce rêverie.

C'est une question qui est posée, celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Ce sont des choix qui doivent être faits, pour toutes, tous, et chacun, chacune. C'est une question de volonté.

Il s'agit, pour l'avenir, de nous sortir les doigts du cube...

Virginie Godet, écrivaine, membre du comité fédéral du mouvement Demain

<https://www.asymptotique.be/retirez-vous-les-doigts-du-cube-par-virginie-godet/>

« Plus vous êtes dominant, moins vous êtes responsable »



Édouard LOUIS

Avant de prendre son train le ramenant à Paris, Édouard Louis nous accorde un entretien rare dans un café populaire au bord de la gare du Midi. Un lieu où l'écrivain français se sent à l'aise. Car il n'a jamais rompu avec sa classe sociale. Au contraire même.

Des livres traduits dans une trentaine de langues, qui se vendent par centaines de milliers. Édouard Louis pourrait se prendre au jeu. Mais le jeune (28 ans) écrivain est d'une humilité, d'une franchise et d'une gentillesse réellement désarmantes. La douceur de la voix et du ton tranche avec la radicalité du propos quand il défend sa classe, celle des travailleurs. Oui, Édouard Louis est en colère. Mais même la colère peut être belle quand elle est bien écrite.

Pour lui, un écrivain engagé doit aller sur le terrain (engagé dès ses 16 ans au Conseil national de la vie lycéenne, il a participé ensuite au mouvement des cheminots contre la privatisation de la SNCF en 2018, il est présent contre la réforme des retraites...). Et s'il est régulièrement invité dans des milieux bourgeois, il n'a pas peur de se faire « récupérer »... « J'ai écrit mon livre dans mon coin. J'ai envoyé un jour par la poste mon premier livre. Je ne connaissais personne. Je suis allé imprimer mon livre dans un copy-center. J'ai emprunté 30 euros à des amis pour pouvoir imprimer quatre fois mon manuscrit. Je l'ai envoyé à des éditeurs et j'ai été publié. Je ne dois rien à la bourgeoisie. »

Qu'est-ce qui vous a donné le goût de l'engagement ?

Édouard Louis : Dans mon enfance, je savais que la politique était quelque chose d'important. J'ai d'abord eu des souvenirs intimes de la politique et pas des souvenirs politiques de la politique. Quand, en France, il y a eu une réforme qui consistait à conditionner le système des aides sociales, où il fallait montrer qu'on travaillait et montrer qu'on méritait cette allocation minimale, je me souviens que, tout à coup, l'administration téléphonait ou envoyait des lettres à mon père : « Vous devez prouver que vous avez cherché du travail si vous voulez continuer à toucher vos allocations. Vous devrez montrer que vous n'êtes pas à la maison. » À l'époque, je ne savais pas ce qu'était un parti, une réforme, etc., mais je voyais que quelqu'un avait pris une décision politique et que tout à coup dans la chair de mon père, dans le corps de mon père, quelque chose avait brutalement changé.

Et donc, très vite, j'ai eu une forme de conscience de la politique qui, ensuite, est devenue plus grande. Quand je suis allé au lycée – parce que j'étais le premier de ma famille à faire des études générales – tout à coup, j'ai été confronté à des milieux plus bourgeois, plus privilégiés. Et là, j'ai vu l'écart entre le monde de mon enfance et ce monde-là. Et ça m'a donné conscience de la violence sociale et de l'injustice.

Édouard Louis : « Pour la classe ouvrière, la politique est une question de vie ou de mort »

Vous avez vu que la politique ne touche pas leur corps à eux comme elle touche le corps des travailleurs...

Édouard Louis : Les privilèges protègent de la politique. Les diplômes vous protègent de la politique. L'argent vous protège de la politique. Moi, aujourd'hui, si j'ai de l'argent et que je ne suis pas content de ce que fait un gouvernement en France, je peux aller vivre autre part. Ce n'est pas le cas de mon père ou de ma mère. Et au fond, plus vous êtes dominants, plus vous êtes protégés de la politique.

Mais il y a un travail actif de la part des classes dominantes contre les classes dominées. On dit que personne ne parle des classes populaires. Je ne trouve pas ça très vrai. En fait, il y a une forme d'obsession dans le discours sur les classes populaires, dans les classes dominantes. Mais c'est pour les insulter. C'est ce qu'on a vu avec Macron ces derniers temps. C'est « les derniers de cordée », les « fainéants », « ceux qui empêchent les réformes », « ceux qui ne veulent pas travailler, etc. »

L'écrivain français a été un des premiers intellectuels à défendre le mouvement des Gilets jaunes, avec un texte intitulé : « Chaque personne qui insultait un gilet jaune insultait mon père. » (Photo Solidaire, Antonio Gomez Garcia)

C'est ce que vous expliquez dans un texte fort : « Chaque personne qui insultait un gilet jaune insultait mon père. » Vous avez été à l'époque une des premières personnalités à prendre position.

Édouard Louis : J'ai vu les premières manifestations des gilets jaunes. J'étais ému de voir enfin des gens qui n'ont jamais accès à l'espace public. J'étais triste parce qu'on voyait des gens qui souffraient. Et j'étais en colère parce qu'à partir du moment où ces corps ont émergé, des gens ont essayé de les faire taire : « Ils sont violents, ils sont ceci, ils sont cela, etc. » L'émotion, la tristesse et la colère font que j'ai eu besoin de dire quelque chose. J'avais l'impression que ces gens étaient des gens dont j'avais essayé de parler dans mes livres. Et pour une fois, on entendait leur voix. Pour une fois, on voyait leur corps. On entendait enfin du réel en politique, pas des grandes abstractions sur le « contrat social », la « République »... Mais les gens qui disaient : « On n'arrive pas à manger, on n'arrive pas à payer le loyer... » Intervenir était important. J'avais l'impression que personne ne les défendait.

Vous avez déclaré : « Les gilets jaunes ont confronté la bourgeoisie au réel ».

Édouard Louis : Avec l'émergence des gilets jaunes, il y a eu une émergence du réel à laquelle les médias ne sont pas habitués. Parce qu'on l'invisibilise. Quand on voit des femmes et des hommes politiques à la télé, on n'entend jamais une caissière dire « J'ai mal aux mains parce que je porte des choses toute la journée comme ça, de droite à gauche ». Et ça, c'est du réel. Et pour moi, un grand mouvement politique, c'est un moment où on a enfin du réel qui émerge.

Est-ce en parlant du réel qu'on combat aussi l'extrême droite ?

Édouard Louis : Exactement. Parce qu'on fait en sorte que les plus dominés, que les gens qui souffrent, se retrouvent dans les discours de la gauche. Des gens ont envie de dire « Je souffre », parce qu'ils sont dans une situation de souffrance – ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont que ça, personne n'a envie d'être que victime. Est-ce qu'on dit : « Je souffre à cause d'une violence de classe, d'un système de castes » ou est-ce qu'on dit : « Je souffre à cause des migrants, des femmes et des homosexuels » ? Et si l'extrême droite est la seule à offrir espace dans lequel les gens sentent qu'ils peuvent dire « Je souffre », dans lequel leur souffrance sera accueillie, et bien ils iront dans cette direction. Parce qu'on cherche tous des manières de dire ce qu'on vit et ce qu'on est, ce qu'on ressent.

Dans votre livre *Qui a tué mon père*, vous pointez les responsables. Pourquoi ?

Édouard Louis : Parce qu'il y a des gens qui prennent des décisions, qui sont responsables de ça. C'était étrange pour moi de parler de Chirac, de Sarkozy, de Macron dans un livre de littérature. Mais si c'est bizarre, c'est parce qu'on n'a pas l'habitude de ça. Sans doute aussi parce que beaucoup d'écrivains et d'écrivaines viennent des classes dominantes et n'ont jamais eu cette expérience de la politique, comme expérience intime, comme expérience de vie ou de mort. Eux racontent des vies sans politique parce qu'ils ont des vies sans politique, alors que la vie de mon père était une vie politique.

On veut surtout déresponsabiliser les preneurs de décisions. Quand un ouvrier meurt, on note que c'est un accident de travail et puis voilà. Mais non, ce n'est pas ça. Il y a des responsabilités humaines. C'est étrange car quand j'ai publié mes premiers livres où je parlais beaucoup de l'homophobie et du racisme dans le milieu de mon enfance, beaucoup de journalistes – bourgeois – me disaient : « Quand on dit PD à quelqu'un ou

quand on dit sale bougnoule à quelqu'un, on est responsable. Vous ne pouvez pas dédouaner les individus ». Et quand j'ai publié *Qui a tué mon père* où je racontais les décisions de Macron ou de Sarkozy qui ont impacté mon père, qui ont broyé le dos de mon père, on me disait : « Ah non, mais attendez, c'est tout un système, ce n'est pas eux qui décident... » On vit dans une société dans laquelle il existe un régime d'excuses sociologiques uniquement pour les dominants. Macron peut changer la vie de mon père, mais mon père ne peut pas changer la vie de Macron. Il y a quelqu'un qui a un pouvoir sur l'autre et celui qui a le pouvoir serait le moins responsable. Au début, j'avais toujours pensé que les dominants étaient contre les excuses sociologiques ; ils sont toujours pour la responsabilité, pour l'individu... En fait, ils sont pour la responsabilité individuelle quand c'est celle des dominés.

« On ne devrait pas dicter aux gens quelle est la vraie définition de la dignité, de l'être, de ce qu'il faudrait faire ou ce qu'il faudrait ne pas faire. »

Dans votre livre *Combats et métamorphoses d'une femme*, vous expliquez que l'émancipation, pour votre mère, a été de s'habiller et se maquiller selon les canons en vigueur. Cela fait-il écho aux débats sur les injonctions faites aux femmes de porter tel ou tel vêtement ?

Édouard Louis : Exactement. L'idée d'injonction est une idée contre laquelle la gauche devrait toujours se battre. On ne devrait pas dicter aux gens quelle est la vraie définition de la dignité, de l'être, de ce qu'il faudrait faire ou ce qu'il faudrait ne pas faire. D'autant que, justement, pour beaucoup de femmes, mettre une robe et du rouge à lèvres, c'est une injonction. C'est ce qu'on a dit à Marilyn Monroe : « Tu te mets une robe, tu te mets du rouge à lèvres, sinon tu dégages ». Pour beaucoup d'amies à moi qui sont nées dans les classes dominantes, cette injonction est très forte. Alors que pour ma mère, qui est née dans un milieu dans lequel elle avait un mari dur comme mon père, qui ne voulait pas qu'elle se maquille, qui voulait qu'elle reste à la maison, qui voulait qu'elle s'efface ; mettre du rouge à lèvres et se faire « jolie », selon la définition la plus traditionnelle, était une émancipation. Ce qui est une oppression pour quelqu'un peut être une émancipation pour quelqu'un d'autre. Et c'est pour ça qu'en politique, il ne faut jamais créer des injonctions, des choses prétendument immuables et universelles. C'est important que la gauche garde toujours un langage ouvert sur le monde.

Vous avez été accusé de « prolophobie », c'est à dire de faire du tort à la classe travailleuse en la dépeignant d'une manière négative. Mais d'un autre côté, on peut lire vos livres en se disant que vous voulez la décrire fidèlement, avec ses défauts, par respect pour elle. Au fond, êtes-vous avec ou contre les travailleurs ?

Édouard Louis : Avec. Ce n'est pas stigmatiser la classe ouvrière, mais montrer sa diversité. Au fond, les prolophobes, ce sont les gens qui empêchent de parler de ça. Parce que quand ils disent « classes populaires », ils veulent seulement parler de l'homme blanc, ouvrier « traditionnel », un mec raciste, alcoolique. Je ne veux pas produire des mythologies. Je veux penser la réalité. Dans mes livres, il y a des gens très différents. J'ai rencontré des gens très différents tout au long de mon enfance, de mon adolescence. Ces gens qui m'accusent de prolophobie, qui m'accusent de parler du racisme, du sexisme dans la classe travailleuse, disent en fait qu'il faudrait montrer que les classes populaires sont belles, propres, pour les défendre, pour se battre pour elles. Elles doivent mériter notre soutien. Mais ça, c'est une vision de droite. Je me bats pour les gens qu'ils soient gentils ou pas gentils, qu'ils soient bons ou qu'ils soient mauvais. Et donc, je peux montrer un phénomène de racisme à l'intérieur d'une communauté et en même temps me battre contre les conditions de vie dont souffrent ces gens. Et surtout expliquer d'où vient le racisme, de montrer qu'il vient d'une situation d'exclusion, de domination, d'absence d'accès à un certain nombre de discours.

Pourquoi ces attaques, selon vous ?

Édouard Louis : Tous les gens qui m'écrivent, tous les gens qui viennent du même milieu que moi me disaient : « Tu as parlé de moi », en me remerciant. On en revient aux Gilets jaunes qui ont été jetés dans la boue. Quand je parle, on me dit : « Tais-toi ! Tu les traites d'homophobie, de racisme, tu leur fais du mal. » Si les classes populaires émergent, les mêmes personnes leur disent : « Taisez-vous ! Vous êtes racistes et homophobes. » Il ne faudrait surtout pas qu'il y ait des gens des classes populaires qui se mobilisent ou qui parlent. La bourgeoisie, c'est un système de contradiction permanente pour dire, à la fin : « Faites-les taire ».

<https://www.solidaire.org/articles/edouard-louis-plus-vous-etes-domina...>

URL de cet article 37642 : <https://www.legrandsoir.info/plus-vous-etes-dominant-moins-vous-etes-responsable.html>

Inquiétant précédent en Belgique : la police arrête un journaliste dans l'exercice de ses fonctions

Avec l'arrestation ciblée d'un journaliste dans l'exercice de ses fonctions, l'État belge a, ce 15 février, franchi un palier que nous n'attendions pas de sitôt.

Alexandre Penasse, notre confrère de Kairos, a été immobilisé dans son véhicule pendant plus de trois heures, puis officiellement arrêté, face à la caserne des pompiers, avec son cadreur. Il suivait les manifestants en voiture qui jouaient au chat et à la souris avec les forces de l'ordre. Le « convoi de la liberté » version européenne tentait, depuis deux jours, de manifester son opposition aux mesures dites « sanitaires » des gouvernements.

Alexandre Penasse ne faisait que son métier de journaliste professionnel, dûment sanctionné par une carte de presse officielle reconnue par l'État belge lui-même. A-t-il été arrêté parce qu'il dérange ? Parce qu'il expose les contradictions de la communication officielle avec la science ? Parce qu'il donne la parole à des experts censurés par les médias traditionnels et les réseaux sociaux ? Parce qu'il donne la parole à des victimes des mesures non débattues qui ont déferlé sur la population depuis bientôt deux ans ?

BAM! ne peut rester sans réaction devant l'exceptionnelle gravité de cet acte totalement assumé par les autorités, puisqu'il sanctionne une montée de la répression envers toute force d'opposition à la politique édictée par la puissance publique.

Nous rappelons que la liberté de la presse est garantie par l'article 25 de la Constitution [1]. Dans un État de Droit, le gouvernement et les forces de l'ordre ont le devoir de faire respecter la Constitution.

À l'heure où la Belgique vient publiquement de régresser sur l'échelle de la démocratie et de l'État de Droit [2], le franchissement de palier vers un certain autoritarisme est symptomatique d'une situation qui s'est fortement dégradée depuis le début de la crise dite « sanitaire ». Les attaques sur les droits fondamentaux des citoyens sont régulièrement dénoncées par de courageux spécialistes du droit, de l'éthique et même de la science – les fondements scientifiques de la gestion de la crise sont en effet, pour le moins, discutables.

Même si nous avons une ligne éditoriale différente, nous sommes totalement solidaires de notre collègue Alexandre Penasse, rédacteur en chef et fondateur de Kairos. BAM ! et Kairos font figure d'exception dans le paysage médiatique belge, voire francophone, car nous n'avons cessé de dénoncer les manquements et les approximations de la politique sanitaire, l'incompétence des politiques et les conflits d'intérêts de certains experts, mais aussi les conséquences terribles qu'elle a sur la population, notamment les enfants.

Nous dénonçons donc, avec la plus grande fermeté, le fait d'arrêter un journaliste dans l'exercice de ses fonctions, symptomatique d'un certain glissement autoritaire d'un pouvoir aux abois, incapable de justifier plus longtemps une politique « sanitaire » injuste, délétère et destructrice de la cohésion sociétale. À l'heure où de nombreux pays occidentaux abandonnent purement et simplement les mesures « sanitaires », la Belgique fait figure d'exception. Elle est devenue un État qui maltraite son peuple et ses enfants, qui stigmatise une minorité réfractaire à la vaccination de masse, qui censure les voix dissidentes et qui intimide des journalistes ou des lanceurs d'alerte.

Je ne comprendrais pas qu'un seul journaliste de Belgique ne s'indigne pas de ce qui est arrivé à l'un d'entre nous. Nous sommes tous concernés, c'est notre profession, notre liberté de parole qui est attaquée, c'est chacun d'entre nous qui est touché à travers cet inquiétant précédent.

Hughes BELIN, rédacteur en chef chez BAM!

[1] https://fr.wikipedia.org/wiki/Article_25_de_la_Constitution_belge

[2] <https://www.lesoir.be/423275/article/2022-02-10/la-belgique-qualifiee-de-defaillante-dans-un-index-de-la-democratie>

<https://bam.news/articles/inquietant-precedent-en-belgique-la-police-arrete-un-journaliste-dans-l-exercice-de-ses-fonctions/>

Combien d'étudiants étrangers croupissent dans les centres fermés belges ? (carte blanche)

Ces dernières semaines, plusieurs étudiants étrangers, disposant de visas tout à fait valides, ont été détenus dans des centres fermés belges. Les faits invraisemblables que ces affaires ont mis en lumière montrent que les droits démocratiques en Belgique sont régulièrement bafoués. Il faut impérativement et rapidement changer les règles et imposer un véritable contrôle des pratiques de l'État, selon le PTB et Amitié sans frontières.



Le Centre fermé de Vottem

Rafaël N. C., 27 ans, voyage de l'Angola vers le Portugal où une famille d'accueil l'attend pour qu'il puisse étudier. Il fait une escale de quelques heures à Zaventem. À sa descente d'avion, il est mis en isolement toute la journée et interrogé en néerlandais, sans traducteur. Puis, direction le centre fermé. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est toujours enfermé. Il devait passer son examen d'entrée à l'université de Porto section informatique, une opportunité désormais ratée. Mais plus grave encore est son état de santé : Rafaël est porteur d'un handicap. Sans soin et sans exercice physique, la souffrance devient intenable et des séquelles risquent de devenir

irréversibles.

Junior M. W., étudiant de 20 ans à l'UCL en provenance du Congo, a quant à lui passé plus de deux semaines en centre fermé. Même schéma : à son arrivée à l'aéroport, la police des frontières l'isole et l'interroge sur des éléments de culture générale scientifique. Il subit trois tentatives d'expulsion auxquelles il décide de résister. Il est finalement libéré, grâce aux actions de sa famille qui vit ici en Belgique, à un large mouvement étudiant et à une pétition citoyenne de 18 000 signatures. À peine un mois plus tard, l'histoire se répète : même drame pour Yves Y. K., étudiant à l'UCL venant de la Côte d'Ivoire : deux semaines en centre fermé avant d'être libéré.

Ces affaires ne sont pas des cas isolés et les étudiants ne sont pas les seuls à être touchés. La presse vient de relayer d'autres cas tout aussi invraisemblables : celui d'Omar M., professeur sénégalais invité à un séminaire aux Pays-Bas ; celui de Ragini U. G., artiste népalaise de 62 ans mariée à un Belge ; celui d'une scientifique thaïlandaise, invitée pour un séjour d'une semaine sous l'égide de l'agence atomique ; celui de Fouad, bruxellois de 20 ans et porteur d'un handicap mental, mais expulsé seul vers la Turquie d'où il revenait de vacances avec sa maman, sans possibilité de retour depuis 3 mois.

Tous ces cas ont en commun des retraits de visas pourtant valables, avec détentions et tentatives d'expulsion forcée qui ont de graves conséquences sur la santé mentale et parfois physique. Une violence injustifiable.

Que se passe-t-il donc au niveau des procédures ?

Les visas sont octroyés sur base d'une longue et coûteuse procédure auprès des ambassades, avec enquêtes et conditions strictes à remplir, notamment de solvabilité. Mais lorsqu'une personne entre sur le territoire, la police des frontières peut décider de mener un interrogatoire et juger qu'il y a un doute sur le motif du visa ou sur le respect des conditions.

Les témoignages montrent que ces interrogatoires sont menés à charge. Concernant Junior, la police écrit dans son rapport que « l'intéressé n'est pas en mesure de répondre à des questions basiques en lien avec la formation susmentionnée ». La police lui a demandé ce qu'avait inventé Dimitri Mendeleïev. Junior, qui connaît bien ce célèbre chimiste, n'a pas su donner d'emblée la réponse attendue, « le tableau de Mendeleïev »,

puisque celui-ci est en fait dénommé « le tableau périodique »... Les témoins relatent aussi avoir fait l'objet de remarques déplacées, voire discriminatoires. Pour Ouíam, étudiante en médecine dentaire, le policier lui a demandé : « J'ai une carie, y a-t-il moyen de s'arranger ? ». Il faut se rappeler que, suite à la mort de Jozef Chovanec et au salut nazi de la policière à l'aéroport de Charleroi, le comité P lui-même a épinglé « un problème de culture » au sein de la police des frontières...

Dans ces différentes affaires, la police a alors conseillé à l'Office des Étrangers de retirer le visa, de délivrer un « ordre de quitter le territoire » et de prendre une décision de détention. Et l'Office, qui est seule compétente et qui sous la tutelle directe du Secrétaire d'État, a obtempéré, sans chercher à connaître la version des personnes concernées. Le visa ainsi retiré peut même être un visa délivré par un autre pays. C'est le cas pour Rafaël qui ne pourra jamais arriver au Portugal pour passer son examen d'entrée, de même que pour Ouíam dont les stages prévus sont désormais impossibles.

Les personnes sont ensuite mises en détention dans un centre fermé, sans qu'un juge ne soit saisi, et pour des délais qui sont remis à zéro à chaque nouvelle tentative d'expulsion ; ce qui permet de détenir une personne de façon quasiment illimitée. Pour faire accepter le retour, il y a un processus de pressions psychologiques et physiques qui peut durer de longs mois.

Lorsqu'un avocat souhaite intenter un recours, il est confronté à des délais extrêmement courts et à des procédures particulièrement complexes et hasardeuses. Un recours est à introduire auprès du Conseil du Contentieux des Étrangers. Il s'agit d'une juridiction administrative qui ne s'attache qu'au respect des procédures et donc à la légalité sur la forme. Elle ne se penche pas sur le bien-fondé des dossiers. D'ailleurs les personnes ne sont même pas auditionnées. Rappelons-nous que dans le cas de Junior, finalement libéré, le Conseil du Contentieux a donné raison à l'Office des Étrangers. Et dans le cas d'Yves, qui a gagné son recours, l'Office a quand même décidé de poursuivre la procédure d'expulsion...

Un autre recours est à introduire devant la Chambre du Conseil. Ici aussi le pouvoir du juge est réduit à la seule question de la légalité, sans pouvoir se prononcer sur le fond. Lorsque la Chambre du Conseil décide que la détention est illégale, l'État peut aller en appel : la décision de libération n'est alors pas effective, ce qui veut dire que la procédure d'expulsion se poursuit quand même et rien n'empêche l'État d'expulser la personne avant même l'audience.

Malgré toutes ces affaires, le Secrétaire d'État Sammy Mahdi maintient sa ligne : « La loi c'est la loi » et on ne peut pas remettre en question « l'État de droit » ! Pourtant, de nombreuses interrogations s'imposent. Comment se fait-il qu'une décision aussi grave que la détention, a fortiori de longue durée, ne soit pas prise par un juge, mais par un agent de police ou une administration ? Qu'est-ce qui est mis en place pour que les victimes puissent réellement se défendre ? Comment est contrôlé le bien-fondé de l'interrogatoire mené par la police et des décisions de l'Office ? Comment se fait-il qu'il ne soit pas prévu d'interprète ? Pourquoi les décisions de libération et les recours ne sont-ils pas effectifs ? Pourquoi les juridictions n'examinent-elles pas le fond du dossier et n'entendent-elles pas les personnes ? Pourquoi l'Office s'obstine-t-il à poursuivre les procédures dans des cas où il sait qu'il a tort ? Pourquoi la loi ne prévoit aucun dédommagement pour le préjudice subi lorsqu'il est attesté que les détentions étaient non justifiées ? Et plus fondamentalement : est-ce que ces mesures sont justifiables et proportionnelles ? Une remise en question profonde de ce système est nécessaire.

En annonçant à plusieurs reprises sa volonté de construire de nouveaux centres fermés, le gouvernement montre qu'il entend bien poursuivre cette politique. Nous avons la conviction que, dans le cadre du droit administratif dont fait partie la question du séjour, un système basé sur la détention et l'expulsion forcée ne se justifie aucunement. Nous constatons tous les jours qu'il mène inévitablement à des violations des droits humains. Nous rappelons que depuis des années, la société civile propose suffisamment d'alternatives crédibles en la matière. Cette politique doit cesser !

Greet DAEMS et Nabil BOUKILI, députés PTB
Loïc FRAITURE et Riet DHONT, Amitié Sans Frontières, 18 février 2022

<https://www.levif.be/actualite/belgique/combien-d-etudiants-etrangers-croupissent-dans-les-centres-fermes-belges-carte-blanche/article-opinion-1526645.html>

Procès BDS en France

Comme vous le savez, nous avons gagné le 18 mai dernier le procès que nous faisait TEVA, ainsi que trois officines israéliennes, avec demande de condamnation de la part du gouvernement.

Ce n'était que justice, d'autant que la Cour Européenne des Droits de l'Homme avait légitimé en juin 2020 l'appel au boycott des produits israéliens, en l'absence de violence et de propos racistes, et condamné la France à payer 100 000 euros de dommages et intérêts aux militants BDS de Mulhouse, injustement condamnés par notre gouvernement.

Mais l'acharnement judiciaire est au rendez-vous, puisque les mêmes ont fait appel de la décision du tribunal lyonnais, et nous comparâtrons donc à nouveau, le 27 janvier prochain, cette fois devant la Cour d'Appel de Lyon.

Même chantage à l'antisémitisme, même volonté d'intimider celles et ceux qui défendent les droits des Palestiniens.

En vain. La campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), ne cesse de se développer comme on l'a vu après les accusations d'antisémitisme contre Emma Watson, l'actrice britannique qui joue dans Harry Potter, ou encore avec les défections massives au festival de danse à Sydney, en Australie, après que les artistes eurent appris que l'ambassade d'Israël sponsorisait cet événement.

Et ce n'est pas la multiplication des crimes israéliens dans les territoires palestiniens occupés ou contre les Bédouins dans le Neguev, ni la répression brutale contre les prisonniers palestiniens qui vont améliorer l'image de l'occupant.

Nous remercions tous nos amis en France et à l'étranger qui manifestent leur solidarité avec Olivia Zémor (cf. notre site europalestine.com). La tribune dans Médiapart de deux grands juristes, le magistrat Ghislain Poissonnier, et le professeur de droit international humanitaire à Sciences Po Paris, Patrick Zahnd, ont également contribué à éclairer le public sur les bonnes raisons que nous avons de boycotter les médicaments génériques de la firme israélienne TEVA (voir ci-dessous).

[...]

Nous comptons également beaucoup sur vous pour relayer notre communication, et partager nos vidéos quotidiennes sur le boycott de TEVA, auxquelles vous pouvez accéder en cliquant sur le bandeau de notre site <https://europalestine.com/>

Amicalement,

CAPJPO-EUROPALESTINE





Tribune dans Mediapart de Ghislain Poissonnier et Patrick Zahnd sur le nouveau procès Teva

La firme israélienne TEVA qui accusait Europalestine d'appeler au boycott de ses médicaments génériques et d'être victime d'une discrimination antisémite, avait perdu le 18 mai dernier, un tribunal lyonnais (spécialisé dans le droit de la presse) l'ayant débouté sur toute la ligne. Mais TEVA, ainsi que les officines israéliennes qui se sont jointes à sa plainte, s'acharnent et ont fait appel. Un nouveau procès aura donc lieu ce 27 janvier à la Cour d'Appel de Lyon.

Le magistrat Ghislain Poissonnier et le professeur de droit international humanitaire à Sciences Po Paris, Patrick Zahnd réagissent dans une tribune sur Mediapart : <https://blogs.mediapart.fr/ghislain-poissonnier-et-patrick-zahnd/blog/060122/pour-le-droit-au-boycott-citoyen-des-produits-teva>

Pour le droit au boycott citoyen des produits TEVA

Olivia Zémor est injustement poursuivie devant la Cour d'appel de Lyon pour avoir, dans le cadre de sa liberté d'expression, dénoncé l'implication de l'entreprise pharmaceutique TEVA dans la politique israélienne d'apartheid. Face à cette situation ubuesque, Olivia Zémor mérite notre soutien et doit être relaxée en appel. Sur le site internet www.europalestine.com il est écrit, s'agissant de l'entreprise pharmaceutique TEVA, dont le siège est implanté à Tel Aviv, en Israël : « TEVA, on n'en veut pas », car « une partie de ses bénéfices renfloue l'armée israélienne ».

Pour ces phrases, Olivia ZEMOR, éditrice du site www.europalestine.com, fait l'objet depuis 2016 d'un véritable harcèlement judiciaire de la part de TEVA.

L'entreprise pharmaceutique a réussi à obtenir la désignation d'un juge d'instruction, la réalisation d'une longue information judiciaire et la tenue d'un procès devant le tribunal correctionnel de Lyon.

Heureusement, les juges du siège, indépendants, n'ont pas tremblé et ont rendu, le 18 mai 2021, un jugement relaxant Olivia ZEMOR au nom de la liberté d'expression

Une liberté qui comprend celle d'appeler au boycott des produits israéliens, comme l'a dit la Cour européenne des droits de l'homme le 11 juin 2020 dans un arrêt condamnant la France pour les restrictions imposées à ce droit.

Voilà cependant que TEVA et le ministère public ont fait appel de la décision et qu'un nouveau procès se prépare le 27 janvier prochain devant la Cour d'appel de Lyon.

TEVA fait l'objet depuis plusieurs années d'une campagne militante en France et dans le monde, visant à ce que la société cesse toute forme de lien avec la politique israélienne dans les territoires palestiniens occupés. Dans une démarche de consommation responsable et soucieuse du respect des droits de l'homme, les patients et les professions de santé sont invités à ne pas acheter les médicaments de cette entreprise.

TEVA, en effet, n'est pas une entreprise israélienne comme les autres.

Premièrement, elle est un acteur majeur de la politique israélienne du médicament qui a mis en place un libre accès pour les entreprises pharmaceutiques israéliennes au marché palestinien sans réciprocité. Cette même

politique empêche aux entreprises pharmaceutiques palestiniennes de produire leurs propres médicaments génériques ou d'en acheter des moins chers ailleurs. Une différence de traitement qui a été dénoncée par la Banque mondiale comme constituant un des principaux obstacles au développement de l'économie palestinienne.

Deuxièmement, elle est un acteur majeur de la politique israélienne de santé qui aboutit en pratique à ce que les Israéliens bénéficient d'une prise en charge médicale complète et diversifiée, alors que les Palestiniens demeurent peu ou mal soignés. Et ce en grande partie du fait des restrictions mises par l'occupant israélien dans les territoires palestiniens à la liberté de mouvement des ambulances, à la formation du personnel médical, au bon fonctionnement des hôpitaux, à leur approvisionnement en médicament, en matériel ou en prothèse. La situation à Gaza, sous blocus israélien depuis 2007, est à cet égard particulièrement dramatique et inhumaine. La situation du secteur de la santé en Cisjordanie, sans être aussi mauvaise, n'en demeure pas moins marquée du sceau de la discrimination, seuls les colons ayant accès à la gamme de soins israéliens. L'apartheid israélien, documenté par les rapports spéciaux des Nations Unies sur les droits de l'homme, Human Rights Watch et des ONG palestiniennes et israéliennes, est aussi un apartheid médical.

Troisièmement, l'entreprise est connue pour approvisionner en médicaments les populations, les pharmacies et les dispensaires des colonies israéliennes, colonies illégales selon le droit international et dont la viabilité n'est possible qu'en raison de la complicité des opérateurs économiques israéliens. TEVA fournit également l'armée israélienne, pilier essentiel, aux côtés de l'administration et des colons, de la politique de spoliation des terres menée en Palestine.

Les raisons de critiquer cette entreprise et de boycotter ses produits ne manquent donc pas !

Le traitement réservé à Olivia Zémor est d'autant plus injuste que son combat politique contre les différentes formes de complicités de la colonisation et de l'occupation israélienne est parfaitement légitime sur le fond et répond à une véritable nécessité.

En effet, les autorités françaises se révèlent particulièrement attentistes sur le sujet.

La France, sur invitation de l'Union européenne, s'est dotée en 2016 d'une réglementation imposant l'étiquetage des produits importés qui sont issus des colonies israéliennes de Jérusalem-Est, de Cisjordanie ou du Golan. Une législation validée en 2019 par la Cour de justice de l'Union européenne, au nom du respect du droit international et de l'information du consommateur.

Or, il est de notoriété publique que nombreux produits (des fruits, des dattes, des légumes, du vin, des cosmétiques et autres biens de consommation courants) fabriqués dans les colonies sont commercialisés en France et présentés dans leur étiquetage comme israéliens. Et ce en contravention évidente avec la réglementation.

Pourtant, quasiment aucun contrôle n'a été conduit par les administrations (DGCCRF et Douane) dans les magasins ou chez les importateurs et à ce jour aucune poursuite pénale n'a été engagée contre les contrevenants.

Conséquences : les consommateurs français, notamment ceux soucieux de consommer « éthique », ne sont pas informés de l'origine des produits qu'ils achètent et le marché français contribue au développement des acteurs économiques israéliens installés dans les colonies.

Une situation ubuesque, alors que dans le même temps le ministère français des affaires étrangères condamne la colonisation israélienne et rappelle qu'il s'agit d'une violation du droit international et un obstacle à la paix. Pour l'ensemble de ces raisons, Olivia Zémor mérite notre soutien et doit être relaxée en appel.

Ghislain Poissonnier, magistrat, et Patrick Zahnd, professeur de droit international humanitaire à Sciences Po Paris.

Source

<https://blogs.mediapart.fr/ghislain-poissonnier-et-patrick-zahnd/blog/060122/pour-le-droit-au-boycott-citoyen-des-produits-teva>



Libération sous caution des activistes de Mother Nature au Cambodge



9 déc. 2021

Les six activistes de Mother Nature ont quitté la prison de Phnom Penh à la mi-novembre. Une libération sous caution qui n'est pas synonyme d'abandon des poursuites judiciaires à leur endroit. Ils risquent toujours dix ans de prison. La collecte de signatures pour notre pétition adressée au Premier ministre Hun Sen continue.

Pendant de longs mois, les jeunes activistes de Mother Nature Cambodia ont dû endurer les pires conditions dans des cellules de prison surpeuplées (quatorze mois pour Thun Ratha, Phun Keoraksmey et Long Kunthea et cinq mois pour Sun Ratha, Yim Leanghy et Ly Chandaravuth). Leur « crime » : avoir pacifiquement dénoncé des crimes environnementaux et rendu publics certains abus.

Les écologistes ont certes été libérés, mais sous caution, et ne sont donc pas acquittés. Ils restent l'objet de poursuites judiciaires pour « incitation et provocation de troubles sociaux » et « conspiration pour renverser le gouvernement et insultes au roi » et risquent toujours jusqu'à dix ans de prison. Ils sont sous contrôle judiciaire strict et ont l'interdiction de quitter le pays ou de se rendre « coupables » de délits.

Vingt autres personnes, également engagées pour les droits humains et la protection de l'environnement, ont été libérées en sus des six membres de Mother Nature Cambodia.



Ci-dessus : Être libéré sous caution est un motif de réjouissance pour Thun Ratha et Phuon Keoraksmeay
 Les six activistes de Mother Nature libérés sous caution : Yim Leanghy, Ly Chandaravuth, Phuon Keoraksmeay, Thun Ratha, Long Kunthea et Sun Ratha (© Mother Nature Cambodia)

Pression internationale et 80 000 signatures de soutien

La pression internationale sur le gouvernement cambodgien a contribué à ces libérations, dont les plus de 80 000 signatures recueillies par la pétition de Sauvons la forêt. « Je pense que cette pétition a joué un rôle important », explique Alejandro Gonzalez-Davidson, cofondateur de Mother Nature Cambodia. « C'était probablement aussi une tentative des autorités cambodgiennes d'améliorer leur image internationale avant les réunions de haut niveau imminentes, comme le sommet Asie-Europe (ASEM) fin novembre et le sommet de l'ASEAN en 2022. »

Expulsé du Cambodge en 2015, Alejandro a également été accusé d' « outrage envers le roi », mais par contumace.

« Les arrestations et les charges à l'encontre de Mother Nature visent à empêcher son travail de documentation de la destruction systématique de l'environnement. Car celui-ci participe à rendre publiques la violation de droits humains et la corruption présumée. Au Cambodge, dès qu'un individu ou un groupe fait campagne pour l'environnement et les droits humains, en informant et en encourageant d'autres personnes à exprimer leur opinion, son travail est fermement et systématiquement entravé. »

Se taire n'est pas une option

Même après cette longue et inhumaine détention, les militant·e·s ne se laissent pas intimider. « Je vais continuer à m'engager socialement et à faire ce que j'aime », a déclaré Long Kunthea après sa libération.

Son jeune collègue Ly Chandravuth estime qu'il est important, compte tenu du climat politique actuel au Cambodge, que les gens continuent à défendre leurs droits, même si la liberté de réunion et d'expression est de plus en plus restreinte. « Si nous étions plus nombreux à nous joindre à ce genre de campagnes, il n'y aurait aucune forme de répression, car lorsque les gens se lèvent ensemble, le gouvernement doit repenser ses activités », a déclaré Ly Chandravuth dans une interview accordée à la plateforme environnementale Mongabay. « Mais si les gens se taisent, le gouvernement continuera à abuser d'eux... Le silence n'est pas un choix, nous devons faire entendre notre voix. C'est la seule façon d'avoir un avenir. »

La libération des activistes de Mother Nature n'est que temporaire et à des conditions injustifiées. Les demandes adressées au gouvernement cambodgien n'ont pas encore été satisfaites. Il vous est donc toujours possible de signer notre pétition (<https://www.sauvonslafort.org/petitions/1248/odieux-le-cambodge-jette-ses-tres-jeunes-ecologistes-en-prison>).

<https://www.sauvonslafort.org/actualites/10549/liberation-sous-caution-des-activistes-de-mother-nature-au-cambodge>

L'exploitant forestier Sibawood suspend ses travaux à Cross River



La communauté Ekuri préserve sa forêt coutumière depuis des générations (© Mathias Rittgerott)

7 décembre 2021

Soulagement pour la forêt coutumière du peuple Ekuri dans l'Etat de Cross River au Nigeria avec la cessation des activités de la société d'exploitation forestière Sibawood et la suspension de construction de route qui y était liée. Personne sur place ne sait si ce succès s'inscrira dans la durée, il offre en tous cas un répit bienvenu.

Plusieurs éléments ont contribué à l'évolution positive de la situation, selon Chief Edwin Ogar : le fait que les habitants de la commune d'Iyamite aient été informés des illégalités et des dommages écologiques liés aux travaux forestiers, les protestations et les campagnes d'information (toutes deux soutenues par Sauvons la forêt) ainsi qu'une action en justice contre la société Sibawood et l'office des forêts. Les Ekuri espèrent maintenant augmenter la pression avec une deuxième plainte.

Il faut toutefois rester vigilant car la destruction des forêts ne se limite malheureusement pas à ce cas dans l'État de Cross River, qui abrite l'une des dernières forêts tropicales du Nigeria. Les Autochtones reprochent au gouvernement son inaction face à l'attaque des forêts ou sa complicité avec les bûcherons.

Chief Edwin Ogar et les défenseurs de l'environnement continuent d'espérer un soutien international.

Il vous est encore possible de participer à notre pétition

(<https://www.sauvonslaforet.org/petitions/1239/stop-au-pillage-de-la-foret-de-cross-river-au-nigeria>) et d'aider à atteindre les 100 000 signatures.

<https://www.sauvonslaforet.org/actualites/10545/exploitant-forestier-sibawood-suspend-ses-travaux-a-cross-river>

J'ai survécu à la prison au Burundi



Et ce que j'ai vu à l'intérieur a renforcé ma détermination à lutter en faveur des droits humains dans mon pays. Germain Rukuki, défenseur burundais des droits humains

En juillet 2017, avec mon épouse Emelyne Mupfasoni, nous avons été réveillés par des dizaines de membres des forces de sécurité lourdement armés qui ont fait irruption à notre domicile au Burundi. Emelyne devait accoucher cinq mois plus tard de notre troisième enfant. Les agents ont fouillé notre maison, saisi l'ordinateur portable de mon épouse, m'ont conduit jusqu'à mon bureau pour le perquisitionner également et ont saisi mon ordinateur portable et d'autres matériels. Puis ils m'ont emmené dans les cellules du Service national de renseignement, où je suis resté deux semaines. J'ai été détenu dans des conditions inhumaines dans une cellule de ce Service à Bujumbura avant d'être transféré à la prison de Ngozi, dans le nord du Burundi.

Mon arrestation ne fut pas une surprise. Les défenseur·e·s des droits humains, les jeunes et les opposant·e·s politiques au Burundi qui réclament le respect de la loi sont traités comme des criminels depuis 2015. En avril de cette année-là, le président de l'époque Pierre Nkurunziza a annoncé qu'il brigait un troisième mandat – une décision largement considérée comme contraire à la Constitution du pays. De nombreux Burundais·es sont alors descendus dans les rues pour manifester leur désaccord et le gouvernement a lancé une vague de répression à travers tout le pays.

Ainsi, les organisations de la société civile, en première ligne des manifestations contre Pierre Nkurunziza, se sont retrouvées dans le collimateur des autorités. De nombreux défenseur·e·s des droits humains, leaders de l'opposition et journalistes ont dû quitter le Burundi et la plupart de ceux qui sont restés ont subi menaces et représailles, victimes d'arrestations, de poursuites pour des accusations infondées et de disparitions forcées. La situation a conduit plus de 400 000 Burundais·es à s'exiler dans les pays voisins.

« J'ai été détenu dans des conditions inhumaines »

Mon travail n'est pas passé inaperçu. J'avais déjà échappé de justesse à plusieurs tentatives d'arrestation et d'enlèvement. Lorsque j'ai été interpellé, ayant vu tant d'autres perdre la vie avant moi ou ne plus réapparaître dans des conditions similaires, j'ai tout de suite pensé que ma vie touchait à sa fin et que le compte à rebours avait commencé.

J'ai été inculpé d'une flopée de fausses accusations, notamment de « rébellion », « destruction et dégradation de bâtiments privés et publics », « attaque contre l'autorité de l'État », « participation à un mouvement insurrectionnel » et « atteinte à la sûreté de l'État ». Ma collaboration passée avec l'ONG *Action des chrétiens pour l'abolition de la torture* (ACAT-Burundi) m'a été reprochée.

J'ai toujours été enthousiaste à l'idée d'améliorer le monde, de sauver des vies et de transformer l'endroit où je vis. Je hais l'injustice et je n'aime pas voir des personnes souffrir. C'est ce qui m'a amené à rejoindre l'ACAT-Burundi en 2004. De 2006 à 2010, j'ai fait partie de l'équipe de bénévoles qui se rendait dans les centres de détention à travers le pays, avant de devenir responsable des finances et de l'administration en 2011. Puis, j'ai travaillé pour l'*Association des juristes catholiques du Burundi* (AJCB), jusqu'à mon arrestation.

J'ai été condamné à 32 ans de prison uniquement pour avoir défendu les droits humains. Être incarcéré fut terriblement difficile. J'ai été harcelé et persécuté. Tout a été fait pour me faire souffrir, me rendre dépressif, me décourager et réduire au silence d'autres défenseurs des droits humains dévoués.

« Les défenseurs des droits humains, les jeunes et les opposant·e·s politiques au Burundi qui réclament le respect de la loi sont traités comme des criminels depuis 2015 »

J'avais passé près de 10 ans à visiter les prisons et je pensais savoir ce que ça voulait dire d'être à l'intérieur – mais je me trompais. J'ai appris ce qu'est réellement la prison lorsque j'ai été incarcéré et j'ai su qu'une fois libéré, je partagerais cette expérience afin que les gens connaissent le système carcéral du Burundi.

Au Burundi, les prisons n'ont plus de sens – ce ne sont plus des établissements pénitentiaires, mais des endroits où l'on enferme des gens comme moi : des opposant·e·s politiques, des personnes ayant osé exprimer leurs opinions et d'autres innocents. Si vos opinions gênent certains responsables, gare à vous.

Pendant ma détention, j'ai puisé force et résilience dans mon innocence. Je savais que tôt ou tard, la vérité finirait par éclater. Je n'étais pas le premier à être injustement arrêté, ni le premier à subir ce type d'injustice et de persécution. Mon cas a permis de révéler tout ce que d'autres victimes avaient subi de manière anonyme.

Savoir que j'étais emprisonné pour une bonne cause, pour avoir défendu les droits humains, me réconfortait. Mon cas a été largement médiatisé au Burundi et au sein de la communauté internationale et je savais que cela m'aiderait, ainsi que les victimes suivantes. D'une certaine façon, je sentais qu'il était préférable d'être en prison que victime d'un enlèvement, car je pouvais garder l'espoir de recouvrer un jour la liberté et de retrouver ma famille.

« J'ai toujours été enthousiaste à l'idée d'améliorer le monde, de sauver des vies et de transformer l'endroit où je vis »

Enfin libéré en juin 2021, j'étais fou de joie. La première chose que j'ai faite a été de contacter ma famille, mes anciens collègues et mes amis. J'étais si impatient de retrouver ma famille, de revoir mes fils et de connaître le petit dernier, né quatre mois après mon arrestation. Ils me rendent si fier.

Je suis très reconnaissant pour tout le soutien reçu de la part d'organisations de défense des droits humains durant ma détention arbitraire et depuis ma libération. Faire partie de la campagne d'Amnesty International Écrire pour les droits était incroyable et les vagues de messages et de lettres envoyés par des sympathisants du monde entier m'ont donné force et courage, tout en renforçant ma détermination à défendre les droits humains.

Malgré ma libération, la situation des droits humains au Burundi demeure très inquiétante et mon pays a encore un long chemin à parcourir. En mai 2020, un nouveau président a été élu, mais les espoirs d'un réel changement du statu quo s'amenuisent.

Lors de son investiture en 2020, le président Evariste Ndayishimiye a déclaré son intention « de bâtir le Burundi sur des fondations solides, à savoir la bonne gouvernance, le respect et la protection des droits humains ». Cependant, il a rapidement dénigré certains défenseur·e·s de ces droits, les qualifiant de « marionnettes des colons ».

« J'ai été harcelé et persécuté. Tout a été fait pour me faire souffrir, me rendre dépressif, me décourager et réduire au silence d'autres défenseurs des droits humains dévoués »

En dépit de quelques ouvertures du président vis-à-vis des médias en 2021, son gouvernement continue de considérer le travail en faveur des droits humains avec suspicion, et de sévères restrictions pèsent sur les droits, notamment sur la liberté d'expression.

Selon plusieurs rapports, le président et diverses autorités continuent d'ignorer les nombreuses disparitions forcées, tandis que les violences faites aux femmes, les enlèvements et les assassinats demeurent répandus. Les autorités burundaises ont oublié la lutte menée avant d'accéder au pouvoir et aujourd'hui, elles ne font rien pour garantir la stabilité et un avenir pour nos enfants. Il faut que cela change – sinon, ce sont les jeunes générations qui seront sacrifiées.

L'incarcération m'a permis de cerner les fléaux qui gangrènent le monde et je suis déterminé à trouver des solutions positives et durables, afin que tous nous puissions exercer nos droits et nos libertés. Après ma libération, j'ai fondé l'organisation Ensemble pour le Soutien des Défenseurs des Droits Humains en Danger (ESDDH).

En tant que victime, je sais combien les journalistes, les avocat·e·s, les défenseur·e·s des droits humains entre autres ont besoin d'être soutenus pour faire leur travail. À tous ceux qui subissent des persécutions politiques, je veux dire : restez forts et résilients, votre calvaire prendra fin un jour et vous aussi, vous pourrez recouvrer la liberté et retrouver vos familles.

« Les vagues de messages et de lettres envoyés par des sympathisants du monde entier m'ont donné force et courage »

Quant à tous ceux qui ont fait campagne en ma faveur pendant que j'étais en prison, je tiens à vous remercier. À tous les sympathisants d'Amnesty International qui ont mené plus de 436 292 actions pour mon cas, merci pour le soutien que vous m'avez apporté depuis le 20 novembre 2020 [lancement de la campagne Écrire pour les droits 2020], date qui est également l'anniversaire de mon plus jeune enfant, né quatre mois après mon arrestation. Je les encourage à soutenir d'autres victimes d'injustice et je veux que tout le monde sache que la campagne Écrire pour les droits a vraiment un impact positif. Grâce à leur soutien, moi, Germain Rukuki, suis sorti de prison encore plus déterminé à défendre les droits humains.

Germain Rukuki est un défenseur des droits humains et fondateur de l'organisation Ensemble pour le Soutien des Défenseurs des Droits Humains en Danger (ESDDH). Il a travaillé pour l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) et l'Association des juristes catholiques du Burundi (AJCB).

AMNESTY INTERNATIONAL

Humour de Siné mensuel



Le biais de confirmation, ou comment le Pentagone justifie la mort de milliers de civils

Incredible ! Les guerres des États-Unis tuaient bien plus de civils qu'annoncé. C'est ce qu'a révélé en décembre une série d'articles du New York Times qui a eu accès à des documents classés du Pentagone. Mais, journalistes et responsables militaires nous expliquent que ces pertes civiles sont pour beaucoup dues au « biais de confirmation ». Les soldats US pensent tuer des méchants terroristes alors que non... Professeur émérite d'histoire de l'art à la Northwestern University, Stephen F. Eisenmann nous explique ce qui coïncide avec ces explications et pourquoi plus d'un responsable US pourrait être jugé pour crime de guerre. (IGA)

La récente série d'articles du NY Times révélant les pertes civiles provoquées par les guerres des États-Unis en Irak, en Syrie et en Afghanistan devrait déclencher la fureur de l'opinion publique. Des centaines de pages de documents du Pentagone, jusque-là inédits, réfutent les affirmations antérieurement produites par les planificateurs militaires et les politiciens, selon lesquelles les raids aériens contre les combattants talibans et ceux de Daesh avaient été menés en prenant soin de protéger les populations civiles. En fait, ces raids ont causé des centaines, voire plusieurs milliers de morts civiles, bien plus que ce qui avait été admis antérieurement. Circonstance aggravante à ces esquives et omissions, dans les rares cas où des erreurs ont été reconnues, elles n'ont pas donné suite à des investigations, ou si peu. Aucun responsable militaire ou civil américain n'a été puni, blâmé ou même renvoyé en formation à la suite de ces nombreuses pertes humaines, dont un large pourcentage était des enfants. Et aucune réparation n'a été payée aux familles des victimes ou aux survivants handicapés des suites de leurs blessures.

Ces reportages sont essentiels, mais il y a quelque chose qui me met mal à l'aise. En fait, ce qui m'indigne le plus, c'est l'accent qui est mis sur « le biais de confirmation », c'est-à-dire la tendance psychologique, ainsi résumée par les reporters du Times, « à chercher à interpréter une information de manière à confirmer une croyance préexistante ». Les exemples soulignés dans ces articles incluent l'erreur d'évaluation selon laquelle « les personnes qui se précipitaient vers l'endroit fraîchement bombardé... étaient des combattants de Daesh et non des sauveteurs civils », ou que « des hommes sur des motos » étaient des combattants à l'entraînement et non de simples individus se baladant à moto. Selon un autre exemple cité par le Times, une information des services de renseignements concernant un terroriste présumé, conduisant un « véhicule de couleur sombre lourdement armé » avait été utilisée par un « coordinateur d'appui aérien » pour justifier la destruction d'une voiture bleue non armée et de la camionnette blanche qui la suivait. Sept personnes avaient alors été tuées, toutes étaient des civils auxquels Daesh avait ordonné de quitter les lieux. L'une des victimes était un petit enfant dans les bras de sa mère. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une « confirmation biaisée », mais bien d'un homicide.

[...]

Les récents articles du NY Times rapportent cas après cas des situations dans lesquelles les militaires US ont lancé des attaques avec la certitude de causer « des morts et des blessés dans la population civile ». Ces attaques résultaient d'une « négligence coupable » ou d'un « manque de prudence et de circonspection » et elles étaient dépourvues de justification légale. Selon la loi locale, fédérale, militaire et le droit international, les planificateurs et l'exécuteur de ces bombardements sont coupables d'homicides involontaires ou de crimes de guerre.

Certes, je ne suis pas juriste, et l'applicabilité du langage simple de ces lois devrait être testée devant un tribunal. Mais les rédacteurs et les éditeurs du New York Times ne sont certainement pas non plus des psychologues, pas plus que le Capitaine Bill Urban, porte-parole du Commandement Central, qui reconnaît, avec les journalistes, que « le biais de confirmation constitue un vrai problème ».

L'expression « biais de confirmation » a été inventée par le Britannique Paul Cathart, psychologue de la connaissance, dans les années 1960, à la suite d'une série d'expériences en logique déductive. Il a demandé aux participants d'identifier la règle la plus simple sous-jacente à la série 2-4-6. La plupart ont échoué, en supposant que la règle concernait les nombres pairs, ou augmentés de deux. Alors qu'en fait c'était tout simplement des nombres croissants, comme auraient pu l'être 1, 14, 32. Il démontrait ainsi que les participants s'efforçaient de confirmer leur impression initiale – d'où la « confirmation biaisée ». Et à partir de là, le concept a décollé. Il a été testé par rapport aux théories heuristiques, à la probabilité bayésienne, au traitement de l'information, à l'analyse coûts-avantages et même à la psychologie évolutive. Il est encore

utilisé aujourd'hui pour expliquer les fakes news, la défiance envers les vaccins, le comportement des marchés boursiers e maintenant, dans le NY Times, des homicides ou crimes de guerre.

En fait, l'expérience originale de Mason a montré qu'un nombre important de ses sujets était capable de déduire rapidement la règle sous-jacente à la série de trois chiffres, et que la plupart des autres y étaient parvenus à la seconde tentative. Les recherches subséquentes ont prouvé que beaucoup de personnes sont pleinement capables de remettre en question leurs croyances initiales. En réalité, beaucoup sont même impatients de le faire, notamment si elles en sont récompensées. En d'autres termes, si un colonel expliquait à un sergent que ce qu'on attend de lui est qu'il empêche les frappes de drones contre des civils innocents, il est probable que de telles attaques diminueraient et cesseraient même peut-être complètement. La « confirmation biaisée » en tant que telle – la tendance psychologique supposée innée à obéir à sa première impression – n'existe tout simplement pas. La prise de décision se fait toujours dans un contexte spécifique et dépend de facteurs sociaux, historiques, idéologiques et institutionnels bien précis.

Dans certains cas, le « biais de confirmation » peut se révéler un atout précieux. Les psychologues de la connaissance Klayman et Ha estiment qu'un biais « positif » peut être une méthodologie utile et même nécessaire pour obtenir une prise de décision rapide, notamment en cas d'urgence. Si un homme d'âge mûr tend soudainement son bras gauche, serre sa poitrine et s'écroule sur le sol, il est bon que quelqu'un vérifie sa respiration, lui donne une aspirine et appelle les secours d'urgence. En l'absence de toute autre information, que pouvons-nous faire, sinon tirer parti de notre expérience et de nos connaissances antérieures ? Mais la « confirmation biaisée » ne peut en aucun cas justifier les actions des responsables militaires et civils de Washington, ni des opérateurs de drones de la Base Aérienne de Creech dans le Nevada. S'ils voulaient appliquer le « biais de confirmation » dans leurs prises de décision, ils devraient renoncer totalement aux attaques de drones ! Comme l'indique le NY Times, il y a littéralement des centaines de rapports du Pentagone concernant des raids aériens meurtriers contre les populations civiles d'Irak, d'Afghanistan, de Syrie et d'un peu partout. La confirmation biaisée, ou positive, appliquée correctement par les planificateurs et opérateurs de drones devrait les mettre en garde contre la possibilité de commettre des crimes de guerre.

En fait, les preuves de crimes de guerre et d'homicides commis par les militaires US au Moyen-Orient, en Amérique Centrale et en Asie du Sud-Ouest sont énormes. Au Vietnam quelque 600 000 civils ont été tués par les Forces armées américaines, la plupart par des bombardements aériens. Les sanctions américaines contre l'Irak entre 1990 et 1999 ont tué près de 500 000 enfants. Actuellement en Afghanistan, en conséquence des sanctions US, la sous-nutrition affecte environ 60 % de la population. Selon l'étude de l'Institut Watson de l'Université Brown, intitulé « The Cost of War Project », toutes les guerres engagées après le 11 septembre se sont soldées par la mort d'environ 300 000 civils, sans compter les morts provoquées par les déplacements de population et les maladies. En d'autres termes, la mort de civils au cours des deux dernières décennies, par attaques de drones, bombardements et autres actes de guerre, était la conséquence, non seulement prévisible, mais même attendue, des politiques engagées. Ces morts n'étaient donc pas le résultat de « biais de confirmation », mais tout le contraire. Elles ont été le produit de l'impérialisme, de l'indifférence et d'agressions racistes. Elles constituent des actes conscients d'homicides, c'est-à-dire des crimes de guerre, passibles des sanctions les plus sévères que notre système judiciaire – local, national, militaire et international – puisse prononcer.

Stephen F. EISENMANN, 10 janvier 2022

Stephen F. Eisenman est professeur émérite d'histoire de l'art à la Northwestern University et l'auteur de Gauguin's Skirt (Thames and Hudson, 1997), The Abu Ghraib Effect (Reaktion, 2007), The Cry of Nature : Art and the Making of Animal Rights (Reaktion, 2015) et de nombreux autres ouvrages. Il est également cofondateur de l'association à but non lucratif pour la justice environnementale, Anthropocene Alliance. Avec l'artiste Sue Coe, il prépare actuellement la publication de la deuxième partie de leur série pour Rotland Press, American Fascism Now.

Source : Confirmation Bias – CounterPunch.org
Traduit de l'anglais par N. Guardiola pour Investig'Action

Osman Kavala, faire de l'injustice une affaire personnelle



Au siège d'Amnesty International à Londres, une large pancarte affichée dans un couloir vous encourage à « Faire de l'injustice une affaire personnelle ». Pour les militants, cela signifie ne pas devenir cynique ou insensible, mais laisser les souffrances d'autrui nous toucher personnellement. C'est cette capacité personnelle à reconnaître l'injustice qui doit nous pousser à parler au nom de personnes dont les droits fondamentaux sont bafoués dans le monde entier.

Il y a en Europe une victime d'injustice dont le cas est une affaire personnelle pour moi. Il semble que cela soit également vrai des dirigeants turcs, comme le prouvent les manœuvres absurdes qu'ils emploient pour maintenir cette personne derrière les barreaux. Il s'agit du philanthrope Osman Kavala, un des défenseur e s des droits humains les plus célèbres de Turquie, injustement incarcéré depuis plus de quatre ans.

Je côtoyais régulièrement Osman Kavala, non seulement dans le cadre de mes fonctions précédentes à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, dont la Turquie est un État membre, mais aussi lors de visites en Turquie. Figure de premier plan d'une société civile turque attaquée de toutes parts, cet homme est doté d'une vaste connaissance de la diversité et de l'histoire de son pays, et c'était toujours passionnant de parler avec lui.

« Il y a en Europe une victime d'injustice dont le cas est une affaire personnelle pour moi »

Si les analyses d'Osman Kavala et sa compréhension de la Turquie présentaient un grand intérêt pour les représentant e s des instances internationales, c'est pour son soutien au monde de l'art et de la culture qu'il est le plus connu et apprécié. Osman Kavala est également l'un des fondateurs de l'École turque d'études politiques, membre d'une association regroupant 21 établissements porteurs de valeurs démocratiques affiliés au Conseil de l'Europe. Il se trouve que je suis le président de cette association.

On me demande souvent : pourquoi Osman Kavala ? Pourquoi a-t-il été visé par des accusations sans fondement, encore et encore ?

Seules les autorités turques peuvent répondre à cette question. Mais les faits sont là, et comme la Cour de Strasbourg l'a noté, il y a une volonté de le punir et le réduire au silence pour son travail en faveur des droits humains. Cela constitue une mise en garde sinistre à la société turque dans son ensemble : peu importe que votre travail soit légitime ou conforme au droit, vous pouvez être privé de liberté pendant des années sans jamais avoir été déclaré coupable.

Depuis novembre 2017, Osman Kavala a fait l'objet d'une succession d'accusations fantaisistes. D'abord ce fut l'organisation et le financement des manifestations du parc Gezi – des actions de protestation de masse contre un projet de développement urbain, au printemps 2013. Lorsqu'un tribunal l'a acquitté de cette charge en 2020, il a de nouveau été arrêté immédiatement car on l'accusait d'avoir fomenté la tentative de coup d'État ayant échoué en 2016, charge rapidement remplacée par « espionnage militaire et politique ».

Il y a une volonté de le punir et le réduire au silence pour son travail en faveur des droits humains

L'été dernier, après divers rebondissements qui paraîtraient improbables dans une œuvre de fiction, les trois charges retenues contre lui ont été jointes aux cas de 51 autres personnes. Parmi ces personnes figurent 35 supporters de football dont l'acquittement en 2015, pour « tentative de renversement du gouvernement » durant les manifestations de Gezi, a été annulé par la Cour de cassation en avril 2020, près de six ans plus tard. En août, une fois tout cela oublié, une nouvelle affaire a été ajoutée aux poursuites existantes contre

Osman Kavala – le nouveau procès pour l'affaire Gezi, après l'annulation de son acquittement en appel, et l'accusation d'« espionnage » – dans le cadre d'un nouveau procès collectif, masquant à peine la tentative des autorités de prolonger son incarcération injuste.

La forme de « justice » sous-tendant les poursuites visant Osman Kavala fait penser à la phrase : « Montrez-moi l'homme et je vous trouverai le crime ». Et effectivement, les responsables turcs ont trouvé leur homme et continuent d'essayer de trouver un crime à lui mettre sur le dos. Nous parlons d'un pays où des milliers de juges et de procureurs ont été limogés et arrêtés sur la base d'accusations vagues en vertu de lois antiterroristes. La semaine dernière à peine, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que la Turquie a porté atteinte à la liberté et la sécurité de 427 juges et procureurs quand ils ont été placés en détention après la tentative de coup d'État en 2016.

Je ne suis pas le seul à trouver que les charges retenues contre lui sont absurdes. La Cour européenne des droits de l'homme, dont les jugements ont été acceptés comme juridiquement contraignants par la Turquie, a rendu un arrêt en 2019 exigeant la libération immédiate d'Osman Kavala, après avoir observé que son placement en détention poursuivait un « but inavoué », celui de le réduire au silence. Depuis lors, le Comité des ministres – l'organe composé des adjoints des ministres des Affaires étrangères de 47 pays chargés d'appliquer les jugements – a demandé à sept reprises la libération d'Osman Kavala.

Les responsables turcs ont trouvé leur homme et continuent d'essayer de trouver un crime à lui mettre sur le dos

Cette semaine, alors qu'ils se réunissent, ces mêmes États membres ont la possibilité de prouver qu'ils prennent l'affaire au sérieux en intensifiant leurs pressions sur la Turquie. Face au refus tenace de la Turquie d'honorer ses obligations et d'exécuter un arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme, ils pourraient - et devraient - initier une « procédure d'infraction ». C'est-à-dire renvoyer le jugement devant la Cour européenne afin de condamner le refus de la Turquie de mettre en œuvre un arrêt contraignant. Il n'y a eu qu'un seul précédent dans l'histoire de la Cour, avec l'arrêt Ilgar Mammadov C. Azerbaïdjan, qui a finalement débouché sur la libération d'Ilgar Mammadov.

Après quatre ans derrière les barreaux sans avoir même été déclaré coupable, sur la base de charges grotesques ne reposant sur aucun élément de preuve, la libération d'Osman Kavala n'a que trop tardé.

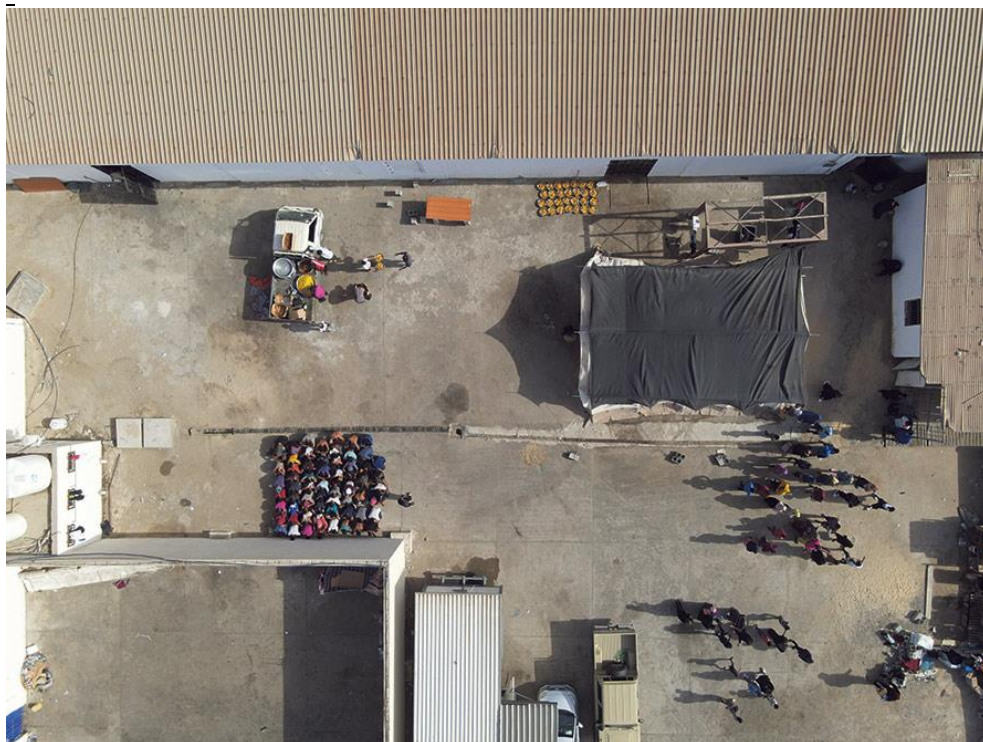
Des représentants des 46 autres États membres du Conseil de l'Europe devraient inciter la Turquie à faire ce qui s'impose, en soulignant le fait que les droits humains sont une responsabilité commune, et que la Turquie ne peut plus faire fi des règles. Les amis des droits humains doivent voter en faveur d'une procédure d'infraction, car s'abstenir lors du vote de cette semaine revient dans les faits à voter en faveur de la possibilité pour la Turquie de se soustraire à ses responsabilités.

Voyons où se situe la conscience de l'Europe. Fera-t-elle des droits d'Osman Kavala une affaire personnelle ?

Nil MUIŽNIEKS, directeur du programme Europe à Amnesty international, ancien commissaire aux droits de l'homme du conseil de l'Europe (Amnesty international)

La Libye, garde-chiourme de l'Europe face aux migrants

Pour qu'ils retiennent à tout prix les migrants, le Vieux Continent subventionne grassement les pays du pourtour méditerranéen à qui il a délégué le contrôle de ses frontières. Un reportage mené en Libye dans les conditions les plus difficiles dévoile la face cachée de cette hypocrisie.



Vue aérienne de la prison d'Al-Mabani prise par un drone, mai 2021
Pierre Kattar / The Outlaw Ocean Project

C'est un petit groupe d'entrepôts de fortune posé au bord de l'autoroute. Dans ce quartier de Ghout Al-Shaal, à Tripoli, il passe aussi inaperçu qu'un dépôt de ferraille. Précédemment utilisé pour stocker des matériaux de construction, le site a rouvert en janvier 2021 avec des murs rehaussés, surmontés de fil barbelé. Une douzaine d'hommes en tenue de camouflage noir et bleu, certains armés de kalachnikovs, se tiennent autour d'un conteneur faisant office de bureau. À l'entrée du complexe, un panneau indique «Tribunal pour migrants illégaux». En réalité, il s'agit d'une prison secrète. On l'appelle Al-Mabani, ce qui signifie tout simplement «Les bâtiments». C'est là qu'Aliou Candé, jeune homme de 28 ans originaire de Guinée-Bissau, a été amené le 5 février 2021 à 3 heures du matin.

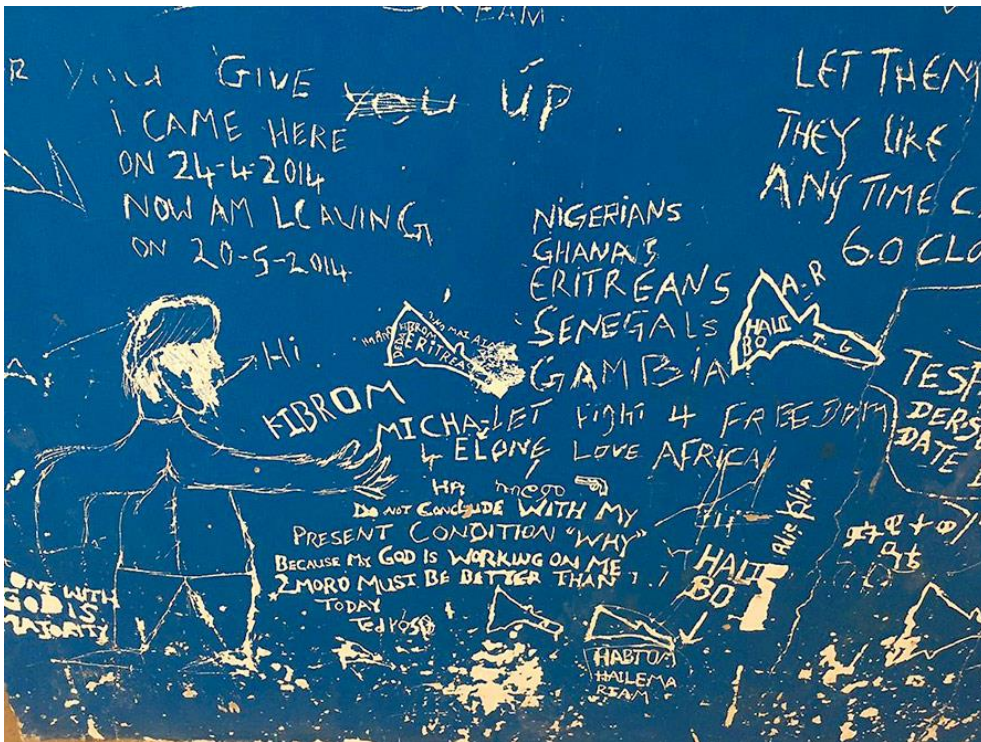
Petit et musclé, très timide, Aliou Candé a une démarche aérienne dans ses baskets délacées, comme s'il s'apprêtait à tout instant à piquer un sprint. Dix-sept mois plus tôt, sa ferme ne lui permettant plus de nourrir sa famille, il a pris la route pour rejoindre ses frères en Europe. Mais le canot surchargé sur lequel il tentait de traverser la Méditerranée a été intercepté par les garde-côtes libyens. Avec ses compagnons de voyage, Aliou Candé a été conduit à Al-Mabani et placé dans la cellule n°4, où s'entassent désormais quelque trois cents migrants. Les néons qui pendent du plafond ne sont jamais éteints. La lumière naturelle n'entre que par une petite grille pratiquée dans la porte principale. Des volatiles échappés d'un poulailler voisin nichent dans les poutres, faisant pleuvoir fiente et plumes sur les détenus. Sur les murs, des graffitis comme autant de signes de détermination : «Un soldat ne recule jamais», «Nous avançons les yeux fermés», «Dieu seul est témoin de notre victoire». Il n'y a pratiquement pas un centimètre de libre pour s'asseoir. Quand on pousse les nouveaux arrivants à l'intérieur, les détenus installés par terre doivent se serrer pour ne pas se faire marcher dessus. Aliou Candé se faufile dans un coin reculé de la pièce. «Qu'est-ce qu'on est censés faire?», demande-t-il, affolé, à un codétenu.

Il ignore tout de l'endroit où il a atterri. Au-dehors, personne n'est au courant de son arrestation. On ne l'accuse d'aucun crime, il n'a pas le droit de contacter un avocat, et nulle information ne lui a été fournie sur sa libération éventuelle. Durant ses premiers jours de détention, il se mure dans le silence et se plie à la morne routine du lieu. La prison d'Al-Mabani est aux mains des brigades de Zintan, l'une des plus puissantes milices du pays. Elle renferme quelque mille cinq cents détenus, répartis par sexe dans huit cellules identiques. Il n'y a qu'un seul W-C pour cent personnes, et Aliou Candé n'a souvent d'autre choix que d'uriner dans une bouteille ou de déféquer dans la douche. Pour dormir, de fins coussins de mousse infestés par les poux, la gale et les puces sont posés à même le sol. Comme il n'y en a pas assez pour tout le monde, il faut se les partager et dormir à tour de rôle. Deux fois par jour, les migrants sont conduits dans la cour, en file indienne, pour les repas. Interdiction d'ouvrir la bouche ou de regarder vers le ciel pendant le transfert. Tels des gardiens de zoo, les miliciens armés placent par terre de grands bols de nourriture autour desquels les détenus se rassemblent en cercle pour manger. La moindre incartade est punie par des coups, les gardes saisissant tout ce qui leur tombe sous la main : pelle, tuyau, câble, branche d'arbre... Parmi les migrants circulent d'inquiétants récits sur les tortures infligées aux perturbateurs. Beaucoup pensent que les corps de ceux qui succombent sont jetés derrière l'un des murs extérieurs du complexe, sur une pile de gravats. Bientôt, Aliou Candé apprend qu'il ne pourra être libéré qu'en échange de 2 500 dinars libyens – environ 480 euros. Au cours des repas, les geôliers se promènent avec un téléphone portable, et ceux dont les proches ont les moyens de payer sont autorisés à entrer en contact avec eux. Comme la plupart des autres détenus, Aliou Candé sait que sa famille ne réussira jamais à réunir une telle somme. Il n'a aucune issue.

Les geôles sont dirigées par des milices rivales

Ces six dernières années, lasse de supporter le coût financier et politique des vagues migratoires venues d'Afrique subsaharienne, l'Union européenne a mis sur pied un système de l'ombre destiné à stopper les migrants avant qu'ils n'atteignent ses côtes. Financés, formés et équipés par ses soins, les garde-côtes libyens – un groupe à la structure quasi militaire – sillonnent désormais la Méditerranée pour saboter les opérations de sauvetage et capturer les migrants en partance pour l'Europe. Ces derniers sont ensuite envoyés dans les goulags libyens et détenus sans limite de temps ni procès. La plupart de ces geôles sont dirigées par l'une ou l'autre des nombreuses milices rivales que compte le pays. Les organisations humanitaires internationales y recensent toutes sortes de mauvais traitements : électrocutions, viols d'enfants, extorsion de rançon, vente d'hommes et de femmes pour le travail forcé. *« L'Union européenne a mûrement réfléchi et planifié son projet pendant des années : créer en Libye un véritable enfer dans le but de dissuader les migrants d'entreprendre la traversée »*, explique M. Salah Marghani, avocat spécialiste des droits humains et ministre de la justice libyen entre 2012 et 2014.

En 2015 a été créé le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique. Quelque 4,9 milliards d'euros ont été débloqués au cours des cinq années suivantes, dont un cinquième à destination des pays d'Afrique du Nord pour leur permettre de gérer eux-mêmes la crise migratoire. Bien que ses promoteurs le décrivent comme une initiative humanitaire tournée vers l'aide au développement et la lutte contre le trafic d'êtres humains, ce programme vise essentiellement à encourager un contrôle plus strict des mouvements de population entre les pays africains et à financer les opérations d'arrestation de migrants, qu'elles soient menées par des groupes militaires ou des agents de police des frontières. Dans les faits, cela revient à déplacer la frontière de l'Union au nord du continent africain et à en sous-traiter la surveillance, parfois aussi à soutenir des agences d'État répressives (1). Par exemple, les Européens ont pu partager les données personnelles de certains ressortissants éthiopiens avec les services de renseignement de leur pays, connus pour avoir emprisonné et exécuté les contestataires sous le gouvernement précédent. Au Soudan, l'argent européen a servi à créer un centre de renseignement à l'appui des forces de police chargées de réprimer les manifestations contre l'ancien président Omar Al-Bachir.



Graffitis gravés sur un mur du centre de détention de Ghariane par des migrants.
The Outlaw Ocean Project



Portrait d'Aliou Candé. Photographie : Jacaria Candé

Principal point de départ pour les migrants en partance vers l'Europe, la Libye, cataloguée comme État failli, est devenue un partenaire-clé de l'Union dans sa lutte contre les flux migratoires. En 2017, un protocole d'accord signé entre l'Italie et les autorités libyennes (avalisé par la suite par l'Union) réaffirmait « la détermination inébranlable [des deux pays] à coopérer pour trouver d'urgence des solutions au problème des migrants clandestins qui traversent la Libye en vue de rejoindre l'Europe par la mer ». En six ans, la contribution du Fonds fiduciaire aux efforts libyens de répression à l'encontre des migrants s'est élevée à près de 450 millions d'euros.

« Est-ce que l'Union européenne est satisfaite ?, demande M. Marghani. Aucun individu sain d'esprit ne peut être satisfait de ce qui se passe. Mais l'Union, ce sont des hommes politiques qui poursuivent un objectif politique : faire passer la Libye pour le méchant de l'histoire afin de camoufler leurs mesures. Comme ça, les gentils Européens peuvent clamer qu'ils déboursent de l'argent pour rendre cet épouvantable système plus sûr. »

Pour Aliou Candé, tout a commencé le 13 septembre 2019. Ce matin-là, il prend la route de l'Europe avec pour tout bagage un roman sentimental, deux pantalons, un tee-shirt, son journal intime relié en cuir et 600 euros. *« Je ne sais pas combien de temps cela me prendra, dit-il à sa femme, mais je t'aime et je reviendrai. »* Son périple le conduit d'abord à Kilda, au Sénégal, puis à Bamako, au Mali, à Ouagadougou, au Burkina Faso, et enfin à Agadez, au Niger, aussi appelée la « porte du Sahara » (2). Les frontières ont longtemps été ouvertes, comme au sein de l'Union européenne. Mais tout a changé, en 2015, avec la loi nigérienne n° 2015-36, votée sous la pression de l'Union et appliquée avec brutalité à l'aide de financements européens. Du jour au lendemain, une économie de transit florissante s'est retrouvée criminalisée. Les chauffeurs de car et les guides qui avaient transporté les migrants vers le nord pendant des années en empruntant des routes sûres jalonnées de puits ont soudain été requalifiés en trafiquants, encourant jusqu'à trente ans d'emprisonnement. Pour échapper aux contrôles, les migrants se rabattent maintenant sur des itinéraires beaucoup plus dangereux, comme l'a fait Aliou Candé. Avec une demi-douzaine d'autres, il s'est lancé à l'assaut du Sahara dans la chaleur et la poussière, parfois pris en stop par des camions ou des cars, dormant dans le sable au bord de la piste. Ses pas l'ont aussi mené dans une portion du territoire algérien où ce sont les bandits qui font la loi. *« S'ils t'attrapent, tu es bon pour te faire tabasser, a-t-il raconté à son frère Jacaria. C'est tout ce qui t'attend là-bas. »* En janvier 2020, parvenu au Maroc, Aliou Candé découvre que la traversée vers l'Espagne coûte 3 000 euros – beaucoup plus que ce qu'il possède. Jacaria le presse de rentrer, mais Aliou s'obstine : *« Tu as travaillé dur en Europe pour faire vivre la famille. Maintenant, c'est mon tour. Quand j'arriverai là-bas, tu pourras retourner à la ferme et te reposer. »* Il décide finalement de gagner la Libye, où l'on peut acheter une place sur un canot vers l'Italie à un prix plus abordable. Le 10 décembre 2020, il arrive à Tripoli et loue une chambre à Gargaresh, un bidonville de migrants situé dans la banlieue ouest de la capitale. Son grand-oncle Demba Balde, un ancien tailleur de 40 ans, vit là sans papiers depuis des années, déjouant la surveillance des autorités libyennes. Il lui trouve du travail comme peintre en bâtiment et l'exhorte à abandonner son projet de traversée. *« C'est la mort assurée »,* le prévient-il.

La Libye n'a pas toujours été une terre inhospitalière pour les migrants. Dans les années 1960, ses abondantes réserves de pétrole attiraient de nombreux travailleurs temporaires des nations arabes voisines. À la fin des années 1990, le ralliement du colonel Mouammar Kadhafi au panafricanisme fut aussi à l'origine d'importants flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne. Mais le positionnement libyen à l'égard des migrants a changé en 2007. Des règles ont commencé à s'appliquer, transformant de facto les travailleurs invités en « irréguliers » criminels (3). Aujourd'hui, deux gouvernements se disputent la légitimité du pouvoir en Libye. Le gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par les Nations unies, a la haute main sur Tripoli et la majeure partie de l'ouest du pays, tandis qu'un gouvernement intérimaire soutenu par la Russie et par l'armée nationale libyenne autoproclamée est aux commandes dans une grande moitié est. Chacune de ces instances est à la merci d'alliances cyniques et changeantes avec des milices armées fondées sur des allégeances tribales et contrôlant de larges portions du territoire.

La garde côtière libyenne est à l'image de ce pouvoir divisé. Dépourvue de commandement unifié, elle se compose d'une mosaïque de patrouilles locales opérant depuis les ports le long des quelque 1 800 kilomètres de côtes. Ses liens avec les milices sont avérés de longue date, et plusieurs organisations internationales, dont les Nations unies, l'ont accusée de travailler main dans la main avec elles dans le trafic d'êtres humains.

Le 3 février 2021, à 22 heures, Aliou Candé et plus d'une centaine d'autres migrants s'élancent depuis le rivage de Tripoli à bord d'un canot pneumatique. Le ciel est couvert, l'air frais. Dans l'exaltation du départ, certains passagers se mettent à chanter. Vers minuit, l'embarcation quitte les eaux libyennes pour entrer en haute mer. L'île italienne de Lampedusa, sa destination finale, n'est qu'à cent cinquante kilomètres environ. Aliou Candé se sent confiant.

Le passeur qui a organisé le trajet a remis la responsabilité du canot à trois migrants. L'un d'eux, assis à l'arrière et muni d'une boussole, est chargé de guider la trajectoire – c'est le « boussolier ». Le « capitaine » s'occupe du moteur ainsi que du téléphone satellite fourni par le trafiquant ; il est censé appeler ce dernier en cas de problème, et surtout contacter l'organisation humanitaire Alarm Phone une fois les eaux libyennes quittées pour qu'on vienne les secourir. Enfin, le « commandant » doit maintenir l'ordre à bord, en s'assurant notamment que personne ne touche au bouchon du canot.

Au large, la mer devient de plus en plus agitée. Les passagers sont tellement serrés que personne ne peut étendre ses jambes. Bientôt, sous l'effet de la houle et de la fumée du moteur, presque tout le monde est malade. Quand le jour se lève, le calme est revenu. Estimant se trouver à une distance suffisante des côtes libyennes, les migrants décident d'appeler à l'aide. Un opérateur d'Alarm Phone les informe de la proximité d'un navire marchand. La nouvelle provoque une liesse générale – de courte durée : arrivé à leur hauteur, le capitaine du navire leur annonce qu'il n'a pas de canots de sauvetage et ne peut rien faire pour eux.



The Outlaw Ocean Project

Bien qu'elle navigue dans les eaux internationales depuis un certain temps, l'embarcation n'est toujours pas sortie de la zone officielle de recherche et de sauvetage des garde-côtes libyens, telle que délimitée par l'Europe. Le 4 février, aux alentours de 17 heures, les passagers voient un avion décrire des cercles au-dessus d'eux pendant une quinzaine de minutes, puis s'éloigner. Selon ADS-B Exchange, une organisation qui compile les données du trafic aérien, il s'agit d'un avion de surveillance loué auprès de Frontex, l'agence européenne de protection des frontières. Trois heures plus tard, un navire point à l'horizon. « À mesure qu'il s'approchait, on distinguait de plus en plus nettement les lignes noire et verte du drapeau, raconte M. Mohamed David Soumahoro, compagnon de voyage d'Aliou Candé. *Tout le monde s'est mis à pleurer, la tête entre les mains : "Oh non, c'est les Libyens !"* »

Le patrouilleur – une vedette également livrée par les Européens – percute le canot à trois reprises, avant que l'équipage n'ordonne à ses occupants de grimper à bord par une échelle. L'opération se déroule sous les aboiements et les coups de crosse des officiers libyens. Une fois à terre, les migrants sont comptés par des responsables de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une agence onusienne, avant d'être enfournés dans des camions et conduits à Al-Mabani.

Théoriquement, tous les candidats à l'émigration interceptés en mer doivent être emmenés dans des centres de détention officiels. « Mais les chiffres ne collent pas », explique M. Federico Soda, chef de mission de l'OIM en Libye. Un rapport d'Amnesty International fait le même constat : « Dès l'instant où les migrants montent dans le car, c'est le trou noir. » La plupart des véhicules servant au transport – certains fournis par l'Union, d'autres affrétés par une entreprise baptisée Essahim – sont équipés de GPS, mais personne ne prend la peine de consulter les données enregistrées pour vérifier qu'ils se dirigent bien vers les établissements prévus. Alors que plus de 15 000 migrants ont été capturés en mer par les gardes-côtes libyens entre janvier et juillet 2021, seules 6 100 entrées ont été recensées dans les centres de détention officiels. Pour M. Soda, la différence correspond sans aucun doute à tous ceux qui échouent dans ces prisons secrètes improvisées, gérées par des passeurs et des miliciens, et interdites d'accès aux travailleurs humanitaires.

En droit libyen, un étranger irrégulier peut être détenu indéfiniment sans bénéficier de l'assistance d'un avocat. Nulle distinction n'est faite entre les réfugiés économiques, les demandeurs d'asile et les victimes de trafic illégal. Outre qu'elles permettent de satisfaire aux demandes européennes, ces geôles se révèlent aussi très lucratives pour les milices qui les dirigent, promptes à détourner à leur profit l'aide internationale destinée aux détenus.

À Al-Mabani, les gardes enrôlent les prisonniers eux-mêmes pour mieux les surveiller. Ils glanent ainsi de précieuses informations et instillent la méfiance parmi les migrants. Divisés, ces derniers sont plus faciles à contrôler. M. Mohammad Soumah, un ressortissant de Guinée-Conakry âgé de 23 ans, s'est porté volontaire dès son arrivée pour aider aux tâches quotidiennes. Les miliciens ont immédiatement tenté de lui soutirer des renseignements : quels sont les détenus qui se détestent ? qui sont les agitateurs ? Sitôt l'arrangement officialisé, les autres migrants se sont mis à l'appeler *mandoub*, un mot arabe qui signifie « représentant ».

C'était lui qui négociait, par exemple, le montant de la rançon exigée pour libérer un détenu. En récompense de sa loyauté, les gardiens l'autorisaient à dormir à l'infirmerie ou avec les cuisiniers, qui vivent de l'autre côté de la rue. Un jour, ils lui ont demandé de choisir quelques migrants à relâcher et les ont laissés partir. En fait, M. Soumah avait même le droit de sortir du complexe, mais il ne s'est jamais aventuré très loin. «*Je savais qu'ils me retrouveraient et me battraient si j'essayais de m'enfuir*», nous a-t-il expliqué.

Les médecins constatent des fractures, coupures, brûlures...

Médecins sans frontières (MSF) visite la prison deux fois par semaine. Les indices de maltraitance sont difficiles à ignorer : les détenus sont couverts de bleus et de coupures, évitent de croiser le regard de leurs geôliers et sursautent au moindre bruit. Le surpeuplement entraîne aussi la propagation des maladies : tuberculose, varicelle, mycoses, Covid-19. Parfois, les migrants glissent discrètement aux soignants des messages de désespoir griffonnés sur des brochures de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ils confient leur impression d'avoir été enlevés et demandent avant toute chose que l'on prévienne leur famille qu'ils sont en vie. Un jour, les intervenants de MSF ne peuvent même pas entrer dans la cellule d'Aliou Candé tant elle est bondée. Selon leurs estimations, il y a peut-être trois migrants par mètre carré. Les détenus sont finalement soignés dans la cour de la prison. Ils mentionnent des passages à tabac qui ont eu lieu la veille et dont les médecins constatent les séquelles : fractures, coupures, brûlures, traumatismes contondants. Un enfant a été si gravement blessé qu'il ne peut plus marcher.

Lors de son incarcération, Aliou Candé a réussi à dissimuler son téléphone. Persuadé qu'il sera sévèrement puni s'il se fait prendre et que, de toute façon, sa famille ne peut rien pour lui, il ne l'a pas utilisé depuis le début de sa détention. Vers la fin mars, cependant, sa détresse est telle qu'il est prêt à courir le risque et envoie un message audio à ses frères par WhatsApp : «*On a essayé de rejoindre l'Italie par la mer, mais ils nous ont attrapés et emmenés ici. On est en prison maintenant. On ne peut pas laisser son téléphone allumé trop longtemps.*» Il les supplie : «*Essayez de joindre notre père.*» Puis il attend, espérant qu'ils réussissent, d'une manière ou d'une autre, à rassembler la somme nécessaire pour payer la rançon.

Le 8 avril, à 2 heures du matin, Aliou Candé est réveillé par des bruits en provenance de la porte : plusieurs détenus soudanais sont en train de la forcer pour tenter de s'échapper. Apeuré, il secoue son ami, M. Soumahoro. Celui-ci, avec une douzaine d'autres, se précipite vers les Soudanais. «*Arrêtez !*, leur dit-il. *On a essayé plusieurs fois de s'évader, ça n'a jamais marché. Tout ce qu'on a récolté, c'est des coups.*» Comme les Soudanais ne veulent rien entendre, M. Soumahoro fait signe à Aliou Candé de prévenir les gardes, qui s'empressent de garer un camion devant la porte de la cellule pour la bloquer.

Furieux d'avoir été trahis, les Soudanais se font alors plus violents. Ils arrachent des canalisations en fer du mur des toilettes et cherchent à frapper ceux qui sont intervenus. Plusieurs détenus appellent à l'aide : «*Au secours ! Ouvrez la porte !*» Les gardiens se contentent de rire et d'applaudir tout en filmant la scène avec leurs téléphones, comme s'ils assistaient à un combat de catch. «*Tenez bon !*, lance l'un d'eux aux assaillants en leur faisant passer des bouteilles d'eau à travers la grille. *Et si vous pouvez les tuer, ne vous gênez pas !*»

Pour une raison inconnue, toutefois, leur attitude change brusquement. Vers 5 h 30, ils se présentent armés de fusils semi-automatiques et, sans sommation, tirent pendant dix minutes à l'intérieur de la cellule depuis la fenêtre des toilettes. «*On se serait cru sur un champ de bataille*», se souvient M. Soumahoro. Deux adolescents de Guinée-Conakry, MM. Ismail Doumbouya et Ayouba Fofana, sont blessés à la jambe.

Pendant la rixe, Aliou Candé s'était caché dans la douche. C'est là qu'une balle l'atteint au cou. Le jeune homme titube le long du mur, y laissant une traînée de sang, avant de s'écrouler. M. Soumahoro l'étend au sol, tente de contenir l'hémorragie avec un vêtement, mais c'est peine perdue. Aliou Candé meurt quelques minutes plus tard. «*Les Soudanais ont fini par se calmer. Nous aussi. Tout le monde était sous le choc*», se remémore M. Soumahoro. À son arrivée sur les lieux plusieurs heures après la fusillade, le directeur de la prison, M. Noureddine Al-Ghreetly – un commandant des brigades de Zintan –, demande à voir le corps. Après quoi, frappant du poing contre la porte, il hurle sur ses gardiens : «*Mais qu'est-ce que c'est que ça ? Vous pouvez leur faire tout ce que vous voulez, sauf les tuer !*»

À bout de forces, les détenus de la cellule n° 4 décident de faire front et exigent leur libération en échange du corps d'Aliou Candé. S'engage alors une longue négociation avec M. Soumah, appelé à la rescousse par des gardiens paniqués. Les migrants finissent par avoir gain de cause. «*Je vais vous ouvrir la porte et vous allez pouvoir partir*, leur dit M. Soumah, *mais à une condition : restez calmes, ne cherchez pas à provoquer le désordre. Je marcherai devant vous jusqu'à la sortie.*» Peu avant 9 heures, sous les yeux ébahis des Tripolitains qui se rendent au travail, une file interminable de migrants franchit le portail du complexe et s'égaille dans les rues de la ville.

Potentiellement, des crimes contre l'humanité

Au lendemain de la mort du jeune Bissau-Guinéen, M. Jose Sabadell, ambassadeur de l'Union européenne en Libye, a réclamé l'ouverture d'une enquête officielle, une demande restée lettre morte. Contacté, M. Sabadell n'a pas souhaité répondre. M. Al-Ghreetly, suspendu pendant quelques semaines, est depuis revenu en poste. En octobre 2021, une rafle menée à Gargaresh par les forces libyennes, avec le renfort des brigades de Zintan, a conduit à l'arrestation de quelque quatre mille hommes, femmes et enfants. Plusieurs centaines d'entre eux ont été envoyés à Al-Mabani. Moins d'une semaine plus tard, lors d'une tentative d'évasion, la prison a été le théâtre d'une des plus sanglantes journées de l'histoire des centres de détention pour migrants : six morts et vingt-quatre blessés sous les balles des miliciens.

Au moment même où se produisait ce drame, les Nations unies publiaient un rapport reconnaissant officiellement qu'il existe « des motifs raisonnables de penser que les actes d'assassinat, d'asservissement, de torture, d'emprisonnement, de viol, de persécution et autres actes inhumains commis contre les migrants s'inscrivent dans une attaque systématique et généralisée contre cette population, en application d'une politique d'État. En tant que tels, ces actes peuvent être assimilés à des crimes contre l'humanité (4) ».

Pendant ce temps, l'engagement de l'Europe dans ses programmes antimigrants sur le sol libyen ne faiblit pas. Après le renouvellement de son protocole d'accord avec la Libye début 2020, l'Italie a déjà versé à ses gardes-côtes quelque 3,5 millions d'euros supplémentaires depuis mars 2021, notamment à travers la livraison, en octobre, de plusieurs hors-bords. De son côté, la Commission européenne s'est engagée au mois de mai à construire en Libye un nouveau centre perfectionné de « coordination des sauvetages en mer ».

Ian URBINA (Monde diplomatique)

Journaliste, directeur de The Outlaw Ocean Project, plate-forme d'enquêtes sur les questions environnementales et les droits humains en mer. Auteur de *La Jungle des océans. Crimes impunis, esclavage, ultraviolence, pêche illégale*, Payot, Paris, 2019.

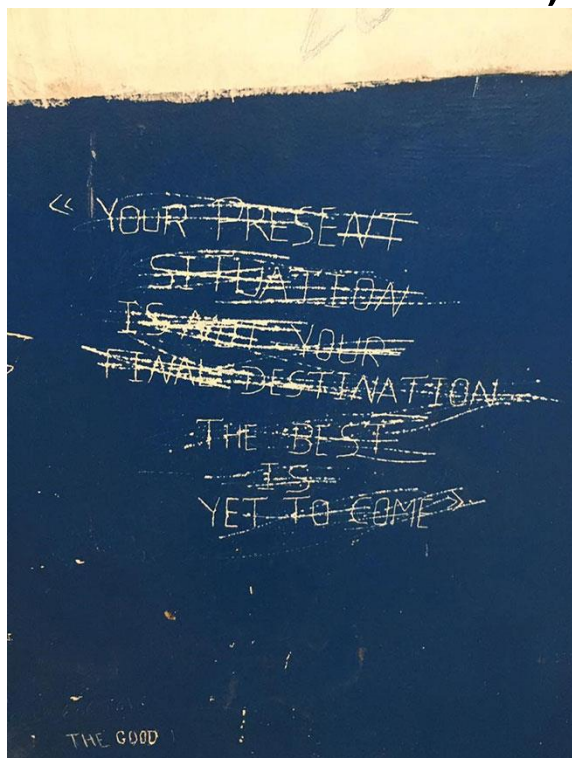
(1) Lire Benoît Bréville, « Haro sur Schengen », *Le Monde diplomatique*, janvier 2016.

(2) Lire Rémi Carayol, « Les migrants dans la nasse d'Agadez », *Le Monde diplomatique*, juin 2019.

(3) Lire Alain Morice et Claire Rodier, « Comment l'Union européenne enferme ses voisins », *Le Monde diplomatique*, juin 2010.

(4) « Libya : Evidence crimes against humanity and war crimes committed since 2016, UN report finds », Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Genève, 4 octobre 2021.

Circulez, il n'y a rien à voir



Graffiti gravé sur un mur du centre de détention de Ghariane par des migrants,

The Outlaw Ocean Project

Dimanche 23 mai, vers 20 heures. Je suis dans ma chambre d'hôtel, au téléphone avec ma femme, qui se trouve à Washington. On frappe à la porte. À peine ai-je ouvert qu'une escouade d'hommes armés se rue dans la pièce. Un revolver pointé sur le front, j'entends hurler : « *Couche-toi au sol!* » Ils m'enfilent une capuche, puis se mettent à me rouer de coups de pied, de poing et à me piétiner la tête, avant de me traîner dehors avec deux côtes cassées et des lésions rénales.

Au même moment, mon équipe de reportage est à bord d'une voiture, en route pour un restaurant proche de l'hôtel, quand un pick-up blanc percute le véhicule qui les précède afin de bloquer la circulation. En surgissent une demi-douzaine d'hommes masqués, armes semi-automatiques au poing, qui extraient le chauffeur et le frappent de la crosse de leurs pistolets. Après quoi ils bandent les yeux de mes collègues et repartent avec eux.

Nous nous retrouvons tous dans la salle d'interrogatoire d'une prison secrète. Tandis que les coups s'abattent sur moi, je peux entendre les menaces lancées à mes compagnons. « *Espèce de chien!* », crie un homme à notre photographe en le giflant violemment. L'unique femme de notre équipe a droit à des provocations sexuelles murmurées à l'oreille : « *Ça te dirait, un petit copain libyen?* » Au bout de quelques heures, on nous conduit en cellule, non sans nous avoir confisqué au préalable ceintures, bagues et montres.

Nos ravisseurs affirment faire partie des services de renseignement libyens. J'apprendrai plus tard qu'il s'agit d'une agence de lutte contre le terrorisme et l'espionnage affiliée au gouvernement d'union nationale (GNA), mais dirigée en réalité par une milice, la brigade Nawasi.

Le lendemain et tous les jours suivants, on m'emmène en salle d'interrogatoire pour me questionner pendant plusieurs heures. Un homme me répète inlassablement : « *On sait que tu travailles pour la CIA [Central Intelligence Agency]. En Libye, l'espionnage est puni de mort.* » Il lui arrive de placer un revolver devant moi sur la table, quand il ne le pointe pas sur ma tête.

Par chance, ma femme a entendu le début de l'assaut lors de notre conversation téléphonique et a pu alerter les autorités américaines. Les pressions exercées sur le président du GNA par le département d'État et le ministère des affaires étrangères néerlandais (la nationalité d'une des membres de notre équipe) finissent par porter leurs fruits et, au terme de cinq jours de captivité, nos ravisseurs acceptent de nous relâcher. Avant de nous laisser partir, ils nous obligent à signer des documents de « confession » rédigés en arabe sur un papier portant l'en-tête du « Département de lutte contre l'hostilité ». Lorsque nous demandons ce que contiennent ces déclarations, ils nous rient au nez.

Ian URBINA (Monde diplomatique)

Journaliste. Dirige The Outlaw Ocean Project, une plate-forme d'enquêtes sur les questions environnementales et les droits humains en mer. Auteur de *La Jungle des océans. Crimes impunis*.

Humour de Siné mensuel



Dans les Alpes, la folie du ski se poursuit tout schuss



Un téléphérique de 5 km de long fera-t-il de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes un unique domaine skiable ? Des élus locaux y voient un excellent argument marketing tandis que les opposants à ce chantier redoutent une dégradation supplémentaire et vaine de l'environnement alpin.

« Dans sa démesure, ce projet est assez symbolique. Mis à part les délires de certains élus et responsables de domaines, on voit mal sa justification. » Pour Benoît Nenert, vice-président de l'ONG Mountain Wilderness, le téléphérique envisagé entre les Deux-Alpes et l'Alpe d'Huez appartient au passé. Longue de 5 kilomètres, cette desserte qui devrait transporter environ 2 000 personnes par heure, est au cœur des tensions entre promoteurs du ski et militants pour la protection de la nature. Derrière ce projet, deux visions de l'avenir de la montagne s'affrontent. La liaison est apparue pour la première fois en 2019 dans le schéma de cohérence territoriale (Scot) de la communauté de communes de l'Oisans (Isère), un document de référence où sont prévus les investissements pour les 20 prochaines années, qui comprend également la construction d'environ 10 000 lits supplémentaires. Avec cette jonction, le nouveau domaine cumulerait plus de 450 kilomètres de pistes, ce qui le ferait entrer dans le top 3 mondial, derrière les Trois Vallées (Savoie) et les Portes du Soleil (France-Suisse).



Un « snowpark » à l'Alpe d'Huez. CC BY-SA 3.0 / Marcin Floryan / Wikimedia Commons

« Par rapport à la Savoie, où ils sont connectés de partout, on ne représente rien. Avec 500 kilomètres de pistes, on a l'occasion de booster notre promotion », explique Jean-Yves Noyrey, maire de l'Alpe d'Huez. Alors que les deux domaines sont

déjà gérés par la même entreprise, la Sata, un « produit permettant d'aborder beaucoup de pistes » serait selon lui « un vrai plus ».

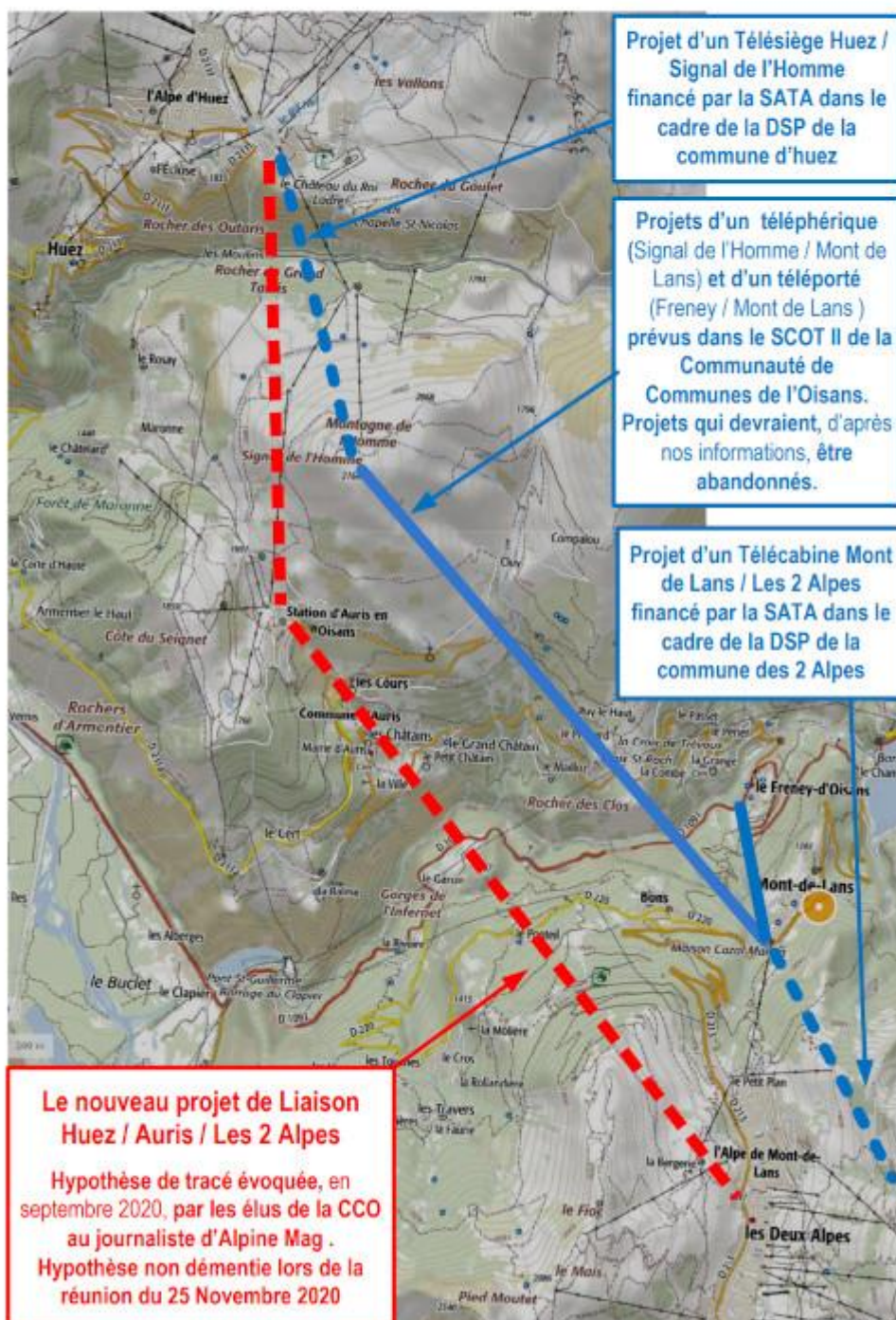
Lorsque Denis Vial, retraité habitant les Deux Alpes, a découvert cette liaison avec l'autre côté de la vallée de la Romanche, il a décidé de fonder un collectif, nommé Non à la liaison Huez-Deux Alpes, pour s'y opposer. Pour lui, la liaison est superflue. « Les skieurs ont suffisamment d'espace de jeu dans les deux stations, explique-t-il. Je vois mal un skieur du dimanche prendre cette liaison pour aller de l'autre côté. »

Liaison « Huez / les 2 Alpes »

En bleu: le projet de liaison qui était envisagé dans le SCOT II de la CCO

En Rouge: la proposition de tracé qui pourrait figurer dans le prochain SCOT de la CCO

Plans et commentaires réalisés par le collectif « non à la liaison Huez / Les 2 Alpes » qui s'oppose à la liaison



Carte du projet de liaison réalisé par le collectif Non à liaison Huez-Deux Alpes. © Non à liaison Huez-Deux Alpes

Le collectif, formé à l'été 2019, a donc engagé une bataille et lancé une pétition, signée par près de 3 000 personnes. Mais la communauté de communes a refusé de le recevoir. Finalement, les commissaires-enquêteurs ont émis un avis défavorable contre le Scot, tandis que les élections municipales de 2020 et l'épidémie ajournaient les projets. Après avoir reçu les opposants, le nouveau président de l'intercommunalité annonce désormais une nouvelle monture du projet et un nouveau tracé.

« Les réunions avec l'association nous ont amenés à faire quelque chose de valable en hiver, mais aussi en été », explique M. Noyrey. Selon lui, ce téléphérique permettra de « supprimer le maximum de voitures en faisant en sorte que les gens montent en téléphérique » et de créer « un lien piéton, VTT ou ski rapide entre les deux territoires ». Denis Vial reste sceptique : « Ils ont pris conscience qu'un projet ski avait des difficultés à être accepté par la population, donc ils l'ont habillé en projet quatre saisons ».

Minimum 1 heure aller-retour

Si les études sont en cours pour le nouveau tracé, les points de discorde n'ont pas changé. L'équilibre économique d'abord. Le maire de l'Alpe d'Huez, qui estime « à la louche » le coût du téléphérique à 65 millions d'euros, considère que l'infrastructure pourra être amortie en « commercialisant en priorité un produit qui incorpore la liaison ». Pour Denis Vial, « les chiffres sont complètement utopiques ». « Ils parlaient d'un forfait "grand domaine" qui augmenterait de 20 %, que prendraient 80 % des skieurs des deux stations » (50 à 60 % selon M. Noyrey). Or, selon les commissaires-enquêteurs chargés d'évaluer le Scot, le temps de trajet serait d'environ 30 minutes, à condition qu'il n'y ait pas d'attente », explique-t-il. « Ça veut dire une heure aller-retour ! Si on est garé d'un côté, il ne faut pas rater la benne de retour ! »

Qui utiliserait une telle infrastructure ? Le maire de l'Alpe d'Huez cible en priorité les tour-opérateurs, tel que le Club Med de sa commune, dont les clients seront « ravis d'aller aux Deux Alpes, car ils y vont déjà en bus ou en hélico ». Un pari sur une clientèle haut de gamme qui pose question au collectif Non à liaison Huez-Deux Alpes, car cette clientèle peut être très volatile. Les opposants rappellent que seuls 10 à 15 % des Français pratiquent les sports d'hiver et mettent en garde contre la dépendance à la clientèle étrangère, qui a disparu du jour au lendemain avec le Covid. En outre, ces infrastructures sont « surdimensionnées par rapport à la fréquentation annuelle moyenne, car tout est conçu pour les pics des périodes touristiques », ajoute M. Nenert. « On est sérieux, on ne va pas investir dans des projets qui ne rapporteront pas », rétorque M. Noyrey.



Alors que la montagne se prête de moins en moins au ski, le téléphérique est fait pour accueillir davantage de touristes. CC BY-SA 3.0 / Willtron / Wikimedia Commons

Tous s'accordent néanmoins sur un point : la rentabilité du téléphérique implique d'accueillir davantage de touristes. « La Sata est un exploitant de domaine skiable et un promoteur immobilier, pour une raison très simple : l'un ne va pas sans l'autre », explique le militant associatif. « Les Deux Alpes sont en train de construire, mais nous, on n'a fait que perdre des lits depuis 20 ans », répond le maire de l'Alpe d'Huez. Pour retrouver les 15 000 lits commerciaux des

années 1990, l'édile veut construire, mais rappelle qu'il a signé des conventions pour obliger les promoteurs à les louer pendant 30 ans, afin d'éviter leur transformation en « lits froids » occupés quelques semaines par an [1]. Évoquant le manque de terrains constructibles et la loi Climat, il indique vouloir « refaire la ville sur la ville ».

« La montagne est déjà suffisamment aménagée »

Concernant les dommages environnementaux du téléphérique, l'élu se veut rassurant, promettant le minimum de pylônes, une intégration paysagère et des études sur la biodiversité. M. Nenert estime cependant que « les porteurs de projet oublient volontairement les conséquences des travaux, qui génèrent beaucoup des gaz à effet de serre, ne serait-ce que pour le béton » et que « la montagne est déjà suffisamment aménagée ». Selon lui, décarboner les derniers kilomètres avec un câble omet de se pencher sur les émissions des transports jusqu'aux stations. Il se dit ainsi préoccupé des risques d'éboulement ou d'inondation sur la RD1091, souvent embouteillée, qui relie l'Oisans à Grenoble.



Au-delà de l'intégration paysagère, les travaux d'installation des pylônes et les déplacements jusqu'à la station ont également des conséquences sur l'environnement.

CC BY 2.0 / Onevalefan / Wikimedia Commons

Au-delà de ces infrastructures, la catastrophe climatique met en péril la pérennité du modèle économique des stations. « J'ai fait du ski sur le glacier de l'Alpe d'Huez, aujourd'hui il n'existe plus l'été », témoigne Denis Vial. « On s'adapte, on fait en sorte que toutes les pistes soient équipées pour la neige de culture et on reconstitue le glacier », lui répond M. Noyrey, ancien moniteur de ski. « Les gens veulent-ils skier au milieu d'une montagne noire, pour un prix qui augmente chaque année ? » s'interroge Benoît Nenert.

Si l'essor du tourisme d'été constitue, selon M. Noyrey, « un bon complément », « c'est encore le ski qui nous fait vivre et dans les 30 prochaines années aussi ». Du côté des opposants, on pointe du doigt la difficulté à combattre un projet directement lié à ce qui a fait la prospérité de la région. « C'est pas facile pour un employé de la Sata de s'exprimer officiellement contre cette liaison », explique M. Vial. Mountain Wilderness plaide ainsi pour réduire le poids du tourisme dans l'économie de montagne en subventionnant plutôt des projets agricoles et forestiers. Que le téléphérique voie ou non le jour, le changement de modèle sera long : « On a fait des paysans de montagne des moniteurs de ski et des perchmans, donc cela peut sembler être un retour en arrière. Mais les gens comprennent bien que ce modèle ne va pas pouvoir durer. »

REPORTERRE

Explosion de l'addiction aux jeux d'argent, exploitation des plus vulnérables



En latin, « adictum » signifie « esclavage par dette ». Unsplash

La période des fêtes de fin d'année est aussi celle des grands Lotos, de Noël et du Nouvel An. De nombreux joueurs profitent de cette quinzaine pour tenter de trouver les bonnes combinaisons des divers tirages. Mais, les jeux d'argent ne sont pas restreints à la période des fêtes, et sont en réalité un secteur en pleine expansion. Alors que 75 % des Français ont déjà joué au moins une fois au Loto ou à d'autres jeux d'argent, il est clair que cette activité est loin de permettre aux gens de s'enrichir facilement. La vérité, c'est que comme au casino, c'est toujours « la banque » qui gagne. En 2021, tous les joueurs du monde auraient perdu 516 milliards de dollars. Pour certains spécialistes, comme le sociologue Thomas Amadiou, auteur d'un livre qui explore l'expansion mondiale du marché des jeux (des casinos de Macao au PMU du coin, en passant par les jeux sur smartphones), signale que les joueurs partout dans le monde sont de plus en plus nombreux : le secteur aurait doublé son chiffre d'affaires en deux ans. Cette tendance est préoccupante, car les personnes victimes de cette addiction sont les plus vulnérables de la société.

Les plus vulnérables sont très exposés à l'addiction aux jeux d'argent

Dans une tribune pour *Le Monde*, Thomas Adieu rappelle que ce phénomène est loin d'être anodin, car les jeux d'argent plongent les joueurs dans une forte addiction, une forme d'esclavage à une consommation. Le mot addiction provient d'ailleurs du terme latin « *adictum* » qui signifie « esclavage par dette ». L'addiction peut se manifester de différentes manières : perte de contrôle, incapacité à s'arrêter, anxiété... Le jeu n'a pas que des conséquences économiques : Thomas Adieu signale aussi les conséquences sociales et de santé graves. « L'addiction au jeu pousse au surendettement, favorise les conduites criminelles "acquisitives", accroît les violences conjugales, est une perte de chance pour les enfants de joueurs, encourage d'autres formes de conduites autodestructrices, réduit l'espérance de vie et peut conduire au suicide. » En outre, les jeux d'argent augmentent les inégalités de santé, car les personnes précaires et pauvres sont les plus exposées au risque d'addiction. Un reportage de France Info souligne la complexité de ce phénomène dans la société d'aujourd'hui. Alors qu'avant, les casinos donnaient accès aux jeux d'argent à un nombre limité de personnes, attirées par les images de luxe et d'exclusivité, aujourd'hui, les jeux d'argent sont à la portée de toute personne équipée d'un smartphone. Ainsi, les jeunes, grands utilisateurs d'écrans sont de nos jours les principales victimes des jeux en ligne, particulièrement ceux des quartiers populaires, très friands des jeux de paris sportifs. Avec la crise sanitaire, l'addiction des jeunes n'a fait qu'augmenter, et ils sont de plus en plus nombreux à consulter les associations et centres d'addictologie.

Comment les techniques de marketing favorisent-elles l'addiction ?

Dans une interview avec la radio publique Suisse RTS, Thomas Amadiou souligne que le marketing des opérateurs de jeux, qui communique de façon trop positive sur les gagnants, favorise une déformation des attentes, en faisant croire à plus de chances de gagner qu'en réalité. Les techniques publicitaires donnent

l'illusion que le joueur a le contrôle. Ces techniques sont très poussées dans le secteur des jeux en ligne, qui mettent le big data au service du gain économique. Leurs algorithmes peuvent identifier les profils selon leurs habitudes de jeu. « Les joueurs en perte de contrôle peuvent être sollicités par des messages ciblés ou des bonus incitatifs à revenir sur le site. Et ce directement sur leur téléphone », explique le sociologue dans un article de The Conversation.

Un besoin de réglementation

Comme pour le tabac, la lutte contre l'addiction aux jeux d'argent passe par une série de mesures qui peuvent être aisément prises, à condition de ne pas céder à l'illusion du « jeu responsable », inventé par des chercheurs financés par cette industrie, souligne le spécialiste dans une tribune au « Monde ». « Alors que ces personnes en difficulté devraient être protégées par les pouvoirs publics, elles sont en réalité exposées à des jeux toujours plus addictifs. » Le gouvernement a ouvert les jeux en ligne à la concurrence en 2010, a privatisé la FDJ en 2019, et a permis la mise sur le marché d'un nombre record de jeux d'argent différents.

FRANCSOIR, publié le 30/12/2021

Hoplr, le réseau social de quartiers s'installe en Wallonie

La plateforme Hoplr est présente dans 120 villes et communes, flamandes dans leur très grande majorité. Au sud du pays, la frilosité domine. Mais Ath, Merbes-le-Château, Mons et quelques autres ont franchi le pas.



Hoplr est un dispositif qui met en contact les habitants d'un quartier pour s'entraider ou développer des projets tels un potager collectif.

- Michel Tonneau. Journaliste au service Politique

À Nimy, dans l'entité de Mons, Claudine cherche une bonne âme pour l'aider à faire ses courses, Malik est en quête d'un sommier d'occasion, Camille voudrait trouver un voisin ou une voisine avec qui discuter bouquins et Chloé a

simplement besoin d'un conseil à propos d'un bail d'habitation. En quelques jours à peine, 200 ménages de ce faubourg urbain ont adhéré à Hoplr, le réseau social de quartier mis en place par la Ville.

Hoplr est d'abord une petite entreprise flamande créée en 2014 et qui connaît un grand succès au nord du pays et aux Pays-Bas. Le but ? « Créer des communautés locales parce que le quartier où l'on vit représente un capital social à la hauteur des défis posés par la société comme les connaissances, le temps, le bénévolat ou les infrastructures. »

Aujourd'hui, 120 villes et communes ont importé le modèle Hoplr dans 1 856 quartiers. En ce début 2022, 635 000 utilisateurs du réseau sont recensés. Après la Flandre, le Luxembourg s'y est mis. Cette année, des pouvoirs locaux anglais et suisses devraient embrayer, avant la France, bientôt.

Qu'en est-il à Bruxelles et en Wallonie ? Hoplr a éprouvé pas mal de difficultés à s'implanter dans la partie francophone. « Les villes et communes y sont plus frileuses », reconnaît Gaëlle Poncelet, chargée de développement chez Hoplr.

Dans la capitale, Hoplr a pris les devants pour dépasser le scepticisme des communes [...]. En Wallonie, des réseaux prennent enfin forme à l'initiative des pouvoirs locaux : Mons vient de franchir le pas, après Waterloo, Merbes-le-Château, Ath et La Louvière. Mais Charleroi, Comines ou Andenne ont montré de l'intérêt. Viendra peut-être ensuite le tour d'Ottignies, Wavre, Soumagne ou Rixensart, des contacts sont noués. D'autres accords sont possibles : à Dour, Hoplr a été adopté par l'ASBL qui anime le centre-ville.

« En Flandre et au Luxembourg, une seule discussion suffit à mettre en route le projet. Au sud du pays, il faut parfois deux ans de rencontres. Mais c'est essentiel de s'entendre sur les objectifs et le fonctionnement parce que le succès passe forcément par la motivation de la commune », explique Gaëlle Poncelet.

Viser la participation citoyenne

Comment ça marche, au fond ? La commune intéressée prend une licence auprès de la société Hoplr. Il lui en coûte en moyenne 70 centimes par an et par ménage. Les deux partenaires définissent un certain nombre de quartiers, si possible cohérents, sur la carte de l'entité. Chaque ménage est contacté par courrier et invité à s'inscrire, grâce à un code, au réseau de son quartier. Il y en a 16 à Mons, 6 à Waterloo, 4 à Merbes, 20 à Ath et 10 à La Louvière. L'inscription est gratuite, l'utilisation aussi.

Seul bémol, mais de taille : Hoplr nourrit la fracture sociale. Il faut disposer d'un minimum d'équipement informatique pour s'inscrire dans la démarche, ce qui exclut d'office des personnes précarisées ou âgées.

Le réseau social fonctionne classiquement : échanges, questions, recommandations, demandes de service ou de renseignement... La communication se fait librement, entre habitants du quartier. Pas d'intrus, pas de regard extérieur, pas de publicité commerciale, pas d'algorithme inquiétant. « C'est ce qui a intéressé Mons : les citoyens sont entre eux, ils s'organisent. Et s'ils ont besoin de la Ville, ils peuvent le signaler », explique Charlotte De Jaer (Écolo), échevine de la participation.

En effet, l'autorité communale n'a pas accès aux discussions, mais s'il le souhaite, l'auteur d'un message peut anonymement l'alerter sur un problème précis, d'un simple clic : des déchets non ramassés, une voirie en mauvais état ou un projet émergent comme l'envie commune de créer un potager collectif, ce qui suppose d'obtenir un bout de terrain...

« Dans un premier temps, la commune a avantage à laisser les communications entre habitants se mettre en place, cela crée un climat positif entre les gens. Mais ensuite, d'autres développements sont possibles. La commune pourra se servir du réseau pour fournir des informations à la population ou même pour la sonder à propos d'un projet d'aménagement. On passera alors au stade de la participation citoyenne », détaille Gaëlle Poncelet.

Dans ses recommandations aux communes, Hoplr leur conseille de ne pas abuser de ce canal, de ne pas confisquer le réseau : « Un message par semaine, c'est très bien. Les utilisateurs demandent qu'il soit bref et compréhensible. »

Le modèle Hoplr s'inscrit dans les exigences de la réglementation sur la protection des données. Chaque quartier fonctionne à huis clos. Plusieurs récompenses ont consacré cette initiative belge en faveur de la citoyenneté dont, en 2020, le prix européen des services sociaux.

Les chiffres sont encourageants pour les communes wallonnes qui sont passées à l'acte depuis un an : 3 250 usagers à Waterloo (30 % des ménages), 350 usagers à Merbes-le-Château (23 %), 1 359 usagers à Ath (13 %), 2 594 usagers à La Louvière (8 %) et 3 439 usagers à Mons, déjà (8 %).

Se parler aussi « en vrai »

À chaque fois, l'expérience est positive : « À l'inverse d'autres réseaux sociaux, la plateforme Hoplr est extrêmement bienveillante et respectueuse parce qu'on s'adresse à ses voisins à visage découvert, sans pseudo derrière lequel se cacher », témoignent Anaïs Fanara et François Minet, qui ont mis le réseau en place à Ath. En six mois dans cette ville, seuls six messages ont été jugés déplacés.

Pour ne pas impliquer la Ville dans des arbitrages, Hoplr se charge de la modération des échanges. « À Merbes-le-Château, un citoyen a été signalé par le réseau et bloqué par Hoplr », précise Lorana Carpin responsable de la plateforme dans cette petite commune rurale où le dispositif a déjà prouvé son utilité : « Des citoyens ont mis en évidence la dangerosité d'une route provinciale. Les commentaires étaient très nombreux. Le dossier est remonté ensuite jusqu'au bourgmestre. »

Dans les quartiers, les habitants n'ont évidemment pas attendu Hoplr pour se parler, échanger ou mettre en place des activités et des projets. Paradoxalement, la citoyenneté de contact ne va-t-elle pas pâtir de l'émergence d'un réseau en distanciel ?

La Montoise Charlotte De Jaer se veut rassurante et même optimiste : « Hoplr n'est pas une fin en soi. Se parler sur internet ne suffit pas. Au-delà de la plateforme, le but est que les gens se parlent ensuite "en vrai", que des échanges se produisent réellement. C'est un dispositif supplémentaire qui n'exclut pas les autres et qui peut déboucher sur la création d'associations de terrain ou de mouvements d'aide très localisés. Pour les comités ou les associations déjà existants, la possibilité existe d'ailleurs de disposer d'une visibilité sur la plateforme d'un ou de plusieurs quartiers. »

À Bruxelles, 115 quartiers activés

À Bruxelles, Hoplr a en quelque sorte pris les devants en « s'imposant » sur le territoire de la région-capitale. Aucun accord n'a été conclu avec les communes. Mais le territoire a été divisé en 115 quartiers et 48 294 inscriptions sur les plateformes disponibles ont été enregistrées, soit 12 % des ménages, ce qui est un résultat encourageant.

« Nous avons donc monté ce projet sur fonds propres afin de démontrer qu'un réseau social de quartier peut fonctionner partout, et pas seulement dans des petites communes. Même quand les langues sont différentes, et c'est le cas dans de nombreux quartiers de Bruxelles, cela marche ! », explique Gaëlle Poncelet, en charge du développement chez Hoplr.

Dans ces conditions bien sûr, les usagers de la plateforme ne peuvent pas interagir avec leur commune, qui ne dispose pas de la licence. Mais l'essentiel est peut-être ailleurs, comme l'a montré une enquête menée auprès des usagers : 28 des utilisateurs bruxellois disent avoir rencontré de nouveaux voisins grâce à Hoplr.

Éric DEFFET, Publié le 10/02/2022 (Lesoir.be)

Pologne, la régression en matière d'accès à l'avortement porte préjudice aux femmes



Un an après l'entrée en vigueur de l'arrêt de la Cour constitutionnelle polonaise, discréditée, qui a interdit l'accès à l'avortement dans presque toutes les situations, ses effets dévastateurs sur la vie des femmes et de toutes les personnes ayant besoin de recourir à l'avortement se font sentir. Cet arrêt renforce les obstacles majeurs que les femmes rencontrent lorsqu'elles souhaitent interrompre une grossesse et a des conséquences terribles [2] pour nombre d'entre elles et leur famille.

Depuis l'entrée en vigueur de cette décision le 27 janvier 2021, plus de 1 000 femmes se sont tournées vers la Cour européenne des droits de l'homme, dans le but de faire valoir leurs droits, contestant la loi sur l'avortement très restrictive en Pologne et réclamant justice. Ces affaires pionnières marquent les premières contestations directes déposées devant la Cour européenne contre la loi polonaise sur l'avortement et l'arrêt de la Cour constitutionnelle de 2020. Les requérantes affirment que cette loi leur cause de graves préjudices et viole leurs droits à la vie privée et à la protection contre la torture et les mauvais traitements. La Cour doit commencer à statuer sur certaines de ces affaires, à savoir K.B. c. Pologne et 3 autres requêtes, K.C. c. Pologne et 3 autres requêtes et A.L.- B. c. Pologne et 3 autres requêtes.

Neuf grandes organisations internationales de défense des droits humains ont déposé des tierces interventions auprès de la Cour européenne des droits de l'homme dans ces affaires : Amnesty International, le Center for Reproductive Rights [3], Human Rights Watch [4], la Commission Internationale de Juristes (ICJ) [5], la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) [6], le Réseau européen de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF EN) [7], Women Enabled International [8], Women's Link Worldwide [9] et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) [10]. Ces communications apportent des éléments de preuve et des analyses s'appuyant sur le droit international relatif aux droits humains, le droit comparé européen et les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elles soulignent les profondes implications des lois très restrictives en matière d'avortement sur la vie et la santé des femmes et des filles en âge de procréer.

« Les lois restrictives sur l'avortement comme celle de la Pologne vont à l'encontre des normes internationales et européennes en matière de droits humains et des consignes de santé publique. Elles compromettent la liberté, la dignité, la santé et la vie des femmes. Nos interventions cherchent à mettre en lumière les aspects critiques de ces lois restrictives en matière de droits fondamentaux et c'est avec fierté que nous apportons notre soutien aux démarches visant à amener la Pologne à rendre des comptes pour ces violations des droits humains », ont déclaré les organisations.

Complément d'information

La Pologne a l'une des lois sur l'avortement les plus restrictives d'Europe. Avec Malte, c'est l'un des deux seuls États membres de l'Union européenne (UE) qui n'a pas légalisé l'avortement sur demande ou pour des motifs sociaux élargis. En Pologne, l'avortement n'est autorisé qu'en cas de danger pour la vie ou la santé de la femme enceinte, ou si la grossesse découle d'un viol. Dans la pratique, cependant, il est quasi impossible pour les personnes éligibles à un avortement légal de l'obtenir. Chaque année, des milliers de femmes quittent

la Pologne pour interrompre leur grossesse dans d'autres pays européens, tandis que certaines importent des pilules abortives ou cherchent des moyens non légaux d'avorter en Pologne. Les femmes polonaises, particulièrement celles qui se trouvent dans des situations socioéconomiques difficiles, dépendent de l'aide cruciale des organisations de la société civile, qui disposent souvent de ressources limitées.

Le 22 octobre 2020, la Cour constitutionnelle de Pologne, discréditée, a statué que l'avortement pour des motifs « de malformation grave et irréversible du fœtus ou de maladie incurable menaçant la vie du fœtus » était inconstitutionnelle. Cette décision a fait suite à une affaire portée par des membres du Parlement polonais et officiellement soutenue par le procureur général. Elle est entrée en vigueur le 27 janvier 2021. La Cour européenne des droits de l'homme [11] et la Commission européenne [12] ont conclu que la Cour constitutionnelle ne remplit pas les critères d'équité des procès en raison de son manque d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs législatif et exécutif.

Cette décision a supprimé l'un des derniers motifs légaux permettant de recourir à l'avortement en vertu de la législation polonaise très restrictive et son entrée en vigueur marque une interdiction quasi-totale de l'avortement dans le pays. Auparavant, plus de 90 % des quelque 1 000 avortements légaux pratiqués chaque année en Pologne l'étaient pour ce motif. Cette décision est intervenue alors que les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 rendaient tout déplacement pour des besoins d'interruption de grossesse compliqué et onéreux – à un niveau prohibitif. Elle a déclenché les plus grandes manifestations à travers le pays depuis des décennies, initiées par des défenseures des droits humains. Selon les militants et les organisations qui défendent les droits des femmes, la décision a un effet paralysant, car les professionnels de santé craignent des répercussions même dans des situations où l'avortement reste légal. Les défenseures des droits humains et les organisations de la société civile appelant à l'annuler et à réformer la loi polonaise sur l'avortement sont la cible de menaces de violences et plusieurs manifestantes font l'objet de poursuites.

AMNESTY INTERNATIONAL

Notes

[1] <https://en.federa.org.pl/death-toll-of-antiabortion-law-in-poland/>

[2] <https://en.federa.org.pl/death-toll-of-antiabortion-law-in-poland/>

[3] <https://reproductiverights.org/>

[4] <https://www.hrw.org/fr>

[5] <https://www.icj.org/fr/>

[6] <https://www.fidh.org/fr>

[7] <https://www.ippen.org/>

[8] <https://womenenabled.org/>

[9] <https://www.womenslinkworldwide.org/>

[10] <https://www.omct.org/fr/>

[11] <https://hudoc.echr.coe.int/eng#%7B%22fulltext%22:%5B%224907/18%22%5D,%22itemid%22:%5B%22001-210065%22%5D%7D>

[12] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_7070

Léonora Miano : « Les sociétés de femmes étaient et restent nombreuses en Afrique subsaharienne »

Méconnue, l'histoire des femmes de l'Afrique subsaharienne est pourtant riche et dense. L'autrice Léonora Miano leur rend hommage dans son dernier ouvrage *L'autre langue des femmes*. Entretien.



Basta! : Votre dernier ouvrage *L'autre langue des femmes* nous emmène à la rencontre de femmes subsahariennes méconnues qui furent reines, guerrières, commerçantes ou résistantes au trafic humain transatlantique, puis au colonialisme. Ces femmes dites-vous, il faut « les présenter au monde ». Pourquoi ?

Léonora Miano [1] : Pour une raison évidente : elles sont peu connues et méritent de l'être. De façon générale, l'apport de l'Afrique subsaharienne à l'évolution de l'humanité, à son histoire, n'est pas mis en valeur. La seule ancêtre africaine que connaissent les femmes du monde est Lucy – dite aussi Dinqesh – fossile trouvé en Éthiopie au milieu des années 1970. Avouez qu'il y a un abîme à combler... C'est ce que je commence à faire avec *L'autre langue des femmes*. À l'heure où l'on parle de sororité globale, comment envisager cela sans connaître l'histoire de celles que l'on prétend honorer du nom de sœurs ? Une telle ambition me semble requérir au minimum que l'on ait des références subsahariennes et qu'elles figurent en permanence auprès des autres.

« Sur notre continent, les femmes furent tout ce qu'un humain peut envisager d'être. Sans elles, il n'y a tout simplement pas d'histoire », affirmez-vous. « Cela dément le propos selon lequel les femmes n'ont que peu de place dans la mémoire, dans le récit traditionnel », ajoutez-vous. L'absence de place des femmes dans le récit historique serait-elle une spécificité occidentale ?

En tout cas, cela ne commence à devenir une réalité africaine que depuis la colonisation et l'adoption par les pays subsahariens de méthodes, voire de points de vue étrangers. Cependant, même au sein de sociétés régies par le patriarcat, l'Afrique subsaharienne n'a pas effacé ses femmes. Il serait possible d'écrire un autre livre pour fournir des exemples non seulement de leur présence éminente dans l'histoire, mais aussi, de leur pouvoir dans la société. L'Europe s'étant habituée à se prendre pour l'alpha et l'oméga de l'expérience humaine, il est fréquent qu'elle prête à d'autres ses défaillances. C'est ce qui s'est passé avec l'idée de l'effacement historique des femmes.

Vous dites que les histoires que vous racontez « mettent au jour un matrimoine à même de forger la confiance en soi nécessaire pour aller à la rencontre du monde ». Pouvez-vous préciser ? Et nous dire ce qui a altéré cette confiance en soi des femmes africaines mais aussi afro-américaines ou afro-brésiliennes ?

Certaines parmi les jeunes femmes de notre temps ont besoin de références proches d'elles pour s'autoriser à se réaliser. Je leur en fournis. Et, surtout, je leur parle de femmes qui n'attendent pas d'avoir des modèles. S'il y a un déficit de confiance en soi, on le remarquera chez les femmes de tous les groupes humains. Et dans tous ces groupes, de nombreuses femmes ne sont pas affligées de ce manque.

Le pouvoir colonial a toujours dévalorisé la parole des femmes, et dénié leur pouvoir, dites-vous. Pouvez-vous nous dire comment ?

Les sociétés de femmes étaient – et restent – nombreuses en Afrique subsaharienne. Leur autorité fut aussi politique. Venus de pays où cela n'existait pas, les colons européens n'accordèrent pas d'intérêt à ces instances féminines dont la voix fut alors étouffée. Les religions dites révélées furent aussi un outil puissant pour écarter les femmes de l'espace public, des lieux de pouvoir. C'est, en fin de compte, l'intrusion dans l'univers subsaharien de systèmes exogènes qui sapait l'autorité des femmes. Mais jamais totalement : en dépit de tout cela, les Subsahariennes imposent leur présence et se font entendre.

Vous questionnez la sororité, affirmant qu'il s'agit d'un « subterfuge visant à faire en sorte que ne soient pas analysées les inégalités entre femmes ». Et vous ajoutez que « si les femmes échouent à corriger les déséquilibres entre elles, la poursuite d'autres buts semble vaine ». Pouvez-vous nous dire pourquoi ?

En ce qui concerne la sororité, je n'en interroge que l'ambition planétaire qui voudrait gommer la place des unes et des autres sur l'échiquier géopolitique, le pouvoir symbolique ou économique des unes sur les autres, etc. La sororité implique l'égalité. Je ne la questionne pas à l'échelle communautaire.

On peut lire dans votre ouvrage qu'« il importe de se connaître et se penser hors de toute comparaison avec le sexe masculin ». En quoi les Subsahariennes peuvent-elles nous inspirer pour cela ?

Celles de notre temps auraient, elles aussi, à réapprendre cela. L'influence des Euraméricaines est forte. C'est une réflexion personnelle comme il y en a bien d'autres dans cet essai où je propose ma pensée sur ces sujets. Et j'enfonce une porte ouverte en expliquant qu'il faut se connaître et s'aimer pour être en mesure de créer avec l'autre une relation saine...

Vous déplorez que le féminisme soit parfois comme un impérialisme, précisant que ce qui s'exprime en dehors de lui est d'emblée perçu comme rétrograde et réduit au silence. À quoi faites-vous allusion ?

Ce n'est pas une allusion, c'est un fait, et il devrait poser problème à toutes. Féministe est devenu le nom de tout ce que font les femmes dès lors que cela semble avoir quelque pertinence. Le mot est devenu synonyme de valeurs qui le précèdent et furent incarnées par des femmes bien avant que celles d'Occident aient à croiser le fer avec les hommes de leur environnement. Aujourd'hui, ne pas se dire féministe peut coûter cher dans certains milieux. Qui se battra pour la liberté et le droit à l'autodétermination des non-féministes déclarées – qui ne sont pas pour autant des antiféministes ?

Et à quels savoirs des Subsahariennes les féministes occidentales devraient-elles prêter attention ?

Elles font comme elles veulent, liberté chérie... Tout ce qu'on leur demande, c'est de laisser de l'espace aux autres pour se penser hors de la doctrine féministe. Tout ce que les femmes produisent de valable n'a pas à être qualifié de féministe. Tout ce que les femmes énoncent quant à leur vécu n'a pas à porter ce label qui devient une assignation. Or, toute assignation est détestable.

Propos recueillis par Nolwenn WEILER, 8 mars 2022 (BASTA !)

L'autre langue des femmes, Leonora Miano, Grasset, Septembre 2021.

Photo : ©JF PAGA ; Montage : Nathalie Quiroga

Notes

[1] Léonora Miano a obtenu en 2006 le Prix Goncourt des lycéens pour *Contours du jour qui vient*. Grand prix littéraire d'Afrique noire en 2011 pour l'ensemble de son œuvre, prix Femina pour *La saison de l'ombre* en 2013, elle a écrit une vingtaine d'ouvrages de fiction et d'essais.

Les Japonaises ne veulent plus se taire

Le triomphe du Parti libéral-démocrate au Japon lors des élections législatives d'octobre 2021 s'accompagne d'une défaite du féminisme, avec un recul du nombre de femmes députées. Pourtant, à la faveur du mouvement #MeToo, les bouches s'ouvrent, les mobilisations se nouent. Mais celles-ci ne franchissent pas encore les portes des entreprises ni des assemblées élues.

C'était la première fois que la loi de 2018 « pour promouvoir la participation commune des hommes et des femmes dans le domaine politique » – c'est son nom – s'appliquait à un scrutin législatif. Pourtant, les élections du 31 octobre 2021 se sont soldées par un recul de la proportion de femmes élues à la Chambre des représentants : 45 députées sur 465 sièges, contre 47 quatre ans plus tôt. Le Japon se traînait alors au 164^e rang (sur 190 pays) du classement de la parité en politique.

Les féministes japonaises avaient réclamé que cette loi inscrive l'obligation d'atteindre une « répartition équitable des candidatures d'hommes et de femmes ». Mais elles se sont heurtées à l'opposition ferme des députés de droite (1), et la version ratifiée se contente de demander aux partis de faire « autant d'efforts que possible ».

Lors du dernier scrutin, le Parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir a présenté 9,7% de candidates, tandis que le Parti démocrate constitutionnel (PDC, centre gauche), principale force d'opposition, se montrait à peine plus audacieux, avec 18,4% de candidates (2). Seuls le Parti communiste (35,4%) et le Parti social-démocrate (60%) se sont révélés de bons élèves, même si ce dernier ne présentait que neuf personnes.

Est-ce à dire que l'influence des féministes est négligeable ? Si leur travail est rude, on sent un frémissement dans la société ces dernières années. L'atteste l'ouverture, en janvier 2021, de la première librairie féministe à Tokyo, par Mme Matsuo Akiko, créatrice de la maison d'édition Etc. Books. Elle avait lancé, avec l'écrivaine Kitahara Minori, le mouvement #MeToo #WithYou, appelant à manifester contre l'acquiescement d'auteurs d'agressions sexuelles avérées, au terme de quatre procès en mars 2019. Le tribunal régional de Nagoya avait alors relaxé un père ayant imposé des relations sexuelles à sa fille dès l'âge de 13 ans et pendant six ans, car le « doute [subsistait] sur le fait que celle-ci se soit trouvée dans l'impossibilité de repousser ces actes ». Même verdict au tribunal de Shizuoka pour un père accusé de viol sur sa fille de 12 ans au moment des faits, en raison du manque de cohérence des propos de la victime. Celui de Fukuoka a acquitté un cadre accusé de viol sur une employée qu'il avait fait boire – et dont l'« impossibilité de résister » était donc bien établie –, au motif que l'accusé, lui, n'en avait pas conscience. Même issue au tribunal de Shizuoka pour un homme qui a violé une femme après l'avoir battue, sous prétexte qu'il ne pouvait pas comprendre que sa torpeur signifiait son refus. Les trois premiers accusés ont finalement été condamnés en appel après ces manifestations.

Le combat est engagé depuis des décennies

Depuis, ces rassemblements, connus aussi sous le nom de « Flower Demo », sont devenus des lieux de prise de parole pour les victimes de viols et d'incestes. Ils se tiennent régulièrement, le 11 de chaque mois. Comme l'expliquait l'écrivaine Kitahara Minori, « grâce au mot d'ordre "WithYou", on était enfin prêts à les entendre et à les croire. Il nous manquait un cadre sécurisant pour parler. Désormais, nous avons un lieu où chacun peut à la fois faire le récit de son histoire mais aussi exprimer sa solidarité, ce qui manque cruellement aux victimes le plus souvent (3) ».

On peut mettre au crédit des féministes et de leurs actions une moindre tolérance envers les violences sexuelles et domestiques. Le combat est engagé depuis des décennies, comme le montre la sociologue Ueno Chizuko dans *Une idéologie pour survivre* (4), où elle relate les débats pour mettre fin à l'impunité des actes d'agression. Le mouvement féministe lutte également contre les discriminations et la misogynie, avec notamment le site de l'Association pour dénoncer les propos sexistes du préfet Ishihara et les faire disparaître de l'espace public, créé en 1999, qui décerne le prix des propos sexistes tenus par les hommes et femmes publics. En 2021, la palme est revenue ex aequo à Mme Sugita Mio et à M. Mori Yoshiro. La première, députée PLD, coutumière des provocations antiféministes et anti-LGBTQ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans et queer), a déclaré, en septembre 2020, pour justifier le verdict des quatre procès de mars 2019, que les « femmes peuvent mentir autant qu'elles veulent (5) ».

Quant à M. Mori, président du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo (Tocog), ses déclarations du 3 février 2021 sur les femmes qui « ont du mal à finir leur intervention (6) »,

retardant ainsi les débats, ont provoqué indignation à l'étranger et au Japon. Une pétition lancée dès le lendemain a réuni en deux jours plus de 110 000 signatures appelant à des «*sanctions appropriées*». Le 7 février, 60% des Japonais estimèrent dans un sondage (7) que M. Mori n'avait plus sa place à la tête du Tocog, et près de 1 000 bénévoles décidèrent de renoncer à leur mission pour les Jeux. Malgré l'appui jusqu'au dernier moment du premier ministre d'alors, M. Suga Yoshihide, il dut se résigner à annoncer son départ, le 12 février : c'est la première fois qu'un poids lourd du PLD est contraint à démissionner pour des remarques sexistes. Des sponsors des Jeux et de nombreuses personnalités s'étaient désolidarisés de ses propos.

Dès le 6 février, les féministes organisèrent une émission de deux heures trente, «*Don't be silent*», avec un mot-clic en japonais : #wakimaenai onna tachi («*les femmes qui ne restent pas discrètes*»), sur une chaîne Internet, Choose TV (8). À l'initiative de la philosophe Rei Nagai, vingt-cinq écrivaines, éditrices, représentantes d'organisations non gouvernementales (ONG), militantes féministes diverses étaient invitées à commenter l'ensemble de la déclaration de M. Mori et notamment la partie la moins connue à l'étranger sur l'«*esprit de compétition*» des femmes, qui serait tel que «*lorsque l'une lève la main [pour intervenir], les autres se croient obligées de s'exprimer aussi*». Heureusement, concluait-il, «*dans notre comité d'organisation, nous avons sept femmes, mais elles savent toutes se tenir*». Les réunions, selon M. Mori, doivent être de simples chambres d'enregistrement des décisions des chefs. D'autant que les femmes sont élevées dans l'idée que se taire serait une vertu ! Et cela concerne tous les milieux professionnels : publicité, mode, édition, soins à la personne, etc. L'incapacité du PLD à changer quoi que ce soit en la matière fit leur unanimité. Il est temps pour elles de prendre la parole.

Si les réactions négatives contre le féminisme sont nombreuses dans la société, la jeune génération devient plus ouverte, en s'engageant sur des thèmes comme l'environnement ou tout simplement la question de la conciliation entre travail et famille. Ainsi, la militante Ogawa Tamaka explique qu'elle est devenue féministe après avoir reçu un grand nombre d'insultes telles que *kusofemi* («*pourriture de féministe*») en réaction à un article de 2013 dans lequel elle défendait les femmes qui travaillaient tout en élevant des enfants.

La question est pourtant centrale au Japon, en raison de la dénatalité, du vieillissement de la population et de la baisse des salaires d'une partie importante de la jeunesse, confrontée à la précarité. Les enfants nés hors mariage ne représentent pas plus de 3% des naissances (62,2% en France), et la décision de se marier dépend encore de la capacité de l'homme à entretenir la famille, même si les mentalités évoluent. La structure socio-économique et familiale mise en place depuis 1945 demeure un obstacle considérable. Elle oblige encore les femmes à choisir entre le mariage et la carrière. Certes, la courbe en M qui décrit le taux d'activité féminine – hausse avec l'âge, baisse après le mariage ou l'arrivée d'un enfant, puis reprise une fois les enfants élevés – a glissé vers un âge plus avancé, et les femmes retournent au foyer à 30 ans au lieu de 25. Le départ de l'entreprise, une fois mariée ou mère, n'a plus d'assise légale depuis 1986 (dans la plupart des entreprises, les femmes signaient un contrat les engageant à partir en cas de mariage ou de naissance, bien qu'il n'existe aucune disposition du code du travail en ce sens). Mais cela reste la réalité pour une grande partie des femmes : seules 38% retournent au travail après le premier enfant, malgré les nombreuses campagnes menées par le gouvernement, depuis 2012, pour concilier travail et famille.

La ratification par la Diète japonaise de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedaw) en 1985 entraîna l'adoption d'une loi pour l'équilibre des chances à l'emploi entre les hommes et les femmes, entrée en vigueur en 1986. Mais les dirigeants d'entreprise l'ont contournée et ont inventé un système à deux voies : l'une dite «*voie globale*» (*sogoshoku*) ouverte à la promotion, et l'autre dite «*voie ordinaire*» (*ippanshoku*), sans évolution de carrière, sans promotion. Les femmes doivent choisir au moment de leur embauche l'une ou l'autre, mais emprunter la voie globale signifie se soumettre à de longues heures de travail, aux nombreuses mutations en province, à l'instar des hommes – ce qui constitue l'obstacle principal à toute conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

La proportion de cadres féminines dans les entreprises privées stagne autour des 9%, et reste bien inférieure pour les postes plus élevés de direction. Certes, l'écart des salaires entre femmes et hommes est passé de 40% dans les années 1990 à 24,5% en 2020, selon le ministère de la santé et du travail (contre 16,8% en France), mais ce rétrécissement tient plus à la baisse des salaires masculins depuis une vingtaine d'années qu'à la hausse des rémunérations féminines. Et cette statistique ne tient pas compte de l'âge : entre 49 et 55 ans, les hommes gagnent annuellement, toujours selon le ministère de la santé et du travail, en moyenne 4,2 millions de yens (32 800 euros), alors que les femmes arrivent au maximum de leur carrière à 2,74 millions de yens (21 440 euros) dans la même tranche d'âge. De plus, celles-ci sont plus fréquemment en situation précaire (temps partiel, intermittence, durée limitée, intérim, etc.), touchant moins de 55% des salaires moyens masculins, selon les mêmes données, et leur part dans ce type de travail n'a fait qu'augmenter.

Cette situation s'explique aussi par deux autres lois adoptées en 1986. La première allège les impôts sur le revenu d'un conjoint à hauteur de 380 000 yens (environ 3 000 euros) à condition que l'autre reçoive un revenu annuel inférieur à 1,03 million de yens (environ 8 000 euros), ce qui correspond à un temps partiel et touche principalement les épouses. L'autre loi, intitulée « pour l'envoi en mission des travailleurs », autorise les emplois intérimaires, jusque-là interdits. D'abord limitée à treize secteurs, puis vingt-six en 1999, avant d'être généralisée en 2015, cette nouvelle disposition a touché prioritairement les femmes, puis surtout les jeunes.

Ainsi apparaissent les contradictions des discours officiels sur la place des femmes dans un contexte de réformes néolibérales. Lorsque, en décembre 2012, M. Abe Shinzo, le premier ministre de l'époque, présenta l'augmentation du taux d'emploi féminin comme un des piliers des réformes structurelles pour relancer l'économie, déclarant qu'il voulait « une société où les femmes brillent », il ne suscita que scepticisme et critiques chez les militantes, peu enclines à croire à sa soudaine conversion (9).

Pourtant, les premières revendications féministes au Japon surgissent dès la fin du XIXe siècle, pour l'accès à l'éducation et l'élargissement des droits politiques, comme en Occident. La modernisation de l'ère Meiji (1868-1912) a rendu obligatoire l'école primaire dès 1872, puis un décret de 1886 stipula la création dans chaque département d'un établissement d'enseignement secondaire. Les universités, en revanche, n'ouvrent leurs portes aux filles qu'après 1945, et celles-ci fréquentent encore en majorité les universités privées à cycle court de deux ans jusqu'en 1995. Tout le monde a en mémoire le scandale qui, en 2018, a secoué l'université privée de médecine de Tokyo : elle abaissait systématiquement des notes des candidates au concours d'entrée.

Le mouvement pour le droit de vote fut actif dès l'adoption de la loi sur le suffrage « universel » masculin en 1925, mais l'entrée en guerre du Japon obligea les organisations à s'autodissoudre pour intégrer l'Association de défense patriotique des femmes puis, en 1942, l'Association des femmes du Grand Japon, à laquelle toutes celles qui avaient plus de 20 ans durent adhérer, faisant reculer la cause féministe.

Malgré les réformes démocratiques de l'après-guerre, les obstacles à la progression de l'égalité des sexes sont encore nombreux et divers. Parmi eux, le quasi-monopole du gouvernement par la droite conservatrice : le PLD règne sur le pays depuis 1955, sauf un intermède de dix mois en 1993-1994 et un autre de trois ans (2009 à 2012), et cela contribue à l'immobilisme des mentalités et de la politique.

Christine LEVY (Monde diplomatique)

Chercheuse, Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale (CRCAO).

(1) Yuzuki Mari, « L'obligation d'atteindre les objectifs de candidatures féminines... abandonnée à cause de l'opposition du PLD » (en japonais), *Tokyo Shimbun*, 19 mai 2021.

(2) Dans 18 circonscriptions à scrutin uninominal (sur 289), il n'y a aucune candidate.

(3) Nakamura Kasane et Ikuta Aya, « Le cercle #WithYou tissé par les Flower Demo » (en japonais), Huffpost Japan, 10 mars 2020.

(4) Ueno Chizuko, *Une idéologie pour survivre*, Les Presses du réel, Dijon, 2021.

(5) « LDP's Mio Sugita admits saying "women lie" about sexual assaults », *The Japan Times*, Tokyo, 2 octobre 2020.

(6) « Mori : Talkative women cause time-consuming meetings », *The Asahi Shimbun*, Tokyo, 4 février 2021.

(7) « Suga stops short of calling for Mori to resign as public sour on Olympic chief », *The Japan Times*, 8 février 2021.

(8) Émission consultable à cette adresse (en japonais).

(9) Lire Johann Fleuri, « Les Japonaises indésirables au travail », *Le Monde diplomatique*, avril 2016.



Ramy Shaath est libre !

C'est aussi incroyable à écrire qu'à lire, le défenseur des droits humains Ramy Shaath est *LIBRE* ! Après plus de 900 jours passés en détention « provisoire » en Egypte, Ramy Shaath a pu retrouver sa femme Céline Lebrun et a atterri à Paris ce samedi 8 janvier. Quel soulagement !

Pour rappel, Ramy Shaath est un militant égypto-palestinien qui a été arrêté en juillet 2019 au Caire pour son activisme politique. Sa femme, Céline Lebrun Shaath s'est battue sans relâche pour demander sa libération. En juin dernier, à l'occasion de ses 50 ans, nous avons remis les 13 000 signatures belges (100 000 à travers le monde) à l'ambassade d'Egypte à Bruxelles. Aujourd'hui, Ramy et Céline sont réunis et c'est en partie grâce à vous. Céline Lebrun a d'ailleurs tenu à exprimer sa gratitude :

« Je ne saurais mettre par écrit la gratitude envers vous toutes et tous qui avez contribué à construire cette campagne internationale et populaire pour la libération de Ramy. En ce jour mémorable de liberté, je veux que vous sachiez toutes et tous : chaque action que vous avez entreprise, chaque lettre que vous avez envoyée, chaque tweet que vous avez partagé, chaque appel téléphonique que vous avez passé ou événement auquel vous avez participé – ça a fonctionné ! Nous n'avons pas laissé son nom, sa cause et l'injustice à laquelle il était confronté, disparaître. »

C'est une belle victoire mais elle a un prix, Ramy Shaath s'est vu retirer sa nationalité égyptienne. Le combat continue pour lutter contre la répression en Egypte ainsi que pour les 60 000 personnes emprisonnées en pour avoir exprimé leur opinion de manière pacifique.

AMNESTY INTERNATIONAL, 12 janvier 2022

[Incomplet, sans alternative, MN]

Pourquoi la gauche perd

Pour la gauche européenne, c'est l'hiver. Loin des espoirs suscités par leurs débuts, les nouvelles formations critiques envers la social-démocratie, Podemos en Espagne (*lire «Podemos ou l'illusion du neuf»*) et Die Linke en Allemagne (*lire «En Allemagne, deux lignes pour un même camp»*), sont elles aussi affaiblies, tandis qu'en Italie la disparition du Parti communiste, en avril 1991, a laissé le camp progressiste sans boussole (*lire «L'étrange disparition du Parti communiste italien»*). Incapable d'écouter les aspirations populaires et de tirer profit du mécontentement général (*lire «Si les classes populaires étaient écoutées»*), la gauche s'enferme souvent dans un discours où le pathos le dispute à la mièvrerie (*lire «Le choix des mots»*). Elle espère ainsi rassembler grâce à une rhétorique consensuelle des groupes sociaux que dorénavant tout sépare (*lire «On aimerait bien, mais on ne peut plus...»*).

On aimerait bien, mais on ne peut plus...

L'échec ne concerne pas seulement la France. Et la victoire de la gauche au Chili ne suffit pas à annuler le problème. Ces vingt dernières années, le capitalisme a enchaîné les crises, des marées humaines ont réclamé que leurs dirigeants «dégagent», sans que l'ordre néolibéral en place soit sérieusement ébranlé pour autant. Et c'est l'extrême droite qui progresse. Les erreurs et les reniements de la gauche au pouvoir, en particulier en Europe, expliquent qu'elle n'ait tiré aucun bénéfice du mécontentement général. Mais, au-delà de son bilan de faillite, quelles perspectives sérieuses conserve-t-elle de transformer la société quand son divorce avec les classes populaires est presque partout consommé ?

Benoît BRÉVILLE & Serge HALIMI

Alors que la France va vivre dans trois mois une élection présidentielle, le sentiment que la gauche va la perdre l'emporte assez largement. Il est d'autant plus puissant que, même dans l'hypothèse improbable où elles se retrouveraient unies le temps d'un scrutin, les diverses tendances qui composent cette «famille» n'ont plus grand-chose en partage. Comment gouverneraient-elles ensemble, alors qu'elles s'opposent sur des questions aussi essentielles que la fiscalité, l'âge du départ à la retraite, l'Union européenne, la poursuite ou l'arrêt du nucléaire, la politique de défense, les relations avec Washington, Moscou et Pékin ? Seule la peur commune de l'extrême droite les réunit encore. Mais, depuis quatre décennies, l'ascension de celle-ci s'est poursuivie alors que la gauche a exercé le pouvoir pendant vingt ans (1981-1986, 1988-1993, 1997-2002, 2012-2017). Autant dire que les stratégies déployées pour enrayer ce danger ont spectaculairement échoué. Ailleurs qu'en France, le tableau n'est pas plus reluisant. «*Ce n'est pas la peine de tourner le couteau dans la plaie. Nous sommes submergés ! La gauche est détruite dans toute une série de pays*», admet M. Jean-Luc Mélenchon (1), qui paraît faire la course en tête à gauche, mais derrière plusieurs candidats de droite et d'extrême droite. En 2002, les sociaux-démocrates dirigeaient treize des quinze gouvernements de l'Union européenne ; vingt ans plus tard, il n'y en a plus que sept sur vingt-sept (Allemagne, Finlande, Suède, Danemark, Espagne, Portugal et Malte). Un effondrement qui n'est pas sans rapport avec un paradoxe cruel que relève M. Jean-Pierre Chevènement : «*La mondialisation néolibérale, à travers la liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des hommes, se trouve mise en cause non pas par la gauche, largement ralliée au social-libéralisme, mais par la droite dite "populiste" (2).*»

Une telle «mise en cause» aurait dû favoriser la «gauche de gauche». Or le paysage n'est pas plus riant de ce côté-ci. En Grèce, Syriza a été sommée par ses créanciers de durcir les politiques économiques et financières qu'elle s'était engagée à combattre, elle s'y est résignée, puis a perdu le pouvoir ; Podemos en Espagne (*lire «Podemos ou l'illusion du neuf»*) et Die Linke en Allemagne sont affaiblis (*lire «En Allemagne, deux lignes pour un même camp»*) ; les communistes français ne comptent plus aucun élu au Parlement européen. Et ce n'est pas tout. Après avoir dirigé le Parti travailliste britannique en cherchant à le dégager de son ornière blairiste, M. Jeremy Corbyn siège dorénavant parmi les non-inscrits, alors qu'aux États-Unis M. Bernie Sanders, qui lui aussi espérait donner une nouvelle identité à une formation ayant organisé la mondialisation néolibérale, a vu s'écrouler en moins d'une semaine sa campagne présidentielle. Il n'y a guère qu'en Amérique latine que la gauche trouve encore des motifs de réconfort (*lire «Tout commence au Chili»*).

Pour être réalisés, les objectifs de transformation sociale doivent être adossés à un puissant mouvement des classes populaires. Nul n'ignore plus que la conscience des échecs d'une politique, voire de l'illégitimité d'un

système, n'enfante pas automatiquement la volonté de les terrasser. Quand les instruments pour y parvenir font défaut, la révolte ou la colère cèdent souvent le pas à la débrouille, au sauve-qui-peut ou à la conviction que les droits sociaux du voisin constituent des privilèges. Ce terreau favorise alors les conservateurs et l'extrême droite. En France et ailleurs, l'échec de la plupart des grandes mobilisations sociales depuis vingt ans, en partie imputable à des stratégies syndicales inefficaces (mouvements « saute-mouton » à la SNCF et à la RATP), doit aussi beaucoup à des politiques gouvernementales qui ont empêché l'organisation de grèves paralysantes en imposant, par exemple, un service minimum dans les transports. Car la bourgeoisie sait apprendre de ses défaites et détruire les outils qui les ont provoquées. Elle n'hésite ni à changer les règles du jeu ni à les enfreindre. Chaque fois qu'elle le doit, elle le peut – et elle le fait. Ainsi que l'observait le philosophe Lucien Sève, « *le capitalisme ne va pas s'effondrer de lui-même, il a encore la force de nous conduire tous à la mort, comme ces pilotes d'avion qui se suicident avec leurs passagers. Il est urgent d'entrer dans le cockpit pour nous emparer ensemble des commandes* (3) ».

Souvent la gauche est entrée dans ce cockpit. Et c'est un peu son handicap aujourd'hui tant le souvenir de ses passages au pouvoir détruit la volonté de lui confier à nouveau les manettes. Des noms comme ceux de Blair, Clinton, Mitterrand, Craxi, Gonzales, Schröder, Hollande provoquent souvent un rejet violent. Au point qu'il faudrait remonter loin dans le temps et piocher dans un stock de photos en noir et blanc pour que le nom de « gauche » déclenche encore de la nostalgie : le New Deal, le Front populaire, l'« esprit de 1945 » (auquel les Britanniques doivent leur service de santé publique), le « communisme déjà là » de la Sécurité sociale, selon la formule du sociologue Bernard Friot. L'histoire des déceptions qui ont suivi, en particulier ces dernières années, est connue ; inutile de la détailler ici. Deux dimensions méritent cependant d'être rappelées. D'une part, loin d'avoir simplement échoué à appliquer son programme, la gauche a mis en œuvre celui de ses adversaires. D'autre part, chaque fois qu'elle ne s'empressa pas de capituler – dès le premier jour de son mandat dans le cas du président François Hollande –, ce n'est ni un coup d'État ni une armée étrangère qui provoqua la mise au pas, mais une strangulation financière. « *Le printemps d'Athènes, résumait en août 2015 M. Yanis Varoufakis, qui avait été ministre des finances grec, a été écrasé tout comme le printemps de Prague. Pas par des chars, mais par des banques.* »

Et l'ennemi était souvent à l'intérieur... Jusqu'à une date récente, nul n'envisageait qu'un ancien premier ministre travailliste se reconvertisse dans le privé et fasse fortune en louant ses services à la banque Barclays et à JPMorgan, ou qu'un ancien ministre des finances socialiste devienne directeur général du Fonds monétaire international (FMI). Mieux, si l'on peut dire, ce sont trois socialistes français ou proches de François Mitterrand qui servirent d'architectes à la déréglementation des capitaux, moteur de la mondialisation financière : M. Jacques Delors, comme président de la Commission européenne ; M. Henri Chavranski, à l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) ; et M. Michel Camdessus, comme directeur général du FMI. L'Acte unique européen, les partenariats public-privé, les privatisations, y compris celle des médias, furent donc souvent l'œuvre de la gauche. En déclarant sa candidature à l'élection présidentielle de 2002, le premier ministre socialiste Lionel Jospin rappela même que l'« *intérêt des salariés* » de France Télécom et d'Air France avait selon lui justifié les ouvertures de capital décidées par son gouvernement. Comment mobiliser politiquement un électorat de gauche avec un tel bilan ?

Les choses ne sont pas plus faciles quand la gauche au pouvoir refuse de jouer le rôle de régisseur des politiques de droite. Il y a un peu moins d'un siècle, le dirigeant socialiste Léon Blum affichait ses inquiétudes à la veille d'élections législatives que le Cartel des gauches allait remporter : « *Nous ne sommes pas bien sûrs que les représentants et dirigeants de la société actuelle, au moment où ses principes essentiels leur paraîtraient trop gravement menacés, ne sortent pas eux-mêmes de la légalité* (4) » Blum redoutait alors un coup de force. Aujourd'hui, inutile d'y recourir et même de sortir de la légalité pour que les « principes essentiels » d'une société capitaliste continuent de s'appliquer, quoi que décident les peuples concernés. Quatre jours seulement après la victoire législative de la gauche grecque, le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, avertissait les vainqueurs du scrutin : « *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens.* » Ce verrou des structures, ce sentiment que presque tout est devenu impossible sont désormais tellement ancrés dans les textes et dans les têtes des gouvernants que lorsque, en novembre dernier, on annonça au ministre des comptes publics que 90 % des Français réclamaient la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur cinquante produits de première nécessité, il répliqua : « *Il faudrait en débattre des années avec la Commission européenne, car instaurer une TVA à 0 % n'est pas possible dans le cadre des règles actuelles* (5) » On aimerait bien, mais on ne peut plus...

Cette invocation répétée de l'impuissance a fini par discréditer le débat politique. Les partis, vidés de leurs adhérents (22 000 pour le Parti socialiste en 2021, contre près de 200 000 quarante ans plus tôt), n'apparaissent plus comme les leviers d'un éventuel changement, mais comme des machines électorales qui

encouragent l'entre-soi, les guerres de chefs et les conflits d'ego. Soucieux de se démarquer de cet univers, qu'ils jugent corrompu, de nombreux militants se tournent vers d'autres formes de luttes, horizontales, inclusives, participatives. Ainsi, les manifestants des « printemps arabes », ceux d'Occupy Wall Street, de Nuit debout ou des « gilets jaunes » : tous ont refusé de se doter de leaders (par peur de la personnalisation), de bâtir des organisations hiérarchiques (pour éviter l'autoritarisme), de nouer des alliances avec des partis ou des syndicats (par crainte de la récupération) ou de s'inscrire dans le jeu électoral (assimilé à un monde de manigances et de compromissions).

Mais il est arrivé que cette quête de la pureté se fasse au détriment de l'efficacité. Le 15 octobre 2011, le mouvement Occupy a rassemblé des millions de personnes dans 952 villes, à travers 82 pays – la plus grande mobilisation planétaire de l'histoire. Il n'a rien obtenu. Les « gilets jaunes » ont enchaîné des dizaines de samedis de défilés – le plus long mouvement social observé en France. Eux non plus n'ont pas obtenu grand-chose. Et les « printemps arabes » ? Dix ans après les rassemblements de la place Tahrir en Égypte, le pays subit le joug de la dictature de M. Abdel Fattah Al-Sissi, plus terrible encore que celle de Hosni Moubarak, le président déchu en 2011. « *Les jeunes qui guidaient ces mouvements (...) rejetaient toute forme d'organisation verticale* », explique Hicham El-Alaoui au sujet des « printemps arabes ». « *Pourquoi ? Après avoir vu des décennies de corruption, ils se méfiaient du système politique, le jugeaient sale, corrompu. Pour conserver leur idéalisme, il leur fallait rester purs. (...) Mais vous avez beau faire pression en rassemblant des gens dans la rue, si cette pression ne trouve pas de traduction dans le système politique, vous êtes marginalisés (6).* » Dans ce genre de cas, l'équation est simple : sans organisation, pas d'influence ; sans influence, pas de résultats.

D'où un sentiment de résignation, sinon de fatalisme. Et la recherche d'autres terrains de lutte. Puisque des millions de personnes battant le pavé ne suffisent pas à changer le monde, de nombreux militants privilégient dorénavant des alternatives locales, des initiatives concrètes leur permettant de subvertir une organisation sociale qu'ils réprouvent. Ainsi voit-on fleurir les zones à défendre (ZAD), les communautés autogérées, les circuits courts. Vivre à l'écart du système revient cependant à accepter de cantonner son action aux marges, faute de pouvoir changer l'essentiel. « *On ne transforme pas les rapports sociaux en s'y soustrayant à quelques-uns*, observe Frédéric Lordon (7). *Un îlot anticapitaliste ne supprime pas le capitalisme : il y laisse tous les "continentaux".* » « *Pour autant, ajoute-t-il, il démontre le mouvement en marchant. Ce qui est d'une inestimable utilité. À la condition bien sûr de préparer un retour vers le continent : la généralisation.* » Certes, mais la pratique de ces mouvements de type ZAD, souvent animés par des jeunes issus des classes moyennes diplômées, concerne-t-elle autant les milieux populaires ?

Or une réflexion sur les échecs de la gauche ne peut pas faire l'économie d'un retour sur l'alliance de classes qui, tout au long du XXe siècle, lui avait permis de gagner et de transformer la société. Toujours fragile, elle est aujourd'hui en morceaux. Peut-on la reconstruire ? Doit-on lui substituer autre chose ? Car le front uni des classes moyennes progressistes et des couches populaires s'est désagrégé. Ces deux groupes ne se retrouvent plus, tant les ségrégations spatiales et scolaires se sont développées ; ils ont cessé de militer ensemble dans des partis politiques désormais majoritairement composés de bourgeois diplômés et de retraités ; ils ne sont plus mobilisés ni par les mêmes causes, ni par les mêmes priorités (*lire « Si les classes populaires étaient écoutées »*).

Ces trente dernières années, la dissociation de la gauche et de l'électorat populaire a été imputée à une série de facteurs : politique (la trahison des engagements pris), économique (tertiarisation, financiarisation, mondialisation), idéologique (l'hégémonie néolibérale), sociologique (la célébration de la méritocratie par les classes cultivées), anthropologique (la dissolution des différentes formes de vie dans la rationalité calculatrice et marchande), géographique (les métropoles contre le périurbain), culturelle (luttes sociétales contre luttes sociales). De telles explications, classiques, ne dessinent un schéma cohérent qu'à condition de tenir compte également de deux causes plus rarement évoquées : les vertus modératrices que la « menace soviétique » exerçait sur les dirigeants du « monde libre » capitaliste, d'une part ; la dégradation du rapport des classes populaires à la politique institutionnelle, d'autre part.

Adversaire résolu du marxisme révolutionnaire, Thomas Piketty n'en reconnaît pas moins que « *la réduction des inégalités au XXe siècle est très liée à l'existence d'un contre-modèle communiste. (...) Par la force de pression et la menace qu'il a représenté pour les élites propriétaires dans les pays capitalistes, il a très fortement contribué à transformer les rapports de forces et à permettre dans les pays capitalistes l'émergence d'un régime fiscal, d'un régime social, d'un régime de sécurité sociale qui aurait été très difficile à imposer sans ce contre-modèle (8)* ».

Car, aussi étrange que cela puisse paraître aujourd'hui, l'Union soviétique a en effet représenté pendant des décennies, en particulier dans la fraction la plus militante de la classe ouvrière occidentale, la possibilité concrète d'un autre présent et donc d'un avenir différent : une espérance. Il n'est pas de politique sans foi en

l'avenir, et c'est précisément cet alliage de désir, d'illusion et d'espoir qui a disparu dans les années 1980, au moment précis où la conversion libérale de la gauche de gouvernement anéantissait par ailleurs des bastions industriels, ce qui eut pour effet de mettre hors-jeu le groupe social qui, depuis les années 1930, occupait le terrain (9). La « dépolitisation » que commentateurs et sondeurs imputent aux classes populaires n'est que le nom dont ils affublent le refus d'un jeu où l'on estime n'avoir plus rien à gagner.

Et le retrait des uns consolide le monopole des autres. À mesure que la proportion de diplômés du supérieur augmente (moins de 5% après la guerre, ils sont plus du tiers aujourd'hui en Europe et aux États-Unis), ils deviennent culturellement hégémoniques et électoralement décisifs. Il leur paraît alors moins nécessaire pour l'emporter politiquement de forger des alliances avec les autres – ce qui exige bien sûr qu'on tienne compte de leurs priorités.

Dans les années 1950 et 1960, les riches et les diplômés votaient à droite pendant que les pauvres et les non-diplômés votaient à gauche. Ce n'est plus le cas : le titre universitaire, c'est-à-dire la position d'expert, de cadre, de spécialiste, conduit à voter à gauche et amène parfois, par réaction, ceux qui ne sont ni experts ni diplômés et qui se sentent méprisés par les experts et par les diplômés à graviter en sens inverse (10). Le « modèle américain » qui suit se retrouve presque partout ailleurs en Europe : une ville riche et intellectuelle comme New York ou San Francisco vote démocrate. Un État pauvre et rural comme la Virginie-Occidentale ou le Mississippi vote républicain.

Mais, contrairement à la situation d'il y a trente ou quarante ans, les formations de gauche modérées – qu'elles soient socialistes, travaillistes, démocrates ou écologistes – peuvent désormais faire le pari qu'elles l'emporteront même si elles négligent les demandes de l'électorat populaire, surtout lors d'élections auxquelles celui-ci participe peu. Libre à elles de privilégier alors un libéralisme culturel et sociétal destiné prioritairement à la bourgeoisie éclairée. « *Perdre les ouvriers, ça n'est pas grave* », avait conclu M. Hollande. Le sénateur de l'État de New York Charles (« Chuck ») Schumer lui a fait écho en juillet 2016 : « *Pour chaque ouvrier démocrate que nous perdrons en Pennsylvanie occidentale, nous récupérerons deux républicains modérés dans les faubourgs de Philadelphie.* » Deux mois plus tard, M. Donald Trump l'emportait en Pennsylvanie – et il fut élu...

M. Dominique Strauss-Kahn avait également recommandé que les socialistes français abandonnent l'électorat populaire afin de « *s'occuper de façon très prioritaire de ce qui se passe dans les couches moyennes de notre pays* ». Brillant stratège lui aussi, il avait expliqué ce choix peu avant une élection présidentielle, celle de 2002, à l'issue de laquelle son candidat fut éliminé : « *Les membres du groupe intermédiaire, constitué en immense partie de salariés, avisés, informés et éduqués, forment l'armature de notre société et en assurent la stabilité.* » Or tel n'était pas le cas selon lui du « *groupe le plus défavorisé* » qui « *le plus souvent ne vote pas du tout* » et dont « *les irrptions se manifestent parfois dans la violence* » (11).

Il y a vingt ans, les socialistes battent la droite à l'élection municipale de Paris tout en perdant plus de vingt villes ailleurs. Un de leurs dirigeants, Henri Emmanuelli, publie alors un article ironiquement titré : « *La gauche, à quel prix le mètre carré ?* » (12). Et il relève : « *Désormais l'influence de la gauche plurielle aurait tendance à suivre le prix du mètre carré alors qu'elle lui était traditionnellement inversement proportionnelle.* » En 1983 et en 1989, Jacques Chirac l'avait emporté dans chacun des vingt arrondissements de la capitale. Depuis que deux maires socialistes se sont succédé à l'Hôtel de Ville, le prix du mètre carré a triplé... Symétriquement, l'extrême droite, qui recueillait à Paris 13,38% des voix lors de l'élection présidentielle de 1988 – un score alors comparable à celui du reste du pays – n'en a conservé que 4,99% en 2017, bien que cette année-là Mme Marine Le Pen ait rassemblé 21,3% des suffrages à l'échelle nationale, en particulier grâce au vote des ouvriers et des employés. Au vu d'un tel renversement sociologique, il n'est pas étonnant que les classes supérieures et les diplômés donnent le ton pour la gauche et qu'ils définissent ses priorités stratégiques.

Or ce qui compte le plus pour les uns n'est pas ce qui compte le plus pour les autres, y compris quand ils soutiennent un même parti. Quand, en 2017, on demanda aux ouvriers américains qui votaient démocrate d'énoncer leurs priorités, ils choisirent le coût de la santé, le niveau de l'activité économique, l'emploi, la retraite. Les priorités des diplômés progressistes – les « classes créatives » de journalistes, artistes, enseignants, sondeurs, élus, professeurs, lecteurs du *New York Times*, blogueurs, auditeurs des radios publiques – étaient, dans l'ordre, l'environnement, le changement climatique, le coût de la santé, l'éducation (13).

Une dissonance de ce type ne recoupe pas forcément le clivage entre modérés et radicaux. Ainsi, le Parti travailliste britannique a essuyé un échec retentissant en 2019 peu après que son dirigeant Corbyn, cédant à la double pression des députés blairistes, qui le détestaient, et des étudiants radicaux, qui le soutenaient, a annoncé qu'en cas de victoire il organiserait un second référendum sur le Brexit. Or la sortie de l'Union européenne, honnie par les classes moyennes diplômées, modérées comme radicales, avait été plébiscitée

dans les circonscriptions travaillistes les plus populaires du nord de l'Angleterre. Le choix européen de M. Corbyn en fit tomber des dizaines dans l'escarcelle du Parti conservateur. La leçon est évidente : si la gauche veut reconquérir l'électorat qu'elle a perdu, mieux vaut qu'elle évite de mettre en avant les thèmes de débat les plus susceptibles de le mécontenter. La droite, Twitter et les médias s'en chargent déjà.

Quand les temps sont difficiles, l'exigence de bonnes nouvelles augmente. Or, avec la crise sanitaire, les mobilisations qui signalent une gauche offensive se font plus rares, ce qui accroît le repli individuel, la mélancolie du « monde d'avant », la focalisation du débat public sur les obsessions identitaires de l'extrême droite. Autant d'éléments constitutifs d'une « politique de la peur » qui, si la gauche y cédait, la conduirait à ne plus rien proposer d'autre qu'une défense des conquêtes du passé ou un rafistolage électoral destiné à éviter que le pire advienne. Mais dans une telle hypothèse, c'est souvent autour de la proposition la plus modérée, la plus timorée, la moins susceptible de déboucher sur quelque rupture que ce soit avec l'ordre existant que le « barrage » s'organise – MM. Hollande et Emmanuel Macron plutôt que M. Mélenchon en 2012 et en 2017, Mme Hillary Clinton et M. Joseph Biden plutôt que M. Sanders en 2016 et en 2020. Au risque alors de voir l'eau monter encore la fois suivante.

Las de ne mener que des combats défensifs contre le socialisme de l'après-guerre, les architectes du libéralisme comme Friedrich Hayek avaient choisi une tout autre voie. Ils avaient invité leurs partisans à privilégier « une aventure intellectuelle », « un acte de courage », « un véritable radicalisme ». Aujourd'hui, ce conseil vaut pour la gauche : son respect scrupuleux des règles du jeu économiques et politiques mises en place depuis trente ans par ses adversaires la conduirait en effet à un nouvel échec assuré. La triple urgence écologique, sociale, démocratique réclame au contraire qu'au véritable « radicalisme libéral », désormais triomphant, et dont la poursuite signifierait à terme la destruction de la société et la fin de l'humanité, on oppose une radicalité inverse. Avec cette fois la certitude qu'une gauche presque uniformément intellectuelle et méritocratique ne sera ni égalitaire, ni populaire, ni victorieuse.

En prétendant faire de son pays le « tombeau » du néolibéralisme, et à supposer que ses actes épousent cet engagement, le nouveau président chilien Gabriel Boric énonce l'objectif à poursuivre. Dire que le chemin sera escarpé relèverait évidemment de la litote. Mais, un jour qu'on l'interrogeait sur son optimisme inébranlable, Noam Chomsky eut cette réponse : « Vous avez deux choix possibles. Vous pouvez dire : je suis pessimiste, rien ne va marcher, je renonce, et je garantis ainsi que le pire va advenir. Ou vous pouvez vous saisir des possibilités qui existent, des rayons d'espoir, et dire que peut-être on va construire un monde meilleur. En fait, ce n'est pas vraiment un choix. »

Benoît BRÉVILLE & Serge HALIMI (Monde diplomatique)

(1) « Questions politiques », France Inter, 21 mars 2021. Lire aussi « Dos au mur, appeler un chat un chat, objectif commun ».

(2) Jean-Pierre Chevènement, *Qui veut risquer sa vie la sauvera*, Robert Laffont, Paris, 2020.

(3) Entretien paru dans *L'Humanité* le 8 novembre 2019, republié le 24 mars 2020, peu après sa mort.

(4) Léon Blum, « L'idéal socialiste », *La Revue de Paris*, mai 1924. Cité par Jean Lacouture, *Léon Blum*, Seuil, Paris, 1977.

(5) M. Gérard Darmanin, *Le Journal du dimanche*, Paris, 7 avril 2019.

(6) « A dissent's view of the Arab Spring », entretien avec Hicham El-Alaoui, *The Harvard Gazette*, 23 décembre 2019

(7) « Frédéric Lordon : “Rouler sur le capital” », *Ballast*, 21 novembre 2018.

(8) Conférence aux « Amis de l'Huma », 31 janvier 2020.

(9) Stéphane Beaud et Michel Pialoux, « Pourquoi la gauche a-t-elle perdu les classes populaires ? », *Savoir/Agir*, n° 34, Vulaines-sur-Seine, décembre 2015.

(10) Cf. Amory Gethin, Clara Martínez-Toledano et Thomas Piketty (sous la dir. de), *Clivages politiques et inégalités sociales*, Seuil - Gallimard - Éditions de l'ÉHESS, Paris, 2020.

(11) Dominique Strauss-Kahn, *La Flamme et la Cendre*, Grasset, Paris, 2002.

(12) *Libération*, Paris, 27 mars 2001.

(13) « Placing priority. How issues mattered more than demographics in the 2016 election », Democracy Fund Voter Study Group, Washington, DC, décembre 2017.

Le choix des mots

Après diverses compromissions, théorisées parfois comme un dépassement des clivages, les partis qui s'en réclament cherchent à redonner à la gauche une identité. La dilution dans le pathos de la « lutte des classes » y suffira-t-il ?

Comment convaincre ? Comment amener les abstentionnistes, les hésitants, les découragés à voter pour une formation de gauche ? Il y a bien sûr les mesures du programme, mais comment les faire entendre, les rendre sensibles ? Que convient-il de mettre en avant, quelles valeurs promouvoir ? Bref, comment rendre la gauche désirable grâce à une communication efficace ? C'est ce à quoi s'emploient ses divers représentants dans leurs meetings, débats, entretiens télévisés. On ne surprendra personne en disant que l'entreprise est compliquée. On l'a beaucoup entendu : le « logiciel de la gauche » est périmé, on ne peut plus raisonner dans les mêmes termes que jadis, tout a changé, il faut s'adapter, etc., pour ne rien dire de ses trahisons. Pis, il se dit assez banalement que la gauche, la droite, à l'arrivée, il n'y a guère de différence, et qu'au fond ce n'est plus le problème, prenons de la hauteur, ces clivages furent valables, sans doute, mais dans le monde d'avant. Ce que confirme avec un certain sens de la provocation le candidat à l'élection présidentielle de La France insoumise, M. Jean-Luc Mélenchon, après qu'un journaliste a fait remarquer l'absence du terme dans son programme « L'avenir en commun » : « *Peu importe que vous me voyiez de gauche ou de droite* », d'autant que ce qu'on a appelé la gauche s'est caractérisé par ses « *menteries* » (« Face à BFM », 25 novembre 2021). Mais cela ne l'empêche évidemment pas de se revendiquer... de la gauche. Cette gauche dont tous s'emploient à rappeler, voire à redéfinir, l'identité. En soulignant que non, tout n'a pas vraiment changé, car la question des inégalités sociales est toujours aussi brûlante.

Mais elle y insiste de façon un peu inattendue, en mettant l'accent sur la nécessité d'« *éradiquer la pauvreté* » (M. Yannick Jadot pour Europe Écologie - Les Verts, discours du 28 septembre 2021 ; M. Mélenchon, « Face à BFM », 25 novembre 2021, etc.). Ce n'est plus la demande de justice sociale, voire de transformation, qui fait vibrer le propos, mais, et ce n'est pas tout à fait pareil, la dénonciation de l'injustice faite aux plus « *démunis* ». Est caractéristique de cette nouvelle approche l'évocation des fameuses « *premières lignes* », de « *ces femmes qui se lèvent à l'aube et rentrent au crépuscule* » pour gagner « *800 euros par mois* » (M. Olivier Faure, premier secrétaire du Parti socialiste, « Questions politiques », France Inter, 25 octobre 2021). Le discours est poignant, fait appel à l'émotion, impulse l'indignation. « *Il y a toujours plus de pauvres, il y a des gens qui ont faim, qui ont froid, qui sont dans le noir, qui n'ont plus d'eau* » (M. Mélenchon, « Les 4 vérités », France 2, 7 octobre 2021)...

C'est bien sûr exact.

Mais il n'est pas certain que l'indignation devant les extrêmes difficultés des plus pauvres soit réservée à la gauche. « *Cette maman qui élève seule ses deux enfants et travaille à mi-temps* », le « *scandale de la pauvreté* », qui implique « *d'abord de se battre sur tous les fronts* », ces « *enfants qui, parfois, vivent dans des logements surpeuplés, ont des problèmes de vue non corrigés, ne peuvent déjeuner parce que la cantine coûte trop cher* », ce n'est pas la gauche qui s'exprime, c'est le président Emmanuel Macron (présentation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, 13 septembre 2018). Déjà en 1891, l'encyclique *Rerum novarum* (« De choses nouvelles ») du pape Léon XIII, qui par ailleurs s'opposait aux idées des socialistes athées attaquant la propriété privée, dénonçait les excès du libéralisme, prônait l'établissement du « *juste salaire* » et condamnait « *la misère et la pauvreté qui pèsent injustement sur la majeure partie de la classe ouvrière* ». Cet appel au réveil des consciences suscitera les mouvements du catholicisme social et du syndicalisme chrétien, qui auront pour but d'« *améliorer le sort des salariés* » et dont la Confédération française démocratique du travail (CFDT) est la lointaine héritière.

« Vivre dignement », le terme est fort, mais flou

Cette dénonciation de la « *maltraitance* » sociale, pour prendre un terme cher à M. Mélenchon, semble infléchir le propos vers la nécessité de la bienveillance, de la protection, de l'« *accompagnement* », pour citer un mot fréquent chez Mme Anne Hidalgo. D'autant que le propos lui-même s'accompagne avec vigueur de l'exigence d'une vie « *digne* ». « *Respecter autant la vie humaine que la planète* », « *vivre dignement* » (M. Fabien Roussel, candidat du Parti communiste français à la Fête de L'Humanité, 11 septembre 2021), c'est là le leitmotiv également de M. Mélenchon, au nom des « *gens humbles qui vivent seulement de leur travail et qui espèrent en vivre dignement* » (Lille, discours du 1er mai 2021). Le terme est fort, mais flou. D'après le dictionnaire Larousse, il serait synonyme d'« *honorablement* ». C'est-à-dire ? Il est possible que le terme soit hérité des « *Jours heureux* », le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) du 15 mars 1944, qui appelle à un « *ajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à*

chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement heureuse». Le CNR comportait plusieurs représentants de courants s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église catholique, assez proche de la pensée de Léon XIII. On ignore si Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'industrie, quand elle affirme sans sourciller (sur CNews, 9 décembre 2021) «*On ne peut pas vivre dignement avec 800 euros par mois*», participe de ce courant.

La filiation avec l'esprit du CNR, devenu un symbole pour la gauche, se décline par ailleurs multiples fois, et parfois un peu lointainement. Parallèlement à l'insistance sur les plus pauvres, à la discrétion du recours au mot «*exploitation*», n'est guère célébré l'exemple des innovations sociales et politiques (Sécurité sociale, retraite par répartition, nationalisations) qui lui sont liées. On lui préfère l'espoir du bonheur qui lui est associé. La campagne de M. Roussel se place sous l'égide du «*défi des jours heureux*», et il appelle à faire «*venir le bonheur en France*». M. Jadot pose le projet écologiste «*du côté du vivant, du beau, du plaisir, de l'espoir*». M. Macron, lui, avait été plus direct, quand sans embarras il affirmait : «*Nous retrouverons les jours heureux*» (13 avril 2020).

Ces éléments destinés à affirmer une identité de gauche sont appuyés par une présentation très personnalisée des candidats, ou chefs de parti, comme étant proches du peuple ; des simples ; des «*gens*». Mme Hidalgo précise qu'elle est non seulement une émigrée, mais vient d'un milieu ouvrier, M. Mélenchon aime rappeler qu'il descend d'une lignée de pauvres, tous évoquent avec sentiment «*nos enfants*» et la plupart ne détestent pas donner dans le parler populaire : de M. Roussel soulignant que les Big Pharma ne cessent de «*se tirer la bourre pour gagner du pognon*» (LCP, 30 novembre 2021) à M. Jadot affirmant, à propos de certains débats en vogue, «*Les Français s'en foutent*» («*Calvi 3D*», BFM TV, 20 septembre 2021), en passant par le «*bon manger*» de M. Mélenchon ou l'élan de M. Faure dénonçant comme «*foutage de gueule*» les décisions gouvernementales à propos des hausses du prix du gaz et de l'électricité («*Questions politiques*», France Inter, 25 octobre 2021), la gauche se montre authentique, directe, disant les choses comme elle les sent. Loin de l'élite... qui pourtant sait, à l'occasion, parler avec une belle fraîcheur de «*pognon de dingue*» ou préciser : «*La meilleure façon de se payer un costard, c'est de travailler*» (1).

Bien sûr, il s'agit de communiquer. Et certains «*marqueurs*» sont bien là, déterminants. Mais, alors que les points précis des programmes importent – le concret de la mise en œuvre des politiques proposées –, qu'ils peuvent dissiper le brouillage, le brouillard, «*repolitiser*» les enjeux, ceux-ci ne risquent-ils pas de s'affadir dans la sentimentalité ? Et de se dévoyer dans la mise en avant d'une bonté collective – que peuvent pratiquer tous les humanistes, de droite ou de gauche ?

Evelyne PIEILLER

(1) On aura reconnu M. Macron, respectivement en 2018 et 2016.

Dos au mur, appeler un chat un chat, objectif commun

Dos au mur

«*Pour la famille politique que je représente, l'explosion sociale de pratiquement toutes les corporations ouvrières et salariales – en CDD [contrat à durée déterminée], en intérim, et ainsi de suite – a détruit les bases sur lesquelles autrefois était construit notre idéal et les organisations qui allaient avec. Le rapport de forces s'est considérablement dégradé pour nous. Nous sommes sortis de la période où nous étions si forts dans le passé en haillons. Parce que nous n'avons pas su renouveler nos dirigeants, parce que la pensée a été pauvre, le rapport aux intellectuels a été nul et que, bon an mal an, la principale force d'opposition et de proposition, et souvent la seule, qui était le socialisme et le mouvement social-démocrate, s'est ralliée au néolibéralisme et à l'idée que le capitalisme était une forme d'organisation de la société indépassable.*

*Dès lors, le tableau se présente d'une manière tragique. Dans toute l'Europe de l'Est, la gauche, quelle qu'elle soit, est réduite à l'état de trace. En Italie, où il y avait le plus grand parti communiste d'Europe occidentale, le plus imaginaire, le plus vivant, il n'en reste plus rien. Et dans pratiquement toute l'Europe du Nord, les partis sociaux-démocrates sont réduits à la portion congrue. Quant aux mouvements comparables aux Insoumis, ils n'existent pratiquement plus. En même temps, ont monté des organisations d'extrême droite un peu partout, en relation avec cette destruction et cette absence d'alternative crédible. (...) C'est ça le fond de l'affaire, et nous sommes le dos au mur dans toute l'Europe.» Jean-Luc Mélenchon, intervention aux «*Mardis de l'Essec*», 16 novembre 2021.*

Appeler un chat un chat

« Pour juger de la capacité de la *New Left Review* à faire entendre une note politique distincte, il faudra voir combien de fois elle pourra choquer ses lecteurs en appelant un chat un chat au lieu de tomber dans les clichés bien intentionnés ou l'aveuglement de la gauche. On a plus besoin aujourd'hui de l'esprit des Lumières que d'évangélisme. » Perry Anderson, « Renewals », *New Left Review*, n° 1, Londres, janvier-février 2000.

Objectif commun

« Je me souviens avoir discuté avec des métallurgistes à Georgetown. Parmi eux, il y avait deux ouvriers de base, blancs. L'un racontait n'importe quoi : la seule chose qui l'intéressait, c'était de faire revenir les usines sidérurgiques délocalisées et de mettre les travailleurs étrangers dehors. Mais l'autre type était plus intéressant. À un moment, il me dit : « J'aime bien le programme économique de [Bernie] Sanders, mais ce que je ne parviens pas à comprendre, c'est pourquoi les démocrates perdent leur temps avec les questions morales », et je pense qu'il voulait parler de thèmes comme le mariage homosexuel, le féminisme ou encore l'avortement. Alors, je lui ai demandé : « Une façon de voir les choses est peut-être de se poser la question de la manière suivante : qu'est-ce qui est le plus important à tes yeux ? Obtenir que chacun puisse avoir une couverture santé de qualité et un bon salaire ? Ou bien faire en sorte que jamais des gens du même sexe ne puissent se marier ? » Et ça l'a fait réfléchir. Je lui ai dit qu'il y avait sans doute des gens, dans son usine, qu'il ne pouvait pas encadrer, mais avec lesquels il pouvait mener des combats syndicaux. Voilà le type de solidarité que nous devons construire. Notre expérience l'a montré : il y a assez de gens capables de mettre leurs différences personnelles de côté pour parvenir à un objectif commun. C'est cela, la culture que nous souhaitons développer. Et c'est tout le contraire de l'idée selon laquelle notre mouvement constituerait une sorte de tout immuable exigeant que chacun en accepte chacune des parties. » Adolph Reed, interrogé par Matt Taibbi et Katie Halper, *Rolling Stone*, New York, 3 juillet 2020.

Podemos ou l'illusion du neuf

Le camp progressiste semble parfois embourbé dans son jargon, écrasé par ses icônes. Mais « faire neuf » ne suffit pas pour l'emporter. Et se montrer « moins militant » peut conduire à se priver d'un soutien crucial quand l'épreuve de force est engagée.

En 2014, un nouveau parti politique espagnol se propose de « prendre le ciel d'assaut », une formule empruntée à Karl Marx : Podemos (« Nous pouvons »). Il rassemble d'anciens étudiants qui défilaient au cri de « désobéissance » dans la cafétéria de leur université, en 2006, comme MM. Íñigo Errejón et Pablo Iglesias ; le dirigeant de la librairie coopérative Marabunta et porte-parole du petit parti d'extrême gauche Izquierda Anticapitalista (Gauche anticapitaliste), M. Miguel Urbán ; et, surtout, des militants issus du grand mouvement social des « indignés » de 2011, parfois regroupés au sein de structures antiaustérité, de collectifs en lutte contre les expulsions, ou encore d'organisations féministes. Leur projet : prendre le pouvoir en reléguant les partis traditionnels aux livres d'histoire.

Six ans plus tard, plusieurs membres de Podemos, dont M. Iglesias, occupent des ministères, ainsi que la vice-présidence du gouvernement du socialiste Pedro Sánchez. Entre-temps, les anticapitalistes ont rompu leur alliance avec Podemos, et M. Errejón, ex-numéro deux du parti, l'a quitté pour fonder d'autres formations, plus modérées. Comment expliquer une telle évolution ? Et quels enseignements en tirer ?

15 mai 2011. Des milliers de personnes occupent les places des principales villes d'Espagne en réaction à la crise déclenchée par l'éclatement de la bulle immobilière et les politiques d'austérité qu'elle a justifiées. Ces « indignés » ébranlent les piliers du système politique espagnol, à commencer par le bipartisme Parti populaire (PP) - Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) (1).

« Conférer à l'indignation une force institutionnelle »

Pour les fondateurs de Podemos, le soulèvement révèle la crise du « régime de 78 » – en référence à la Constitution de 1978 issue de la transition postfranquiste et fondée sur l'idée que les antagonismes d'hier et les plaies du passé pourraient être noyés dans la croissance et l'abondance. « Une fenêtre d'opportunité » vient de s'ouvrir, explique M. Errejón : « Les conditions sont réunies pour une nouvelle majorité politique, transversale, de rupture, issue de la majorité sociale frappée par la crise » (2). Faire aboutir ce mécontentement aux racines multiples et « conférer à l'indignation une force institutionnelle » (titre du manifeste originel de Podemos) implique, selon les futurs dirigeants du parti, de dépasser l'horizontalité du mouvement des « indignés ». En d'autres termes, transformer les revendications du mouvement du 15-Mai (15M) en un projet structuré et

susceptible de rassembler au-delà du « camp progressiste » ; l'exposer dans des termes dépouillés de jargon ; et le promouvoir grâce à un parti capable d'engager la lutte pour le pouvoir.

Alors que le terme « gauche » est associé au PSOE et aux scandales de corruption qui l'accablent presque autant que le PP, Podemos abandonne la dichotomie gauche-droite pour en promouvoir une autre. D'un côté, l'oligarchie ; de l'autre, ceux qui souffrent du système. D'un côté, la « caste » ; de l'autre, les « gens ». D'un côté, « eux » ; de l'autre, « nous ». Une mise en application de l'« hypothèse populiste », que les leaders de Podemos tirent des théories d'Ernesto Laclau et de Chantal Mouffe, leurs référents idéologiques depuis leurs expériences respectives en Amérique latine : il existerait, lors de périodes de crise importante, des mécontentements divers et parfois sans rapport (voire contradictoires), émanant de couches hétérogènes de la société, et qu'une même figure politique parviendrait à unifier pour renverser un régime devenu obsolète (3).

« Le seul point de départ concevable aujourd'hui pour une gauche réaliste est de prendre conscience de [sa] défaite historique », avait observé l'intellectuel britannique Perry Anderson (4). Podemos estime tirer toutes les leçons de l'analyse. « L'effondrement du bloc soviétique et l'effritement de la base sociale des partis communistes européens se sont accompagnés de la disqualification symbolique des grilles de lecture marxistes et de l'imaginaire communiste », nous explique M. Juan Carlos Monedero, un des fondateurs de Podemos, professeur en science politique à l'université Complutense, à Madrid, tout comme MM. Errejón et Iglesias. Mobiliser les codes de la gauche radicale traditionnelle – par exemple en agitant des drapeaux ornés de la faucille et du marteau, en évoquant la nationalisation des entreprises ou en remettant en cause la monarchie – serait alors revenu à endosser un stigmate contre-productif. « Lorsqu'il nous qualifie de "gauche radicale" et nous marque de ses propres symboles, analyse M. Iglesias, l'adversaire nous entraîne sur un terrain où sa victoire est plus facile. Contester la distribution symbolique des positions, se battre sur les "termes de la conversation" a été notre tâche la plus importante. En politique, celui qui décide des termes de la dispute décide en grande partie de son résultat (5). »

Dans cette perspective, Podemos estime que les débats télévisés sont « plus importants que les débats au Parlement (6) » – notamment parce qu'à l'ère de la société de l'information « les gens militent davantage dans les médias que dans les partis (7) ». Ainsi naît en 2010 l'émission télévisée « La Tuerka », conçue comme un dispositif de « contre-hégémonie culturelle ». L'équipe y débat chaque semaine avec des représentants politiques de tous bords, rodant ainsi sa stratégie communicationnelle. « "La Tuerka" puis Podemos ont fait tout ce que la gauche disait qu'il ne fallait pas faire, explique M. Iglesias en 2015. La gauche disait que la télévision rend bête ; que dans un débat politique télévisé il n'est pas possible de bien présenter ses arguments (8). » « En 2014 et 2015, c'était nous qui déterminions l'agenda politique », complète M. Jorge Moruno, très longtemps responsable « du discours et de l'argumentaire » de Podemos, et aujourd'hui député de la Communauté de Madrid sous l'étiquette Más Madrid. « À la fois, les thèmes dont on parlait – la corruption, le renouvellement de la classe politique, les questions sociétales, etc. – et comment on en parlait. Et c'était très compliqué pour les autres partis de se positionner sur les questions qu'on soulevait. »

Grâce au succès de « La Tuerka » – d'abord diffusée sur une télévision communautaire de quartier avant de l'être sur une chaîne généraliste nationale – et aux invitations qui s'ensuivent dans d'autres émissions, M. Iglesias devient la figure médiatique de Podemos. Comme prévu ! se félicite M. Errejón : « Le leadership médiatique de Pablo [Iglesias] est un outil de construction important. (...) C'est quelque chose que nous avons appris de l'analyse de la manière dont ont eu lieu les changements politiques récents en Amérique latine. (...) Avec l'effondrement des références collectives, des drapeaux, des partis et des symboles, c'est avec un nom propre que les gens peuvent s'identifier (9). » Cette stratégie de personnification soulève des objections au sein du mouvement. Mais beaucoup concèdent qu'elle a propulsé le parti. Cette capacité d'agglomérer les soutiens s'explique également par le fait que « Pablo [Iglesias] se définissait plus en fonction de qui il attaquait, de ce à quoi il s'opposait, que de ce qu'il proposait. Il était contre la caste, la corruption..., explique M. Jorge Lago, l'un des fondateurs de Podemos, et professeur en science politique lui aussi. Des "indignés" très différents, tous issus du 15-M, pouvaient se sentir représentés par lui (10). »

En mai 2014, cinq mois après sa création, le parti crée la surprise en obtenant presque 8 % des voix aux élections européennes. Une entrée remarquable sur la scène politique espagnole, qui le propulse en quatrième position, derrière le PP (26 %), le PSOE (23 %) et La Izquierda Plural (10 %), une coalition de partis de gauche régionalistes. Tous les yeux sont alors rivés sur les élections générales de 2015, mais Podemos s'engage dans une succession frénétique de combats électoraux : entre les élections européennes de mai 2014 et les élections régionales en Galice et au Pays basque de septembre 2016, le parti prend part à sept grandes consultations. Il mène campagne en permanence, alors même que ses bases sont encore en construction. Comme le résume M. Errejón, c'était comme « courir et attacher ses lacets en même temps (11) ».

Se met en place ce que ce dernier appelle « *une machine de guerre électorale* », qui doit remporter la victoire le plus rapidement possible, dans une stratégie de blitzkrieg. Au sein du parti, l'efficacité prime : le fonctionnement vertical, plus rapide, prévaut ; ainsi que la participation plébiscitaire de militants auxquels il est demandé de limiter leurs interventions aux longues délibérations démocratiques fondées sur la constitution et la structuration d'une base militante.

« *C'est le premier choc politique entre les universitaires du parti et nous* », explique M. Urbán, l'un des fondateurs de Podemos et membre d'Izquierda Anticapitalista avant que celui-ci ne soit dissous pour devenir une association culturelle (sous le nom d'Anticapitalistas) et ainsi pouvoir être accueilli au sein de Podemos. Ce petit parti possédait une assise de plusieurs centaines de militants très politisés. Implanté dans les grandes villes, il a fourni à Podemos sa première armature et a joué un rôle déterminant dans son implantation territoriale. Pour M. Urbán, la « *dérive plébiscitaire* » caractérisée par le recours massif à la consultation et au vote en ligne « *auxquels tout le monde pouvait participer, mettant au même niveau militants et simples adhérents* », a condamné les « *cercles* » qui structuraient la base « *à n'être que de simples appendices consultatifs ou des comités de campagne* ».

« **Vous voulez-vous de Pablo Iglesias, oui ou non ?** »

Pour Mme Teresa Rodríguez, cheffe de file d'Anticapitalistas et députée de Podemos en Andalousie jusqu'en février 2020 (date à laquelle elle quitte le parti pour créer Adelante Andalucía), « *Podemos a renoncé à avoir une organisation de masse, militante, avec des cadres formés. On ne remplace pas un débat entre camarades, face à face, où s'échangent des arguments contradictoires et où l'on recherche un accord, par une série de "oui", "non" ou "abstention" sur une machine. Les militants se forment et mûrissent par la discussion et le débat. Dans les faits, la question posée aux sympathisants devenait toujours : "Vous voulez-vous de Pablo Iglesias, oui ou non ?" Et comme tout le monde avait rejoint Podemos parce qu'il était amoureux de lui, la réponse était toujours "oui"* ».

« *Podemos avait besoin des bases mais, en même temps, les dépréciait* », complète Guillermo Fernández, chercheur en science politique. Puisque la priorité des dirigeants de Podemos était d'éviter les erreurs dont ils étaient persuadés que l'extrême gauche s'était rendue coupable, ils s'efforçaient de « *contredire ce que les bases voulaient, de peur de demeurer minoritaires* ». Fernández raconte ainsi qu'un jour M. Errejón lui a expliqué : « *Je suivais sans cesse la ligne contraire à celle des bases : si quelqu'un d'Anticapitalistas ou issu du trotskisme disait A, moi je disais B. Ma boussole était l'extrême gauche, dont je viens, et j'allais en permanence dans la direction opposée.* » Néanmoins, ajoute Fernández, « *Podemos avait besoin des bases, et surtout les plus idéologisées, pour faire du travail de terrain : coller les affiches, animer les campagnes électorales, etc.* ».

Ce souhait de ne pas apparaître trop engagé conduit Podemos à soutenir des coalitions larges lors des élections municipales. Elles remportent les mairies de plusieurs grandes villes du pays, parmi lesquelles Madrid, Barcelone, Cadix, Saragosse ou encore La Corogne. « *Ces élections ont été l'un de nos meilleurs résultats électoraux* », se souvient M. Urbán. Confrontées aux réalités de la pratique du pouvoir, les majorités soutenues par Podemos doivent souvent nouer des alliances et composer avec des municipalités endettées, des administrations réticentes au changement et des compétences limitées dépendantes d'évolutions législatives à l'échelle nationale. La difficulté est alors de réussir à se distinguer des autres formations et de la gauche dite « *traditionnelle* »...

Podemos continue donc d'éviter les déclarations clivantes : « *Les programmes nous obligent à prendre parti, et plus nous prenons parti, plus les gens trouvent des raisons de ne pas être d'accord avec nous* », nous explique M. Monedero. « *Le premier document, de 2014, rédigé pour les européennes cherchait à porter les idées issues des mouvements sociaux d'alors, telles que le revenu de base universel, un référendum sur la monarchie, un moratoire sur le paiement de la dette publique*, nous raconte M. Rodrigo Amírola, qui a participé à sa rédaction. *Mais, quand on a vu qu'on avait de plus en plus de chances de l'emporter, on s'est dit qu'il fallait se modérer un peu, pour réunir plus de gens et ne pas paraître trop radicaux.* »

C'est ainsi que lorsque, à l'été 2015, au cœur de la crise grecque, le dirigeant de la gauche radicale hellénique Alexis Tsipras – élu, lui aussi, pour « *renverser la table* » – multiplie les concessions à l'égard de ses créanciers, M. Nacho Álvarez, secrétaire à l'économie de Podemos, déclare : « *Nous ne pensons pas qu'un processus de restructuration de la dette (...) soit ce dont l'Espagne a besoin en ce moment (12).* » S'ensuit un profond pessimisme quant à la possibilité de mettre en place des politiques antiaustérité et des changements politiques importants au sein de l'Union européenne, où la « *troïka* » (Fonds monétaire international, Banque centrale européenne et Commission européenne) est capable de bloquer les gouvernements hétérodoxes.

Au même moment, l'humeur médiatique change. « *Aux reportages qui fleurissaient sur ces types folkloriques et inoffensifs qui avaient monté un parti dans un garage, avec trois ordinateurs et deux téléphones (13)* » ont succédé les dénonciations quotidiennes de scandales (tous, plus tard, classés sans suite) concernant de supposés

financements du parti par les gouvernements vénézuélien ou iranien, ou l'hypothèse que les leaders de Podemos soient en réalité des agents de «dictatures communistes» latino-américaines, se souvient M. Errejón. Ce retournement de la presse souligne la fragilité d'une stratégie fondée sur la télévision : le parti se découvre dépourvu d'autres relais vers ses sympathisants. Pour M. Monedero, «*c'était une erreur de penser qu'il fallait mettre toute son énergie dans la télévision et qu'il suffisait que Pablo Iglesias y passe pour transformer ce pays. (...) Il n'est jamais allé sur le terrain, il n'en comprenait pas l'utilité*». La presse s'est révélée un espace accueillant tant que Podemos lui paraissait inoffensif.

À l'approche de l'échéance cruciale des élections générales de 2015, la teneur du discours de Podemos à propos des institutions espagnoles évolue. Tandis qu'aux débuts du mouvement ses dirigeants multipliaient les attaques frontales contre le «régime de 78» et défendaient l'idée d'une Constituante devant associer l'ensemble des Espagnols à une redéfinition du cadre institutionnel hérité de la Constitution de 1978, l'idée s'éclipse par la suite. Il ne s'agit plus de renverser un système, mais de déloger la caste, dont la chute suffira à ce qu'advienne une démocratie plus satisfaisante. Plus de crise de régime, mais un problème de dirigeants. En gommant la nature structurelle des antagonismes sociaux, le discours sur la caste et le peuple – deux entités aux contours mal définis – prend des allures de combat entre le bien et le mal, les purs et les corrompus. À la moindre faute morale supposée, au moindre signe d'impureté, il se retourne contre ses promoteurs. Les adversaires de M. Iglesias et la presse parleront pendant des semaines de son acquisition, au moyen d'un emprunt sur plusieurs dizaines d'années, d'une maison à 600 000 euros dans un quartier résidentiel de la classe moyenne supérieure madrilène.

La légère reprise de l'économie espagnole, en 2015, fragilise le discours antiaustéritaire de Podemos. Par ailleurs, l'ascension du parti libéral Ciudadanos, parfois qualifié de «*Podemos de droite (14)*» (bien qu'il ait été fondé en 2006), vient bousculer la stratégie de la jeune formation. «*Développer Ciudadanos a été un coup très malin de la part du système, notamment parce que Ciudadanos a pu occuper dans les médias notre position d'option du renouveau. Il y a désormais un autre parti du "changement". (...) Ça nous normalise et nous n'apparaissions plus comme des outsiders (15)*», admet M. Iglesias. «*Si vous dites que le vrai conflit oppose le nouveau à l'ancien, il suffit au système d'inventer quelque chose de nouveau pour vous faire disparaître*», résume M. Monedero. Sans compter que l'arrivée de Ciudadanos replace Podemos sur un axe gauche-droite auquel il entendait échapper.

Après dix-sept mois de course électorale effrénée, la liste de Podemos menée par M. Iglesias, à laquelle se sont jointes de petites formations écologistes et régionalistes de gauche, obtient 20,66% des voix aux élections générales du 20 décembre 2015. Elles se traduisent par 69 sièges au Congrès des députés – qui en compte 350. Le PP et le PSOE obtiennent les pires résultats de leur histoire, mais s'arrogent néanmoins la première et la deuxième place. «*Les résultats ont été très mal vécus au sein de Podemos, nous raconte M. Amírola. On pensait qu'on serait directement la force majoritaire; on n'avait pas de plan pour après, on n'y avait pas réfléchi, on était totalement absorbés par la campagne.*»

Une nouvelle page s'ouvre pour la formation, qui doit désormais repenser son organisation et sa stratégie. L'absence de majorité claire et le choix du socialiste Pedro Sánchez de forger un pacte minoritaire avec les centristes libéraux de Ciudadanos précipitent l'organisation de nouvelles élections générales en juin 2016. Podemos forme une coalition avec Izquierda Unida (gauche radicale), sous le nom d'Unidos Podemos, destinée à remporter les élections suivantes. Cette alliance ancre définitivement le parti à gauche, mettant fin à la stratégie populiste d'indétermination. Elle marque également le retour de la «soupe de sigles».

Les débats en interne suscités par cette alliance s'entremêlent aux dissensions apparues au grand jour depuis plusieurs mois, à la suite des résultats mitigés des élections de décembre 2015, entre MM. Iglesias et Errejón concernant les orientations stratégiques à mettre en place pour construire une majorité sociale dans les urnes. Repris par des médias qui se délectent de ce duel fratricide, les affrontements détériorent l'image d'un parti où l'on découvre les batailles d'ego et les luttes de pouvoir.

Pourtant, ces dissensions internes ont un objet véritable : «*La grande question, résume M. Iglesias, est de savoir si nous devons rester populistes ou non (16)*», ce qui relève tout autant d'un débat de stratégie politique que d'une discussion idéologique de fond. M. Iglesias, à l'initiative de cette alliance marquée à gauche avec Izquierda Unida, qui s'inscrit plutôt dans une filiation marxiste, défend un discours d'opposition radicale à l'oligarchie et l'idée d'un Podemos profondément ancré dans les luttes et les mouvements sociaux, exhortant les militants à «*creuser des tranchées dans la société civile (17)*», afin de former un nouveau «bloc historique». M. Errejón, quant à lui, en disciple de Mouffe et de Laclau, considère qu'il faut approfondir la stratégie populiste en élaborant un projet politique transversal capable de séduire une majorité de citoyens. Il faut, estime-t-il, aller «*chercher ceux qui manquent*» et éviter un «*repli sur les identités du passé (18)*» que pourrait représenter l'alliance avec Izquierda Unida.

Le compromis visera alors à assumer un positionnement à gauche, tout en cherchant à se démarquer de la « vieille gauche » radicale afin de séduire les électeurs plus centristes, traditionnellement attachés au PSOE. Présentant le nouveau programme du parti début juin 2016, M. Iglesias se pose en leader de la « nouvelle social-démocratie » et invoque les travaux des économistes Vicenç Navarro – proche de l'aile gauche du PSOE, et qui a, un temps, conseillé Mme Hillary Clinton –, Thomas Piketty, Yanis Varoufakis et James Galbraith, dont s'inspire le chapitre économique de ce programme. Il déclare se sentir « à l'aise dans l'espace de la social-démocratie (...), qui permet de défendre les majorités sociales contre une minorité de privilégiés ». Ce nouveau positionnement agace l'ancien premier ministre José Luis Zapatero, qu'il tient pour une grossière tentative d'usurpation d'identité et de captation d'héritage : « C'est très bien que tout le monde veuille être social-démocrate, mais la social-démocratie, c'est le PSOE (19). » Avec 13,42 % des suffrages, Unidos Podemos demeure loin derrière le PSOE (22,63 %) et le PP (33 %).

Les dissensions au sein du parti sont devenues trop importantes

La crise catalane d'octobre 2017 révèle les failles de la stratégie du « flou ». À l'occasion d'un référendum organisé par le gouvernement catalan, et déclaré illégal par l'État espagnol, la population de la région se prononce en faveur de son autonomie, conduisant à une crise politique nationale qui se logera plusieurs mois durant au cœur de l'agenda politico-médiatique. Podemos a du mal à défendre sa position d'« équidistance », le parti soutenant la tenue d'un référendum officiel lors duquel il défendrait le « non » à l'indépendance. Tandis qu'en 2014 Podemos prônait une Espagne plurinationale, ce qui lui avait valu certains de ses meilleurs résultats en Catalogne, au Pays basque et en Galice, il s'est ensuite montré plus évasif sur la question, de façon à ne froisser personne au niveau national. « La formation se rend compte que chaque fois qu'elle prend position pour la Catalogne, pour les prisonniers ou contre la répression, elle perd des voix. Donc elle choisit de ne pas parler de la Catalogne en attendant que ça passe », ce qui la conduit à perdre des soutiens dans la région sans pour autant rassurer sur la question catalane au niveau national, explique Mme Maria Corrales, porte-parole d'En Comú Podem (Ensemble, nous pouvons), la coalition formée par Podemos en Catalogne.

Ayant abandonné des revendications comme celles de la restructuration de la dette ou de la nationalisation de secteurs stratégiques de l'économie pour promouvoir une forme de social-démocratie compatible avec le modèle économique en place, Podemos – qui, quatre ans auparavant, se donnait pour mission d'évincer le PSOE – se trouve confronté à la question de sa participation au gouvernement de M. Sánchez. « Un gouvernement de coalition progressiste » constituera le « meilleur vaccin contre l'extrême droite » (20) dans une Espagne et une Europe blessées par la crise et les politiques d'austérité, explique M. Iglesias le 30 décembre 2019.

En janvier 2019, les dissensions stratégiques et idéologiques au sein du parti sont devenues trop importantes et conduisent M. Errejón, initialement tête de liste Podemos à Madrid, à déclarer sa candidature aux élections régionales sous les couleurs de Más Madrid, la plate-forme qu'il vient de créer, tandis que M. Iglesias annonce que Podemos opposera une candidature à celle de son ancien numéro deux. Un an plus tard, en février 2020, c'est au tour d'Anticapitalistas d'annoncer son départ, dans la foulée de la participation d'Unidas Podemos (ex-Unidos Podemos) au gouvernement de coalition de M. Sánchez. Après une large défaite, le 4 mai 2021, aux élections régionales à Madrid, auxquelles il se présente pour tenter d'empêcher le PP et Vox (extrême droite) de gouverner la région, c'est au tour de M. Iglesias de démissionner de toutes ses fonctions au sein du parti. Il poursuit depuis son activité politique là où il s'estime être le plus efficace, à savoir le « journalisme critique » au sein de différents médias : radio, télévision et presse écrite.

La participation d'Unidas Podemos au gouvernement de M. Sánchez se traduira notamment par l'augmentation du salaire minimum de 22 %, l'encadrement des loyers et l'indexation des retraites sur l'inflation. La table a-t-elle été renversée ? « Toutes ces mesures n'abolissent ni le capitalisme, ni le patriarcat, ni le colonialisme, admet M. Monedero. Mais il s'agit clairement d'avancées qui améliorent la vie de millions de personnes. »

Maëlle MARIETTE, journaliste.

(1) Lire Raúl Guillén, « Alchimistes de la Puerta del Sol », *Le Monde diplomatique*, juillet 2011.

(2) *Política, manual de instrucciones*, film de Fernando León de Aranoa, 2016.

(3) Lire Razmig Keucheyan et Renaud Lambert, « Ernesto Laclau, inspirateur de Podemos », *Le Monde diplomatique*, septembre 2015.

(4) Perry Anderson, « Renewals », *New Left Review*, n° 1, Londres, janvier-février 2000.

(5) Pablo Iglesias, « Understanding Podemos », *New Left Review*, n° 93, mai-juin 2015.

(6) « Militar en los medios de comunicación », émission « La Tuerka », Tele K, 24 octobre 2012.

(7) « La crisis del régimen », émission « La Tuerka », Tele K, 21 février 2013.

- (8) Ana Domínguez et Luis Giménez (sous la dir. de), *Podemos, sûr que nous pouvons!*, Indigène Éditions, Montpellier, 2015.
- (9) *Política, manual de instrucciones, op. cit.*
- (10) «Jorge Lago : “Ninguna de las reivindicaciones se ha cumplido”», ABC, 15 mai 2021.
- (11) Íñigo Errejón, *Con todo : De los años veloces al futuro*, Planeta, Barcelone, 2021.
- (12) «Podemos rectifica y ya no pide una reestructuración de la deuda pública de España», *Expansión*, Madrid, 14 juillet 2015.
- (13) *Política, manual de instrucciones, op. cit.*
- (14) «Josep Oliu propone crear “una especie de Podemos de derechas”», *El Periódico*, Barcelone, 25 juin 2014.
- (15) «Understanding Podemos», *op. cit.*
- (16) «Iglesias cree que Podemos tiene que decidir “si seguir siendo populista o no”», *El País*, Madrid, 5 octobre 2016.
- (17) «Iglesias rescata su discurso más radical y llama al militante a “cavar trincheras”», Vozpópuli, 7 octobre 2016, www.vozpopuli.com
- (18) «Podemos ganar», *20 minutos*, Madrid, 28 novembre 2016.
- (19) «Sánchez elogia el legado de González y Zapatero : “Son los mejores y del PSOE”», EFE, 17 juin 2016.
- (20) «Iglesias : “Será el gobierno del sí se puede y la vacuna contra extrema derecha”», EFE, 30 décembre 2019.
-

Révolutionnaire en paroles, portrait-robot, « c’est un fait », souvenirs...

« Quiconque attend une révolution sociale “pure” ne vivra jamais assez longtemps pour la voir. Il n’est qu’un révolutionnaire en paroles qui ne comprend rien à ce qu’est une révolution. La révolution russe de 1905 a été une révolution démocratique bourgeoise. Elle a consisté en une série de batailles livrées par toutes les classes, [tous les] groupes et éléments mécontents de la population. Parmi eux, il y avait des masses aux préjugés les plus barbares, luttant pour les objectifs les plus vagues et les plus fantastiques, il y avait des groupuscules qui recevaient de l’argent japonais, il y avait des spéculateurs et des aventuriers, etc. (...) Sans cette participation, la lutte de masse n’est pas possible, aucune révolution n’est possible. Et tout aussi inévitablement, ils apporteront au mouvement leurs fantaisies réactionnaires, leurs faiblesses et leurs erreurs. Mais, objectivement, ils s’attaqueront au capital. » *Lénine, « Bilan d’une discussion sur le droit des nations à disposer d’elles-mêmes », 1916.*

Portrait-robot

« [Manuel] Valls était un de ces types qu’on trouvait en quantité au PS [Parti socialiste] de l’époque, des gars qui pendant vingt ans n’avaient fait que des congrès, écrit des motions et participé à toutes sortes de combines d’appareil, à l’endroit puis à l’envers et surtout de travers. Ils avaient arrêté leurs études assez tôt, généralement à bac + 2, non pas parce qu’ils n’étaient pas capables, mais parce qu’ils préféraient les postes auxquels ils cherchaient toujours à accéder. Toujours plus, toujours plus haut. Ils n’avaient jamais pris la peine d’acquérir un métier et ne savaient donc pas faire grand-chose. Ils ne s’étaient frottés à aucune expérience professionnelle et parlaient en détail de la France, qu’ils ne connaissaient guère. Ils avaient appris à baragouiner le langage désincarné du parti, une logomachie sans âme, dont ils répétaient les concepts pour obtenir les applaudissements d’usage. Ils ne savaient rien faire d’autre que de la politique. Ils étaient devenus des professionnels de cette nouvelle profession, la politique. Leur métier était le pouvoir. Ils étaient payés pour s’y maintenir. Valls était leur meilleur modèle car il avait réussi mieux que les autres. Le même Valls s’exprimait rarement sur les questions économiques, dont il n’avait aucune connaissance. » *Arnaud Montebourg, L’Engagement, Grasset, Paris, 2020.*

« C’est un fait »

« J’approuve Lionel Jospin d’avoir reconnu l’économie de marché. C’est un fait. Donc il faut tirer toutes les conséquences. D’abord les privatisations, que je recommande personnellement depuis 1990. Ensuite les mesures favorisant la libération des énergies économiques, industrielles, toutes les énergies créatives. Enfin la réforme de l’État, car la machine de l’État fonctionne mal, elle est sclérosée, ankylosée. Il faut déverrouiller tout cela. » *Jack Lang, alors président socialiste de la commission des affaires étrangères de l’Assemblée nationale, cité dans Le Figaro, Paris, 16 septembre 1999.*

Souvenirs...

« En tout, sur le territoire national, on recense 376 rues, boulevards, places ou impasses Jules-Guesde; on est certes loin de Jaurès (plus de deux mille), mais c'est deux fois plus qu'Édouard Vaillant. » Jean-Numa Ducange, Jules Guesde, Armand Colin, Paris, 2017.

Humour de Siné mensuel



En Allemagne, deux lignes pour un même camp

Proverbiales et décourageantes, les querelles internes des partis reflètent parfois des choix stratégiques cruciaux. C'est le cas en Allemagne de Die Linke (La Gauche) : doit-elle reconquérir sa base populaire des Länder de l'Est ou chercher à séduire un jeune électorat urbain ?

En deçà d'un certain seuil, une défaite électorale devient une raclée. Et c'est sans doute ainsi qu'il faut qualifier le score de 4,9% obtenu par le parti allemand Die Linke (La Gauche) lors des élections fédérales de septembre dernier. Seule l'application d'une règle spéciale sauve sa présence au Bundestag : même s'il ne franchit pas la barre des 5%, un parti qui obtient la majorité dans au moins trois circonscriptions (sur 299) peut former un groupe parlementaire. Le décrochage n'en reste pas moins spectaculaire pour cette formation qui frôlait les 12% en 2009 et se maintenait encore à 9,2% en 2017. Elle ne rassemble plus cette fois que 2,3 millions de voix, presque la moitié des 4,3 millions de 2017. Et son groupe parlementaire ne compte plus que 39 députés, contre 69 auparavant, sur un total de 736.

Cette débâcle ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire déjà riche en défaites de la « gauche de gauche » allemande d'après-guerre. Le Parti communiste est interdit en Allemagne de l'Ouest en 1956, et il faut attendre 1983 pour que les Verts (Die Grünen) – avec leur direction explicitement écosocialiste – représentent à nouveau cette sensibilité au Parlement. Après l'unification de 1990, cependant, les Grünen se recentrent au point de participer au gouvernement néolibéral de M. Gerhard Schröder (1998-2005) et jouent un rôle moteur dans l'engagement militaire allemand contre la Yougoslavie en 1999.

Die Linke émerge de ces ruines en 2007, en réunissant dans un nouveau parti deux composantes distinctes. D'un côté, des syndicalistes et d'anciens sociaux-démocrates déçus par le recentrage de leur formation ; de l'autre, le Parti du socialisme démocratique (PDS), héritier du parti qui avait gouverné l'Allemagne de l'Est. Grâce à son ancrage dans les Länder orientaux, le PDS avait franchi la barre des 5% en 2005 pour la première fois depuis l'unification (1). Die Linke s'épanouit parce qu'il comble un vide.

Ce cycle paraît révolu. Die Linke perd un à un ses bastions. Non seulement dans les régions de l'Est en général, où son score a été divisé par deux en dix ans (de 20% à 9,8%), mais également dans des circonscriptions symboliques, comme celle de Marzahn-Hellersdorf, dans l'est de Berlin, conquise en septembre par la droite alors qu'elle votait encore à 51% pour le parti postcommuniste en 2001...

Pourquoi la gauche perd-elle ? D'abord, pour des raisons démographiques : le noyau dur de l'électorat postcommuniste qui a vécu l'unification comme une annexion vieillit et se réduit. Et surtout ne se renouvelle plus, à mesure que Die Linke cesse de représenter les intérêts des populations de l'Est, rôle qui lui permettait d'attirer de nouveaux sympathisants contestataires. Les motifs de mécontentement ne manquent pourtant pas : trente ans après la chute du Mur, un rideau de fer partage toujours l'Allemagne en matière de niveau de vie, de salaires, de pensions. Mais, à la différence des années 2000, Die Linke participe à l'exécutif à Berlin, dans le Mecklembourg-Poméranie occidentale, dirige celui de Thuringe... C'est désormais la formation d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) qui capte un vote protestataire à l'Est et incarne l'opposition – réactionnaire – dans les ex-bastions orientaux de la gauche.

Les élections de septembre dernier posent pour Die Linke un problème plus épineux encore. Comment expliquer sa chute au sein des groupes qui forment traditionnellement sa base sociale – ouvriers, chômeurs, précaires et groupes à bas salaires –, alors même que la sécurité sociale s'était imposée comme le thème dominant de la campagne électorale, devant l'économie, le travail, l'environnement et le climat (2) ? Et comment comprendre que la désaffection frappe également les centres métropolitains et étudiants, comme Brême et Hambourg, où de nombreux jeunes avaient voté pour le parti en 2017 ? Ceux qui tablaient sur cet électorat diplômé pour former la nouvelle base du parti ont vu leurs espoirs douchés, les jeunes urbains ayant plus souvent accordé leurs suffrages aux Verts, ou même aux libéraux.

Chez les moins jeunes, le Parti social-démocrate (SPD) a capté près d'un tiers des voix perdues par Die Linke. Après de nombreuses années de crise, les sociaux-démocrates ont fait oublier l'ère néolibérale de M. Schröder (3) et concurrencent Die Linke sur son terrain, en proposant, par exemple, une hausse du salaire minimum à 12 euros (contre 9,82 euros actuellement). La bascule s'observe dans le comportement électoral des syndicalistes : 11,8% votaient pour La Gauche en 2017, contre 6,6% en septembre – un score qui ramène Die Linke derrière l'AfD (12,2%) et le Parti libéral-démocrate (FDP, 9%)...

Tout effondrement politique implique des causes internes à l'organisation, et Die Linke ne fait pas exception. Les nouvelles coprésidentes du parti, Mmes Janine Wissler et Susanne Hennig-Wellsow, ont pris leurs fonctions quelques mois à peine avant le scrutin ; peu connues du grand public, elles n'ont guère pu faire campagne en raison des restrictions sanitaires. Fin août, un spectaculaire cafouillage parlementaire a fait jaser la presse : lors du vote sur la participation de la Bundeswehr à l'opération d'évacuation de Kaboul, une partie

des députés de gauche s'est prononcée pour, une autre contre, tandis qu'une troisième s'abstenait... Enfin, l'annonce, sans débat au sein du parti et avant même le scrutin, de concessions considérables en cas de participation au gouvernement n'a sans doute pas galvanisé les sympathisants.

La convulsion qui tétanise Die Linke affecte d'autres formations de gauche, comme Attac Allemagne

Toutefois, ces incidents récents ne rendent pas raison des mauvais résultats régionaux ou européens accumulés depuis 2019. Le problème le plus fondamental tient au conflit d'orientation qui oppose différents courants du parti. C'est la crise dite « des réfugiés », en 2015, qui a mis ce clivage au grand jour. Se référant au programme de 2011, qui exige « *les frontières ouvertes pour tous les humains* », une grande partie des militants a accueilli avec enthousiasme la levée des obstacles à l'immigration et réclamé la pérennisation de la liberté d'installation. Mais un autre courant juge au contraire irréaliste le slogan des « *frontières ouvertes pour tous* ». Mme Sahra Wagenknecht incarne cette ligne. Alors coprésidente du groupe parlementaire, forte d'une popularité étendue bien au-delà des cercles militants, cette femme charismatique et ses partisans soutiennent à l'égard des réfugiés une position fondée sur le droit international, mais réclament également une régulation des migrations.

Si l'on retrouve semblable clivage au sein de la gauche française, britannique ou américaine, celui-ci se superpose en Allemagne à la fracture Est-Ouest. Le débat sur la politique migratoire a vite dégénéré : Mme Wagenknecht a été qualifiée publiquement de « *nationale Sozialistin* » – socialiste nationale, en référence au Parti national-socialiste d'Adolf Hitler – par des membres de sa propre formation. En 2018, elle braquait un peu plus ses camarades en lançant sans succès le mouvement *Aufstehen* (« Soulevez-vous »), perçu comme concurrent de Die Linke. Retirée de la direction du groupe parlementaire depuis 2019, la députée demeure très présente, notamment dans les médias.

Ainsi, le climat délétère du débat public allemand de l'après-2015 se décalque-t-il sur le parti de gauche. Polluées par les polémiques sur les politiques de l'identité et la *cancel culture* (« culture du bannissement »), les discussions stratégiques perdent en analyse et en dialogue ce qu'elles gagnent en condamnation morale et en hostilité personnelle. « *Le message central qui semblait émaner du dernier congrès n'était pas un positionnement politique particulier ou le programme électoral de Die Linke, mais plutôt la "diversité" de sa nouvelle direction et le caractère inattaquable de ses références pro-LGBTQ [lesbiennes, gays, bisexuels, trans et queer], féministes et antiracistes. Il est certain qu'un parti socialiste devrait être tout cela* », a observé Loren Balhorn, rédacteur à la Fondation Rosa-Luxemburg et directeur de l'édition allemande de la revue *Jacobin*. « *Toutefois, ajoutait-il, on peut se demander si ce genre de message trouve de l'écho au-delà des cercles partisans immédiats de Die Linke, et s'il donne à la population une raison de voter pour lui* » (4).

C'est ce type d'analyse qu'approfondit Mme Wagenknecht dans un livre publié en avril 2021, *Die Selbstgerechten* (« Les bien-pensants ») (5), rapidement propulsé dans la liste des meilleures ventes. Regrettant que la gauche s'apparente de plus en plus à un style de vie branché, universitaire et vertueux, la députée impute l'effritement de la base sociale de son parti à l'accent mis sur les politiques identitaires au détriment de la question sociale. Elle plaide pour la primauté de la question de classe, dans laquelle féminisme, antiracisme, lutte contre l'homophobie, etc., s'intègrent dans un rapport dialectique entre général et particulier – à rebours, estime-t-elle, des approches intersectionnelles, qui, sous le terme « classisme », renvoient la question sociale à une forme de discrimination, au même titre que le sexisme ou le racisme.

Publié quelques mois avant les élections, l'ouvrage a exacerbé la crise interne au point que certains militants ont réclamé – en vain – l'expulsion de la trouble-fête. S'ils découragent l'électorat, ces conflits affaiblissent aussi le parti en repoussant aux calendes grecques la mise au point de stratégies appropriées face à la crise climatique, à la numérisation ou aux transformations des équilibres internationaux. Fait remarquable, la convulsion qui tétanise Die Linke affecte d'autres formations de gauche, comme Attac Allemagne. L'association, qui a joué un rôle important jusqu'à la crise financière de 2008, n'est plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même, incapable non seulement d'actualiser l'altermondialisme, mais également de surmonter de manière constructive ses déchirements.

Die Linke y parviendra-t-elle? Trois mois après les élections, la bataille des courants internes n'a pas cessé. L'exécutif, dominé par la gauche mouvementiste (*Bewegungslinke*) d'orientation « sociétale », s'oppose au groupe parlementaire, où prédomine une alliance entre les « réalistes », souvent issus de l'Est, et des députés plus ou moins proches de Mme Wagenknecht.

Le plus petit groupe parlementaire du Bundestag jouira toutefois d'un avantage : Die Linke incarne désormais seule l'opposition de gauche à la coalition gouvernementale entre les sociaux-démocrates, les Verts et les libéraux. La configuration rappelle celle de l'ère Schröder, qui avait favorisé le parti de gauche. La présence

du FDP au sein de la coalition intensifie les contradictions au sein de ce gouvernement et réduit ses possibilités de répondre à la question sociale. Comme le suggère la hausse des prix de l'énergie, la dimension sociale de la transformation écologique s'impose avec fracas. Une occasion pour Die Linke ?

Peter WAHL

Auteur de *Gilets Jaunes. Anatomie einer ungewöhnlichen sozialen Bewegung*, PapyRossa Verlag, Cologne, 2019.

(1) Lire Peter Linden, « Ce nouveau parti qui bouscule le paysage politique allemand »,

L'étrange disparition du Parti communiste italien

Revendiquant jusqu'à trois millions d'adhérents, le Parti communiste italien fut longtemps la plus puissante formation communiste d'Europe occidentale, celle qui faisait frémir les États-Unis. Il a cessé d'exister en avril 1991, emportant avec lui toute une identité politique.

Si le gauchisme est la maladie infantile du communisme, le conformisme est celle de sa maturité. Sinon, comment expliquer l'étrange disparition du plus puissant parti communiste d'Occident, un beau jour de février 1991 ? En effet, lors d'un ultime congrès, après soixante-dix ans d'existence, le Parti communiste italien (PCI), celui d'Antonio Gramsci et des glorieux partisans, abandonnait son nom, partant son identité et son histoire, pour s'autodissoudre – au prix de quelques larmes, mais de son plein gré.

Pour saisir l'ampleur de cet événement, un retour en arrière s'impose, jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. La gauche italienne constitue alors, observe l'historien Perry Anderson, « le mouvement populaire en faveur du changement social le plus important et le plus impressionnant en Europe de l'Ouest (1) ». À la Libération, Palmiro Togliatti, reprenant les rênes de l'organisation, a abandonné toute velléité révolutionnaire au profit de l'unité nationale et du projet de réaliser une démocratie d'un type nouveau, qui permettrait à la classe ouvrière de jouer un rôle politique et d'obtenir des avancées économiques et sociales significatives. Le PCI fait alors figure de modèle d'un « parti de masse », se distinguant par un enracinement populaire exceptionnel (« une section pour chaque clocher ») et par un fabuleux rayonnement intellectuel et culturel.

Cette puissance est clairement redoutée par les tenants de l'ordre. « Depuis le début de la confrontation Est-Ouest en 1947, souligne l'historien Eric Hobsbawm, il était clair que les États-Unis d'Amérique ne permettraient en aucune circonstance que les communistes parviennent au pouvoir en Italie (2). » Deuxième force électorale du pays, l'organisation reste maintenue aux portes du gouvernement dans un système dominé par la Démocratie chrétienne, qui contrôle toutes les ramifications de l'État en imposant des logiques clientélistes, voire mafieuses.

À partir de la fin des années 1960, une contestation endémique secoue l'Italie et touche l'ensemble des secteurs de la société. Sa particularité réside dans son intensité et dans sa durée : grèves, occupations, affrontements avec les forces de l'ordre scandent toute une décennie, et le pays paraît s'embraser. Les mouvements échappent aux syndicats et aux partis. De nouvelles organisations (Lotta Continua ou Potere Operaio, par exemple) mènent une subversion aux couleurs du drapeau rouge. Une frange de la gauche radicale rejoint la lutte armée, tandis que l'État déploie une violence répressive hors normes pour endiguer la subversion.

Si, à l'époque, ce sont les menées terroristes de groupuscules comme les Bridages rouges qui frappent les esprits, il s'avère que les actes de violence sont surtout le fait de groupes d'extrême droite (3), plus ou moins liés à des officines troubles. Cette « stratégie de la tension » laissait craindre une évolution autoritaire du régime – en 1980, encore, un attentat à la bombe est commis à la gare de Bologne, onze ans après celui de la place Fontana, à Milan.

Après le coup d'État au Chili, en 1973, le secrétaire général du Parti communiste, Enrico Berlinguer, a proposé une nouvelle ligne, celle d'un « compromis historique » avec l'adversaire, la Démocratie chrétienne, afin de préserver les institutions démocratiques et d'obtenir des réformes sociales. L'anticommunisme imprègne toute la vie politique, et le PCI ne bénéficie qu'en partie du climat de révolte. Certes, lors des élections pour la Chambre des députés de 1976, ce dernier obtint 12 614 650 voix, soit 34,37 % des votes – son record ; il compte alors environ 1 850 000 adhérents. Pourtant, son hégémonie sur la gauche italienne s'avère fragile et contestée, tant on lui reproche d'être une organisation bureaucratique qui freine plutôt qu'elle n'encourage la contestation.

Tandis que la crise économique s'installe en Europe, un tournant conservateur s'amorce, en Italie comme ailleurs : à l'automne 1980, la grande grève des usines Fiat (trente-cinq jours) se solde par un échec. Avec, notamment, la mise en place du système monétaire européen, une nouvelle orthodoxie en vient à redéfinir

le cadre du débat autour de la politique économique ; les dirigeants du mouvement ouvrier se trouvent alors embarqués dans la « bataille contre l'inflation », qui exige une modération des revendications salariales dans un contexte de chômage croissant (4).

En 1984, le président du conseil des ministres, Bettino Craxi, met fin au mécanisme d'indexation des salaires sur l'inflation ; le PCI exige un référendum, mais le perd de façon retentissante. Cette année 1984 constitue un point de bascule – ou, rétrospectivement, une sorte d'apogée –, que symbolisent les images des funérailles de Berlinguer, avec cette foule immense, profondément émue, venue lui rendre hommage comme à un être cher.

L'entrée en crise du système soviétique va précipiter l'action des réformateurs

Les temps changent, et le parti lui-même évolue, à bas bruit. Au sein de l'appareil, un renouvellement des cadres s'opère. La génération des partisans s'efface et, avec elle, la mémoire. Des profils différents accèdent aux instances de direction, plus éloignés du monde du travail, car l'organisation s'appuie sur les municipalités et leur culture gestionnaire, et promeut des professionnels de la politique. La vision d'un parti « attrape-tout », susceptible de s'adresser à toutes les classes, se développe (5). Comme souvent, la présence ouvrière se marginalise à mesure que les transformations de l'industrie et du monde du travail entament son influence (6).

L'époque est aussi celle de l'essor de la télévision, des médias de masse, qui laminent les rapports à la politique et à la culture, que le parti avait consciencieusement défendus. Tout un symbole : la maison d'édition Einaudi, qui a publié Gramsci et tant de grands auteurs, passe sous la coupe de l'empire médiatique constitué par l'homme d'affaires Silvio Berlusconi, le fondateur de Canale 5, la première chaîne de télévision privée en Italie. À la fin des années 1980, les permanents du parti ont donc le sentiment de vivre un déclin, que le vacillement du bloc communiste et les désillusions qu'il engendre vont renforcer. Le recul enregistré aux élections législatives de 1987 est vécu comme un choc : le PCI obtient pourtant 26,5 % des votes. Mais l'opinion retient une tendance à la baisse, et surtout la progression du Parti socialiste italien (PSI). Dans ces circonstances, la nécessité d'un renouveau s'impose. Un homme va en être le fer de lance et l'incarnation : M. Achille Occhetto, désigné nouveau secrétaire en 1988. Homme d'appareil, il devient le maître d'œuvre d'une stratégie de transformation conduite par des réformateurs soucieux d'apparaître modernes.

Les idées de M. Occhetto épousent, indéniablement, le nouvel air du temps – libéral. « *Nous sommes les fils de 89* », s'émerveille le dirigeant au moment du bicentenaire de la Révolution française – plutôt que les vilains rejetons des révolutionnaires de 1793. À une vision centrée sur la conflictualité sociale il privilégie une rhétorique guimauve qui exalte le progrès démocratique – celui qui se réalise à petits pas et ne trouble pas les milieux du pouvoir. Puisqu'il faut larguer les amarres, le voici qui jette par-dessus bord ce vieux marxisme désuet. Le réformisme politique est à l'honneur et M. Occhetto veut faire adhérer son organisation à l'Internationale socialiste. L'avenir a le parfum bleuté des « *États-Unis d'Europe* », de la « *voie européenne vers le socialisme* » tracée par M. Jacques Delors. Être « moderne » suppose aussi de repenser le rôle de l'État : « *Le pays a besoin d'un État qui gère moins, affirme le dirigeant, et qui, en revanche, soit plus à même de fournir des projets et de définir des règles pour une pluralité de sujets, publics et privés (7).* »

Pour les réformateurs, le tournant (*svolta*) envisagé doit permettre d'enrayer le déclin du parti, l'aider à séduire un électorat plus large, à rassembler des forces extérieures, à bénéficier d'une crédibilité censée ouvrir les portes du gouvernement. Sur le chemin de cette mue, la référence communiste fait mauvais genre, comme la presse bourgeoise ne manque pas de le souligner. C'est l'entrée en crise du système soviétique qui va précipiter l'action des réformateurs et leur fournir l'occasion d'engager la formation sur un chemin sans retour, celui de la dissolution.

Ainsi, à l'automne 1989, alors que le sujet n'a fait l'objet d'aucun débat en interne, M. Occhetto met sur la table la nécessité du changement de nom. L'annonce embrase le parti, mais la direction maintient le cap. Une discussion intense s'engage à tous les niveaux. Les images que l'on peut voir dans les documentaires – dont celui de Nanni Moretti, *La cosa* (1990) – témoignent du caractère passionné des débats : les disputes abondent, les larmes coulent à flots. Le mot « communisme » est-il un poids mort à laisser derrière soi ou un héritage à assumer avec fierté ? Changer de nom ne revient-il pas à abandonner son identité, son histoire ? Pour les militants, cette perspective est difficile, douloureuse, car, souvent, cet engagement, c'est leur vie ; le mot « communiste », toute leur identité.

En mars 1990, au congrès de Bologne, la direction emporte la conviction d'une large majorité des délégués en faveur de la construction d'une nouvelle formation. L'historien Guido Liguori, dans une étude (8), souligne le poids décisif du légitimisme, qui nourrit le fonctionnement ordinaire de l'organisation – la tendance à maintenir l'unité en refusant les divisions, la confiance accordée au groupe dirigeant... « *En somme, écrit*

Liguori, *la tendance au conformisme*» compta parmi les raisons déterminantes dans la réussite du projet des réformateurs, «avec la désertion silencieuse de milliers de militants, qui “rentrèrent chez eux” sans combattre». L’année suivante, le Parti démocrate de la gauche (PDS) est créé, avec un nouveau symbole, le chêne. Une minorité décide de réaliser une scission pour créer une formation, le Parti de la refondation communiste (PRC), mais ses effectifs demeurent faibles comparés au PDS.

Dans ce bain de jouvence, les classes populaires boivent la tasse. Certes, le PDS parvient, enfin, à exercer le pouvoir lors de coalitions de centre-gauche – gouvernements de M. Romano Prodi (1996-1998), puis de M. Massimo D’Alema (1998-2000). Mais au prix d’un renoncement à ce qui fondait son existence.

Car, avec la fin du PCI, les capacités de résistance de la gauche italienne s’effondraient, littéralement, la laissant désarmée face à l’émergence d’une nouvelle droite offensive portée par M. Berlusconi, qui fonde Forza Italia en 1994. «Il est remarquable, observait déjà le philosophe politique Ralph Miliband, que les spécialistes qui cherchent à expliquer l’adhésion de vastes secteurs des classes laborieuses à l’idéologie conservatrice n’aient pas cherché à souligner davantage la contribution des dirigeants sociaux-démocrates à la démobilisation politique produite tant par leurs paroles que par leurs actes (9).»

En effet, au-delà d’un parti ou d’un symbole, ce renoncement fragilisait toute une mouvance, politique, syndicale, intellectuelle, tout un écosystème militant autrefois capable d’élaborer ses propres conceptions du monde, de diffuser dans la société son goût de la culture, de défendre corps et âme son aspiration à un monde meilleur.

Antoine SCHWARTZ

Politiste, auteur de l’ouvrage *Le Libéralisme caméléon. Les libéraux sous le Second Empire (1848-1870)*, Presses universitaires de Franche-Comté, en librairie le 13 janvier 2022.

(1) Perry Anderson, «An invertebrate left», *London Review of Books*, vol. 31, n° 5, Londres, 12 mars 2009.

(2) Eric Hobsbawm, *Interesting Times. A Twentieth Century Life*, Pantheon Books, New York, 2003.

(3) Cf. Frédéric Attal, *Histoire de l’Italie depuis 1943 à nos jours*, Armand Colin, Paris, 2004.

(4) Cf. David Broder, «The Italian left’s long divorce from the working class», *Jacobin*, 14 février 2021.

(5) Piero Ignazi, *Dal PCI al PDS*, Il Mulino, Bologne, 1992.

(6) Lire Julian Mischi, «Comment un appareil s’éloigne de sa base», *Le Monde diplomatique*, janvier 2015.

(7) Achille Occhetto, *Un indimenticabile ’89*, Feltrinelli, Milan, 1990.

(8) Guido Liguori, *Qui a tué le PCI?*, Delga, Paris, 2011.

(9) Ralph Miliband, *L’État dans la société capitaliste*, Maspero, Paris, 1973 (1re éd. : 1969).

Un marché plus efficace, unité, convergence des luttes

Un marché plus efficace

« Le social-libéralisme ? C'est le libéralisme sans la brutalité. Je ne suis pas un libéral, dans le sens où la logique du marché devrait tout emporter. En revanche, j'admets dans certaines circonstances une politique de l'offre. En 2012, l'état du pays justifiait d'aider les entreprises pour redresser leur compétitivité. Ce fut le sens du pacte de responsabilité. Était-ce de droite, était-ce de gauche ? C'était nécessaire, et je l'ai fait. L'offre doit forcément rencontrer la demande. C'est le rétablissement des marges qui permet de procéder à une redistribution. Il faut produire avant de répartir. Et sans consommateurs, il n'y a guère d'avenir pour les entrepreneurs. (...) Refuser le dirigisme, ce n'est pas se rallier au libéralisme ! Il faut que l'État joue son rôle et l'exerce avec autorité pour que le marché puisse être plus efficace. » *François Hollande, entretien dans Le Débat, n° 191, Paris, septembre-octobre 2016.*

Unité

« Dans les Hauts-de-France [aux élections régionales de 2021], la liste qui rassemble toute la gauche, Insoumis compris, derrière l'écologiste Karima Delli fait à peine 1 % de plus que la liste du Parti socialiste il y a six ans. L'unité ne paie pas toujours. » *Le Canard enchaîné, Paris, 23 juin 2021.*

Convergence des luttes

« Pour qu'il y ait "convergence des luttes", il faut d'abord qu'il y ait des luttes puissantes qui forment la base de la convergence. (...) Ensuite, la convergence des luttes ne peut se faire que sous les auspices d'un programme politique, dont les grandes lignes sont admises par les secteurs qui convergent. (...) Un tel programme, dans lequel se reconnaissaient de larges pans de la gauche réformiste et révolutionnaire, a existé au XXe siècle. Mais aujourd'hui, on ne trouve pas l'équivalent. » *Razmig Keucheyan, entretien dans Politis, Paris, 19 juillet 2018.*

Si les classes populaires étaient écoutées

Le prix de l'essence, qui mit les « gilets jaunes » dans la rue, n'avait jamais eu les honneurs des revendications des organisations de gauche. Dans les classes populaires, c'est loin d'être le seul thème en mal de résonance politique ou syndicale.

« Le prix de l'essence ou le carburant de la lutte de classes ». À propos de la revendication initiale des « gilets jaunes », ce sous-titre d'une revue proche du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) ne souffre aucune ambiguïté. Au titre près : « Soulèvement populaire en Iran » (1). Pour les révoltés iraniens de l'automne 2019, les communiqués de solidarité de la gauche syndicale et politique française fleurirent. Il en fut de même pour la dizaine de morts gisant sur les pavés de Quito et les centaines de blessés qui furent victimes quelques semaines plus tôt en Équateur... de la répression de manifestations contre l'augmentation des prix des carburants. Un an auparavant, les mêmes organisations se réjouissaient de la révolution en marche au Soudan : peu d'entre elles rappelèrent que l'un de ses préludes fut l'explosion de ces mêmes prix, qui déclencha des insurrections en 2012 et en 2013. Cette énumération serait taxée d'amnésie sans une date importante de la mémoire de la gauche : le 27 février 1989, à Caracas, c'est entre autres, là encore, l'envolée du prix de l'essence qui déclencha le *caracazo*, soulèvement populaire qui fit trois mille morts vénézuéliens et qui annonça l'élection de Hugo Chávez en 1998.

Il semblerait que le soutien massif de la gauche politique et syndicale française aux révoltes contre les prix à la pompe soit inversement proportionnel à la distance qui la sépare de la contestation. Car, alors que le même motif de colère s'apprête à mener des centaines de milliers de « gilets jaunes » dans les rues de France, en novembre 2018, l'enthousiasme faiblit : « Largement appuyé par les patrons du transport et relayé par la droite et l'extrême droite, cet appel rencontre aujourd'hui un large écho dans les milieux populaires (2). » Côté syndical, on aurait également cherché en vain la veine fraternelle qui irrigue les communiqués de solidarité internationale : « Ce mouvement (...) ne pose pas forcément les bonnes questions et donc n'a pas forcément les bonnes réponses », pouvait-on entendre dans la bouche d'un secrétaire confédéral de la Confédération générale du travail (CGT) (3).

Et pourtant. Avant que les « gilets jaunes » ne placent le prix du carburant sous les feux de l'actualité, il suffisait de fréquenter n'importe quel café de n'importe quelle campagne de France pour savoir que, depuis une décennie, grondait la colère populaire autour d'un thème central : la voiture. Les radars ! L'essence ! Le diesel ! Le contrôle technique ! Les vignettes ! Mais la gauche syndicale et politique habite-t-elle ces campagnes ?

Fréquente-t-elle ces établissements ? Et si tel était le cas, aurait-elle été capable de discerner dans ces propos autre chose que des brèves de comptoir ? Les programmes des partis pour la prochaine élection présidentielle répondent : de la cherté de l'automobile il n'est nulle mention... mis à part pour marteler qu'il faut « sortir » de ce mode de transport polluant (« repenser la mobilité individuelle » (4), « réduire la place de la voiture » (5), « privilégier les déplacements doux » (6)).

Hormis le prix des transports, qu'est-ce qui mobilise les classes populaires ? Une chose est sûre, la « politique politicienne » (les luttes de pouvoir, les stratégies électorales...) les rebute – les taux d'abstention permettent de le vérifier à chaque élection. Ne serait-ce pas justement parce que leurs inquiétudes, leurs tourments sont inconnus, ou presque, des organisations qui prétendent parler en leur nom ? Nous avons enquêté auprès de personnes issues des classes populaires : femme de ménage, puéricultrice, ouvrière à la chaîne, plombier, carreleur... Des femmes, en majorité, jeunes, moins jeunes et retraitées, issues de différents milieux professionnels et provenant de lieux géographiques divers (urbains, ruraux, périurbains).

Première surprise : une minorité d'entre elles affirme souhaiter l'augmentation des salaires, obsession des organisations de gauche. Chacune insiste pourtant sur le coût de la vie, qui ne fait qu'augmenter. Dans les ménages rencontrés, ce sont systématiquement les femmes qui tiennent les comptes. Chronophage, source de stress, cette activité les change en d'impitoyables comparatrices de prix. Leur colère porte sur ceux de la vie courante, sur l'angoisse du porte-monnaie qu'on ouvre tous les jours en constatant qu'il se vide de plus en plus vite. Leur revendication est nette : l'encadrement strict des prix des produits de première nécessité. Pouvoir remplir le frigo sans y penser, pour ainsi dire, sans comparer, sans traquer l'étiquette, sans d'épuisantes heures de recherche sur Internet. Augmenter les salaires ? « Tout augmenterait derrière, et on ne gagnerait rien ! » Rappelons que les prix ne sont libres en France que depuis 1987... À l'encadrement des prix des denrées de base, les enquêtées ajoutent le plafonnement, selon elles indispensable, des factures : gaz, électricité, mutuelles, etc. – pour que cesse l'omniprésente « angoisse de la boîte aux lettres ».

Seconde surprise : l'école. Les organisations syndicales et politiques axent en général leurs discours sur les moyens qui manquent à ce service public. Nulle mention de ce point chez les personnes que nous avons rencontrées. En revanche, toutes sont furieuses du prix de l'école. Celle-ci est chère, elle est hors de prix : garderie, centre de loisirs, cantine, fournitures scolaires, sorties plombent littéralement le budget de ces familles. Si ces dépenses concernent majoritairement le temps périscolaire, les enquêtées l'incluent néanmoins dans un exorbitant poste de dépenses « école ». Autant dire que le discours sur les moyens à allouer à l'éducation nationale est inaudible, d'autant qu'il s'accompagne d'ordinaire à gauche d'une mise en garde : « Nous allons vers une école à l'américaine. » Les enfants des classes populaires y sont déjà – sans même parler de leur avenir, que chacun perçoit extrêmement sombre : « Si jamais les petits vont au-delà du bac, ce sera impossible de leur payer des études. »

« Construire une organisation avec des gens comme nous »

Mais les enfants des classes populaires ne font pas qu'étudier : ils se divertissent, aussi – souvent en prolongeant des activités auxquelles l'école les a sensibilisés. Ils se heurtent alors au même mur : celui de l'argent. Sport, cinéma, théâtre, librairies : tous les loisirs sont « hors de prix ». Sur les écrans de téléphone, d'ordinateur, sur les feuilles blanches et dans les carnets de comptes dansent les virgules, et tombe le même verdict : l'interdiction des loisirs pour cause de coût trop élevé. Un lien direct est fait avec l'omniprésence des écrans : « On ne peut pas sortir, c'est trop cher. Donc on prend un écran plat, on abonne les gamins à des jeux et à Netflix... »

Poser, par ailleurs, la question du travail revient ici à parler de troubles musculo-squelettiques, d'arthrose, de lombalgies, de hernies discales, de calcifications, de lumbagos, de handicaps partiels ou permanents... Le travail manuel, omniprésent chez ces salariés, brise les corps. Y compris les corps jeunes. La revendication est aussi unanime qu'absente des programmes des organisations de gauche : l'alignement de la rémunération du travail manuel sur le travail intellectuel, avec la mise en place de carrières très courtes pour les métiers pénibles – « comme dans l'armée ou la police, parce qu'on ne peut pas faire plus ». Tout le reste est vu comme des mesurette : « Leur retraite à 60 ans, c'est du pipeau, à 50 ans, on est déjà foutus. » Prétendre à la retraite, d'ailleurs, ce sont des imbroglios administratifs qui épuisent, tant ils constituent le quotidien de celles et ceux qui chaque jour doivent retrouver leur chemin dans le maquis des aides. Émerge alors un axe revendicatif qui revient régulièrement : que les « aides sociales » de toutes natures soient attribuées de manière aussi automatique que les institutions diverses prélèvent les sommes dues sur les comptes en banque, pourtant en souffrance, de ces familles. Le taux de non-recours aux aides sociales, frappant une famille sur trois y ayant droit, pour un préjudice de 10 milliards d'euros (Z), suggère que cette idée n'est pas complètement farfelue... Enfin, à rebours des enquêtes d'opinion, insécurité et immigration sont absentes des préoccupations des

personnes interrogées. Vraisemblablement parce que la scène politique est saturée d'interventions autour de ces thèmes, tandis que les autres sont absents : nos questions portaient en effet sur les préoccupations qui ne trouvent aucun écho politique ou syndical.

Pour porter ces propositions, il faut des organisations. Lesquelles? Problème : toutes, à gauche, sont discréditées parmi notre public. En cause, pêle-mêle : leur langage, «*qui ne ressemble pas au nôtre*». Les incantations et propos de papier, en contradiction avec l'absence d'actions concrètes, aux effets pratiques immédiatement palpables. La forme des organisations, également, vue comme un permanent système de primes à l'ego, à l'argent, aux honneurs, aux places. Et, par-dessus tout, ces convictions se nourrissent d'un désintérêt plus profond, fondé sur ce fait central exprimé avec certitude : «*De toute façon, la politique, ça ne change pas la vie.*» La jeune esthéticienne qui nous a résumé d'une phrase ce sentiment commun à tous ignorait que l'ambition de «*changer la vie*», empruntée à Arthur Rimbaud, fut justement le slogan d'une gauche qui prônait la rupture.

Depuis, l'absence de solution de rechange pratique et théorique a atteint son objectif : s'intéresser, s'investir, s'engager en politique est devenu inutile, «*puisque rien ne change, ce sont toujours les mêmes qui trinquent*». Mais de ceux-là dépend précisément le changement, l'histoire l'a assez prouvé. Le discrédit général dans lequel les formations de gauche sont plongées suggère une piste, évoquée par les intéressés eux-mêmes : «*Construire une organisation avec des gens comme nous.*» Comme eux sociologiquement, mais aussi comme eux politiquement : sans but électoral – au moins dans un premier temps. Une organisation qui se soucierait de la vie concrète des gens, de leurs frigos vides (aide alimentaire), du prix de l'école (mutuelle des écoles, soutien scolaire), du prix des loisirs (cinéma solidaire, sorties à prix réduits), etc.

Il faut croire que ce type de projet ne passionne plus autant qu'avant les organisations de gauche. Ainsi, l'après-«*gilets jaunes*» vit fleurir une unanimité presque inédite au sein de celles-ci contre la privatisation d'Aéroports de Paris. On expliqua alors partout que c'était aller dans le sens historique des «*gilets jaunes*», avec le référendum d'initiative partagée, que tous les ronds-points du pays allaient s'en emparer, etc. Peu importait que la plupart des occupants des mêmes ronds-points les eussent envahis car ils ne pouvaient plus se servir de leur voiture, alors qu'ils n'étaient souvent jamais montés dans un avion de leur vie... Et que la sociologie électorale de la participation au référendum fit apparaître «*un signataire-type qui vote à gauche, est diplômé et dispose d'un capital culturel important (8)*». Les grandes campagnes «*populaires*» lancées récemment, par les mêmes organisations peuplées des mêmes militants, contre la 5G et Amazon – avec des arguments écologiques qui constituent rarement le cœur des préoccupations populaires – n'ont pas rencontré un grand succès dans les profondeurs du pays. En 2009, en revanche, le Liyanaj Kont Pwofitasyon (LKP, Collectif contre l'exploitation outrancière) organisa quarante-quatre jours de paralysie de la Guadeloupe. L'étincelle? Le prix de l'essence...

Pierre SOUCHON (Monde diplomatique)
Journaliste.

(1) Révolution permanente, 20 novembre 2019.

(2) «*Contre le gouvernement des riches, bloquer l'offensive, taxer les profits, augmenter les revenus*», NPA (Nouveau Parti anticapitaliste), 13 novembre 2018.

(3) M. Fabrice Angeï, cité par *Libération*, Paris, 12 novembre 2018.

(4) «*L'avenir en commun. Le programme pour l'union populaire*», La France insoumise, 18 novembre 2021.

(5) «*Vivant. Liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique*», Europe Écologie - Les Verts, 16 mars 2020.

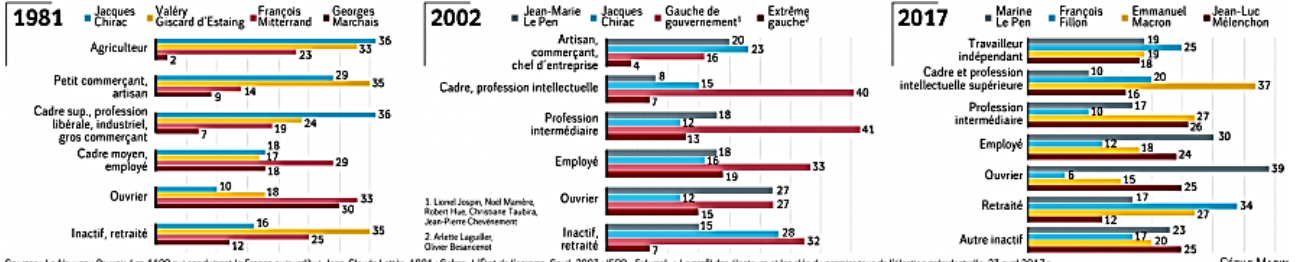
(6) «*Construisons la France en commun*», Parti communiste français, 12 juin 2020.

(7) Dominique Esway, «*Au moins 10 milliards d'euros d'aides sociales ne sont pas réclamés*», France Bleu, 15 juin 2018.

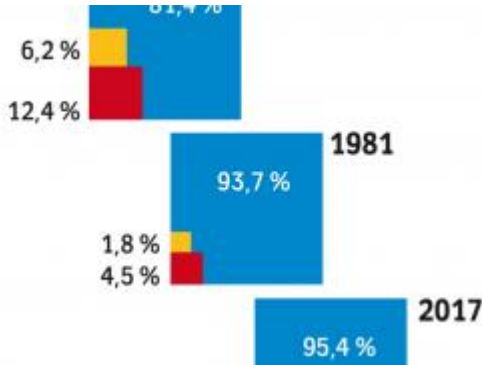
(8) Étienne Girard, «*Référendum ADP : qui a signé et qui s'en fout? Sociologie du RIP*», *Marianne*, Paris, 19 juillet 2019.

Vote par principaux candidats du premier tour en pourcentage, selon la catégorie socioprofessionnelle

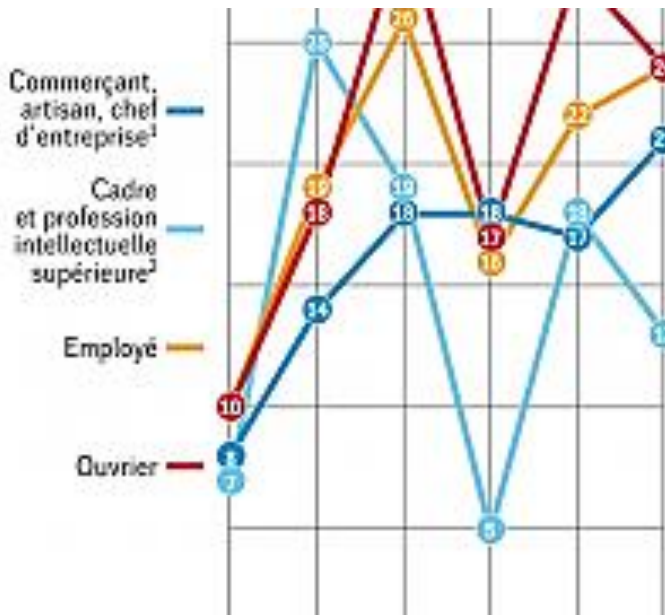
Alors que les employés et les ouvriers votaient très majoritairement pour la gauche en 1981, ses candidats n'ont attiré qu'un quart d'entre eux en 2017, tandis que plus de 40% se sont tournés vers l'extrême droite.



Évolution de la sociologie du vote aux élections présidentielles



Origine sociale des députés



Sociologie de l'abstention aux élections présidentielles

Cécile MARIN (Monde diplomatique)